



HAL
open science

Les prisonniers de guerre français au Stalag VIII C (1940-1945)

François Blaizot

► **To cite this version:**

François Blaizot. Les prisonniers de guerre français au Stalag VIII C (1940-1945). Histoire. 2019.
dumas-04072112

HAL Id: dumas-04072112

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04072112>

Submitted on 17 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CAEN-NORMANDIE
Mémorial

HISTEMÉ
HISTOIRE · TERRITOIRES · MÉMOIRES | EA 7455

LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANCAIS AU STALAG VIII C (1940-1945)



Archives familiales, plaque d'identité de BLAIZOT Jean, pas de cote, (1940-1945).

BLAIZOT François

Sous la direction de :
Gaël EISMANN

UFR Humanités et sciences sociales
Département d'Histoire, Archéologie et Patrimoines
Année 2018 - 2019

Mémoire rédigé avec le soutien financier du Mémorial de Caen

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier les personnes ayant apporté leur soutien à la réalisation de ce travail. En tout premier lieu, nous souhaitons adresser nos remerciements à Mme Eismann qui, en qualité de directrice de recherches, a toujours fait preuve de disponibilité pour répondre à nos sollicitations.

Nos remerciements sont aussi adressés aux personnels des différents services d'archives que nous avons fréquentés, qui ont toujours fait preuve d'amabilité et ont toujours été de bon conseil.

Enfin, nous exprimons notre gratitude à nos proches qui nous ont apporté tout le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment quand le doute et le cafard prenaient le pas sur l'optimisme et la joie de réaliser ce travail.

TABLE DES MATIERES

Introduction	p.6
1 ^{ere} PARTIE : LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANCAIS DU STALAG VIII C, QUEL PROFIL ?.....	p.14
I/ Essai de sociologie des captifs français du Stalag VIII C	p.14
1. Statistiques concernant la capture	p.14
2. Répartition par âge des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C.....	p.26
3. Origine géographique des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C.....	p.27
4. Répartition socio-professionnelle des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C.....	p.28
5. Répartition des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C en fonction de l'Etat civil.....	p.30
II/ Variations d'effectifs et changements de statut.....	p.32
1. Départs en <i>Kommandos</i> : prise de contact avec le travail.....	p.32
2. Les libérations anticipées et évasions.....	p.37
3. La transformation.....	p.42
III/ La mort au Stalag VIII C.....	p.44
1. Taux et causes de mortalité.....	p.44
2. « Cérémonie religieuse avec honneurs militaires ».....	p.49
3. L'annonce de la triste nouvelle.....	p.50
2 ^{eme} PARTIE : S'ADAPTER A UNE NOUVELLE VIE.....	p.53
I/ Une nouvelle société s'organise.....	p.53
1. Une société régie par les Allemands.....	p.53
2. Une nouvelle administration française : L'homme de confiance et ses services.....	p.61

3. La mise en place de nouvelles sociabilités (« popotes », cercles et groupements régionaux).....	p.73
II/ Les difficultés de la vie captive.....	p.88
1. Le logement : promiscuité, manque de confort et insalubrité.....	p.88
2. Le manque de nourriture et de vêtements.....	p.97
3. Le cafard.....	p.109
4. Les rigueurs de la discipline allemande.....	p.117
III/ Les palliatifs aux difficultés.....	p.123
1. Réconfort moral et réconfort matériel : le courrier et les colis.....	p.123
2. L'entraide.....	p.131
3. Les activités intellectuelles.....	p.133
4. Les activités artistiques.....	p.141
5. Le secours de la religion.....	p.149
A/ Le profil des aumôniers.....	p.149
a. L'âge.....	p.149
b. Les grades.....	p.149
c. La formation.....	p.150
B/ Les aumôniers des prisonniers de guerre comme les autres.....	p.150
a. Le Stalag pour environnement quotidien.....	p.150
b. Prêtres de <i>Kommandos</i>	p.152
c. Quelques libérations.....	p.153
6. Jeux, activités de plein air et sport.....	p.154

3 ^{eme} PARTIE : FIN DE CAPTIVITE ET RAPATRIEMENT.....	p.160
I/ Les dernières épreuves.....	p. 160
1. Une évacuation difficile.....	p.160
2. Des prisonniers de guerre au milieu des combats.....	p.165
II/ Le retour au pays.....	p.168
1. Le rapatriement des hommes du Stalag VIII C.....	p.168
2. L'état de santé des rapatriés du Stalag VIII C.....	p.171
3. La réinsertion dans la société civile.....	p.174
III/ La mémoire de l'exil forcé en Silésie.....	p.176
1. La captivité de guerre au Stalag VIII C, une mémoire à préserver.....	p.176
A/ réunions entre anciens prisonniers de guerre et « pèlerinages ».....	p.176
B/ Amicale de camp et site internet : garants de la mémoire des événements.....	p.176
C/ Raconter la captivité.....	p.176
2. La captivité de guerre à Sagan : des traces effacées du paysage.....	p.176
Bibliographie	p.181
Inventaire des sources	p.189

Un ceinturon en cuir, des photos de prisonniers de guerre français dans une ferme, un cahier renfermant les paroles de diverses chansons, un chant écrit en 1942 sur une feuille de papier allemand, un duplicata de fiche de démobilisation, une carte de rapatrié et au milieu de ces objets offerts par une grand-mère à son petit fils, une demi plaque métallique avec pour seule mention *Stalag VIII C Nr 27533*, constituent autant de souvenirs laissés par Jean BLAIZOT, ex prisonnier de guerre français. La transmission de ce corpus de souvenirs marque donc le début de notre curiosité pour un passé totalement méconnu de notre part. Ainsi, la préparation de ce mémoire apparaît comme une occasion de développer nos connaissances sur ce pan de notre histoire familiale.

Le lecteur l'aura donc compris, nous avons choisi de focaliser cette étude sur le Stalag VIII C en lui même. Mais avant d'aller plus en avant dans l'étude de ce camp, il convient de rappeler quelques éléments utiles à la contextualisation de ce sujet.

Entre le 10 mai, date de déclenchement de l'offensive allemande, et le 25 juin 1940, date d'entrée en vigueur de l'armistice signé le 22 juin entre la France et l'Allemagne, 1 800 000¹ combattants français sont capturés et 1 600 000² de ces hommes sont transférés dans les différents camps de prisonniers de guerre disséminés sur le territoire du Reich. Selon la Croix-Rouge internationale³ 30 000 à 35 000 de ces hommes sont envoyés au Stalag VIII C. Yves DURAND, quant à lui, nuance ces chiffres et annonce un contingent d'un peu plus de 24 000⁴ hommes pour ce Stalag. Quels que soient les chiffres que l'on retient, il apparaît que ce Stalag compte, en terme d'effectif, parmi les plus importants d'Allemagne, la majeure partie des autres Stalags ayant des effectifs compris entre 1 300 et 20 000 hommes.

Quoi qu'il en soit, les hommes de ce Stalag, comme l'ensemble de leurs compagnons d'infortune, subissent, dans leur grande majorité, une captivité de cinq ans, de mai 1940 à mai/juin 1945. Voici donc la chronologie que nous avons choisi de retenir dans le cadre de ce travail.

A ce stade de l'étude, il convient de donner quelques éléments de définition afin que le lecteur puisse bénéficier d'une meilleure compréhension du sujet. Il est désormais clair que le camp de prisonniers de guerre étudié ici est un Stalag, ce qui signifie que cette infrastructure « accueille » des hommes de troupe et des sous-officiers, ce qui la démarque des Oflags (*Offizierlager*) qui eux regroupent les officiers capturés dans le cadre d'opérations militaires.

Le mot Stalag est l'abréviation du mot allemand *Mannschaftsstalager*, pouvant être traduit par « camp de base pour la troupe ». Cela signifie qu'un Stalag constitue le lieu principal auquel un prisonnier de guerre est administrativement rattaché ce qui signifie que pour l'essentiel, les prisonniers ne fréquentent leur Stalag que de manière relativement brève et n'y reviennent que pour les soins s'ils sont malades, pour récupérer leur courrier ou encore pour y régler des problèmes d'ordre administratif. Le reste du temps, la « population » qui compose un Stalag est dispersée dans les divers détachements de travail que le camp administre.

Ainsi, les prisonniers de guerre vivant constamment dans un Stalag ne représentent qu'une faible part de l'effectif total de ce-dernier. Ces hommes sont des médecins et membres du personnel sanitaire, des aumôniers ou encore des prisonniers affectés aux tâches administratives inhérentes au camp.

Le Stalag qui compose le cadre de cette étude s'inscrit dans ce type de fonctionnement.

A l'instar des autres camps de prisonniers de guerre en Allemagne, le Stalag VIII C est

1 DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1987, p.11.

2 id. p.11.

3 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, rapports des visites des 12/06/1941 et 18/02/1942.

4 DURAND Yves, op.cit, p. 300.

intégré dans un système administratif très bien décrit par Yves DURAND⁵. Tout d'abord, comme tout camp de prisonniers de guerre, le Stalag qui intéresse cette étude est rattaché à une circonscription militaire (*Wehrkreis*) gérée par le haut commandement de la *Wehrmacht* (OKW). Chaque camp de prisonniers de guerre est désigné par un chiffre romain correspondant au numéro de la circonscription militaire dans laquelle il a été construit, dans le cas présent il s'agit de la circonscription VIII⁶. Puisque chaque circonscription compte généralement plusieurs camps sur son territoire, une lettre en majuscule est ajoutée après le chiffre romain dans la désignation d'un camp, cela pour le différencier des autres camps de la circonscription. Pour le Stalag qui compose le cadre de cette étude, la lettre C signifie que ce camp est le troisième à avoir été construit dans une circonscription militaire comptant quatre Stalags et trois Oflags.

La circonscription militaire VIII, qui compose le cadre géographique de cette étude, est officiellement créée en 1935⁷ et voit son siège installé dans la ville de Breslau. Entre 1935 et 1945, se succèdent à la tête de cette circonscription deux généraux d'infanterie et deux généraux de cavalerie. Du général à la tête du *Wehrkreis* dépendent plusieurs commandants ayant une affectation particulière et parmi eux se trouve un commandant des prisonniers de guerre pour la circonscription militaire VIII (*Kommandeur der Kriegsgefangenen im Wehrkreis VIII*), sous l'autorité duquel sont placés les commandants de camps de prisonniers de guerre de toute la circonscription.

Les militaires composant le personnel de garde du Stalag VIII C et de ses détachements sont issus de la division n°408 et appartiennent aux 585^e et 586^e bataillons d'infanterie territoriale, créés en juin 1940 et affectés à la surveillance des prisonniers de guerre⁸. Ces bataillons disposent respectivement de quatre et six compagnies réparties dans divers endroits du *Wehrkreis*, responsables chacune d'une circonscription territoriale au sein desquelles se trouvent les détachements de travail où sont répartis les prisonniers de guerre du camp⁹. Une liste des bataillons et compagnies¹⁰ a permis de constituer une carte les localisant, sans pour autant pouvoir montrer les limites des circonscriptions.

Le *Wehrkreis* VIII s'étend sur le territoire de la Haute et de la Basse-Silésie, auquel s'ajoute celui des Sudètes suite à l'annexion de ces provinces tchèques par l'Allemagne en septembre 1938.

Le territoire de ce *Wehrkreis* est donc composé par une région de vastes plaines bordées par quelques forêts de pins. Le climat y est tempéré et les précipitations abondantes même pendant la saison sèche. En hiver, la neige peut tomber dans des proportions importantes. Voici donc l'environnement dans lequel les hommes du Stalag VIII C doivent évoluer.

La Silésie est aussi une région abritant de nombreux hauts-fourneaux, de nombreuses mines de charbon, de fer, de zinc et de plomb. Cette région compte aussi de grandes exploitations agricoles¹¹. Les Allemands n'ont-ils pas vu dans l'installation de plusieurs camps de prisonniers de guerre au sein de cette circonscription, un moyen de disposer d'une main-d'oeuvre conséquente et bon marché afin d'exploiter les ressources de cette région? Difficile de l'affirmer même si l'article de Joseph BILLIG¹² tend à donner raison à cette hypothèse. En effet, selon lui, dès janvier 1939, l'emploi des prisonniers de guerre dans l'agriculture est officialisé¹³. De même après la défaite

5 DURAND Yves, op.cit, p. 49.

6 Voir Annexe 1 pour la localisation du *Wehrkreiss* et la localisation du Stalag VIII C, p. III Tome II.

7 « Wehrkreis VIII », *Lexikon der Wehrmacht*, date de mise à jour inconnue, [en ligne], www.lexikon-der-Wehrmacht.de, 24/05/2018.

8 Id.

9 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2296, liste des bataillons et compagnies du Stalag VIII C, (date inconnue).

10 Id., voir Annexe 2, carte des bataillons et compagnies du Stalag VIII C, p. IV Tome II.

11 OVERY Richard, *Atlas historique du III^e Reich, 1933-1945, la société allemande et l'Europe face au système nazi*, Paris, Autrement, 1999, p. 14-15.

12 BILLIG Joseph, « Le rôle des PG dans l'économie du III^e Reich », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N° 37, (janvier 1960), p. 53-76.

13 Id. p. 60.

française de 1940, l'emploi des soldats captifs dans toute l'industrie est annoncé publiquement¹⁴.

Il nous paraît important, pour boucler ce tour d'horizon du cadre géographique de cette étude, de décrire le Stalag VIII C en lui-même.

Un prisonnier de ce Stalag¹⁵ rapatrié en 1945 et interrogé certainement par un membre des services du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés (PDR), livre de nombreuses informations sur la situation géographique du camp. Le Stalag VIII C est donc bâti sur un terrain plat entouré de sapins et occupe un espace de 800 x 600 mètres. Cet espace est cerné d'un réseau de barbelés de deux mètres de large, complété par la présence de huit miradors sur les côtés, abritant chacun une sentinelle avec fusil sur l'épaule. Pour faciliter la surveillance de nuit, chacun de ces miradors dispose d'un projecteur. Pour compléter le dispositif de garde et de défense, deux casemates en béton bordent l'entrée principale.

Derrière les barbelés s'alignent quarante-cinq baraques de brique avec toiture en bois. Un plan du Stalag VIII C¹⁶, réalisé après guerre d'après les souvenirs de l'abbé PETIT, montre qu'une grande allée principale, la *Pettermann Strasse*, traverse le camp dans toute sa longueur et mène à l'*Adolf Hitler Platz*. Le plan montre également la présence d'un avant-camp (*Vorlager*), espace séparé du camp principal par un réseau de barbelés, renfermant les différents bâtiments nécessaires aux autorités du camp. Cette description du Stalag VIII C est confirmée par un délégué du Comité International de la Croix-Rouge en visite au camp en 1941¹⁷, ainsi que par la reproduction d'une photographie offrant une vue plongeante sur l'ensemble du camp et montrant au premier plan la place Adolf Hitler¹⁸.

L'ensemble est situé à deux kilomètres de la ville de Sagan, au bord de la route nationale Sagan-Breslau et à 1 500 mètres à vol d'oiseau de la gare de Sagan. Ajoutons que la voie-ferrée Sagan-Olenbourg longe le camp. Cette localisation doit donc faciliter l'acheminement de nouveaux arrivants, du courrier et du ravitaillement. Un plan de la ville de Sagan vient confirmer cette localisation¹⁹. Tous ces éléments donnent au Stalag VIII C le statut de camp-type tel que décrit par Yves DURAND²⁰.

Maintenant que nous avons présenté les bornes géographiques de cette étude, il convient de faire une brève rétrospective de l'historiographie de la captivité de guerre.

L'histoire de la captivité de guerre des Français en Allemagne entre 1940 et 1945, se fait d'abord sous forme de témoignages. Ainsi, avant la fin du second conflit mondial, certains rapatriés tels Robert GUERLAIN²¹ pour ne citer que lui, fixent sur le papier l'expérience de leur exil forcé.

Passé le rapatriement de 1945, le mouvement se poursuit générant parfois de véritable chef-d'oeuvres à l'instar de l'écrivain Francis AMBRIERE²² qui reçoit le prix Goncourt en 1946 pour son récit de captivité.

Cependant, le nombre d'anciens prisonniers de guerre franchissant le pas de la publication de témoignages reste marginal. Ainsi, de précieux manuscrits réalisés au cours de cinq ans d'enfermement et ayant pu être miraculeusement préservés lors des évacuations mouvementées de

14 Id. p. 61.

15 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Interrogatoire de G. Marcel en date du 05/03/1945.

16 Voir Annexe 3, Mémorial de Caen, Don 05-031 FQ 53, Plan du Stalag VIII C par D'HALLAINE Paul d'après les souvenirs de PETIT Pierre, (date inconnue), p.V Tome II.

17 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de la visite du CICR le 12/06/1941.

18 Voir Annexe 4, Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, tirage d'une photographie du Stalag VIII C, date et auteur inconnus, p.VI Tome II.

19 Voir Annexe 5, Mémorial de Caen, Don 05-031 FQ 53, Plan de la ville de Sagan, auteur et date inconnus, p.VII Tome II.

20 DURAND Yves, op.cit, p. 51-53.

21 GUERLAIN Robert, *Prisonnier de guerre*, Londres, Hachette, 1944, 176p.

22 AMBRIERE Francis, *Les grandes vacances*, Paris, Seuil, 1946, 396p.

1945 dorment dans des greniers attendant d'être redécouverts. Ce n'est finalement qu'au cours des années 1980-1990, donc très tardivement, que les témoignages d'anciens prisonniers de guerre se multiplient, « *comme si la mort se profilant, anciens prisonniers et anciens requis voulaient attester de leur expérience allemande* ». ²³

Les premiers rédacteurs de l'histoire des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale sont donc les anciens captifs eux-mêmes. Cela est d'autant plus vrai que les premiers travaux historiques sur la captivité sont également réalisés par des hommes ayant l'expérience des camps, devenus historiens au sortir de la guerre. Voici pourquoi, les auteurs de témoignages comme les auteurs de travaux scientifiques sont animés par le même idéal, à savoir, faire en sorte que l'épreuve qu'ils ont traversée ne tombe pas dans l'oubli, ce que Fernand BRAUDEL explique clairement en exposant les objectifs des historiens de la captivité : « *s'efforcer, avant que la vie à nouveau heureuse ou presque heureuse n'en emporte les souvenirs et les témoignages, de réunir une documentation de valeur scientifique sur ce qui a été l'un des plus grands drames de la vie française entre 1940 et 1945* ». ²⁴

C'est donc au cours des années 1950 que la discipline historique décide de s'intéresser à la captivité. Les précurseurs de cette histoire comptent parmi les représentants de l'école des Annales qui, en dignes héritiers de Lucien FEBVRE, montrent que le passé récent peut compter parmi les objets d'études de la science historique. Ainsi, le *Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, organisme interministériel relevant du *Centre national de la recherche scientifique*, décide de créer une *Sous-commission d'histoire de la Captivité*. La première réunion plénière de cette commission le 13 décembre 1953 vise à nommer les membres « *les plus aptes, par leurs préoccupations professionnelles, leurs travaux scientifiques ou leur comportement pendant la guerre, à poursuivre les études envisagées* » ²⁵, qui composeront la commission. Au cours de cette même réunion sont définis les thèmes à étudier. Ainsi, la psychologie du prisonnier, la société de la captivité de guerre comptent parmi les champs à décrypter. Les membres de la commission perçoivent également l'intérêt des témoins qui ont eu une certaine expérience de l'Allemagne et qui peuvent permettre d'observer la vie des Allemands sous le III^e Reich, mais aussi le quotidien des requis du travail et des concentrationnaires, que certains prisonniers ont pu côtoyer.

La commission établit alors l'inventaire des sources à disposition, constitue une bibliographie, envoie des questionnaires détaillés à de nombreux anciens prisonniers de guerre et se lance dans la publication de travaux scientifiques, réunis dans la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*. Il apparaît donc que la fondation de cette commission marque l'acte de naissance de l'histoire (scientifique) de la captivité.

Dès lors, les travaux des membres de la commission se multiplient sur des thématiques diverses en lien avec la captivité. Ainsi, Jean-Marie d'HOOP s'intéresse aux évasions ²⁶ et à d'autres aspects de la captivité. La conservatrice aux Archives Nationales, Marie-Thérèse CHABORD se focalise, quant à elle, sur les organismes chargés des prisonniers de guerre sous le régime de Vichy ²⁷, mais porte également son attention sur les organisations mises en place par le Comité français de la libération nationale pour traiter de la question des prisonniers ²⁸. Enfin, J BILLIG étudie la mise au travail des prisonniers de guerre français. Bien évidemment, la commission d'histoire de la captivité aborde bien d'autres thématiques et il est clair qu'un mouvement est lancé.

23 COCHET François, « Des retours « décalés », les prisonniers de guerre et les requis du travail » dans *La France de 1945, Résistances, Retours, Renaissances*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1996, p.149.

24 BRAUDEL Fernand, « La captivité devant l'histoire », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°25, (janvier 1957), p.3.

25 MICHEL Henri, « Les travaux de la commission d'histoire de la Captivité », op.cit., p.78.

26 D'HOOP Jean-Marie, « Note sur les évasions », op.cit., p.66-78.

27 CHABORD M-Th, « Les organismes français chargés des prisonniers de guerre sous le gouvernement de Vichy », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°37, (janvier 1960), p.3-14.

28 CHABORD M-Th, « Les organismes français chargés des prisonniers, déportés et réfugiés (Alger 1943 – Paris 1945) », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°42, (avril 1961), p.17-26.

Pour autant, la captivité reste encore à ce moment, un sujet d'étude relativement marginal et il faut attendre les années 1960 et 1970 pour que soient publiées les premières synthèses historiques par Pierre GASCARD²⁹ et Christophe ROBERT³⁰. Cependant, ces travaux n'ont pas un très grand écho et ce sont finalement les travaux d'Yves DURAND qui font date, notamment la synthèse qu'il produit suite à la demande de la Fédération nationale des prisonniers de guerre³¹.

Suite à cela, d'autres spécialistes non affiliés à la Commission d'histoire de la captivité, publient des ouvrages dont la focale est centrée sur quelques aspects particuliers de la captivité. Ainsi, après l'étude des conditions de vie des captifs par divers historiens, Christophe LEWIN s'intéresse au retour des prisonniers et au développement de la Fédération Nationale des Prisonniers de guerre³². Dans les années 1990, Sarah FISHMAN donne une place aux femmes dans l'historiographie de la captivité, en s'intéressant aux épouses et concubines de prisonniers de guerre³³. Elle offre ainsi un panorama des difficultés que doivent endurer ces femmes.

Au sein des universités la captivité devient également un objet d'étude, notamment à travers des travaux menés à l'échelle de départements. Ainsi dans le cadre de leurs maîtrises des étudiants s'intéressent aux prisonniers de guerre originaires de tel ou tel département. Ainsi, à l'Université de Caen, Vincent BESQ s'intéresse aux prisonniers de guerre manchois³⁴, Maria-Isabelle INACIO quant à elle, étudie les prisonniers de guerre originaires du Calvados³⁵. Les études quantitatives entrent aussi en ligne de compte et Mathieu FABRE propose une étude statistique des prisonniers de guerre³⁶.

Au cours des années 1980, les études sur la captivité connaissent une sorte de décroissement. En effet, les études antérieures sont focalisées sur la captivité de la seconde guerre mondiale et adoptent un point de vue très franco-français, laissant de côté l'étude de captifs d'autres nationalités. Les choses évoluent lorsque des spécialistes comme François COCHET décident de publier des études comparatives entre prisonniers de guerre, déportés et requis du Service du Travail Obligatoire³⁷. Cette ouverture des champs d'étude de l'histoire de la captivité de guerre se poursuit avec des travaux étudiant le phénomène en élargissant les bornes chronologiques. Ainsi, certaines études choisissent d'axer leur développement sur des thématiques communes à toutes les captivités du XX^e siècle, à l'instar du colloque réuni par le Ministère de la Défense en novembre 2011³⁸ ou de François COCHET qui choisit de mettre en avant les aspects communs aux différentes captivités des XIX^e et XX^e siècles³⁹.

Le cinquième colloque international de Carcassonne, organisé en 2002 par l'association les Audois, l'Université de Toulouse-le-Mirail et les Archives départementales de l'Aude⁴⁰, fonctionne de la même manière en traitant de la captivité de guerre à travers des exemples allant de l'Antiquité

29 GASCARD Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne*, Paris, Gallimard, 1967, 320p.

30 ROBERT Christophe, *Les flammes du Purgatoire. Histoire des prisonniers de 1940*, Paris, France-Empire, 1979, 258p.

31 DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1980, 542p.

32 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335p.

33 FISHMAN Sarah, *Femmes de prisonniers de guerre, 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, 284p.

34 BESQ Vincent, *Les prisonniers de guerre manchois durant la seconde guerre mondiale, 1939-1945*, Mémoire Master 1 et 2, Université de Caen, 2005.

35 INACIO Maria-Isabelle, *Les prisonniers de guerre du Calvados, 1939-1945*, Maîtrise, Université de Caen, 2004.

36 FABRE Mathieu, *Etude sociologique et statistique des prisonniers de guerre*, Maîtrise, Université de Caen, 2003.

37 COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO, 1945-1985*, Paris, SPM-Lettrage, 1992, 272p.

38 PATHE Anne-Marie, THEOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle, des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin / Ministère de la Défense, 2012, 376p.

39 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 463p.

40 CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy, PAYEN Pascal (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, Privat, 2003, 320p.

à nos jours.

Enfin, des études focalisées sur un camp de prisonniers en particulier ont également vu le jour. Dans les années 1950, l'abbé Pierre FLAMENT, historien, docteur ès lettres, s'avère être le premier à produire une étude de la captivité à l'échelle d'un camp. Sa thèse principale⁴¹ s'intéresse à l'Oflag II D – II B, camp dans lequel l'auteur a fait l'expérience de la captivité de guerre. Suivant un plan chronologique, l'historien traite de la vie quotidienne des prisonniers au camp et pointe du doigt les évolutions que cette vie a connu. L'étude se focalise également sur l'administration du camp, les divertissements, les infrastructures sanitaires et autres installations du camp.

Le même auteur est à l'origine d'une thèse secondaire⁴² se focalisant sur la vie religieuse au sein du camp cité précédemment et détaillant la mise en place et le fonctionnement d'un véritable service religieux.

Peu après, Jean-Louis MORET-BAILLY, professeur agrégé d'allemand, produit une étude historique sur le Stalag XVII B⁴³, camp dans lequel il fut captif et nommé homme de confiance. Le développement suit également un ordre chronologique, avec une étude des différentes infrastructures du camp, ainsi que de leur fonctionnement. Les différentes phases de la vie au camp sont bien évidemment abordées.

Quelques temps plus tard, un ancien captif du camp de Stalag XVIII B devenu historien, publie un article dans lequel il passe à la loupe son ancien lieu de détention⁴⁴. L'auteur montre les particularités de ce camp, telles le fait de regrouper dans ce lieu uniquement des aspirants ou encore l'effort de séduction mené dans ce camp par le régime de Vichy à travers l'envoi d'officiers « professeurs » dispensant des cours sur la Révolution Nationale. Outre ces particularités, l'étude suit un plan chronologique dans lequel les différents aspects de la vie du camp sont exposés.

Par la suite, l'ancien prisonnier de guerre Jean-Marie D'HOOP, agrégé d'histoire, publie lui aussi une étude sur le camp dans lequel il fut enfermé durant cinq longues années⁴⁵. Le plan suivi par ce travail sur l'Oflag X C n'est guère différent de celui qui compose les études précédemment citées.

Pour parachever ce panorama, il nous faut mentionner quelques monographies récentes, telles le mémoire de Thomas BATTISTONI sur le Stalag X B⁴⁶, offrant un aperçu du lieu de mémoire que ce Stalag est encore aujourd'hui et ce après avoir retracé la vie des prisonniers dans ce camp. Enfin, citons également l'étude de Fabienne MONTANT sur le Stalag XI A⁴⁷, qui s'attache à reconstituer la vie quotidienne des prisonniers de ce camp en mettant l'accent sur les sources orales dont elle a pu disposer.

Nous souhaitons inscrire notre étude sur le Stalag VIII C dans une optique similaire en mettant l'accent sur divers aspects du quotidien des captifs de ce camp. Cependant, nous souhaitons intégrer dès que possible, des données statistiques permettant de mieux saisir le profil des hommes concernés par la captivité au sein de ce Stalag ou permettant de saisir l'importance d'un phénomène les concernant. D'autre part, il est possible que cette étude apparaisse comme étant très centrée sur les Français du Stalag étudié, cela est dû à la nature de nos sources qui ne font allusion aux

41 FLAMENT Pierre, *La vie à l'Oflag II D – II B*, Thèse de doctorat, Université de Caen, 1956, 838p.

42 FLAMENT Pierre, *Vitalité chrétienne et pratique religieuse à l'Oflag II D – II B*, Thèse secondaire, Université de Caen, 1956, 838p.

43 MORET-BAILLY Jean-Louis, « Le camp de base du Stalag XVII B », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°25, (janvier 1957), p.7-45.

44 SILBERT Albert, « Le camp des aspirants I », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°28, (octobre 1957), p.16-34 et « Le camp des aspirants II », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°29, (janvier 1958), p.49-72.

45 D'HOOP Jean-Marie, « Lübeck, Oflag X C », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°37, (janvier 1960), p.15-29.

46 BATTISTONI Thomas, *Les prisonniers de guerre français au Stalag X B de Sandbostel*, Mémoire, Université Caen, 2008, 99p.

47 MONTANT Fabienne, *Altengrabow, Stalag XI A*, Toulouse, Les Audois, 1999, 128p.

étrangers du camp que dans de trop rares occasions. Cependant, dans la mesure du possible, nous évoquerons ces prisonniers étrangers.

Ajoutons également que l'activité artistique au sein du Stalag qui constitue le cadre de cette étude, à fait l'objet d'une publication de la part de l'une des filles de l'un des artistes de ce camp⁴⁸.

De notre point de vue, choisir de mener une étude à l'échelle d'un seul camp de prisonniers comporte plusieurs intérêts. Premièrement, cela peut permettre de saisir certains éléments de l'expérience de la vie captive qui échappent aux études abordant la captivité sous un angle plus général. En effet, l'auteur d'une étude plus générale sur la captivité de guerre ne peut se permettre de développer trop longuement tel ou tel aspect du phénomène. Ainsi, pour prendre un exemple, la vitalité artistique d'un Stalag tel que celui que nous étudions ici, ne sera pas forcément perceptible dans une étude qui englobe l'ensemble des camps de prisonniers de guerre. Alors qu'une étude ne s'intéressant qu'à un seul camp peut permettre de saisir cet aspect. Cela permet donc de pointer du doigt les particularités d'un camp et donc de voir comment l'expérience vécue par les prisonniers de ce même camp a pu être différente par rapport à l'ensemble des autres captifs. Il en va de même pour les similitudes lorsque la vie quotidienne des captifs de ce même camp ne diffère guère de celle des autres camps.

Le deuxième intérêt des études ne se focalisant que sur un camp de prisonniers de guerre, réside dans le fait que ces dernières permettent de confirmer, parfois d'infirmier, ce qui a été avancé dans des études traitant du phénomène sous une échelle plus globale. Ainsi les études ne choisissant qu'un seul et unique camp pour focale, permettent de multiplier les exemples venant étayer les études plus générales.

Pour traiter ce sujet nous avons fait le choix de nous focaliser sur la manière dont les Français du Stalag VIII C ont vécu leur captivité en tentant de montrer les diverses répercussions de cet exil forcé sur le quotidien de ces hommes. Cela nous invite aussi à regarder si ce Stalag constitue un camp particulier ou au contraire un lieu d'enfermement semblable aux autres camps d'hommes de troupe et de sous-officiers.

Tout cela soulève finalement d'autres interrogations. Tout d'abord, pour savoir si ce Stalag est un camp particulier, il nous faut savoir qui sont les prisonniers qui composent la population. Sont-ils regroupés selon leurs origines géographiques (Bretons, Alsaciens...) ? Ces prisonniers sont-ils des réfractaires ou des punis ? Où et quand ont-ils été capturés ? Autant de questions auxquelles la première partie de cette étude tentera de répondre, partie pour laquelle nous nous sommes efforcés d'appliquer les méthodes de l'histoire quantitative.

Concernant cette première partie au caractère plutôt statistique, nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur une limite concernant les graphiques que nous avons produits. En effet, les sources utilisées pour obtenir ces résultats ne permettent pas de cerner l'effectif sédentaire de ce Stalag, c'est-à-dire le pourcentage d'hommes restant au camp pour assurer le fonctionnement administratif et l'intendance de celui-ci. Les graphiques proposés ne sauraient donc constituer une typologie de la « population » du Stalag VIII C ayant passé l'ensemble de sa captivité dans ce camp. En revanche, il s'agit plutôt d'une représentation de l'ensemble des prisonniers de guerre dépendant administrativement de ce Stalag et ayant vécu de manière plus ou moins prolongée au Stalag VIII C.

La problématique soulevée nous amène également à nous interroger sur les conditions de vie au sein de ce Stalag. Répondre à cette question sera le rôle assigné à la deuxième partie de ce travail. Cette partie sera donc davantage focalisée sur la « population » du camp en lui-même, c'est-à-dire, les hommes étant restés enfermés au camp durant toute la durée de leur exil forcé. Nous traiterons également des conditions de vie dans certains détachements de travail mais dans une moindre mesure, les sources à disposition étant beaucoup plus fragmentaires sur ce sujet.

Qui plus est, l'étude de l'ensemble des Kommandos rattachés au camp de base VIII C serait

48 ELIAS Agnès, ELIAS Georges, *Artistes au Stalag*, Langres, Geste éditions, 2015, 385 p.

un travail impossible à réaliser; notamment parce que ce Stalag administre 1 300 à 1 500 détachements de travail⁴⁹.

Enfin, la troisième et dernière partie de ce dossier cherchera à savoir dans quelles conditions les hommes du Stalag VIII C ont été libérés et rapatriés en France.

Pour tenter de répondre à cette problématique nous avons consulté des sources diverses dont le corpus se compose de divers rapports rédigés par les hommes de confiance du Stalag VIII C ou encore par certains délégués du Comité International de la Croix-Rouge. S'ajoutent à cela des extraits de contrôle postal, divers témoignages, quelques photographies et plusieurs paroles de chansons. N'omettons pas dans cette présentation les quelques exemplaires du journal du camp ayant pu être consultés. Enfin, dans ce corpus de sources, il nous faut mentionner les listes d'enregistrement des prisonniers de guerre arrivant au Stalag VIII C. Ces listes nous ont permis de constituer un échantillon représentatif de la « population » du Stalag ici considéré. Puisqu'un « échantillon de 1 000 correspond à une marge d'erreur casuellement acceptable »⁵⁰ nous avons constitué un échantillon de 1 022 noms, ce chiffre permettant de répartir de manière équitable les noms choisis dans les premières et dernières listes. Suite à cela la constitution de l'échantillon s'est opérée par le choix de traiter neuf des dix-huit boîtes renfermant ces listes, en ouvrant une boîte sur deux ce qui permet d'étudier de manière équitable les premières listes, les listes intermédiaires et les dernières.

Enfin, le choix fut fait de sélectionner quinze noms par listes, cinq noms étant choisis en début de liste, cinq en milieu de liste et cinq en fin de liste.

49 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (03/12/1940).

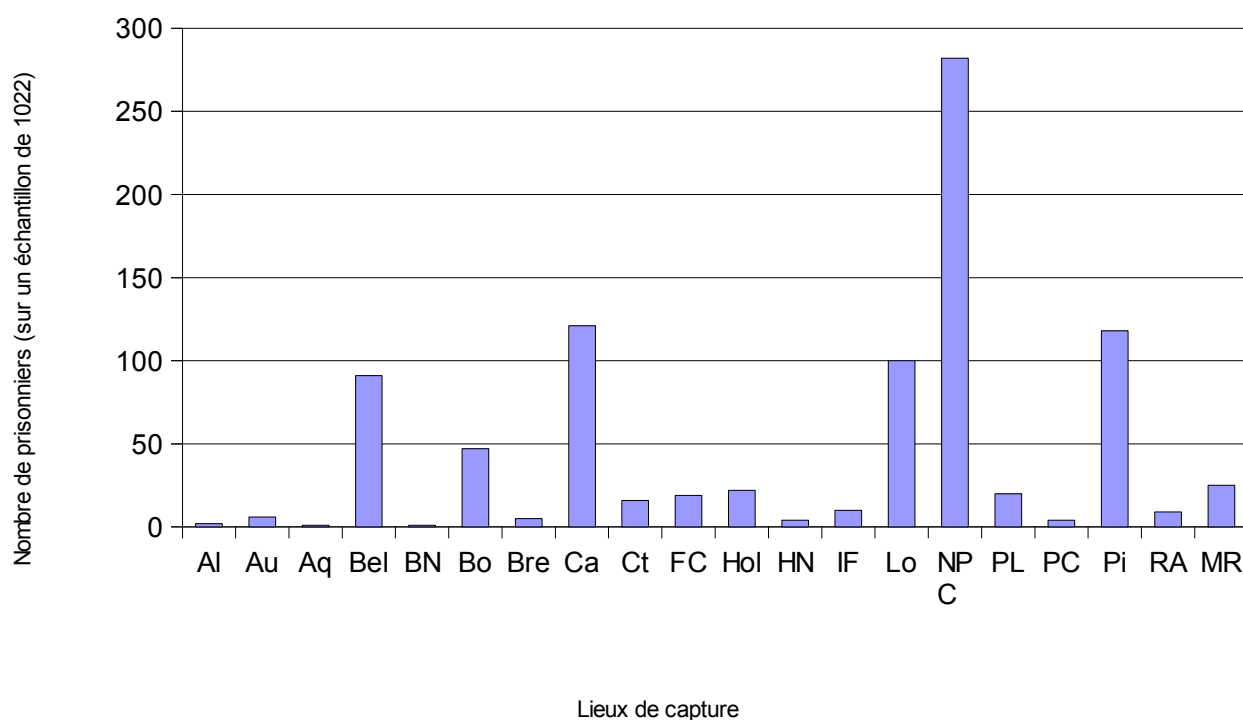
50 LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p., p.25.

PREMIERE PARTIE : LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANCAIS DU STALAG VIII C, QUEL PROFIL ?

I / Essai de sociologie des captifs français du Stalag VIII C.

1.Statistiques concernant la capture.

Graphique 1 : Lieux de capture des hommes du Stalag VIII C

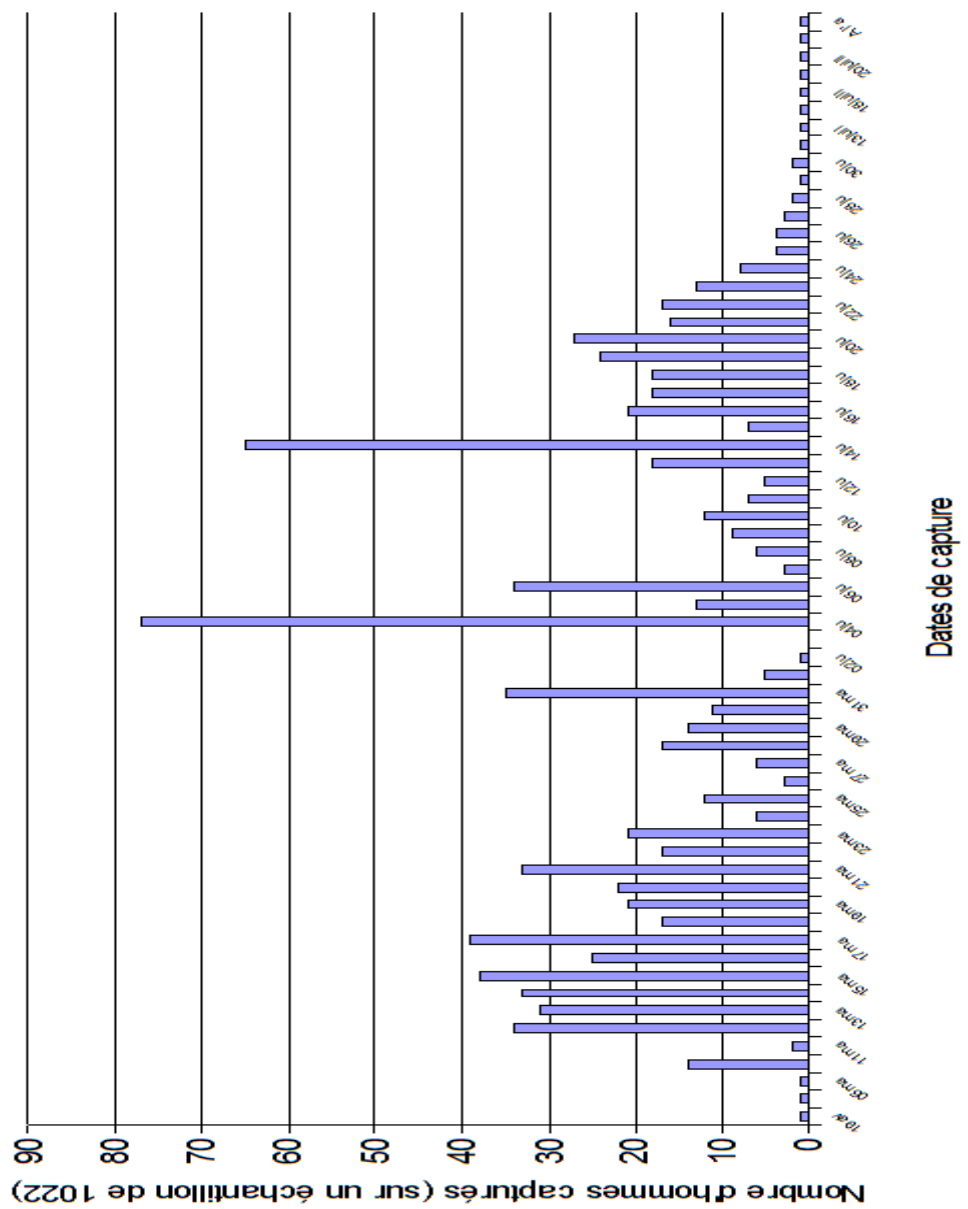


Source : PAVCC, 22 P 429 à 446, listes de prisonniers du Stalag VIII C.

Légende Graphique 1 :

Al = Alsace	Hol = Hollande
Au = Auvergne	HN = Haute-Normandie
Aq = Aquitaine	IF = Ile de France
Bel = Belgique	Lo = Lorraine
BN = Basse-Normandie	NPC = Nord Pas de Calais
Bo = Bourgogne	PL = Pays de la Loire
Bre = Bretagne	PC = Poitou-Charente
Ca = Champagne-Ardennes	Pi = Picardie
Ct = Centre	RA = Rhône-Alpes
FC = Franche-Comté	MR = Mal Renseigné

Graphique 2 : Dates de capture des hommes du Stalag VIII C



Source : PAVCC, 22 P 429 à 446, Listes de prisonniers du Stalag VIII C.
 Légende Graphique 2 :

- ma = mai
- ju = juin
- juil = juillet
- A l'a = Après l'armistice

Toutes les dates mentionnées dans ce graphique concernent l'année 1940.

Avant de poursuivre plus en avant dans le commentaire de ces deux graphiques, nous souhaitons apporter ici quelques petits éclaircissements concernant la mention *Mal Renseigné* du graphique 1. Nous avons regroupé sous cette mention tous les prisonniers pour lesquels les listes ne mentionnent pas de lieux de capture. Nous y avons également ajouté les hommes pour lesquels il est difficile de connaître avec certitude, le lieu de capture. En effet, les listes mentionnent généralement un nom de commune dans la colonne *Lieu de capture*. Cependant, dans certains cas plusieurs communes situées dans des régions différentes portent le même nom. Le problème réside dans le fait que les différentes régions auxquelles appartiennent ces communes, sont toutes localisées dans le secteur des opérations de mai-juin 1940 et sont toutes atteintes dans le même laps de temps par les Allemands. Il est donc impossible de trancher dans ces conditions.

De même la mention *Après l'armistice* dans le graphique 2, peut paraître surprenante, les hommes capturés après le 25 juin 1940 étant, de fait, considérés comme capturés après l'armistice. Cela résulte du fait que pour un homme enregistré sur la liste 545⁵¹, la colonne lieu de capture comporte pour seul renseignement *Après l'armistice*, mais marquons une trêve avec les explications « techniques » et voyons ce que révèlent ces deux graphiques.

Les graphiques 1 et 2 permettent d'établir une sorte de typologie de la « population » administrativement dépendante du Stalag VIII C. A travers ces éléments nous avons cherché à savoir si les Allemands ont établi ou non une logique particulière dans les transferts de captifs en direction du Stalag qui intéresse cette étude.

En tout premier lieu, le graphique des dates de capture (graphique 2) montre que certains hommes auraient été faits prisonniers en juillet 1940. Malgré nos lectures et l'examen des sources à notre disposition, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer ces captures tardives, s'agirait-il de fautes de frappe, le fonctionnaire en charge du renseignement des listes a-t-il tapé par inadvertance un sept au lieu d'un six ou d'un cinq pour le chiffre indiquant le mois de capture; sur sa machine à écrire ? Difficile de le savoir. Cependant, certains ouvrages fortifiés de la ligne Maginot ont résisté jusqu'en juillet 1940, or dans notre échantillon 3 hommes parmi ceux capturés au cours du même mois, l'ont été dans le secteur de la ligne de fortifications. Cette explication semble valide pour ces trois hommes.

Le graphique 2 montre également que certains hommes du Stalag VIII C auraient été capturés par l'ennemi le 19 avril 1940, ainsi que les 02 et 06 mai de la même année. Ces captures intervenant avant le déclenchement de l'offensive allemande dans le cadre du « Plan jaune », le 10 mai 1940, pourraient être expliquées par les « coups de main » lancés par les Allemands en territoire français pendant la « Drôle de guerre ». En effet, Philippe MASSON explique que « *les petits postes installés en avant de la ligne Maginot sont régulièrement enlevés par des patrouilles allemandes* »⁵². Cette explication apparaît comme étant la plus plausible pour expliquer la capture de ces quelques hommes du Stalag VIII C, avant le déclenchement de l'offensive principale. Cependant, certains lieux de captures mentionnés par les listes ayant enregistré ces hommes posent problème car les captifs des 02 et 06 mai auraient été capturés dans la Somme et le Nord Pas de Calais. Il est clair que ces secteurs constituent des lieux trop éloignés pour l'incursion de commandos allemands au cours de cette période. Il semble donc qu'une nouvelle erreur ait eu lieu lors de l'enregistrement de ces prisonniers sur les listes du Stalag. Ainsi, il paraît plus probable que les captifs des 02 et 06 mai aient été capturés les 02 et 06 juin 1940, dates au cours desquelles les opérations battent leur plein dans les secteurs où ces hommes ont du se résigner à déposer les armes; à savoir la Somme et le Nord Pas de Calais.

51 PAVCC, carton PG. *Listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442, 22 P 443, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 545.*

52 MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 1999, 507 p., p. 194.

L'examen des deux graphiques montre également que les militaires français transférés au Stalag VIII C ont été capturés sur l'ensemble du théâtre d'opérations et ce, tout au long de la campagne de France. Cependant, le graphique 2 tend à montrer une légère surreprésentation des hommes capturés au cours de la première phase de la campagne de France dont le déroulement peut être considéré comme allant du 10 mai au 04 juin 1940. Cette première phase correspond à la mise en oeuvre du « Plan jaune » (*Fall Gelb*) du général allemand von Mannstein. Le 10 mai 1940, les unités françaises composant la I^{ère} Armée du général Blanchard, s'enfoncent en Belgique et en Hollande dans le cadre de l'opération Dyle-Breda. Le graphique 1 montre qu'une partie des militaires français capturés au cours de ces opérations composent une part assez importante de l'effectif du Stalag VIII C.

Les courbes du graphique 2 allant du 13 mai au 04 juin comptent dans leur globalité parmi les plus élevées, avec un pic au 31 mai et un second pic au 04 juin 1940. Cela correspond à la phase d'opérations débutant par la percée du front français à Sedan par la *Wehrmacht* (14 mai) et se terminant par la réduction de la poche de Dunkerque (04 juin). Ainsi, le graphique 2 montre qu'une grande majorité des prisonniers de guerre constituant l'effectif du Stalag composant le cadre de cette étude, a été capturée au cours de la phase d'opérations précédemment décrite.

Le 17 mai 1940, l'armée allemande poursuit sa progression en Belgique avec pour objectif le franchissement du canal de Charleroi. Dans le même temps, d'autres unités allemandes progressent entre la Sambre et l'Oise. Ces éléments permettent d'expliquer le pic de capture visible pour le 17 mai, dans le graphique 2. En effet, pour cette même date, l'échantillon révèle que les captures les plus importantes ont eu lieu dans ces deux secteurs d'opérations. Ainsi sur 39 hommes capturés à cette date, 7 l'ont été en Belgique et 21 dans le Nord-Pas de Calais, principalement à Avesnes ville arrachée par surprise par les hommes de Rommel, au terme d'un violent combat de rue. D'autres captures ont eu lieu à Landrecies et Berlaimont, deux villes situées dans ce secteur d'opérations.

Deux autres pics du graphique 2 montrent également qu'une part importante des hommes du camp de Sagan a été capturée lors des « coups de filet » massifs réalisés par l'armée allemande, en l'occurrence, la réduction de la poche de Lille (31 mai) et la réduction de la poche de Dunkerque (04 juin).

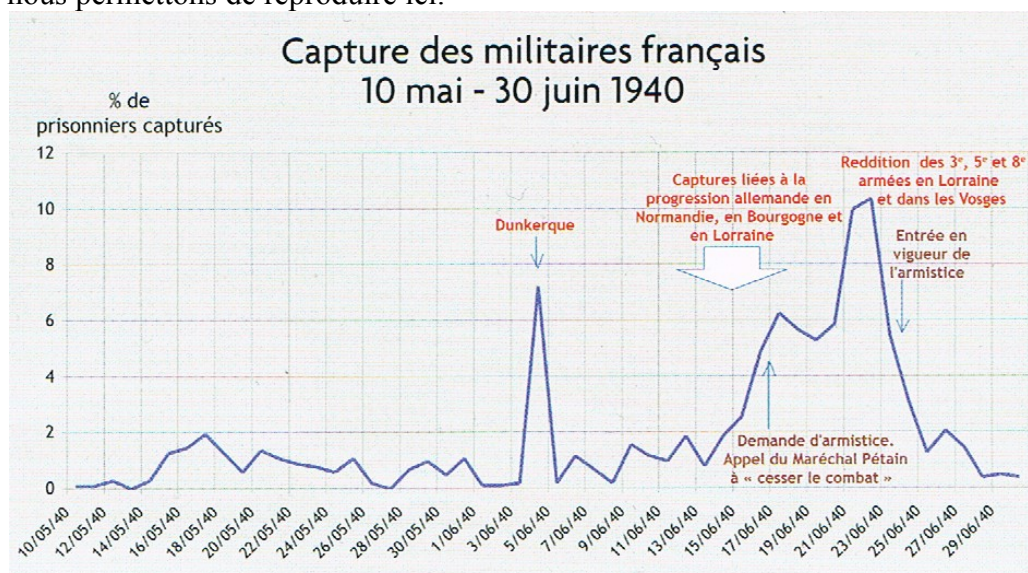
Le graphique 1 vient confirmer tout cela car les courbes les plus importantes montrent que la majeure partie des hommes affectés au Stalag VIII C, a été capturée dans les régions Champagne-Ardennes, Picardie et surtout Nord Pas de Calais, régions constituant le principal théâtre d'opérations de cette phase de la campagne de France.

Les courbes du graphique 2 couvrant la période allant du 05 au 26 juin 1940, constituent le deuxième groupe important de ce graphique. Ces courbes illustrent la deuxième et dernière phase d'opérations; opérations menées dans le cadre du « Plan rouge » (*Fall Rot*). Cette phase débute le 05 juin avec la reprise de l'offensive allemande vers l'ouest, le centre et l'est de la France et se termine le 25 juin à minuit, heure française, avec l'entrée en vigueur de l'armistice signé le 22 juin 1940. Au cours de cette phase d'opérations, le groupe blindé Guderian traverse la Champagne-Ardennes en direction de la Franche-Comté, tout en faisant bifurquer vers la Lorraine le XXXXI^e corps d'armée blindé. Cette étape de la campagne de France marque l'encerclement des III^e, V^e et VIII^e armées françaises en Lorraine. La reddition de ces armées fin juin 1940 marque une nouvelle capture de masse. Le graphique 1 montre qu'une partie des soldats français capturés au cours de cette phase dans ces secteurs d'opérations, constitue le second groupe majoritaire composant les effectifs du Stalag VIII C. Les courbes du graphique 2 couvrant la période du 05 au 24 juin enregistrent majoritairement les captures ayant eu lieu dans le secteur des III^e, V^e et VIII^e armées françaises encerclées. Précisons cependant que ces courbes enregistrent également les militaires français capturés lors de la progression allemande dans le secteur des deux Normandies, de l'Île de France, du Centre, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Pour autant, le graphique 1 montre que les captifs

de ces théâtres d'opérations ne sont pas les plus représentés au Stalag VIII C.

Cet état de chose se confirme en étudiant le graphique 2 à plus grande échelle. En effet, en ne considérant que la date du 14 juin 1940, date marquant un pic important du graphique, l'on s'aperçoit que les hommes du secteur des III^e, V^e et VIII^e armées françaises sont majoritaires, puisque sur les 1022 noms que compte l'échantillon, 65 hommes sont enregistrés comme capturés le 14 juin et sur ces 65 hommes, 45 ont été capturés entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine, soit quasiment les 2/3. Pour cette date, l'échantillon compte également 11 hommes capturés entre l'Ile de France et le Centre, autre secteur important de la progression allemande à cette date marquant l'entrée allemande dans Paris.

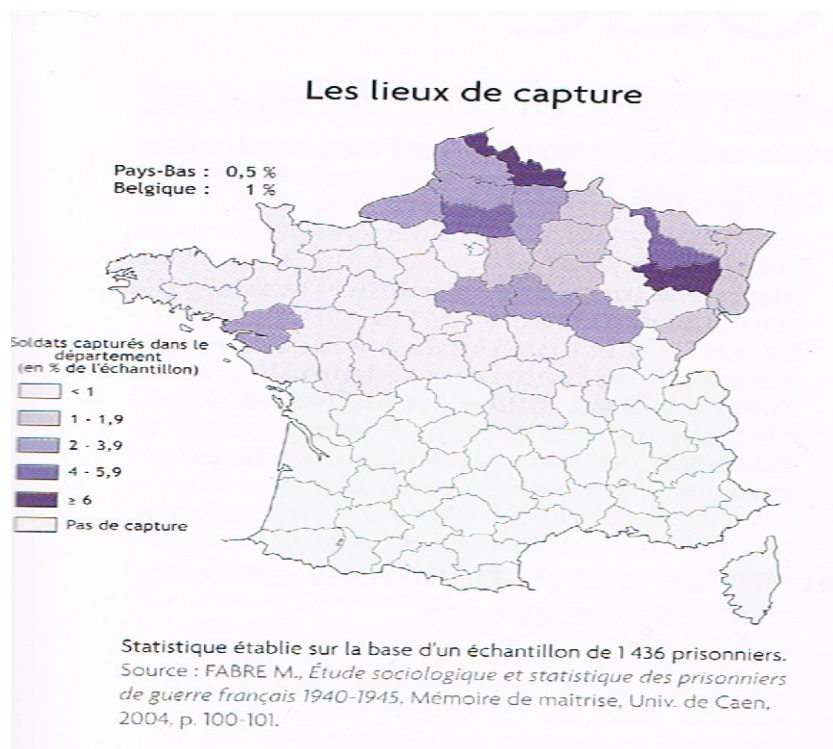
Voici donc, à partir des lieux et dates de capture, la « photographie » pouvant être faite de la « population » composant l'effectif global du Stalag VIII C. Cela suscite l'interrogation suivante : cette composition est-elle spécifique au camp considéré dans cette étude ou n'est-elle qu'un simple reflet de la tendance générale ? Pour vérifier cela, nous aurions voulu comparer les graphiques de cette étude à d'autres diagrammes étudiant d'autres Stalags. Cependant, les travaux consultés prenant pour objet d'étude un camp en particulier, ne comportaient pas de graphiques équivalents. Malgré tout, la réponse à cette question peut être apportée par la comparaison de nos deux graphiques à celui réalisé par Jean-Luc LELEU concernant les dates de capture de l'ensemble des militaires français⁵³, ainsi qu'à la carte produite par Mathieu FABRE faisant état de la répartition de l'ensemble des prisonniers de guerre français en fonction de leurs lieux de capture⁵⁴, documents que nous nous permettons de reproduire ici.



Source : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, 333p., p. 45.

53 LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, 333p., p. 45.

54 Ibid.



Source : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, 333p., p. 45.

En ce qui concerne les lieux de capture, il ressort de la comparaison du graphique 1 à la carte de Mathieu FABRE, que la répartition des hommes du Stalag VIII C est globalement conforme à celle de l'ensemble des prisonniers de guerre français. En effet, la carte montre que les régions dans lesquelles les captures ont été les plus massives sont la Lorraine, notamment le département des Vosges et le Nord Pas de Calais, aspect sur lequel le graphique 1 et le document de Mathieu FABRE s'accordent. En second rang dans l'importance du nombre de capture, la carte mentionne les régions Picardie et Champagne-Ardenne, autre point sur lequel le graphique 1 montre une similitude. Selon la carte, les autres régions telles la Basse-Normandie, la Bretagne, le Centre, la région Rhône-Alpes et le reste du secteur d'opérations comptent peu de captures, le graphique 1 montre la même chose pour le Stalag VIII C. En revanche quelques différences sont notables entre la carte et le graphique 1. En effet, le graphique montre un nombre de captures plus important que celui donné par la carte, en ce qui concerne la Belgique. A contrario, la carte montre un pourcentage de capture légèrement plus important que le graphique 1, en ce qui concerne les régions Bourgogne et Pays de la Loire.

Cela tend à confirmer qu'au Stalag VIII C, les hommes capturés dans les secteurs du début de la campagne de France sont légèrement plus nombreux que ceux capturés dans les secteurs atteints plus tardivement par les troupes allemandes.

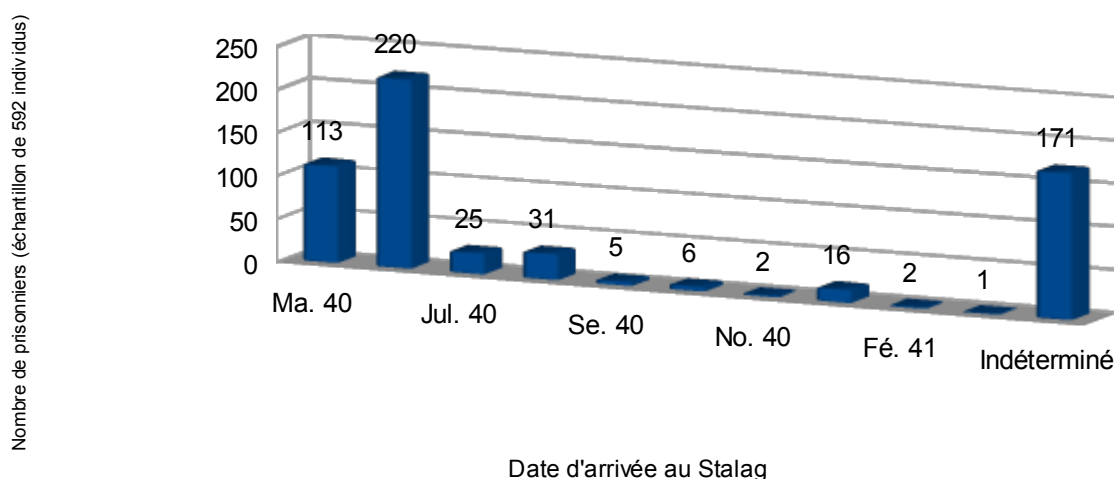
Cet état de choses paraît encore plus flagrant en comparant le graphique 2 à celui réalisé par Jean-Luc LELEU. En effet, le nombre d'hommes capturés au cours de la première phase de combats, du 10 mai au 04 juin est légèrement plus important sur le graphique 1, que sur le graphique traitant de l'ensemble des prisonniers de guerre français. Une différence majeure entre les deux graphiques, réside également au niveau des chiffres avancés pour les militaires capturés entre les 15 et 25 juin 1940. En effet, les chiffres avancés pour cette période comptent parmi les plus importants du graphique de Jean-Luc LELEU, avec un pic au 24 juin, tandis que pour la même période, le graphique 2 de cette étude donne des chiffres inférieurs avec un pic au 14 juin. Cette observation combinée à celle que nous avons faite concernant les lieux de capture, nous permettent

de formuler l'hypothèse selon laquelle les Allemands ont transféré de manière régulière au Stalag VIII C une part des militaires capturés, et ce quelques mois après le début de l'offensive à l'ouest, ce qui expliquerait que les hommes capturés au cours de la première phase de la campagne de France, du 10 mai au 04 juin, soient légèrement plus représentés que leurs compagnons d'infortunes capturés entre le 05 juin et le 30 juin. Le fait que ces derniers aient été envoyés au camp de Sagan dans des proportions moindres s'explique peut-être par le fait que le Stalag VIII C ait vite atteint ses limites en terme d'effectif global, au cours du transfert de ces captifs.

Rappelons que le Stalag VIII C est un camp-type s'étendant sur une superficie assez importante (800 x 600 mètres) pouvant accueillir les captifs français dès le début des opérations. En effet, un délégué du CICR en visite au camp le 24 mai 1940⁵⁵ révèle que ce Stalag abrite des militaires polonais capturés au cours de la campagne de Pologne, ce qui permet de dire que le Stalag VIII C existe depuis 1939 au minimum lorsque les premiers Français arrivent.

Pour tenter d'étayer ces dires, il convient de s'intéresser aux dates d'arrivée des prisonniers de guerre français envoyés au Stalag VIII C, ce que permettent les fiches médicales de rapatriement de 1945. Cependant, la connaissance de la date d'arrivée en Allemagne à partir de ces fiches n'est valable que pour les rapatriés de 1945, en ce qui concerne les rapatriés avant cette date, il est impossible de connaître leur date d'arrivée au camp.

Graphique 3 : date d'arrivée des prisonniers de guerre français au Stalag VIII C



Source : PAVCC, fiches individuelles de rapatriement, classement par ordre alphabétique (1945).

A première vue ce graphique contredit notre hypothèse puisque les arrivées au mois de juin sont majoritaires même si un grand nombre d'hommes arrive dès le mois de mai 1940. Cependant, il faut prendre en compte un décalage entre la capture et le transfert en Allemagne, décalage que certaines listes d'enregistrement tendent à confirmer. Ainsi, les militaires français capturés en juin 1940, font leurs premières apparitions dans les listes établies à partir du 10 août 1940 même si les militaires capturés en mai restent très majoritaires. La liste n° 395⁵⁶, en date du 28 février 1941, explique que des militaires français capturés entre le 19 et le 30 juin 1940 sont arrivés au camp le 09 janvier 1941. De même pour les militaires de la liste 400⁵⁷, en date du 28 février 1941, arrivant au Stalag le 25 janvier 1941 et ayant été faits prisonniers entre le 18 et le 28 juin 1940.

55 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/05/1940).

56 PAVCC, 22 P 439, *PG Listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, Liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 395 (28/02/1941).

57 PAVCC, 22 P 439, *PG Listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, Liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 400 (28/02/1941).

Ces éléments tendent à expliquer les résultats obtenus dans les graphiques 1 et 2 de la présente étude, il semble bel et bien que la légère surreprésentation des hommes capturés au cours de la première phase de la campagne, s'explique par ces éléments, mais il est difficile de l'affirmer clairement.

L'étude de la fréquence des arrivées des captifs français au Stalag VIII C invite également à s'intéresser aux conditions de leur transfert depuis la France, mais les sources à disposition ne livrent que très peu d'éléments sur la question. Le rapport de visite d'une délégation de la Croix-Rouge internationale, précédemment cité⁵⁸, indique que les Français arrivés au camp les 16 et 17 mai 1940, ont été acheminés par train. Etienne GAUTHIER dans ses *Souvenirs de captivité*⁵⁹ évoque lui aussi un transfert en train, dans un wagon de marchandises français, après un passage par le Stalag XII A. Sur les conditions même de son « voyage », Etienne GAUTHIER dit ne plus avoir aucun souvenir. De même, Jacques BRUNEAUX⁶⁰ explique avoir effectué le trajet Lille-Cambroux (Belgique) à pied, pour ensuite achever son transfert par chemin de fer dans un wagon transportant 82 hommes. Enfin, Jean BLAIZOT, en évoquant ses souvenirs⁶¹, a toujours expliqué avoir effectué l'ensemble du trajet vers le camp à pied, trajet entrecoupé de bivouacs dans les champs où les hommes dormaient à même le sol, parfois sous la pluie.

Ces éléments montrent que les hommes du Stalag VIII C n'ont visiblement pas connu de conditions de transfert différentes de celles de l'ensemble des prisonniers de guerre français décrites par Yves DURAND⁶². Ajoutons que les sources restent trop peu loquaces pour permettre d'établir une typologie des transferts depuis la France. Il en va de même pour la question des séjours en *Frontstalag*. Les seuls éléments disponibles sur cette question proviennent des listes n°395 et 400⁶³ qui mentionnent respectivement le transfert de 151 prisonniers de guerre français en provenance du *Frontstalag* 182, arrivant le 09 janvier 1941 et le transfert de 152 hommes arrivant du *Frontstalag* 155, après un passage par le *Frontstalag* 141, le 25 janvier 1941. L'absence d'informations supplémentaires est à mettre sur le compte du manque de renseignements fournis par les autres listes. Il est malgré tout certain, que, dans le graphique 3, les hommes concernés par des arrivées au camp entre novembre 1940 et mars 1941 sont autant de captifs ayant connu les *Frontstalags*. Les arrivées de juillet à octobre 1940 peuvent aussi s'expliquer par un passage dans ces camps provisoires mais peuvent aussi marquer l'arrivée d'hommes ayant fait le trajet à pied.

Toujours dans l'optique de poursuivre la typologie de la « population » du camp de Sagan, mais aussi pour savoir si les Allemands ont établi ou non une logique particulière dans la répartition des prisonniers de guerre envoyés au Stalag VIII C, nous avons examiné la répartition de ces hommes en fonction des unités militaires auxquelles ceux-ci appartenaient avant leur capture.

58 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/05/1940).

59 Mémorial de Caen, TE 490 Don 01-96, *Souvenirs de captivité*, témoignage de GAUTHIER Etienne (date inconnue).

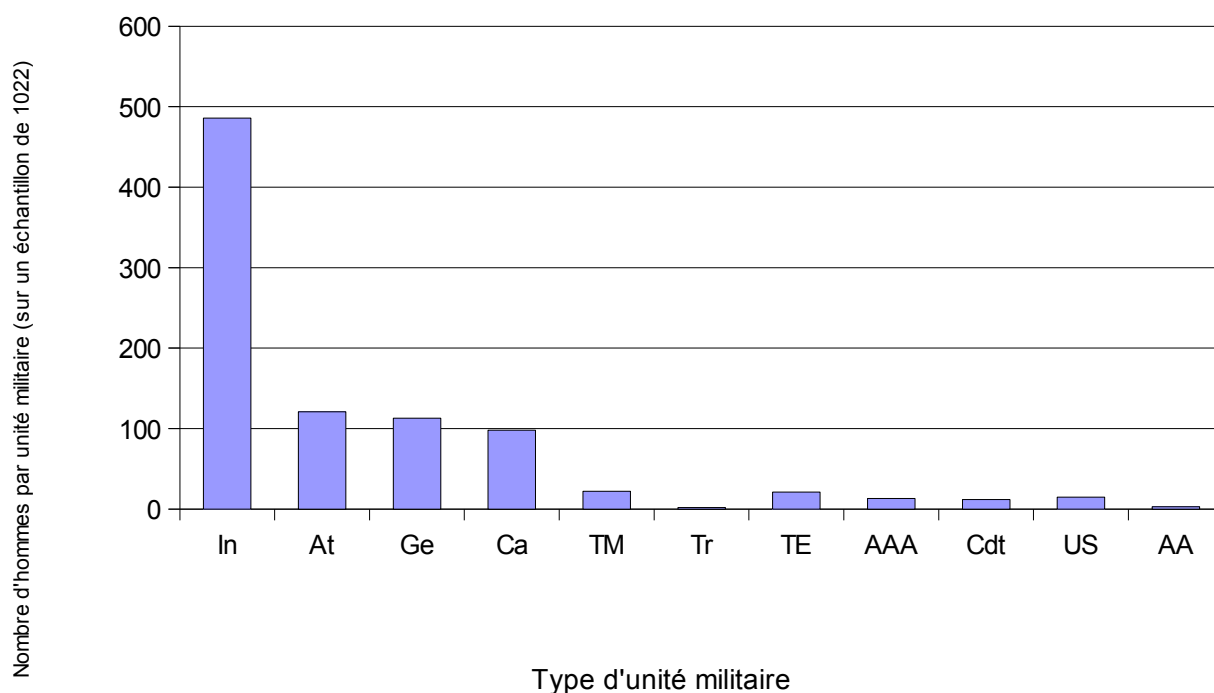
60 Mémorial de Caen, TE 433 Don 00-81, Témoignage de BRUNEAUX Jacques (date inconnue).

61 Ces souvenirs n'ont jamais fait l'objet de mise par écrit et ont été transmis oralement par l'un de ses fils.

62 DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos*, Paris, Hachette, 1987, 305p., p. 19-32.

63 PAVCC, 22 P 439, *PG Listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, Listes de prisonniers du Stalag VIII C n° 395 et 400 (28/02/1941).

Graphique 4 : Répartition des prisonniers du Stalag VIII C en fonction du type d'unité militaire



Source : PAVCC, 22 P 429 à 446, listes de prisonniers du Stalag VIII C.

Légende Graphique 3 :

In = Infanterie	Tr = Transmissions
At = Artillerie	TE = Train des Equipages
Ge = Génie	AAA = Artillerie anti-aérienne
Ca = Cavalerie	Cdt = Commandement
TM = Troupes de Montagne	US = Unités sanitaires

AA = Armée de l'Air

Ce graphique montre que les captifs du camp de Sagan sont en grande majorité issus d'unités combattantes ayant subi de plein fouet l'offensive allemande. Dans ce groupe, l'infanterie est la plus représentée, ce qui en soit n'est guère surprenant, car ce corps compose, avec l'artillerie, non loin des $\frac{3}{4}$ de l'effectif de l'armée française en 1940⁶⁴. Qui plus est, la doctrine militaire française de 1940 privilégie l'emploi de l'infanterie soutenue par des bataillons blindés et, si nécessaire, par des avions. Il n'est donc pas étonnant que l'infanterie soit tant représentée dans le graphique 3.

Notons que sur l'échantillon de 1022 captifs étudiés, 18 d'entre-eux sont issus de régiments d'infanterie de forteresse, ces hommes ayant été capturés lors des opérations de neutralisation de la Ligne Maginot en juin 1940.

Le deuxième groupe en terme d'importance est constitué par l'artillerie ce qui, là encore, apparaît comme normal; car comme nous l'avons déjà mentionné ce corps tient une place prépondérante dans les effectifs de l'armée française. Un autre élément d'explication réside dans le fait que des unités d'artillerie se sont retrouvées cernées dans les différents secteurs d'encerclement de la campagne, à l'instar du 4^e régiment d'artillerie en Belgique, ce qui entraîne généralement une capture de masse et gonfle les effectifs. Le même constat peut être opéré pour le génie, troisième

64 DUTAILLY Henri, « Les illusions de la victoire », dans CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France, 3. de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1992, p.332-379, p.341.

groupe en terme d'importance.

La présence parmi les captifs, d'hommes issus d'unités logistiques est également à remarquer, notamment des personnels composant des unités de commandement, mais aussi d'intendance. Au sein de l'échantillon étudié, 2 hommes étaient à l'instruction et 13 hommes étaient affectés dans des dépôts d'infanterie. De même, 3 hommes ont été capturés sur des bases aériennes de Champagne-Ardenne. Cela peut être perçu comme un témoignage de la rapidité de l'avance allemande. Cela étant dit, les unités de « l'arrière » restent peu représentées dans l'effectif du Stalag VIII C.

Précisons que la colonne Infanterie du graphique 3, englobe 94 hommes issus des troupes coloniales. La liste du Stalag⁶⁵ sur laquelle ces hommes sont enregistrés nous apprend qu'ils sont tous d'origine nord-africaine. Nous nous permettons ici une petite parenthèse en exposant ce que nous savons sur les conditions de vie de ces hommes au camp. Un rapport de la Croix-Rouge de mai 1940⁶⁶ confirme l'origine nord-africaine de ces soldats coloniaux mais mentionne également quelques Malgaches. Ce même rapport révèle que ces hommes sont « hébergés » dans un quartier du camp les séparant des autres prisonniers français. Voici les seuls éléments que révèlent les sources étudiées à propos de ces hommes. Ajoutons que ces prisonniers venant des colonies ne restent pas longtemps au Stalag VIII C, une liste de septembre 1940⁶⁷ indique que ces hommes ont tous été renvoyés en France le 18 août 1940. Même si aucun document ne l'explique clairement, il faut certainement y voir une application de l'idéologie nazie consistant à limiter la présence d'hommes issus des troupes coloniales sur le sol allemand. Cela s'explique par une crainte des maladies tropicales mais surtout par la crainte de voir la « pureté de la race arienne » compromise en cas de contact avec des femmes allemandes. Bien que ces contacts soient proscrits, les interdits sont toujours contournés par une poignée d'individus.

Il nous faut également préciser que les hommes appartenant aux unités motorisées ont été intégrés dans la colonne Cavalerie du graphique 3, ces unités faisant partie intégrante de la cavalerie française. Au sein de cet échantillon, les unités motorisées représentent un groupe plus important que les unités utilisant le cheval. En effet, 79 hommes sur 1022 sont issus d'unités motorisées contre 19 hommes issus de régiments équiens. Cela peut paraître surprenant car l'armée française de 1940 est encore majoritairement hippomobile⁶⁸. L'explication tient du fait que l'effectif du Stalag VIII C est composé d'un nombre assez important d'hommes capturés en Belgique (graphique 1), or sur ce théâtre d'opérations, le général Gamelin a engagé ses meilleures divisions, divisions majoritairement motorisées. Cela tend également à confirmer le nombre légèrement plus important, dans l'effectif du Stalag ici considéré, d'hommes capturés au cours de la première phase de la campagne à l'ouest.

Voici donc la typologie qui pouvait être faite de l'effectif global du Stalag VIII C, en terme d'unités militaires. La documentation consultée n'ayant pas permis de trouver un ou plusieurs graphiques équivalents, il est difficile de dire si cette typologie correspond à l'ensemble des camps de prisonniers français en Allemagne, ou bien si celle-ci constitue une particularité. Cependant nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que cette répartition correspond plus ou moins à celle des autres camps. Sur ce point donc, aucune logique de la part des Allemands dans la répartition des prisonniers de guerre du Stalag VIII C, ne se dégage.

65 PAVCC, 22 P 431, *PG, listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 150 (30 août 1940).

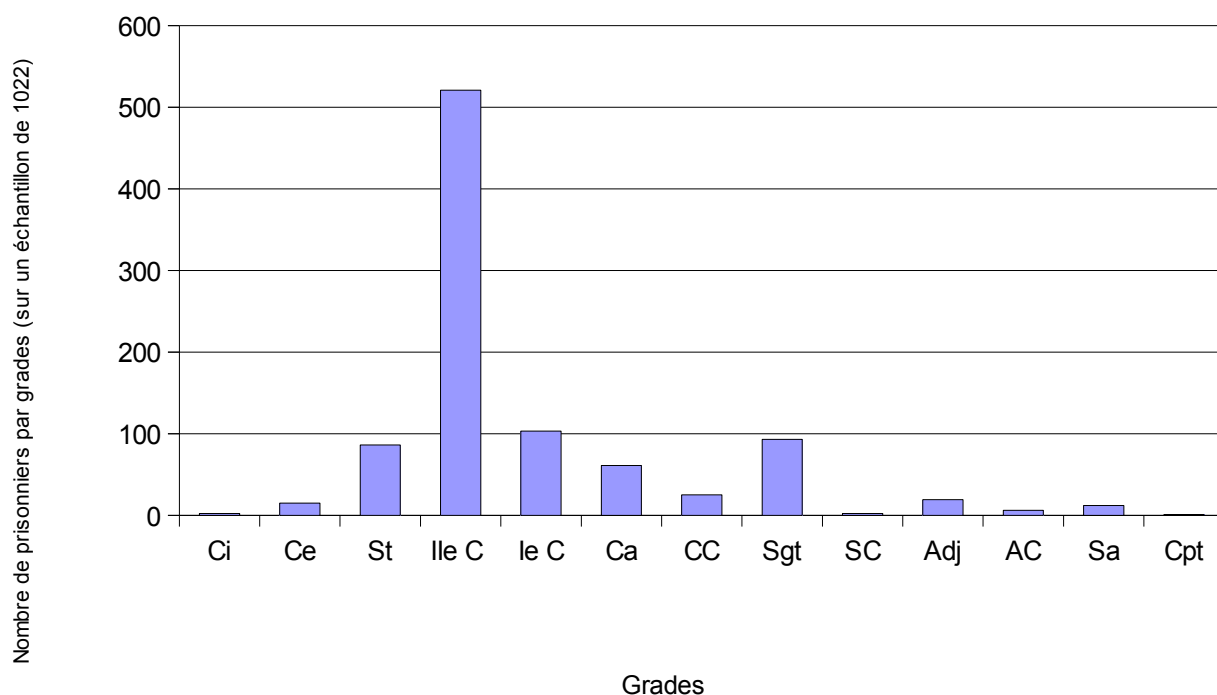
66 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/05/1940).

67 PAVCC, 22 P 433, *PG, listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 204 (10/09/1940).

68 LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, 333 p., p. 38.

Pour terminer cette typologie de la « société » composant l'effectif du Stalag ici étudié, en ce qui concerne les aspects militaires, il nous a paru intéressant d'étudier la répartition des prisonniers de guerre français du camp de Sagan, selon leurs grades.

Graphique 5 : Répartition des prisonniers du Stalag VIII C en fonction des grades



Source : PAVCC, 22 P 429 à 446, listes de prisonniers du Stalag VIII C.

Légende Graphique 4 :

Ci = Civil	CC = Caporal-chef
Ce = Civil espagnol	Sgt = Sergent
St = Soldat	SC = Sergent-chef
Ile C = Ile classe	Adj = Adjudant
Ie C = Iere classe	AC = Adjudant-chef
Ca = Caporal	Sa = Sanitaire
Cpt = Capitaine	

Il est clair que les Ile et Iere classes auraient pu être regroupés sous la mention « hommes de troupe », de même pour les caporaux, sergents et adjudants, sous la mention « sous-officiers ». Nous avons cependant tenu à respecter les indications données par les listes examinées.

A l'examen de ce graphique, plusieurs choses provoquent un relatif étonnement. Tout d'abord, la présence de civils dans un camp de prisonniers militaires est assez surprenante. Marcel G. au cours de son interrogatoire confirme la présence de ces civils français « ramassés », selon ses propres termes, en 1940⁶⁹. Une liste datant du mois de septembre de la même année⁷⁰, apporte des précisions supplémentaires sur ces civils. Il est indiqué que ceux-ci sont des hommes âgés de 19 à 29 ans, ayant été capturés le 27 mai 1940 à Saulzoir, dans le département du Nord. Cette liste

69 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, interrogatoire de G. Marcel (05/03/1945).

70 PAVCC, 22 P 431, *PG, listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 160 (05/09/1940).

montre que ces civils ont été immatriculés de la même manière que les militaires, ce qui laisserait entendre que ceux-ci étaient considérés comme prisonniers de guerre par leurs geôliers. En ce qui concerne les raisons de l'internement de ces civils et leurs conditions de captivité, les sources ne livrent aucun élément.

La présence de civils espagnols est elle aussi intrigante. La liste enregistrant leur présence⁷¹ indique qu'il s'agit d'hommes âgés de 23 à 60 ans, capturés dans les Vosges entre le 18 et le 21 juin 1940. La liste d'enregistrement portant le nom de ces civils apporte un élément d'explication sur la présence de certains de ces hommes au camp. En effet, la colonne *Lieu de capture* indique que deux d'entre-eux appartiennent à la 29^{ème} compagnie de travailleurs étrangers. Instituées le 12 avril 1939 par un décret du gouvernement Daladier, dans le cadre des lois de recrutement et de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, ces compagnies enrôlent les étrangers résidant en France. En remplacement du service militaire, ces étrangers effectuent divers travaux pour le compte de l'armée française⁷². Tous ces civils ont également été immatriculés comme les militaires, ce qui tend à montrer que ces auxiliaires de l'armée étaient considérés comme prisonniers de guerre au même titre que les militaires. Cependant, il est difficile d'affirmer que l'ensemble des Espagnols présents dans l'échantillon ait appartenu à ces compagnies de travailleurs, car la mention d'une appartenance à celles-ci n'apparaît que pour deux noms dans la liste. Pour les autres espagnols, il est ardu de connaître les raisons de leur transfert au Stalag. S'agit-il de républicains espagnols réfugiés en France ? Impossible de le savoir.

Cette présence de civil pourrait constituer une particularité du Stalag VIII C, car les diverses monographies étudiant d'autres camps ne font pas état de la présence de civils. Malgré tout, nous n'avons pas étudié l'ensemble des camps de prisonniers de guerre établis sur le territoire du *Reich* et il se peut que certains de ces camps aient eux aussi, enfermé des civils.

En ce qui concerne les militaires, la répartition montrée par le graphique 5, semble tout-à-fait classique. Les hommes de troupes sont plus nombreux que les sous-officiers ce qui est habituel au sein de toute armée. Le transfert au Stalag n'a pas perturbé cet état de chose.

La présence d'un capitaine au Stalag n'est théoriquement pas « normale ». Celle-ci s'explique par le fait que le Stalag VIII C constitue « *le lieu de concentration pour presque tous les prisonniers de l'arrondissement VIII qui peuvent être rapatriés* »⁷³. Ce capitaine arrivé le 22 novembre 1941 est donc en instance de libération et en transit au Stalag VIII C lorsqu'il est enregistré sur la liste mentionnant son nom⁷⁴.

La répartition par grades des prisonniers de guerre du Stalag ici étudié correspond donc à celle des autres Stalags, la *Wehrmacht* n'a donc pas établi de logique particulière consistant par exemple, en un regroupement de prisonniers du même grade comme ce fut le cas au Stalag I A de Stalack., accueillant les aspirants.

En résumé, concernant les lieux et dates de capture, les unités militaires d'origine des prisonniers et les grades de ces derniers, le Stalag VIII C administre une « population » similaire à celle de la majorité des autres Stalags. Ce camp accueille des hommes transférés depuis la France dès les premiers jours de la campagne militaire engagée à l'ouest, ce qui explique une présence légèrement plus faible des hommes capturés en fin de campagne, dans les effectifs rattachés à ce Stalag. Sur tous les aspects considérés jusqu'ici, le Stalag VIII C est un Stalag « ordinaire ».

71 PAVCC, 22 P 435, *PG, listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 280 (30/11/1940).

72 GASPARD CELAYA Diego, « Portrait d'oubliés. L'engagement des Espagnols dans les Forces françaises libres, 1940-1945 », *Revue historique des armées*, N° 265, (2011), p. 46-55, p. 46.

73 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (18/02/1942).

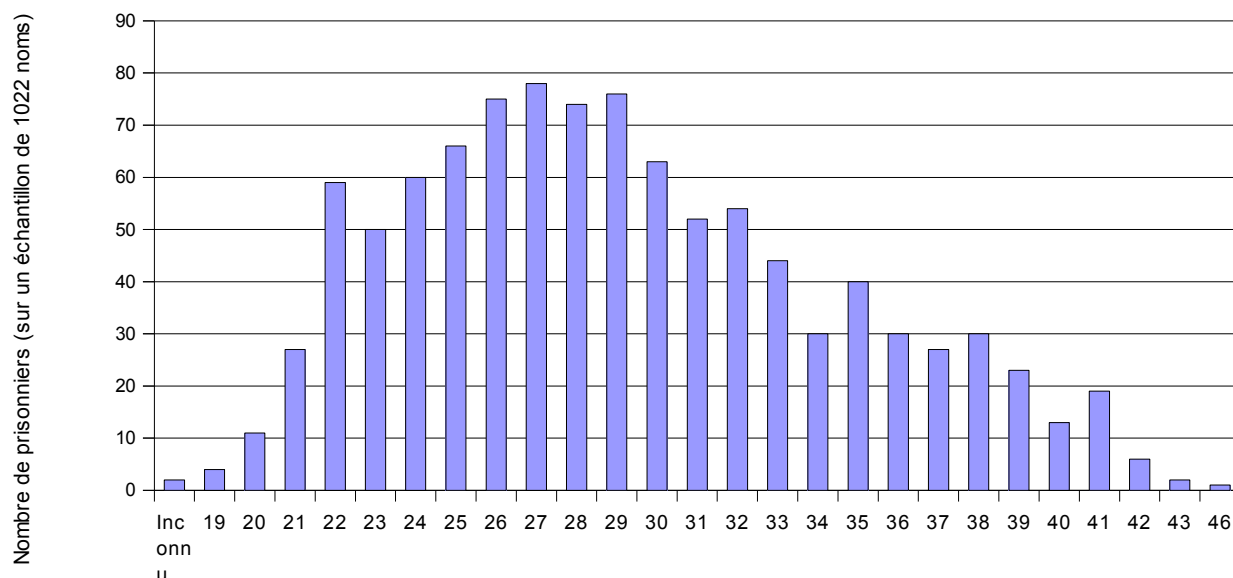
74 PAVCC, 22 P 443, *PG, listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n° 565 (10/12/1941).

La typologie de la « population » du Stalag VIII C ne saurait être complète sans l'examen d'autres types de données, telles l'âge des prisonniers de guerre affectés à ce camp.

2. Répartition par âge des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C.

L'échantillon constitué permet de produire le graphique suivant :

Graphique 6 : Répartition des prisonniers du Stalag VIII C en fonction de l'âge



Age des prisonniers (en nb d'années)

Source : PAVCC, 22 P 429 à 446, listes de prisonniers du Stalag VIII C.

Yves DURAND, pour l'ensemble des prisonniers de guerre français établit la répartition suivante en terme de pourcentage⁷⁵ et à titre de comparaison, nous joignons celle des hommes du Stalag VIII C :

Échantillon d'Yves DURAND

Stalag VIII C

Plus de 40 ans	13		28	2,73 %
40 ans	17	1,66 %	13	1,27 %
35 à 39 ans	202	11,21 %	150	14,67 %
30 à 34 ans	528	29,31 %	243	23,77 %
25 à 29 ans	718	39,86 %	369	36,10 %
20 à 24 ans	313	17,37 %	207	20,25 %
19 ans	3		4	0,39 %

Total : 1 794

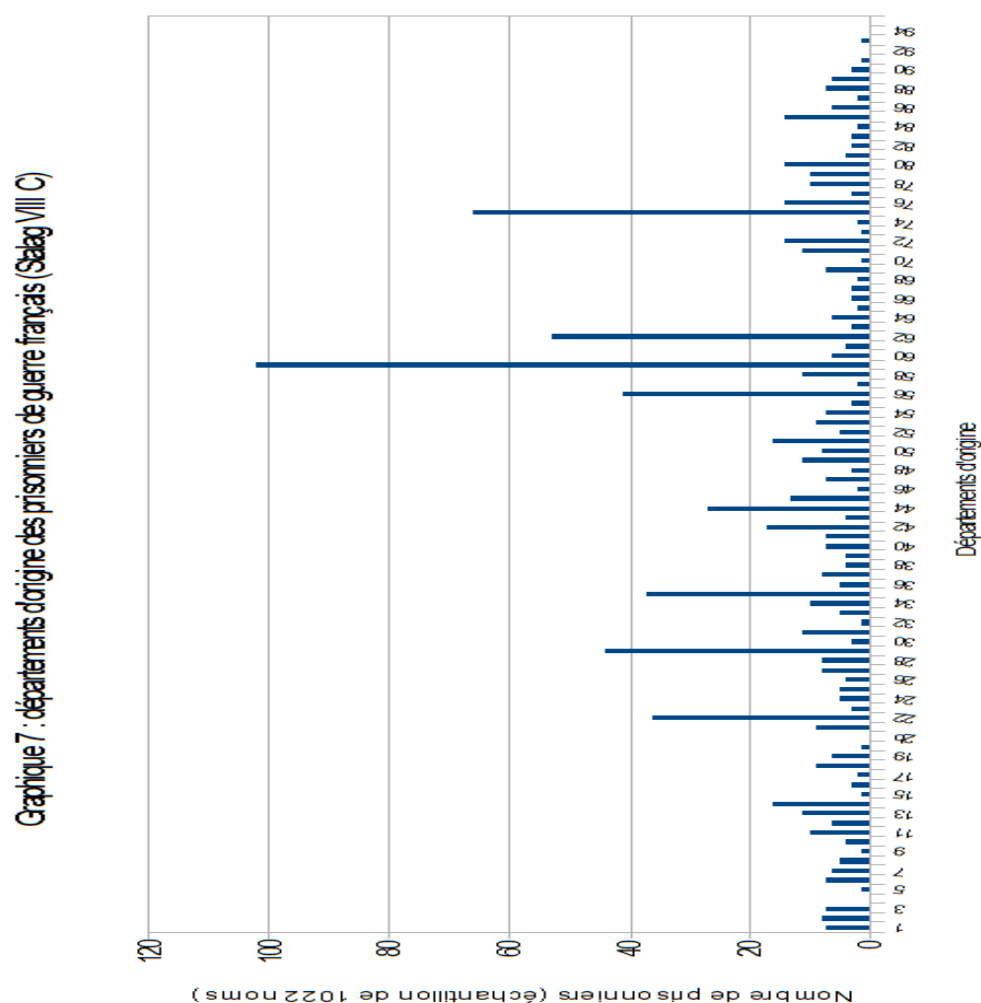
Total : 1 022

⁷⁵ DURAND Yves, *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflag et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1994, 321p., p.312.

Le premier examen de ces chiffres montre que les tranches d'âges les plus représentées pour le camp ici considéré sont les tranches des 25-29 ans, 30-34 ans puis 20-24 ans, ce qui correspond pleinement à la situation de tous les prisonniers de guerre. Il est normal que l'ensemble des tranches d'âge du Stalag VIII C représentent des pourcentages plus faibles que l'échantillon d'Yves DURAND puisque notre échantillon est plus réduit. Cependant, la tranche d'âge des plus de 40 ans est plus élevée au Stalag VIII C ce qui coïncide avec la présence de civils espagnols au camp. En effet, ces derniers comptent deux représentants dans cette tranche et quatre dans la tranche d'âge 35-39 ans, elle aussi légèrement plus élevée que chez Yves DURAND. D'autre part, la classe des 25-29 ans est elle aussi plus élevée que dans l'échantillon du spécialiste de la captivité de guerre. Ce pourcentage tend à confirmer la présence légèrement plus importante, dans ce camp, d'hommes capturés dans les premières phases de la campagne. En effet, les hommes capturés dans les premiers temps de la campagne de mai 1940, surtout en Belgique appartiennent aux meilleures unités constituées d'éléments plutôt jeunes. Cela tend à se confirmer en isolant les hommes de l'échantillon, capturés entre le 10 mai et le 5 juin 1940. En procédant ainsi 538 hommes (52, 8% de l'échantillon) sont concernés et la tranche d'âge des 25-29 ans représente 52, 7 % de ce nouvel échantillon.

3. Origine géographique des prisonniers de guerre français du Stalag VIII

C.



Source : PAVCC, PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 1 288, boîtes 428 à 445, 22 P 429 – 22 P 446, (1940-1945).

Nous avons pleinement conscience qu'une carte aurait été plus lisible mais des problèmes de logiciel ont compromis la réalisation de cartes. Malgré tout, le graphique démontre la présence d'un fort pourcentage de Bretons, ce qui s'explique par le fait que le Stalag ici considéré sert de camp de rassemblement des captifs originaires de Bretagne et se place derrière les Stalags IX B et IV D en terme d'effectif breton⁷⁶. Ce regroupement répond à un souhait du Parti Nationaliste Breton voulant créer un état breton indépendant. Dès l'été 1940, ce parti organise des tournées dans les camps pour promettre aux prisonniers bretons la libération en échange d'un engagement dans ce parti mais la grande masse de ces captifs militaires refuse cet engagement perçu comme étant une trahison⁷⁷.

Cependant, les hommes originaires du Nord et du Pas-de-Calais sont les plus nombreux et il est assez difficile d'en donner la cause. L'explication semble à chercher auprès du recrutement des soldats français car les unités auxquelles appartiennent les hommes du VIII C sont en assez grand nombre, des unités dont le centre mobilisateur est situé dans ces départements.

La région parisienne est également assez fortement représentée ce qui n'est peut-être pas si étonnant et peut s'expliquer par l'importance démographique d'une ville ayant un statut de capitale nationale.

D'autre part, les autres départements sont représentés de manière à peu près égale avec cependant, un faible nombre de Corses.

Au final, la répartition des hommes du Stalag de Sagan, hormis les Bretons et les nordistes, doit correspondre globalement à celle des autres camps de prisonniers en Allemagne. L'ensemble du pays est représenté. Cependant, malgré nos recherches nous n'avons pas trouver de chiffres ou de cartes permettant d'établir une comparaison.

4. Répartition socio-professionnelle des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C.

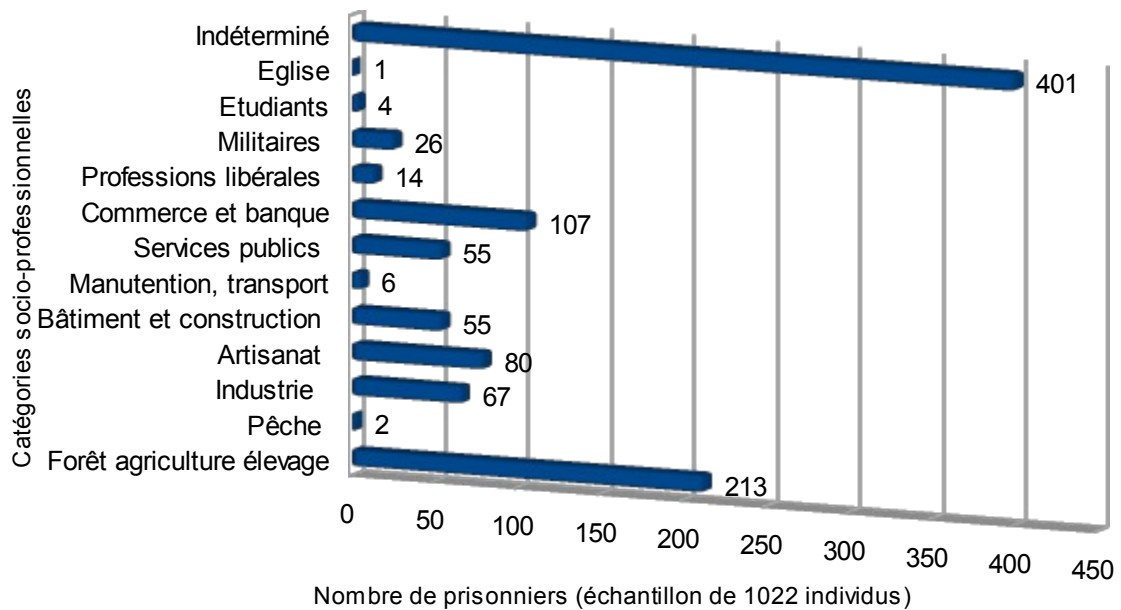
Au cours du second conflit mondial les armées sont essentiellement composées de civils enlevés à leur métier habituel et incorporés pour la durée et les besoins de la guerre⁷⁸. Il est donc normal que les prisonniers de guerre constituent une masse au sein de laquelle les diverses catégories composant la société sont représentées. En se focalisant sur les professions exercées avant guerre par les hommes du camp de Sagan, il est possible d'obtenir la répartition suivante :

76 BOUGEARD Christian, CARLOU Nathalie, « Les prisonniers de guerre de 1940-1945 en Bretagne : approche générale et exemple finistérien », in CATHERINE Jean-Claude, *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 239p., p.125.

77 Id., p.120.

78 DURAND Yves, *Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 988p. , p.156.

Graphique 8 : répartition des prisonniers de guerre français par catégories socio-professionnelles (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

Au premier regard il serait tentant d'affirmer que les agriculteurs sont les plus nombreux au Stalag VIII C, cependant, cela n'est pas totalement exact. En effet, Yves DURAND⁷⁹ a établi pour l'ensemble des captifs français, les pourcentages suivants : 31 à 33 % d'agriculteurs et 28 à 30 % de travailleurs du secteur secondaire. Ainsi, pour le Stalag VIII C, les choses ne sont guère différentes, puisque les agriculteurs représentent 20,8 % de l'échantillon et les travailleurs du secteur secondaire, c'est-à-dire l'industrie, la construction et l'artisanat, représentent 19,7 % de l'échantillon.

Pour les hommes du Stalag étudié ici il n'y a pas de différence par rapport à l'ensemble des autres militaires français en captivité.

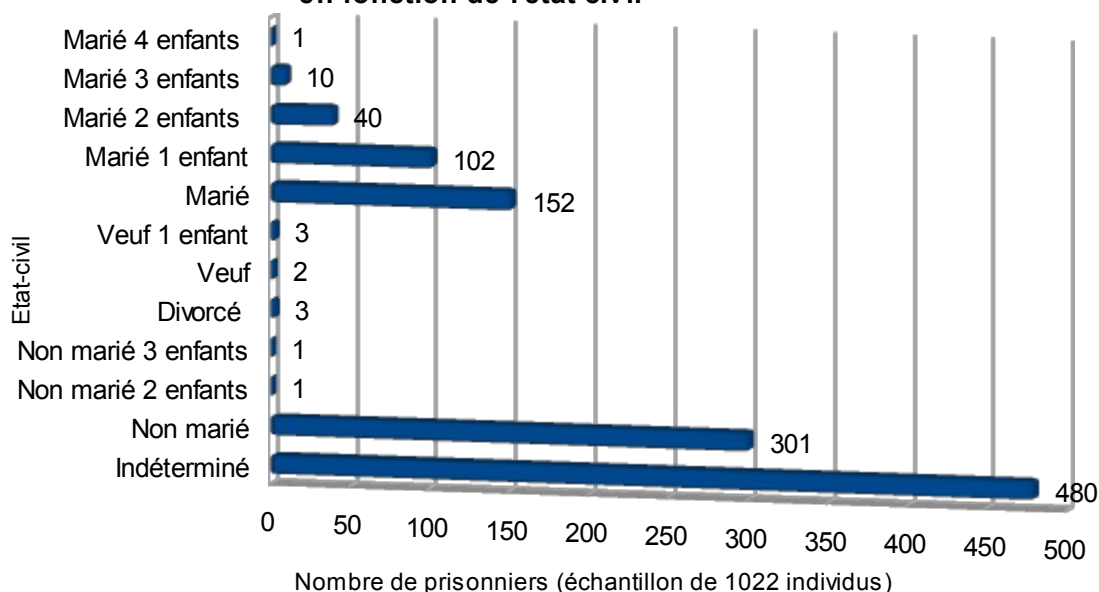
Les commerçants et les fonctionnaires représentent également une tranche importante.

D'autre part, les hommes d'Eglise, à savoir les aumôniers militaires constituent une faible part des captifs, tout comme ils constituent un faible pourcentage au sein des armées dans lesquelles ils officient. Il est à constater également que certains sont étudiants mais dans l'ensemble ces captifs sont des hommes qui avant la mobilisation avaient débuté leur carrière professionnelle. Qui plus est, un certain nombre de ces hommes se sont mariés avant guerre et ont des enfants.

⁷⁹ DURAND Yves, *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1994, 321p., p. 12-13.

5. Répartition des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C en fonction de l'état civil.

Graphique 9 : Répartition des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C en fonction de l'état civil



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

Sur la question de l'état civil également les hommes du Stalag VIII C ne connaissent pas de différences majeures par rapport aux autres prisonniers de guerre français. En effet, dans sa thèse concernant l'ensemble des captifs militaires français, Yves DURAND⁸⁰ établit la répartition suivante :

_célibataires : 42,4 %

_mariés sans enfants : 17,9 %

_mariés 1 enfant : 25,3 %

_mariés 2 enfants : 11,2 %

_mariés 3 enfants : 2,1 %

_mariés plus de 3 enfants : 0,3 %

Sur un échantillon de 1 801 individus

Pour les hommes du Stalag VIII C, la répartition est la suivante :

_célibataires : 29,4 %

_mariés sans enfants : 14,8 %

_mariés 1 enfant : 9,98 %

_mariés 2 enfants : 3,9 %

_mariés 3 enfants : 0,9 %

_mariés plus de 3 enfants : 0,09 %

Sur un échantillon de 1 022 individus

La comparaison des pourcentages montre que pour le Stalag ici considéré, les pères de familles sont moins nombreux que les hommes mariés sans enfants. Ces derniers sont en revanche plus nombreux que les célibataires puisque l'échantillon concernant le camp de Sagan compte 29,8 % d'hommes mariés contre 29,4 % d'hommes non mariés. Pour son échantillon, Yves DURAND compte 57,02 % d'hommes mariés contre 42,4 % de célibataires.

80 DURAND Yves, *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1994, 321p., p. 213.

De plus, les veufs, les divorcés et les hommes non mariés avec enfants sont autant d'individus qui avant guerre se sont déjà engagés dans une forme de vie conjugale.

Ainsi, donc la répartition pour les hommes du Stalag VIII C est la même que pour l'ensemble des militaires français prisonniers en Allemagne, ce qui signifie que les hommes du camp ici considéré sont eux aussi pour beaucoup engagés dans une relation de couple et occupent la fonction de chef de famille.

Cependant, notre échantillon souffre de lacunes dues aux sources utilisées car le nombre de situation indéterminées est élevé et s'explique par la quantité de fiches individuelles pour lesquelles la case « état civil » est restée vide. De plus, il est clair que pour certains hommes mariés avec enfants, la fiche ne comporte que la mention « marié » ce qui oblige à classer ces hommes dans la catégorie « mariés sans enfants », ce qui constitue donc un léger biais et explique les différences entre les pourcentages d'Yves DURAND et les notre.

Ainsi, donc l'âge, les catégories socio-professionnelles et l'état civil des hommes du Stalag VIII C ne souffrent d'aucune différence majeure par rapport aux autres prisonniers de guerre français et ne constituent donc pas pour les Allemands d'éventuels critères de sélection pour un envoi vers le Stalag ici étudié. Comme pour l'ensemble des camps de prisonniers du *Reich*, les affectations se font au hasard.

Quoi qu'il en soit, comme une bonne part de leurs compagnons d'infortune, bon nombre des hommes de ce Stalag sont amenés à travailler et doivent donc partir en *Kommandos*.

II/ Variations d'effectif et changements de statut

1. Départs en *Kommandos* : prise de contact avec le travail

Peu après son arrivée au camp, le prisonnier de guerre est, la plupart du temps, mis au travail. Cela se traduit par un versement dans un détachement de travail dépendant du Stalag. Outre cela, le captif est intégré dans un système plus vaste dans lequel le camp passe un contrat avec les entreprises employant des captifs, entreprises qui versent une indemnité au camp⁸¹. Cette indemnité sert à financer le ravitaillement et les salaires des captifs⁸².

Pour connaître la répartition des hommes du Stalag VIII C dans les détachements de travail de différents types, il faut se référer à la Croix-Rouge internationale. Celle-ci montre qu'en 1942, le camp ici considéré administre 1 406 *Kommandos* dont la composition est la suivante⁸³ :

Industrie 25 %
Agriculture 65 %
Economie forestière 1 %
Travaux d'aménagement 1 %
Travaux urbains 3 %
Défense nationale 5 %

Ainsi donc l'essentiel des captifs de ce camp est affecté aux travaux agricoles et l'industrie occupe la seconde place. Ce constat ne paraît guère surprenant lorsque l'on s'intéresse à la géographie de la région dans laquelle se trouve ce Stalag. En effet, la Silésie compte d'assez grandes plaines⁸⁴ constituant le domaine cultivable de grandes exploitations agricoles, assez gourmandes en main-d'œuvre. D'autre part, la haute Silésie est la région de l'industrie du fer, du charbon et de l'acier, ce qui explique la présence de nombreuses mines et hauts fourneaux⁸⁵, réclamant aussi de la main-d'œuvre. La catégorie « Défense nationale » est assez énigmatique et il est difficile de savoir à quoi elle correspond, peut-être s'agit-il de prisonniers de guerre employés au sein de l'administration militaire allemande. Enfin, il est à noter que ce bilan ne tient pas compte des hommes travaillant dans les petits commerces et chez les artisans, dont le pourcentage est impossible à connaître.

Au regard de ces chiffres, les Allemands ont affecté un plus grand nombre de prisonniers au sein des secteurs les plus vitaux, à savoir l'agriculture qui fournit la nourriture de la population et surtout des soldats, ainsi que l'industrie qui fournit le matériel nécessaire à l'effort de guerre. Ce qui s'explique par le fait que l'Office du Travail allemand répartit les prisonniers de guerre selon les priorités économiques⁸⁶.

Cette répartition ne souffre visiblement que de peu de changements au cours du conflit, puisqu'en 1943, la Croix-Rouge de Genève fait état de la composition suivante⁸⁷:

Agriculture 60 %
Industrie 30 %
Petite industrie et exploitation forestière 10 %

81 AGLAN Alya, FRANK Robert, *La guerre monde 1937-1947*, Tome II, Paris, Gallimard, 2015, 2485p., p.1927.

82 Id., p.1927.

83 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

84 OVERY Richard, *Atlas historique du III^e Reich, 1933-1945, la société allemande et l'Europe face au système nazi*, Paris, Autrement, 1999, 144 p., p. 15.

85 OVERY Richard, *Atlas historique du III^e Reich, 1933-1945, la société allemande et l'Europe face au système nazi*, Paris, Autrement, 1999, 144 p., p. 15.

86 AGLAN Alya, FRANK Robert, *La guerre monde 1937-1947*, Tome II, Paris, Gallimard, 2015, 2485p., p.1927.

87 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/02/1943).

Quoi qu'il en soit, les prisonniers de guerre sont employés selon des conditions particulières et sont soumis à un emploi du temps particulier. Tout d'abord, les travailleurs restant au Stalag pour assurer son fonctionnement et son entretien doivent fournir neuf heures de travail quotidien⁸⁸, pour un salaire de treize *Reichsmark* par mois⁸⁹.

Concernant, les conditions de travail au sein des détachements, quelques exemples ont pu être réunis dans un tableau.

Tableau n° 1: Conditions de travail au sein de certains détachements de travail du Stalag VIII C (1940-1944).

Détachement	Type d'activité	Nationalité des PG	Nombre d'heures de travail (par jour)	Repos hebdomadaire	Salaire (en RM par mois)
Nbre inconnu	Sylviculture	Français	9h30	Non mais arrêt le dimanche à 15h30	18,90
1 238	Industrie	Français	10h30	Indéterminé	Indéterminé
976	Industrie	Français	10h30	Indéterminé	60
1 317	Industrie	Français	10h30	Dimanche après-midi	61,2 + primes pour travaux spéciaux
1 106; 1 258; 1 486 et 1 499	Industrie et commerce	Français	10 à 11h	1 dimanche sur 2	144 à 750
F1 (disciplinaire)	Industrie	Plusieurs nationalités	11h30	Samedi après-midi et 3 dimanches sur 4	3
F2 (disciplinaire)	Industrie et travaux publics	Plusieurs nationalités	10 h	Indéterminé	3
F3 (disciplinaire)	Industrie	Plusieurs nationalités	10 h	Indéterminé	3
2 019 et 2 062	Indéterminé	Yougoslaves	5 à 21 h	Aucun	Indéterminé
2 070	Industrie	Yougoslaves	Indéterminé	Indéterminé	30

Sources : _Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968).

PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapports de visite du CICR (11/09/1942); (15/09/1942); (16/02/1943); (29/04/1944); (30/04/1944) et (01/05/1944).

Ce tableau montre que le temps de travail pour les Français est globalement le même pour tous et n'excède pas onze heures trente de travail quotidien. Cependant, sur ce point les Français semblent mieux lotis que les Yougoslaves qui semblent soumis à une durée de travail nettement plus variable. Si le temps de travail de ces derniers peut être clairement moindre que celui des Français, il peut aussi être beaucoup plus élevé. Cette caractéristique tend à montrer que les prisonniers Yougoslaves constituent une main-d'œuvre plus exploitée dont les conditions de travail sont dépendantes du bon vouloir des employeurs. Bien que ces prisonniers disposent aussi de représentants tels les hommes de confiance, ce dispositif et les diverses requêtes ne semblent rien changer. Il semble que les Yougoslaves souffrent ici des considérations raciales nazies les plaçant au rang de peuple n'ayant plus aucun droit⁹⁰.

88 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/02/1943).

89 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

90 *Das deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg*, vol. 9/2, München, DVA, 2005, 1112p., p.504.

Il faut également préciser que les prisonniers de guerre sont assez fréquemment contraints de faire des heures supplémentaires, apparemment payées selon le tarif en vigueur⁹¹. Sur ce point, seul Jacques BRUNEAUX fait état précisément de l'allongement occasionnel de la durée du temps de travail au sein de la scierie dans laquelle il travail⁹².

Heures supplémentaires effectuées par BRUNEAUX Jacques :

02/07/1940 = 1h	17/07/1940 = 2h30
03/07/1940 = 1h15	12/09/1940 = 2h45
04/07/1940 = 1h30	

Cet exemple, bien qu'insuffisant pour refléter la situation de l'ensemble des *Kommandos* de ce Stalag, montre que dès juillet 1940, les heures supplémentaires sont fréquentes. D'autre part, cet allongement du temps de travail devient de plus en plus important, puisque l'on passe de 1 heure de travail en plus à 2 heures 45. Cela tend à confirmer les dires de la Croix-Rouge internationale qui pour l'année 1944, constate une augmentation considérable du temps de travail dans certaines entreprises, avec des semaines de 72 voire 82 heures travaillées⁹³. Cela tend à montrer que au sein d'une Allemagne de plus en plus sollicitée pour l'effort de guerre, les captifs militaires constituent une main-d'œuvre de plus en plus mise à contribution. Cependant le tableau montre que certains détachements conservent le même temps de travail qu'en début de captivité, tels les détachements F1, F2 et F3 visités en 1944 par la Croix-Rouge de Genève.

Si l'on en croit le Comité International de la Croix-Rouge, les hommes des détachements de travail du Stalag VIII C bénéficient presque tous du dimanche chômé par semaine⁹⁴. Le tableau ci-dessus tend à nuancer cela et montre que le repos hebdomadaire varie selon le régime en vigueur dans les différents *Kommandos*. En effet, seul un détachement ne fait travailler ses prisonniers qu'un dimanche sur quatre, les autres tendent à faire travailler presque tous les dimanches avec quelques contreparties (arrêt du travail plus tôt le dimanche ou travail seulement le dimanche matin). Cependant, il semble que cette question du repos hebdomadaire soit l'objet de dérives puisque les prisonniers déclarent que les travailleurs civils travaillant avec eux dans ces entreprises, ne travaillent pas le dimanche⁹⁵, notamment au détachement 71 composé de Belges ne recevant aucune compensation pour leur activité dominicale⁹⁶. D'autre part, au cours des derniers mois de guerre, le repos hebdomadaire de 24 heures est encore moins observé qu'au début du conflit⁹⁷.

Enfin, les Yougoslaves payent à nouveau leur statut puisqu'ils n'ont apparemment pas de repos hebdomadaire, à l'instar des *Kommandos* 2 019 et 2 062 dans lesquels ce temps de repos n'est pas observé et où les pauses repas s'avèrent plutôt courtes⁹⁸.

91 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (11/09/1942).

92 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968).

93 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (23/05/1944).

94 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (24/02/1943).

95 Id.

96 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

97 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (23/05/1944).

98 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

Ces données montrent qu'au fil de la guerre l'effort de guerre en Allemagne devient de plus en plus exigeant envers la main-d'œuvre qui doit redoubler d'effort. Cette diminution du repos est certainement due à une volonté d'accroître le rendement, notamment dans l'industrie. Ainsi, les prisonniers de guerre constituent une force de travail visiblement plus facilement corvéable que les ouvriers allemands.

Selon la Croix-Rouge de Genève, les hommes des détachements touchent 18,20 *Reichsmark* par mois et 60 RM par mois dans l'industrie. Le tableau tend à confirmer cela puisque les détachements industriels pour lesquels l'information est disponible, touchent 60 RM par mois voire plus. Sur ce point, les détachements 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499 apparaissent très bien payés.

Les hommes disposant de cet argent peuvent effectuer un envoi de 80 RM maximum, tous les trois mois, à leurs familles, mais à côté de cela, les hommes se retrouvent avec des sommes importantes qu'ils peuvent placer sur un compte à leur nom au sein de la caisse du Stalag⁹⁹. La possession de sommes importantes par certains prisonniers de guerre français du Stalag VIII C est confirmée par les 44 inventaires après décès étudiés¹⁰⁰. En effet, sur les 35 inventaires consignants une somme d'argent, deux font état d'un montant de 1 230 Francs et un autre annonce une somme de 3 240 Francs. Cependant, ces sommes très élevées ne sont pas les plus représentées. La difficulté avec cet échantillon consiste à déterminer ce qu'est une somme importante mais en admettant qu'à partir de 100 Francs on parle de somme importante ; l'échantillon comporte 14 inventaires (40 %) mentionnant un pécule supérieur à ce seuil de 100 Francs. Cependant, 14 autres inventaires font état de sommes inférieures à ce seuil et 6 autres confirment la présence d'argent sans donner de montant. De plus, ces inventaires comportent une limite car certains captifs ont pu envoyer de l'argent en France peu avant leur décès, argent qui n'apparaît pas dans l'inventaire et fausse l'échantillon.

Malgré tout certains sont lésés en terme de salaire, à l'instar des hommes des détachements disciplinaires qui du fait de leur statut de punis, touche une médiocre rétribution pour un travail ardu. Qui plus est, ces hommes ne peuvent disposer librement de cette somme qui est directement versée sur un compte à leur nom¹⁰¹. D'autre part, les Yougoslaves souffrent à nouveau de discrimination en touchant moitié moins d'argent que les Français pour des tâches similaires. Il est à noter que les Yougoslaves concernés par cette réduction de salaire au détachement 2 070, se sont vus présenter une feuille de solde leur promettant 130 RM par mois. La différence prélevée sert à régler les dépenses courantes du camp les hébergeant¹⁰². Cette anecdote de la feuille de solde tend à montrer un recours à une mesure vexatoire délibérée.

Enfin, en Allemagne l'utilisation des prisonniers de guerre dans l'industrie de guerre est assez généralisée malgré les interdictions¹⁰³. En effet, l'article 31 de la convention de Genève précise qu'il est interdit d'employer des prisonniers de guerre pour des travaux ayant un rapport direct avec les opérations de guerre, en particulier dans la fabrication et le transport d'armes¹⁰⁴. Hors, les exemples de violation de cet article sont nombreux pour le Stalag VIII C. Ainsi, aux détachements 976 et 1 106 de Breslau, les prisonniers de guerre travaillent dans des usines

99 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

100 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1942-1946).

101 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapports de visite du CICR aux détachements F2, F3 et F1, respectivement (29/04/1944), (30/04/1944) et (01/05/1944).

102 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR (15/09/1942).

103 CHAUVY Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre 1935-1947*, Paris, Flammarion, 2000, 370 p., p. 367.

104 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 10/05/2019.

d'armement¹⁰⁵ et les hommes du 1 317 sont affectés à la réparation d'avions¹⁰⁶. Enfin, en 1944 il arrive que des prisonniers de guerre soient employés au cours d'exercices et d'alertes aériennes pour contribuer aux travaux d'extinction d'incendies. De même, une cinquantaine de membres du personnel sanitaire est employée au déblaiement dans une ville bombardée¹⁰⁷.

Les plaintes des délégués Croix-Rouge ne changent rien, les autorités allemandes du Stalag affirmant répondre à des directives du haut commandement de la *Wehrmacht*¹⁰⁸, ce qui montre que les conventions importent peu face aux exigences de l'effort de guerre.

Qui plus est, le régime de Vichy prenant lui-même en charge la captivité de ses ressortissants en Allemagne par le biais de la « Mission SCAPINI »¹⁰⁹ n'émet pas de plainte face à cette situation car il s'est engagé dans la voie de la collaboration économique avec l'Allemagne¹¹⁰.

En mars 1945, les effectifs du Stalag VIII C ont été repliés vers l'est de l'Allemagne ce qui ne signifie pas pour autant la fin du travail pour les prisonniers de guerre du camp. En effet, les hommes sont affectés à de nouveaux Stalags comme les IX A et IX C, entre autres, et son remis au travail dans leurs différents *Kommandos*¹¹¹. Cet élément montre que les Allemands entendent employer jusqu'à la fin cette main-d'œuvre prisonnière puisque même aux abords de la défaite, la « machine » administrative est remise en marche.

Ce paragraphe sur le travail des prisonniers de guerre du Stalag VIII C invite à se pencher sur la question des sous-officiers réfractaires au travail au sein de ce camp. L'échantillon que nous avons constitué aurait pu permettre d'établir le pourcentage de sous-officiers non travailleurs mais malheureusement les sources ne permettent pas de déterminer avec précision si tel ou tel sous-officier a refusé de répondre aux exigences de la puissance détentrice.

Enfin, en terme de rendement au travail la majorité des prisonniers de guerre a recours à la force d'inertie, ce qui consiste à ne fournir que le minimum syndical en terme d'effort¹¹². Les hommes du Stalag ici considéré semblent appliquer eux-aussi, cette règle générale puisque les captifs sont bien loin d'aimer leur travail et n'offrent pas un bon rendement. Seuls les hommes employés dans l'agriculture sont très actifs lors des moissons puisqu'ils sont en échange bien nourris et bien considérés. Le rendement est également meilleur pour les hommes versés dans la sylviculture et dans les petits travaux de ville, pour les mêmes raisons que leurs camarades cultivateurs¹¹³.

105 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapports de visite du CICR aux détachements 976 et 1 106 (11/09/1942) et (16/02/1943).

106 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR aux détachement 1 317, le (11/09/1942).

107 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, le (06/05/1944).

108Id.

109 AGLAN Alya, FRANK Robert, *La guerre monde 1937-1947*, Tome II, Paris, Gallimard, 2015, 2485 p., p. 1928.

110 CHAUVY Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre 1935-1947*, Paris, Flammarion, 2000, 370 p., p. 367.

111 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

112 DURAND Yves, « Les prisonniers », in AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *La France des années noires*, Tome I, Paris, Seuil, 1993, 540 p., p.262.

113 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, compte-rendu n°12 du contrôle postal du GPRF, (date inconnue), p.1.

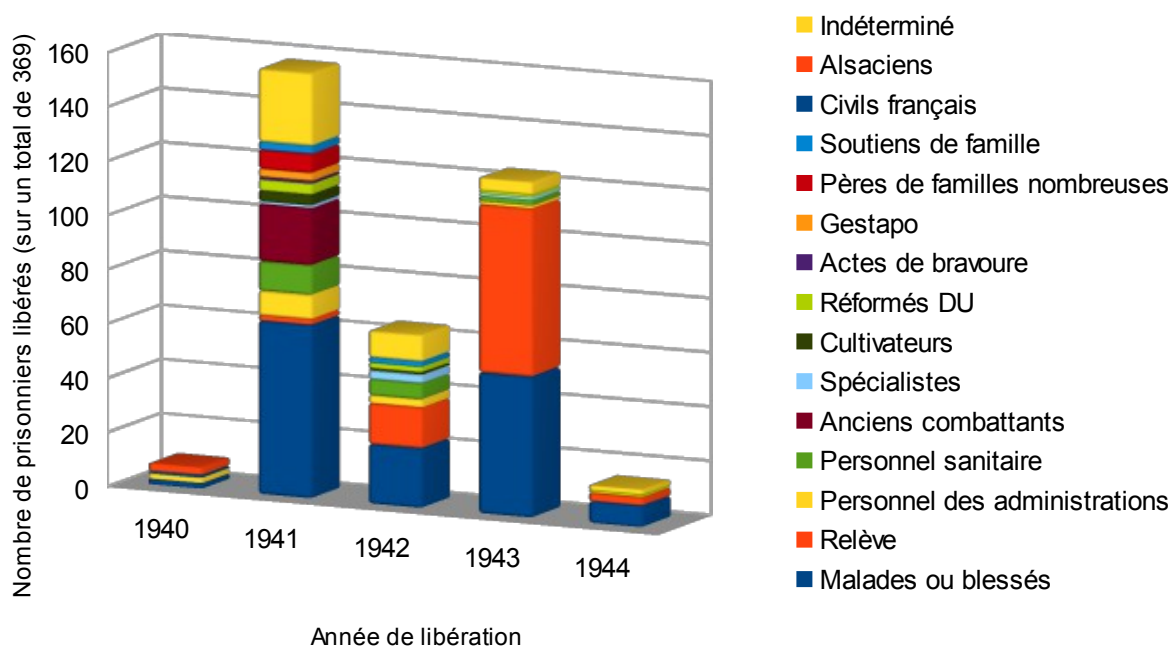
2. Libérations anticipées et évasions

Grâce aux conventions internationales et suite à des négociations entre l'État français et les autorités allemandes, un certain nombre de prisonniers de guerre français peut être libéré avant la fin des hostilités et avant la signature prévue d'un traité de paix entre les deux pays devant permettre la libération de la totalité des militaires captifs.

Ainsi, selon le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants¹¹⁴, 90 000 prisonniers de guerre français sont libérés en 1940 ; 193 000 le sont en 1941 ; 75 000 en 1942 ; 91 000 en 1943 et 26 000 en 1944.

En ce qui concerne le Stalag VIII C, les données ayant trait aux libérations anticipées peuvent être compilées dans le graphique suivant :

Graphique 10 : libérations de prisonniers de guerre français avant 1945 (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

Tout d'abord, sur les 1 022 prisonniers de guerre français constituant notre échantillon, 369 sont libérés avant 1945, soit 36 % de l'échantillon.

Comme le montre le graphique, la cause principale de libération est la maladie ou la blessure. Ces libérations interviennent tout au long de la captivité et répondent aux exigences de l'article 69¹¹⁵ de la convention de Genève qui prévoit le rapatriement dans leur pays d'origine des prisonniers de guerre gravement malades ou gravement blessés. D'autres par les inaptes au travail (*Dienstunfähig*) sont également renvoyés chez eux. Sur ce point donc, les autorités allemandes du Stalag respectent la convention.

114 DURAND Yves, *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1994, 321p., p.312.

115 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 24/05/2019.

Dans un précédent chapitre nous avons fait état de la présence de civils français au Stalag VIII C, ce graphique montre que leur libération intervient en 1940, au mois de décembre plus précisément¹¹⁶.

Certaines libérations sont la conséquence, heureuse pour les bénéficiaires, de la stricte application de l'idéologie nazie. En effet, selon les considérations raciales nazies, les alsaciens-mosellans appartiennent pleinement à la communauté allemande et sont des aryens à part entière, ce qui explique leur libération à la fin 1940. En 1941, quelques libérations ont lieu sur décision de la *Gestapo* de Breslau, cette décision concerne des Espagnols ayant obtenu la nationalité française avant guerre. Comme dans l'ensemble des camps de prisonniers de guerre en Allemagne¹¹⁷, la police d'Etat effectue une sorte de recensement dans les rangs des prisonniers de guerre du Stalag VIII C puisque les civils espagnols des compagnies de travailleurs étrangers que nous avons précédemment mentionnés, n'ayant pas été naturalisés français, sont transférés le 26 novembre 1940 vers le Stalag XII D, puis le 22 janvier 1941 vers le camp de concentration de Mauthausen¹¹⁸. Il semble que la naturalisation française soit le seul critère qui sauve de la déportation les quelques Espagnols libérés, puisque certains d'entre-eux sont des militaires à part entière or le fait qu'ils aient été inquiétés par la *Gestapo* montre que ce statut ne les protège pas. Cette persécution tient au fait que ces Espagnols sont des Républicains réfugiés en France avant guerre¹¹⁹ et sont donc des anciens ennemis de FRANCO, dictateur fasciste et allié non officiel de l'Allemagne. Cet état de chose indique une collusion des autorités allemandes dirigeant le Stalag VIII C puisque l'intervention de la *Gestapo* dans les camps de prisonniers de guerre est normalement soumise à l'accord de la *Wehrmacht*.

L'année 1941 est assez particulière puisqu'elle marque la signature des protocoles de Paris entre l'Allemagne et le gouvernement DARLAN, ces accords autorisant les Allemands à utiliser les infrastructures militaires françaises de Syrie, permettent en contrepartie de libérer 200 000 prisonniers de guerre français¹²⁰. A partir de cet instant les pères de familles nombreuses, les membres du personnel sanitaire, les soutiens de familles, certains fonctionnaires, des ouvriers spécialisés et des agriculteurs peuvent rentrer en France¹²¹. Les anciens combattants de 1914-1918 peuvent aussi être libérés à partir de cet instant. Ainsi en application de ces mesures un certain nombre d'hommes du Stalag ici étudié est libéré. Comme on le constate, ces libérations s'étalent sur les années 1942 et 1943 avant d'être complètement stoppées.

La deuxième cause de libération se trouve être la Relève. Instaurée en 1942, cette mesure répond à une exigence allemande réclamant 250 000 travailleurs français pour fournir la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement des usines du *Reich*¹²². Mise en place par LAVAL, la Relève permet l'envoi de travailleurs volontaires en Allemagne qui par leur acte libèrent quelques prisonniers de guerre. Ainsi, l'envoi de trois ouvriers doit libérer un prisonnier mais en réalité ce sont cinq ouvriers qui libèrent un captif de guerre¹²³. Dès 1942, des hommes du Stalag VIII C bénéficient de cette mesure, mais le véritable essor a lieu en 1943 comme le montre le graphique.

Enfin, les actes de bravoure peuvent amener la libération, il s'agit généralement d'une récompense pour des prisonniers de guerre ayant eu l'occasion de sauver des Allemands d'une mort certaine. Cependant, tout acte de bravoure ne donne pas lieu à une libération, cette récompense

116 PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, interrogatoire de G. Marcel (05/03/1945).

117 POSTEL-VINAY Anise, PREVOTAT Jacques, « La déportation » dans AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *La France des années noires*, Tome 2, Paris, Seuil, 1993, p.429-465, p.435.

118 PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

119 Op. Cit. p.435.

120 COINTET Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 2011, 804p., p.450.

121 Id.

122 Id., p.556.

123 Id.

semble même assez exceptionnelle, tout comme le sont les occasions de sauvetage. Le journal du camp, *Le Soleil Saganais* prend pour habitude de citer les actes de bravoure des prisonniers de guerre du Stalag et même si les exemples sont peu nombreux ils permettent de tirer quelques conclusions.

Tableau n°2 : Actes de bravoure de prisonniers de guerre du Stalag VIII C.

Nombre de PG concernés	Nationalité	Nature de l'acte	Récompense
1	Français	Sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer	Libération
1	Français	Sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer	Non précisé
2	Français	Sauvetage d'un soldat allemand au cours d'un incendie	30 <i>Reichsmark</i> chacun
2	Français	Sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer	75 <i>Reichsmark</i> chacun
2	Français	Sauvetage d'un soldat allemand au cours d'un incendie	Citation à l'ordre du jour
1	Français	Sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer	Libération
2	Français	Dissuadent une allemande de ramasser un câble haute tension tombé à terre	20 <i>Reichsmark</i> chacun
1	Français	Sauvetage et réanimation d'une fillette après noyade	50 <i>Reichsmark</i>
1	Français	Stoppe un attelage emballé	100 <i>Reichsmark</i>
1	Français	Sauvetage d'une fillette tombée dans un trou d'eau	20 <i>Reichsmark</i>
1	Français	Contribution au sauvetage de 2 ouvriers intoxiqués dans une pièce fermée	30 <i>Reichsmark</i>
3	Français	Sauvetage d'un paysan enseveli	10 <i>Reichsmark</i> chacun
2	Français	Sauvetage d'un soldat allemand menacé par un taureau	50 <i>Reichsmark</i> chacun
1	Français	Sauvetage d'une allemande allant être écrasée par un camion	10 <i>Reichsmark</i>
1	Serbe	Signale un dommage sur une ligne à haute tension	10 <i>Reichsmark</i>

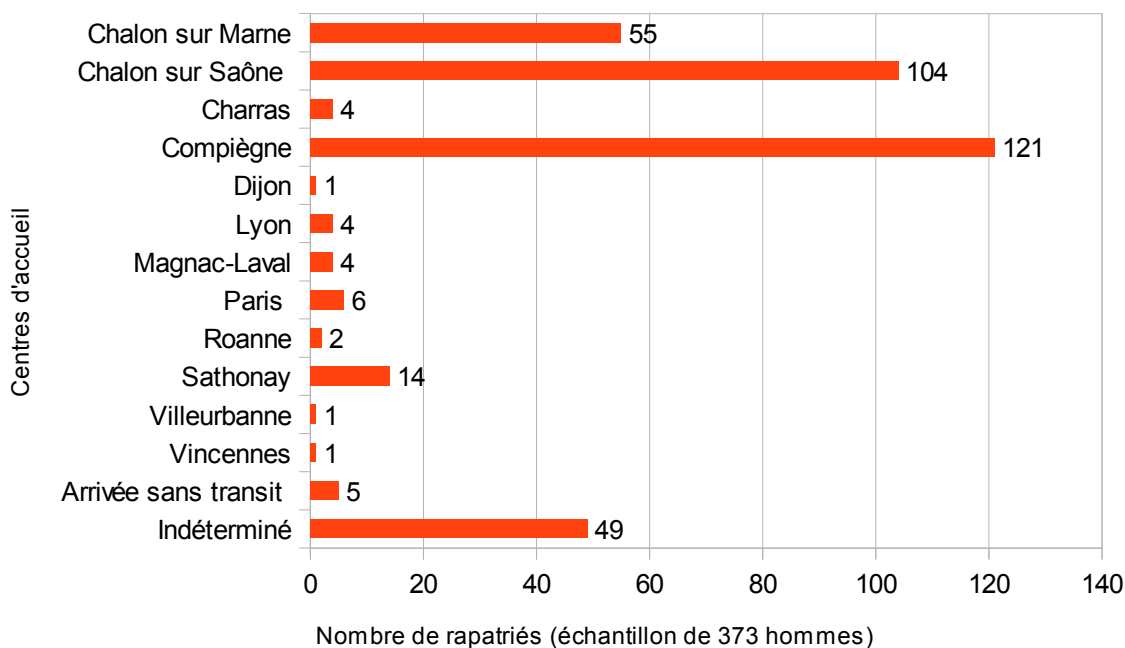
Source : PAVCC, journaux *Le Soleil Saganais*, n°6 à 15, Don 01-27 FQ 53, (28/02/1941 au 15/07/1941).

Ce tableau montre que la libération en récompense d'un acte de bravoure est particulièrement rare puisqu'elle concerne 2 prisonniers de guerre sur 22 (9%). La libération semble intervenir lorsque les autorités estiment que le prisonnier a mis sa vie en danger pour en sauver une autre or il semble que de nombreux cas remplissent cette condition. Il est alors difficile d'expliquer

ce faible nombre de libérations. L'explication vient certainement du fait que les Allemands rechignent à se séparer d'une main-d'œuvre leur étant particulièrement utile. Voilà pourquoi l'attribution d'une somme d'argent est préférée dans 90 % des cas, somme prélevée sur décision du commandant dans la caisse du Stalag. D'autre part, la variation des sommes attribuées semble relever d'une gradation des actes de bravoure. Plus l'acte est considéré comme particulièrement courageux plus la somme attribuée semble élevée. Pour autant cette variation dans la rémunération reste difficilement explicable.

Quoi qu'il en soit, ceux qui regagnent la France doivent transiter par des centres d'accueil. Sur ce point, la répartition des rapatriés du Stalag de Sagan peut être établie comme suit :

Graphique 11 : centres d'accueil des rapatriés français avant 1945 (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Les principaux centres d'accueil des prisonniers de guerre libérés avant 1945 sont Compiègne, Chalon sur Saône et Chalon sur Marne, centres par lesquels transitent majoritairement les anciens du Stalag VIII C. Cependant, ce graphique montre aussi que 5 hommes dans l'échantillon arrivent directement au centre de libération sans passer par un centre d'accueil. La région parisienne accueille également un bon nombre de rapatriés. Enfin, ce graphique révèle qu'un certain nombre de rapatriés passent par des centres d'accueil situés en zone libre. Cela semble témoigner d'une rationalisation des rapatriements en envoyant directement en zone sud les hommes résidant dans cette zone.

D'autre part, les libérations anticipées se restreignent au fil du conflit. Ainsi, la libération de prisonniers de guerre malades se faisant après examen par une commission médicale composée de médecins allemands venant confirmer ou infirmer le verdict des médecins français constitue un bon exemple. Il semble qu'au Stalag VIII C, ces commissions restreignent les départs puisqu'en août 1942 des médecins militaires allemands jugent que 45 à 50 % des inaptes qu'ils examinent sont bons pour reprendre le travail¹²⁴. De même en 1943, où le nombre d'inaptes est encore réduit. Parmi

124 DURAND Yves *La Captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, FCPGCATM, Paris, 1980, 545 p., p.195.

ces prisonniers certains sont des malades guéris depuis qu'ils attendent mais d'autres sont réellement malades¹²⁵. Ainsi donc, la convention de GENEVE connaît quelques adaptations et il semble que les médecins répondent à des consignes visant à restreindre le nombre de libérés pour conserver un maximum de travailleurs, cependant rien ne permet de l'affirmer avec certitude.

Ce durcissement dans la libération de malades peut s'expliquer aussi par le fait que certains prisonniers de guerre réussissent à tromper les médecins allemands les examinant. En effet, certains parviennent à simuler la maladie et obtiennent une libération¹²⁶. Cependant, croyant bien faire, ces hommes donnent le « tuyau » aux femmes de leurs camarades encore captifs pour qu'elles leur écrivent comment faire pour simuler la maladie. Cet acte de solidarité entraîne une fouille accrue des colis et un choix de plus en plus sévère dans la désignation des malades rapatriables, de la part des médecins allemands¹²⁷.

Les supercheries des prisonniers de guerre pour tromper les autorités allemandes prennent aussi d'autres formes. En effet, certains membres du personnel sanitaire bénéficient d'un rapatriement anticipé mais il leur faut pour cela montrer un brassard, un papier militaire français ou toute autre pièce certifiant leur statut d'infirmier militaire¹²⁸. Rapidement au sein du Stalag de nombreux faux brassards à croix-rouge et faux documents font leur apparition. Un véritable trafic se met en place et des hommes comme Félix GACHET, ancien dessinateur au Service géographique des armées, mettent leur talent au service de leurs camarades pour fournir de faux documents ou pour apposer de faux cachets¹²⁹. Le phénomène prend une telle ampleur qu'une chanson finit par être écrite sur le sujet, prenant pour titre *La Sanitarite* et relatant ce phénomène¹³⁰.

Cependant, il est difficile de dire quelles suites ont eu ces « tricheries » mais les autorités allemandes ont dû s'en rendre compte et prendre les mesures nécessaires.

Outre les subterfuges visant à tromper les Allemands certains captifs font le choix de ne pas attendre la libération et tentent de s'évader.

Les hommes choisissant cette option et parvenant à la mener à bien sont peu nombreux comme en atteste notre échantillon de 1 022 individus qui mentionne 7 évasions réussies, soit 0,6%. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que l'évasion est difficile à réaliser puisqu'il faut pour la mener à bien une bonne forme physique, disposer de vêtements civils, de moyens d'orientation, de faux-papiers et de nourriture, autant de choses difficiles à trouver¹³¹.

Cependant, certains bénéficient d'une aide pour mener à bien ce périple car des hommes comme SIMKOVITCH Elie organisent des évasions au VIII C dès septembre 1940. Cet homme compte à son actif une trentaine d'évasions avant son transfert vers un autre Stalag¹³². D'autre part, les soutiens pour les évadés peuvent venir de l'extérieur du camp. Ainsi, à la gare de Sagan, un organisme composé de communistes allemands apporte l'aide matérielle nécessaire à la réussite de la fuite¹³³. Cependant, sans que la date précise soit connue, les membres de cette organisation sont arrêtés, ce qui complique d'avantage les tentatives. De plus, les contrôles à la frontière finissent par

125 DURAND Yves *La Captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, FCPGCATM, Paris, 1980, 545 p., p.195.

126 Archives nationales, lettre d'un médecin français du Stalag VIII C à la Direction des services des prisonniers de guerre de Lyon, 72 AJ 510, (date inconnue).

127 Id.

128 VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, témoignage de GACHET Félix, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981, p.2 du témoignage.

129 Id.

130 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais* n°1, Don 01-27 FQ 53, (01/12/1940), p.5.

131 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruylant, 1998, 464p., p.298.

132 PAVCC, dossier statut de SIMKOVITCH Elie, 22 P 675 280, (1945).

133 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 2.

se resserrer¹³⁴. Si ces éléments expliquent en partie le faible taux d'évasions, l'argument donné par Jacques BRUNEAUX semble refléter l'état d'esprit de la grande majorité des captifs de ce camp et des captifs de guerre en général. En effet, cet homme explique qu'après avoir subi les transferts en train et en camion et passé les difficultés des premiers jours au camp, les hommes sont heureux de retrouver, après de longs mois, un toit et un repas à peu près convenable qu'il n'est plus nécessaire de se disputer¹³⁵.

Enfin, certains saisissent les opportunités s'offrant à eux. En effet, la transformation en travailleur civil donnant le droit à des permissions de quinze jours en France, certains choisissent de ne pas retourner en Allemagne une fois le congé terminé, ainsi en août 1943¹³⁶, 99 permissionnaires se cachent et restent en France. La liste consignait leurs noms montre qu'un an après ces hommes n'ont toujours pas été retrouvés¹³⁷.

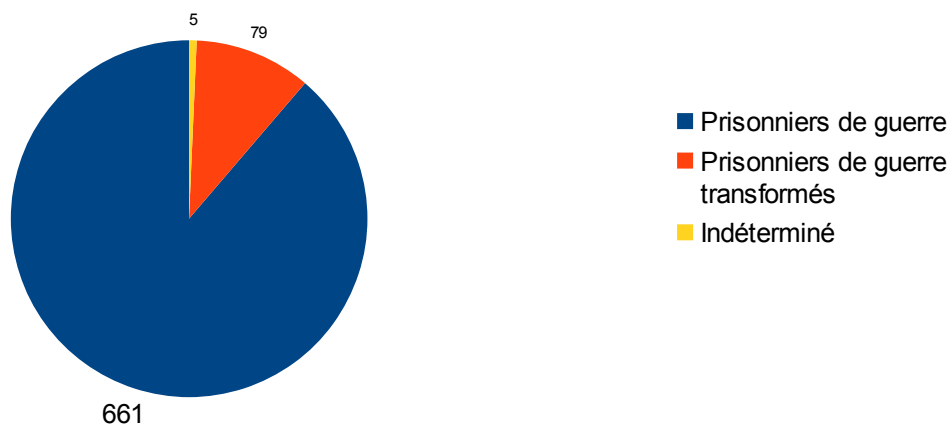
Quoi qu'il en soit, parmi les hommes qui n'ont pu s'évader ou bénéficier d'une libération, certains doivent s'habituer à un changement de statut.

3. La transformation

Pensée par SCAPINI en 1941 mais mise en application en 1943, la transformation consiste en une mutation des prisonniers de guerre en travailleurs civils. Cette mesure offre au prisonnier de guerre un peu plus de liberté, mais toujours dans un périmètre restreint. Cependant, le captif de guerre perd la protection de la convention de Genève que lui offrait le statut de militaire¹³⁸.

Un graphique permet d'établir le pourcentage d'hommes du camp composant le cadre de cette étude, concernés par cette mesure :

Graphique 12 : la Transformation au Stalag VIII C



Source : PAVCC, Fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Comme le montre ce diagramme la transformation ne semble concerner que peu de prisonniers de guerre du Stalag VIII C et selon Pierre GUERIN, l'homme de confiance principal, la transformation au sein du camp de SAGAN concerne 4 000 prisonniers français¹³⁹. Sachant que la

134 Id.

135 Mémorial de Caen, *Carnets d'un Gefang*, témoignage de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p.12.

136 PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

137 PAVCC, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, 22 P 446, liste n°1034, (29/08/1944).

138 DURAND Yves, *Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 989 p., p.634.

139 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les*

Croix-Rouge internationale estime à 25 000 hommes l'effectif total des Français du camp pour l'année 1943, la transformation ne concerne donc que 16 % des prisonniers de guerre français de ce Stalag. Le graphique tend à confirmer cela puisque sur un échantillon de 745 hommes, 79 soit 10,6% sont concernés par le changement de statut. D'autre part, il est possible que certaines des fiches individuelles servant de base à cet échantillon ne mentionnent pas certains changements de statut ayant eu lieu, ce qui peut expliquer la différence de pourcentage.

D'autre part cette mesure est censée être basée sur le volontariat mais s'opère souvent par détachements de travail entiers et sous forme de pressions diverses¹⁴⁰. Au Stalag VIII C, la mesure est d'abord présentée avec tact et sous forme de « publicité » alléchante. En effet, le 21 septembre 1943 une réunion se tient au camp en présence d'un délégué de la mission SCAPINI, de l'officier conseil GASSER et d'un officier allemand. Le but est de réunir les hommes de confiance de compagnies afin de leur faire miroiter les avantages de la transformation, à savoir un habillement de qualité, une meilleure nourriture et une assimilation aux ouvriers allemands avec les mêmes droits qu'eux¹⁴¹. Les hommes de confiance de compagnies sont chargés de relayer ces informations dans les détachements mais, si l'on en croit Pierre GUERIN, les hommes de confiance quel que soit leur échelon, s'emploient à mener une certaine forme de propagande contre la transformation.

Cet élément montre que la mesure rencontre des oppositions au sein de la communauté des prisonniers de guerre français de ce Stalag et il semble que le rôle de l'officier conseil dans la promotion de cette mesure y soit pour beaucoup. En effet, les officiers-conseil sont des gradés français installés peu à peu dans chaque *Wehrkreiss* ayant pour but premier d'assurer la protection des prisonniers de guerre¹⁴². Cependant, le régime de Vichy leur assigne également un rôle de relais de la propagande en faveur du régime et de son projet de Révolution Nationale¹⁴³. Comme on le constate, l'officier-conseil du *Wehrkreiss* VIII, le lieutenant GASSER, s'acquitte pleinement de cette seconde attribution or cette collusion avec les autorités allemandes déplaît aux prisonniers de guerre français qui de manière générale se mettent à détester cet homme jugeant inadmissible qu'un officier français soutienne des mesures telles la transformation, faisant le jeu des Allemands¹⁴⁴.

Malgré cela, au Stalag VIII C, la transformation compte un certain nombre de volontaires¹⁴⁵, ce qui signifie que la « publicité » pour la mesure a plutôt fonctionné. De plus, il est compréhensible qu'un prisonnier de guerre soit attiré par plus de liberté et de meilleures conditions d'existence. Cependant, d'autres prisonniers de guerre du camp ici étudié subissent ce passage au statut de travailleur civil de manière passive de peur de devoir changer de *Kommando* ou de Stalag¹⁴⁶, ce qui sous-entend que des pressions existent pour faire accepter la mesure à ceux qui ne sont pas véritablement pour.

Ainsi, la transformation pour les hommes de Sagan touche surtout les détachements industriels en ville et quelques détachements agricoles¹⁴⁷. Bien évidemment, les Allemands usent de cette mesure dans les lieux qui les arrangent le plus car la transformation permet de traiter les anciens militaires de la même manière que les travailleurs civils étrangers or ce statut les rend plus aisément corvéables, ce qui n'est pas inutile au sein de l'industrie qui avec la proclamation de la Guerre Totale en 1943 travaille essentiellement pour l'effort de guerre. Cette mesure permet d'exiger un meilleur rendement.

activités générales du Stalag VIII C par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 13.

140 DURAND Yves, *Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 989 p., p.634.

141 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 3.

142 DURAND Yves, « Les prisonniers » dans *La France des années noires, 1. de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p.251-271, p.264.

143 Id.

144 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 3.

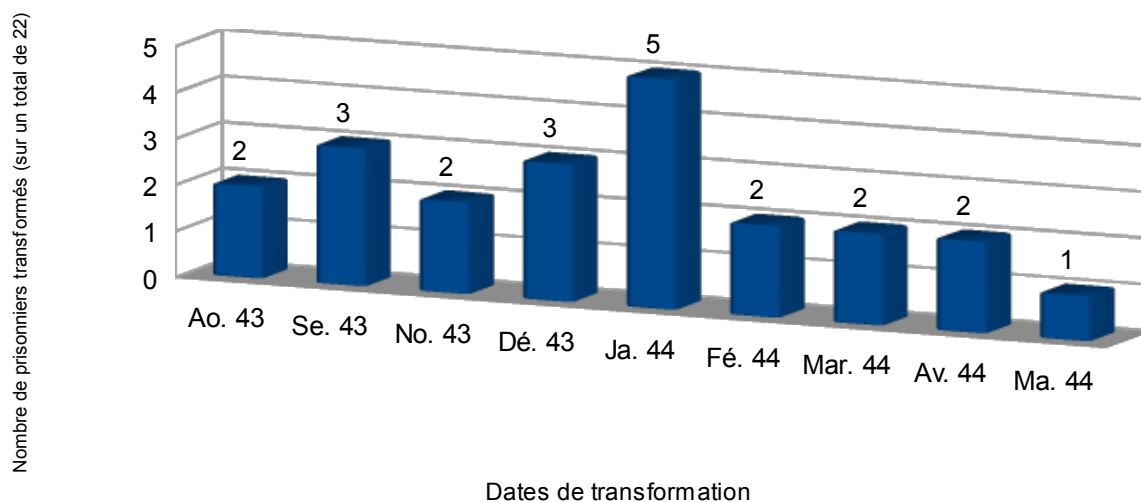
145 Id., p.13.

146 Id.

147 Id.

Selon l'homme de confiance GUERIN, au Stalag VIII C la transformation s'opère par paliers¹⁴⁸, ce que confirme le graphique suivant :

e 12 : nombre de transformations de prisonniers de guerre français au Stalag VIII C (par mo



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Selon ce graphique le phénomène s'étend d'août 1943 à mai 1944. Cependant, le gros des transformations s'opère à la fin 1943 et surtout dans le premier mois de l'année 1944. Cette variation dans le temps est difficilement explicable mais tient peut-être d'une certaine lenteur dans la mise en place de la mesure. Cette variation est peut-être due à une évolution du nombre de volontaires bien que la transformation forcée soit également de mise. Faut-il y voir une logique allemande visant à transformer seulement quand le moment est jugé nécessaire ? Difficile de répondre.

De plus, ce graphique souffre d'une limite tenant au fait que la date de transformation ne soit indiquée que pour 22 hommes sur les 79 transformés de l'échantillon.

III/ La mort au Stalag VIII C

1. Taux et causes de mortalité

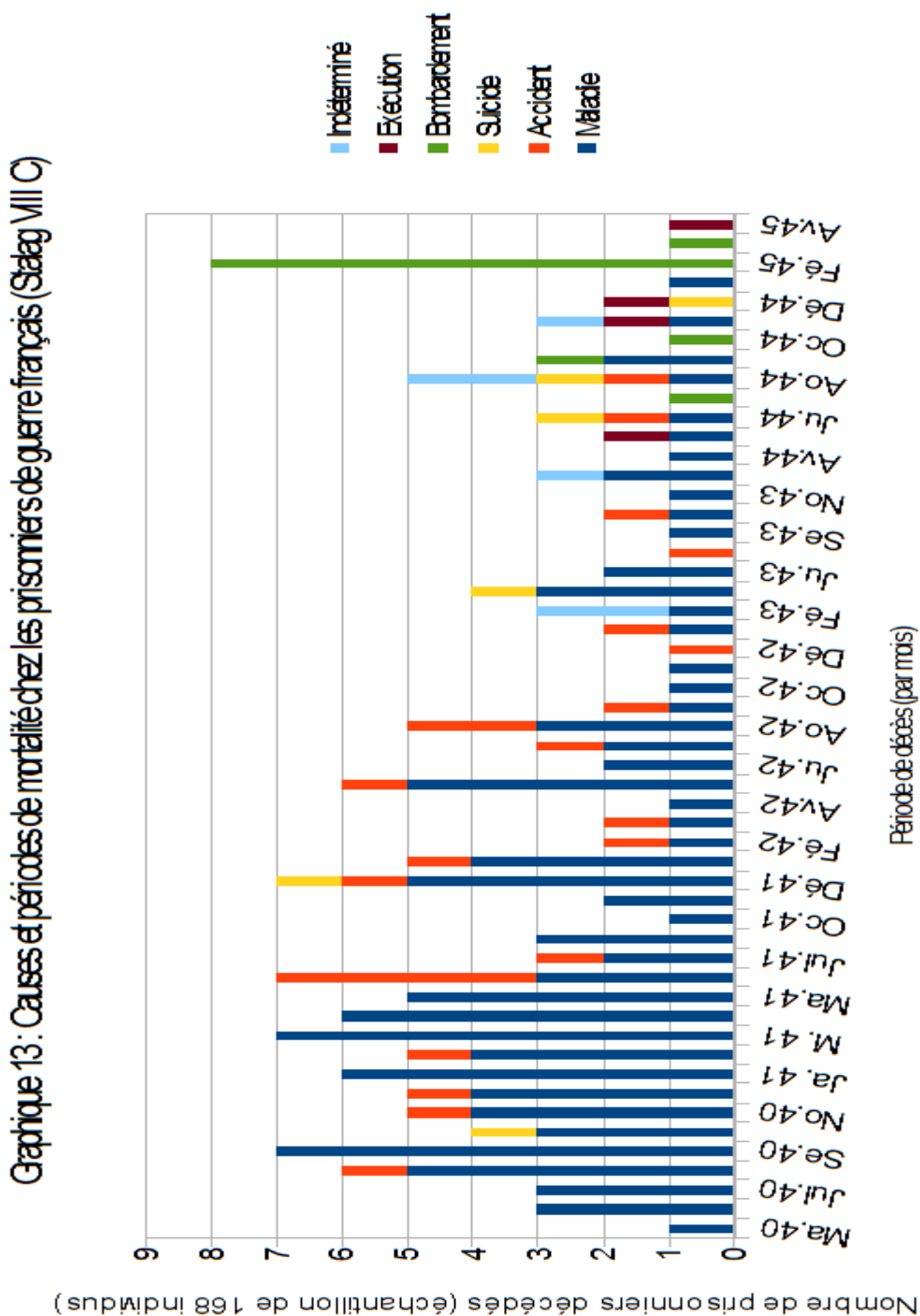
Avant d'aller plus en avant dans ce chapitre, précisons dès maintenant que les éléments exposés dans cette sous-partie ont tous pour origine les dossiers de décès de prisonniers de guerre conservés au PAVCC de Caen¹⁴⁹. L'échantillon de 1 022 noms dont nous disposons compte 9 décès, ce qui permet d'établir un taux de mortalité de 0,8 %.

Les causes et périodes de mortalité quant à elles ont pu être compilées dans un graphique (voir page suivante) et sont bien évidemment variées. Tout d'abord, il est aisé de constater que la mortalité est une réalité omniprésente durant les cinq ans de captivité, pas une année n'est épargnée. Cependant, certaines périodes sont plus mortifères que d'autres. La fin de l'année 1940 et les premiers mois de 1941 sont particulièrement meurtriers. Cela est peut-être du au fait que l'acclimatation des hommes à leur nouvel environnement n'est encore pas pleinement réalisée. Mais, il faut surtout prendre en compte le fait qu'à cet instant de la captivité, les captifs souffrent des effets

148 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 3.

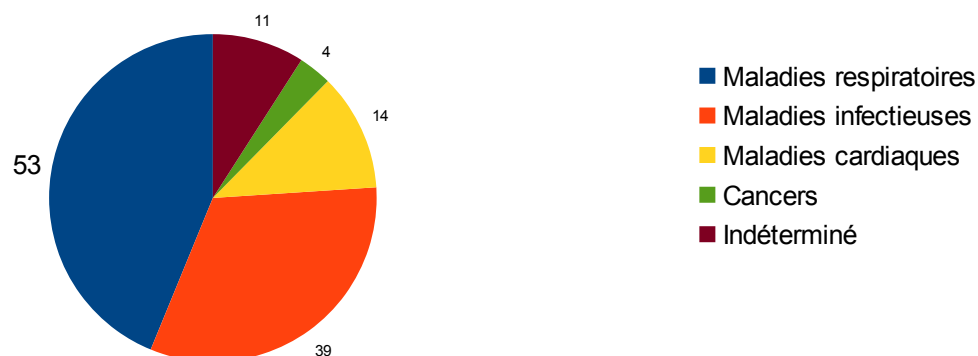
149 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

de la sous-alimentation et du manque de vêtements adéquats dans une région assez froide en hiver. Cela semble confirmé par les pics de mortalité visibles en décembre 1941 et janvier 1942. Le détail des maladies causant la mort tend également à accréditer cela :



Source : PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 22 P 429 à 22 P 4275, (1942-1946).

Figure 14 : Types de maladies ayant causé la mort de prisonniers de guerre français (Stalag VII



Source : PAVCC, *PG listes allemandes, Stalag VIII C*, listes 45 à 1 288, boîtes 428 à 445, 22 P 429 à 446, (1940-1945).

Il est clair que les maladies respiratoires comme la tuberculose constituent les pathologies les plus mortelles ce qui tend à confirmer les effets d'une exposition au froid avec des vêtements non adéquats. Cela tient aussi certainement d'une certaine insalubrité du logement car, comme nous le verrons plus tard, les baraquements du camp et de certains détachements sont loin d'être sains. Cependant, les maladies infectieuses constituent le deuxième groupe de maladies mortelles, ce qui là aussi n'est guère étonnant car les espaces clos dans lesquels les captifs sont généralement confinés sont propices à la propagation de germes. Malgré tout, il est surprenant de voir que l'épidémie de typhus de la fin 1941 n'est pas constitué un pic important de mortalité puisque l'échantillon ne compte « que » 4 décès liés à cette maladie, soit 2,3 %. Il semble que les autorités allemandes aient pris les mesures nécessaires pour éviter la propagation. Enfin, les autres catégories de pathologies ne constituent pas à proprement parler des maladies inhérentes à la captivité de guerre mais l'environnement particulier que constitue le Stalag ou le local du détachement de travail ne facilite en rien la solution de ces affections. Qui plus est, le rythme soutenu de travail a pu aggraver la situation des hommes souffrant de troubles cardiaques.

Quel qu'en soit le type, la maladie est la première source de trépas. Cette dernière est présente tout au long de la captivité mais s'avère très virulente jusqu'en mai 1942 pour diminuer sur le reste de la période, ce qui tend à accréditer une acclimatation des hommes à leur nouvel espace géographique. L'amélioration des situations alimentaire et vestimentaire constitue un autre élément d'explication. Cependant, il est étonnant de voir un tel taux de mortalité causé par la maladie alors que le Stalag et les détachements disposent globalement d'infrastructures médicales gérées par du personnel qualifié. L'explication est à chercher du côté des conditions matérielles de ces infrastructures. En effet, en 1941, l'appareil de radiographie présent au lazaret du camp et utilisé pour les pneumo-thorax, fonctionne grâce à un bricolage de fortune suite à l'obsolescence de l'ampoule d'origine, ce qui fait que les tuberculeux ne peuvent disposer d'un traitement sérieux¹⁵⁰. D'autre part, les chirurgiens manquent d'instruments et d'outillage chirurgicaux pour mener à bien leurs opérations¹⁵¹, ce qui explique que dans notre échantillon de 168 décédés, 5 hommes (2,9 %) sont décédés de troubles, comme l'appendicite par exemple, pouvant être soignés par une opération chirurgicale. Cependant, un certain nombre d'interventions peut être mené à bien puisque l'échantillon de 1 022 noms montre qu'au minimum 5 hommes (0,4%) ont subi des opérations en

150 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, (12/06/1941).

151 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, (18/02/1942).

Allemagne¹⁵², sachant que ce pourcentage est à revoir à la hausse, les sources utilisées ne faisant pas état de toutes les interventions réalisées.

Pour ajouter à leurs difficultés d'exercice, les médecins français du camp doivent faire face à une distribution de médicaments allemands réduite car seul le quart de ce qui est demandé est distribué¹⁵³, si la Croix-Rouge fournit des fournitures médicales, la pénurie reste malgré tout constante¹⁵⁴.

D'autre part, la mortalité due à la maladie peut aussi s'expliquer par le comportement de certains allemands puisque certains médecins du camp refusent d'admettre un certain nombre de prisonniers malades, y compris des cas graves¹⁵⁵. D'autre part, l'homme de confiance GUERIN signale que certains employeurs interviennent pour qu'un malade ne soit pas signalé comme tel, ce qui permet de le garder plus longtemps au travail¹⁵⁶. De ce fait, plusieurs malades sont envoyés à l'hôpital du camp avec beaucoup de retard et même trop tard¹⁵⁷. Ces allégations peuvent être vérifiées grâce aux dossiers de décès qui pour un certain nombre renferment les cartons d'entrée au lazaret du camp, ce qui permet d'établir une estimation de la durée de la convalescence avant décès. Ces données tendent à confirmer les dires de l'homme de confiance puisque dans le graphique suivant, il est frappant de voir que les convalescences d'une seule journée dominent. Les convalescences de 2 à 5 jours sont également assez nombreuses ce qui tend à confirmer une admission tardive au lazaret. Cependant, certaines convalescences durent un voire plusieurs mois et qui plus est, le nombre de cas pour lesquels la durée de convalescence est indéterminée reste très élevé.

152 PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

153 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, (18/02/1942).

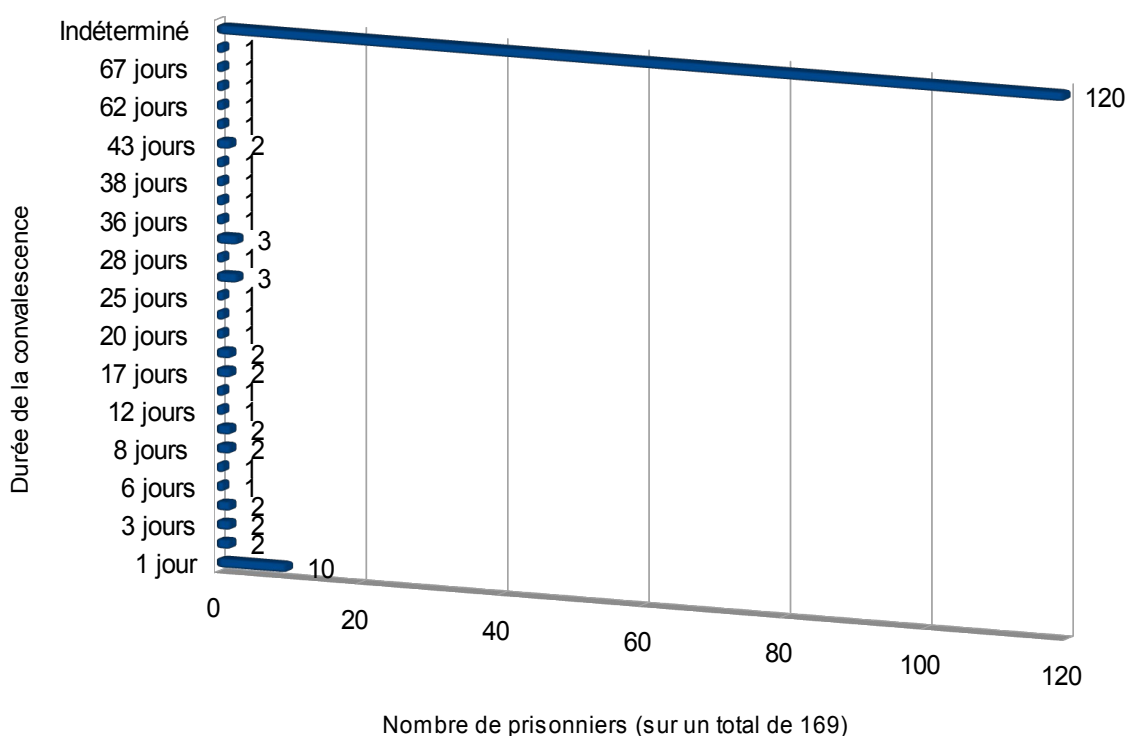
154 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, (23/05/1944).

155 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, (06/05/1944).

156 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 4.

157 Id.

Graphique 15 : durée de la convalescence de prisonniers de guerre français du Stalag VIII C



Source : PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1942-1946).

En ce qui concerne les causes de mortalité, les accidents constituent la deuxième source du passage de vie à trépas. Ces accidents mortels sont à 2,9 % dus au travail dans les détachements et 5,3 % peuvent être considérés comme accidents de la vie courante. Le graphique permet de constater une certaine hausse de la mortalité par accident aux beaux jours ce qui peut être expliqué par les noyades (4,7 % des cas) arrivant lors des baignades autorisées pendant les moments de détente en détachements.

Vers la fin de la guerre, l'Allemagne est de plus en plus soumise aux bombardements aériens des forces alliées or lors de ces raids visant les usines et autres lieux stratégiques, des prisonniers de guerre, au même titre que des travailleurs civils et des déportés, sont touchés et tués sur leur lieu de travail. Cela explique que les bombardements constituent la troisième cause de mortalité. Il est à noter que le pic de février 1945 est dû au mitraillage par l'aviation alliée d'une colonne de prisonniers de guerre évacuant le Stalag considéré dans cette étude, ce qui révèle l'effet dévastateur de telles attaques.

Enfin, le suicide constitue une autre cause de mortalité sans qu'il soit possible de déterminer avec précision la cause de ces actes. Il est possible que ces prisonniers aient été motivés par une mauvaise nouvelle telle le décès d'un proche ou l'annonce de l'infidélité d'une épouse. Certains de ces hommes étaient peut-être arrivés au bout de leurs ressources et ne pouvaient plus supporter cette longue captivité.

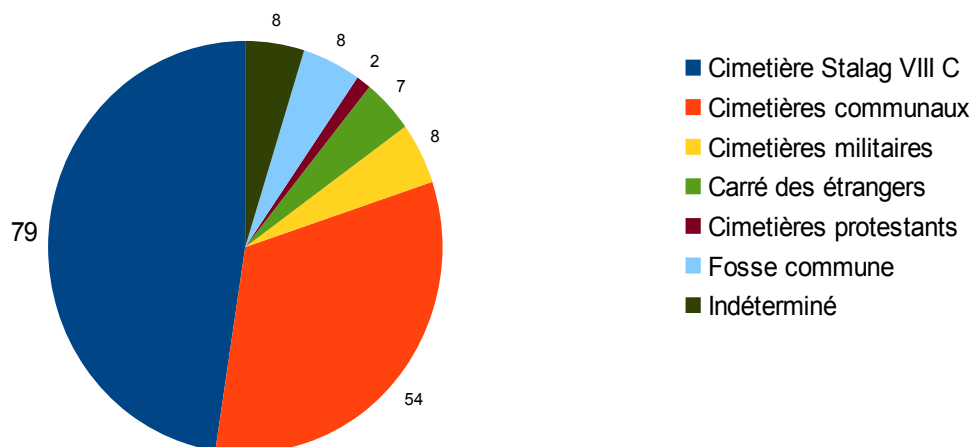
Quelle que soit la cause du décès il faut prendre en charge l'inhumation de chaque prisonnier ayant perdu la vie.

2. « Cérémonie religieuse avec honneurs militaires »

Cette formule empruntée aux formulaires rencontrés dans les dossiers de décès illustre parfaitement la nature de la prise en charge des défunts. Quelque soit le lieu du décès, les défunts ont le droit à une cérémonie en règle suivie d'une inhumation digne. En effet, le retraitage photographique illustrant un enterrement au Stalag VIII C¹⁵⁸ montre qu'un détachement de soldats allemands en arme vient rendre les honneurs. De même, un détachement de prisonniers de guerre est présent. L'aumônier assure la direction de la cérémonie et un drapeau français recouvre le cercueil. Ces éléments montrent que le prisonnier de guerre décédé reste considéré comme un militaire et à droit aux mêmes égards qu'un soldat tué au combat. Cependant, une photographie ne suffit pas à refléter la réalité et il est difficile d'affirmer que chaque inhumation se déroule de la même manière, surtout dans les détachements isolés. Pourtant, l'homme de confiance Pierre GUERIN affirme que la majorité des enterrements se déroule ainsi¹⁵⁹. De la même manière, les formulaires de décès adressés à la Croix-Rouge de Genève¹⁶⁰ affirment cela mais là encore il peut s'agir d'une formule toute faite ne reflétant pas forcément la réalité.

En revanche, la mention du type de cimetière dans lequel chaque captif est inhumé¹⁶¹ permet de déduire diverses choses sur les pratiques funéraires.

Graphique 16 : Lieux de sépulture des français du Stalag VIII C décédés en captivité



Source : PAVCC, *PG listes allemandes, Stalag VIII C*, listes 45 à 1 288, boîtes 428 à 445, 22 P 429 à 446, (1940-1945).

Ce diagramme révèle que l'essentiel des captifs est enterré dans le cimetière du Stalag. Ce type d'enterrement ne concerne que les hommes décédés dans l'enceinte du camp, qu'ils appartiennent à l'effectif sédentaire ou qu'il s'agisse de malades revenus des détachements. Le choix principal lors d'un décès en *Kommando* se porte sur le cimetière de la commune où le décès a eu lieu. Cet élément n'est pas anodin puisqu'il est révélateur d'une certaine intégration du captif militaire au sein de la communauté allemande, de son vivant. En effet, l'enterrement dans le cimetière communal est symboliquement important, surtout dans les communautés rurales, puisque seuls les membres du village sont théoriquement acceptés or ici on enterre un homme censé incarner l'ennemi. Cependant, cette intégration n'est pas appliquée partout puisque certaines

158 Mémorial de Caen, retraitage photographique montrant une inhumation au Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, (date inconnue), voir annexe VI p.VIII Tome II.

159 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 12.

160 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

161 PAVCC, *PG listes allemandes, Stalag VIII C*, listes 45 à 1 288, boîtes 428 à 445, 22 P 429 à 446, (1940-1945).

localités inhumant les prisonniers de guerre dans un « carré des étrangers », un espace à part accueillant les êtres d'autres nationalités. Ainsi, dans ces cas précis le prisonnier de guerre reste l'étranger qui, même dans la mort, doit rester en dehors de la communauté allemande. A l'inverse la mention de cimetières militaires montre que la *Wehrmacht*, dans certaines localités, fait preuve de magnanimité en reconnaissant à ses ennemis vaincus, un statut de militaires devant être traités avec les égards dus à leur rang. Qui plus est, le pourcentage d'hommes inhumés dans des cimetières protestants témoigne d'un respect des rites funéraires inhérents à cette confession, pareillement à ce qui est pratiqué pour les catholiques. La mention d'une fosse commune, quant à elle concerne les morts du mitraillage d'une colonne de prisonniers en 1945. Ce mode de sépulture a été choisi pour parer au plus pressé mais ne signifie pas pour autant que l'inhumation a été bâclée.

Assurée par dix Français, un homme de confiance britannique et un interprète russe, l'inhumation se fait avec un semblant de cérémonie religieuse en prenant soin de regrouper les défunts par nationalités. Suite à cela, la fosse est recouverte pour former un tumulus comportant trois croix de fortunes, une pour les Français, une pour les Anglais et une pour les Russes¹⁶². Ainsi, une sépulture décente est offerte à ces hommes. Il semble que dans chaque cas, les prisonniers de guerre français disposent d'une sépulture individuelle et dignement érigée comme au Stalag où le cimetière est composé de sépultures matérialisées par des croix de bois portant les mentions habituelles. Ce cimetière est matérialisé par une grande croix latine réalisée dans un bouleau entier, par les menuisiers du camp¹⁶³. Cet élément montre que le fait d'offrir un digne lieu d'inhumation à leurs camarades, constitue pour les prisonniers du camp, une chose essentielle à leurs yeux.

Il est frappant de voir à quel point les autorités allemandes du Stalag VIII C font preuve de discrimination sur ce point puisque les Soviétiques du camp, du fait de leur statut de « sous-hommes » très certainement, ne peuvent bénéficier de sépultures décentes et enterrent leurs défunts à la lisière d'un bois, dans une fosse commune avec absence de tout cérémonial religieux et militaire¹⁶⁴.

Suite au décès, le Stalag doit informer les proches du prisonnier de guerre.

3. L'annonce de la triste nouvelle

L'annonce du décès génère un nombre important de documents et suit une procédure bien particulière dans laquelle un grand nombre d'acteurs entrent en jeu. Pour tenter de clarifier cela nous avons réalisé un organigramme à partir des dossiers de décès étudiés¹⁶⁵. Signalons également que le schéma concernant l'annonce d'un décès a pu être reconstitué à partir de dossiers de décès de prisonniers de guerre¹⁶⁶. Tout d'abord, il faut distinguer plusieurs cas de figures dépendants d'un décès au Stalag ou d'un décès en *Kommando*.

Dans chaque cas de figure, les instants qui font suite au décès sont marqués par la rédaction d'un certificat de décès par un médecin allemand, qu'il soit militaire ou généraliste. Lors d'un décès au Stalag ce certificat est généralement rempli par le chef de service allemand dirigeant le lazaret. Dans le même temps, le service des sépultures du camp remplit une fiche destinée au fichier du camp puis remplit un document annonçant le décès en en rappelant la cause. Ce document est envoyé au Haut commandement de la *Wehrmacht* à Berlin avec le certificat de décès du lieu de décès, les cartes-d'identités allemandes du prisonnier (*Personalkarten*) et la demi plaque d'identité. Toujours au même instant un avis de décès reprenant les mêmes informations est rédigé au Stalag

162 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport du sergent LE BLEIS ex homme de confiance du Kdo 874 au Ministère des PDR, (17/04/1946).

163 Mémorial de Caen, lettre de l'abbé PETIT à DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (10/10/1994).

164 Id.

165 Voir annexe 7 p.IX Tome II.

166 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

puis transmis au doyen de la *Wehrmacht*, officier le plus gradé du district dont il est responsable qui transmet cet acte au commandeur des prisonniers de guerre pour le *Wehrkreis VIII*.

D'autre part, un formulaire pré-imprimé (*Todesfall*) est rempli et transmis à la présidence de la Croix-Rouge allemande à Berlin avec en pièce jointe un inventaire des effets personnels du défunt. De là, le document est envoyé au délégué de la Croix-Rouge allemande à Paris qui transmet lui-même le document à l'Agence Centrale des Prisonniers de guerre de Genève. Cette institution photocopie le document et transmet le duplicatum au Service Central de l'Etat Civil et des Sépultures militaires de Paris. Ce service transmet ce document à son antenne de Clermont-Ferrand quand la personne à prévenir réside en zone libre. Par la suite le document est transmis à la mairie de la commune de résidence des proches à avertir, mairie qui assure la transmission du document.

Lors de la réception du *Todesfall*, le délégué de la Croix-Rouge allemande à Paris fait rédiger une lettre adressée à la personne devant être avertie du décès, faisant état du lieu, de l'heure et des circonstances du décès tout en prenant soin de préciser que l'inhumation s'est faite dans les règles, avant de présenter ses condoléances. Cette lettre est transmise pour traduction aux Services diplomatiques des prisonniers de guerre de Paris, pour être transmise au Service de l'Etat civil et des Sépultures militaires, puis à la mairie qui transmet aux proches. Il apparaît certain que ce document est le premier à annoncer le décès à la famille.

Entre temps, le Haut commandement de la *Wehrmacht* demande au bureau de l'état civil allemand de la commune concernée par le décès, de lui transmettre un certificat de décès officiel, certificat devant être transmis aux proches par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de Genève, puis par l'intermédiaire du service de l'état civil de Paris. Le bureau de l'état civil allemand conserve lui aussi un certificat dans ses archives.

Dans le cadre d'un décès hors Stalag, la procédure peut être légèrement différente. Dans ce cas, le certificat de décès rempli par un médecin est envoyé au Stalag qui prend la suite des formalités en suivant la procédure précédemment décrite. Cependant, dans certains cas, le certificat et le formulaire destinés à l'agence de Genève (*Todesfall*) sont envoyés directement depuis le lieu de décès, le Stalag se contentant de transmettre le certificat rédigé par son service des sépultures et les cartes-d'identité (*Personnalkarten*). Ce cas de figure concerne généralement les décès ayant lieu dans des endroits fonctionnant comme de petits camps indépendants, à l'instar des détachements disciplinaires.

Les prisonniers de guerre transformés, pour leur part, ayant un statut de travailleur civil, l'annonce du décès quand il y a lieu de la faire est assurée par le Bureau du travail (*Arbeitsamt*) le plus proche du lieu de décès, qui transmet ces documents au commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) qui lui même entre en relation avec les services français compétents, précédemment mentionnés¹⁶⁷.

Enfin, les prisonniers de guerre étant décédés en 1945, n'ont généralement pas bénéficié de la procédure précédemment décrite du fait de la désorganisation ambiante régnant en Allemagne à cette époque. Pour être informés des circonstances du décès et obtenir les documents officiels les proches doivent entreprendre une procédure de « non-rentre ». Cette démarche entreprise au près du Service de l'état-civil et des sépultures militaires engendre une enquête au sein de l'Allemagne occupée. A partir de ce moment, pour cinq ans, le prisonnier de guerre est porté disparu. Pour régulariser l'état-civil, les proches doivent fournir des attestations de camarades confirmant le décès¹⁶⁸.

167 PAVCC, dossier de décès de L. Henri, 21 P 73250, (1945).

168 PAVCC, extrait du journal officiel du 30/04/1945 dans le dossier de décès de M. Albert, 21 P 79538.

Nous aurions souhaité établir un graphique reprenant les délais de transmission de chaque document mais cette opération s'est avérée impossible puisque de nombreux dossiers ne possèdent pas tous les documents allemands, voire aucun document allemand. De plus, certains d'entre-eux lorsqu'ils sont présents ne comportent pas les tampons des différents organismes permettant de connaître la date de réception. Quoiqu'il en soit la part d'inconnu aurait largement dépassé la moitié de l'échantillon.

Malgré tout on imagine que le délais de transmission des documents prend plusieurs mois, ce qui explique l'inquiétude d'un certain nombre de proches qui demandent au Service de l'état-civil et des sépultures militaires de mener l'enquête. Ce service se tourne généralement vers le Comité International de la Croix-Rouge pour questionner les autorités du camp d'appartenance du défunt. Cependant, l'arrivée entre-temps, des premiers documents allemands met fin à l'enquête et au doute.

Dans certains cas, les proches se tournent directement vers les Allemands pour avoir des nouvelles, à l'instar de Mme H. qui écrit directement à l'ancien employeur de son mari décédé en captivité pour en savoir plus. L'employeur se tourne alors vers la *Kommandantur* du Stalag qui lui répond que les documents officiels sont en cours d'acheminement¹⁶⁹. Il est difficile de connaître la suite mais l'employeur a peut-être répondu. Le cas de Mr N. constitue un autre exemple car ce père d'un prisonnier de guerre décédé écrit directement au commandant du Stalag VIII C pour connaître les circonstances du décès, le commandant transmet une lettre au Haut commandement de la *Wehrmacht* apportant les réponses demandées, lettre qui de là, par en France.

Ces différents exemples montrent que pour les proches, rester dans l'expectative constitue une torture qui pousse à faire le maximum pour être fixé sur le sort de celui pour lequel l'inquiétude grandit, inquiétude souvent née d'une absence de réponse aux lettres envoyées en Allemagne.

En ce qui concerne les effets personnels des défunts, il est difficile de dire quand ils sont renvoyés aux proches, tout comme il est difficile de connaître le cheminement de ceux-ci. Un transit via les différents services de la Croix-Rouge semble le plus probable. En ce qui concerne les prisonniers de guerre transformés, les effets personnels doivent être transmis par le bureau du travail allemand de la circonscription concernée, au Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne¹⁷⁰.

D'autre part, les divers dossiers de décès étudiés¹⁷¹, révèlent que le rassemblement des affaires des défunts se fait avec sérieux et est mené par au minimum deux sous-officiers allemands.

Enfin, il est difficile de dire si la procédure évoquée pour annoncer le décès d'un prisonnier de guerre est appliquée de la même manière avec les captifs d'autres nationalités. Cela est certainement le cas pour les Belges, les Britanniques et les Américains mais il est difficile de croire que cette procédure soit aussi bien suivie pour les Polonais, Yougoslaves et Soviétiques qui du fait de leur statut de Slaves sont considérés comme des « sous-hommes ».

Il nous faut également préciser que le processus que nous venons de décrire pour l'annonce du décès comporte peut-être quelques manques puisque d'autres acteurs entrent possiblement en jeu sans qu'il soit possible de s'en rendre compte à travers les dossiers de décès.

169 PAVCC, dossier de décès de H. Edouard, 21 P 52706.

170 PAVCC, dossier de décès de L. Henri, 21 P 73250, (1945).

171 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

2^{ème} PARTIE : S'ADAPTER A UNE NOUVELLE VIE

I/ Une nouvelle société s'organise

1. Une société régie par les Allemands

Chaque prisonnier de guerre vivant au Stalag VIII C, de manière prolongée ou non, doit se familiariser avec une forme d'administration qui lui est inconnue au début de sa captivité, à savoir l'administration allemande du camp. Grâce à l'homme de confiance Pierre GUERIN¹⁷² et avec l'aide de quelques autres documents, l'organisation et le fonctionnement de cette administration peuvent être partiellement reconstitués.

En haut de la « pyramide » se trouve le commandant du camp, un officier supérieur du grade de commandant, lieutenant-colonel ou colonel. Cet homme est assez souvent remplacé.

Quel que soit son grade, cet officier tient sous sa houlette divers services, à commencer par la *Kommandantur*. Cet organe régit la vie quotidienne au sein du Stalag en veillant à faire appliquer les directives envoyées par le haut commandement de la *Wehrmacht* mais aussi en établissant un règlement intérieur rédigé dans la langue de chacune des nationalités présentes dans ce Stalag. Ce règlement est ensuite affiché dans chacune des baraques composant le camp¹⁷³. Précisons que cette mesure répond à une exigence de la Convention de Genève, à savoir l'article 20 stipulant que « *les règlements, ordres, avertissements et publications de toute nature devront être communiqués aux prisonniers de guerre dans une langue qu'ils comprennent* »¹⁷⁴

Ce service régle aussi d'autres aspects de la vie des prisonniers de guerre comme l'alimentation en établissant des menus avec les rations normales de la population civile¹⁷⁵. Enfin, cet organisme reçoit également l'homme de confiance lorsque celui-ci doit faire des réclamations et fait de même avec les délégués des Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre ou du Comité International de la Croix-Rouge visitant le camp. Les négociations entreprises à la suite de ces visites ont également lieu au sein de ce service, discussions au cours desquelles la *Kommandantur* a recours à son équipe d'interprètes.

Comme tout camp de prisonniers de guerre en Allemagne, le camp de Sagan comporte une antenne des services de renseignements allemands (*Abwehr*) partageant la même baraque avec un détachement de la police d'Etat (*Gestapo*) et quelques éléments de la SS. L'*Abwehr* assure la surveillance policière des captifs et de leurs activités¹⁷⁶. La date d'implantation de la *Gestapo* au sein du Stalag n'est pas connue mais a peut-être eu lieu en 1943, année marquant une intervention plus fréquente et plus ouverte de cette police au sein des camps et détachements¹⁷⁷. Une implantation antérieure signifierait que l'officier commandant le camp a donné son aval pour que la police d'Etat s'implante dans l'enceinte du camp.

Le service de la garde (*Wache*) est composé d'environ 200 soldats¹⁷⁸ de la *Wehrmacht*

172PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

173PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Rapport de visite du CICR le 24/05/1940*.

174Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 03/11/2018.

175PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Rapport de visite du CICR le 21/02/1943*.

176DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542p., p.391.

177 DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542p., p.391.

178PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Interrogatoire de G. Marcel en date du 05/03/1945*.

chargés d'assurer la surveillance du camp.

Les autres services composant l'administration allemande du camp également placés sous l'autorité du commandant ont pour point commun l'emploi de prisonniers de guerre pour assurer leur fonctionnement. Chacun de ces organismes est placé sous la surveillance d'un chef de service allemand (*Sonderführer*). Un chef de service français est également nommé à la tête de chacun de ces services afin qu'il dirige les prisonniers qui y travaillent. Les services dont il est ici question se décomposent donc de la manière suivante. Tout d'abord, le bureau du travail (*Arbeitsamt*) qui assure les affectations des prisonniers de guerre dans les différents détachements de travail. Dans son témoignage¹⁷⁹, Jean VEDRINE explique que les employeurs allemands en recherche de main-d'oeuvre se présentent à ce bureau afin de repartir avec des volontaires, ou avec des prisonniers qui leur semblent qualifiés si les volontaires ne se bousculent pas.

Même si les sources ne sont pas explicites à ce sujet, il y a fort à penser que ce service s'occupe également des relations et du règlement des litiges entre les employeurs des prisonniers de guerre et le camp.

Autre service employant des prisonniers de guerre, le service des fiches (*Kartei*) recense sur des listes (*Meldungen*) tous les captifs arrivant au camp mais également tous les prisonniers transférés vers d'autres camps de prisonniers de guerre. Les libérations anticipées, les décès ou encore les pertes de plaques d'identification sont également renseignés sur ces listes. Enfin, ce service doit également consigner sur de petites fiches (*Kartei Karten*) les informations personnelles (Nom, prénom, date de naissance, personne à prévenir, etc.) relatives à chaque prisonnier de guerre arrivant au Stalag. Cela permet également à la *Kommandantur* du camp d'aviser par carte spéciale, le haut commandement de la *Wehrmacht*, de l'arrivée de tout nouveau prisonnier¹⁸⁰. Ce travail de renseignement est effectué également dans le but de répondre aux exigences de l'article 77 de la convention de Genève : « *Dans le plus bref délai possible, chacune des Puissances belligérantes informera son bureau de renseignements de toute capture de prisonniers effectuée par ses armées, en lui donnant tous renseignements d'identité dont elle dispose permettant d'aviser rapidement les familles intéressées, et en lui faisant connaître les adresses officielles auxquelles les familles pourront écrire aux prisonniers* »¹⁸¹.

Le service courrier et colis constitue un autre service important car il assure la réception du courrier et des colis envoyés de France. En 1940, huit hommes s'occupent du tri du courrier mais aussi de la censure après avoir suivi un stage sur cette question¹⁸² et le travail ne manque pas, ces hommes devant parfois lire jusqu'à 700 lettres par jour¹⁸³. Au sein de la même baraque, les hommes du service colis, un peu plus de cent Allemands et prisonniers de guerre, assurent la réception des paquets, en assurent également le tri afin d'assurer la répartition dans les détachements de travail¹⁸⁴.

Le service entretien du camp, chauffage et électricité emploie également des prisonniers de guerre pour assurer l'entretien quotidien des infrastructures du Stalag, mais aussi les diverses réparations nécessaires. Ce service est également à l'origine de « l'embellissement » du camp dès 1940, en créant de petits jardins et mosaïques autour des baraques¹⁸⁵, en plantant de larges massifs

179MABON Armelle, « M. Jean Védrine, premier secrétaire de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, raconte », dans *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 239 p.

180PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 24/05/1940.

181Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 03/11/2018.

182PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 24/05/1940.

183PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

184 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

185id

de verdure et parterres de fleurs¹⁸⁶ ou en entourant l'allée centrale par de jeunes bouleaux et en aménageant une sorte de parc public planté d'arbres et comportant quelques bancs¹⁸⁷.

Ces aménagements sont loin d'être anodins car ils témoignent d'une volonté de la part des prisonniers de guerre confinés dans le Stalag, de diminuer le sentiment d'oppression créé par la vision de l'alignement des baraques, la vision des réseaux de barbelés ou encore la vision des miradors.

Autre service allemand essentiel aux prisonniers; le service approvisionnement et cuisines est chargé de fournir la ration réglementaire devant être obligatoirement fournie par la puissance détentrice. Les cuisines emploient quelques prisonniers sous la surveillance d'un sous-officier allemand pour préparer les repas¹⁸⁸.

La trésorerie constitue également un service important car elle gère les frais de fonctionnement et d'entretien du Stalag. Cet organe s'occupe aussi de la solde des prisonniers de guerre employés au sein du camp (6 à 7 marks / semaine). La trésorerie gère également la caisse du camp dans laquelle tous les prisonniers administrés par le Stalag doivent déposer leur argent français. Chaque captif retire ensuite, en fonction de ses besoins, une somme d'argent payée en monnaie de camp (*Lagergeld*), en contre valeur des sommes déposées et au change officiel¹⁸⁹.

Comme tout camp de prisonniers en Allemagne, le camp de Sagan dispose d'un service des loisirs (*Geistige Betreuung*) dans lequel exerce un officier (*Betreuer*) ici, le lieutenant BECKER¹⁹⁰, connaissant parfaitement la langue et la culture française. Cet homme est également chargé de diffuser une propagande, à travers les loisirs, destinée à faire accepter aux prisonniers de guerre, leur sort et le fait de devoir travailler pour l'Allemagne¹⁹¹. Au sein du Stalag ici considéré, cet officier assure des déplacements dans les détachements de travail dépendants de ce camp. Selon, Jacques BRUNEAUX la venue de cet officier au *Kommando* 1 238 est l'occasion d'organiser une réunion avec l'employeur des prisonniers de guerre. Ces derniers peuvent exposer à l'officier du Stalag ce qui ne va pas au sein de leur détachement notamment en terme de relations avec l'employeur¹⁹². Cet événement laisse entendre que l'officier chargé des loisirs joue le rôle d'un représentant des prisonniers de guerre en venant contrôler le traitement réservé aux captifs et en écoutant leurs doléances. Ainsi, les prisonniers pourraient bénéficier d'une bonne protection. Cependant, il est impossible de savoir si cette visite est occasionnelle ou inscrite dans un cycle de visites régulières. De plus, nous ne savons pas si cette réunion a apporté les améliorations souhaitées par les prisonniers de guerre.

Les services venant d'être décrits constituent un ensemble de 21 baraques situées sur un espace nommé *Avant-camp* (*Vorlager*), séparé du camp principal par une rangée de fil de fer barbelé¹⁹³.

186 Etat-major Armée de Terre, Ve bureau, *Documentation sur les camps de PG*, 1945.

187 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

188 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 24/02/1943.

189 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 24/05/1940.

190 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

191 DURAND Yves, « Les prisonniers » dans *La France des années noires, 1. de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p.251-271, p.264.

192 Mémorial de Caen, *Carnets d'un Gefang*, témoignage de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal tenu en captivité (transcription de 1968), p.21.

193 Voir Annexe 3, Mémorial de Caen, Don 05-031 FQ 53, Plan du Stalag VIII C dessiné par D'HALLAINE Paul, d'après les souvenirs de l'abbé PETIT Pierre, (date inconnue), p.V Tome II.

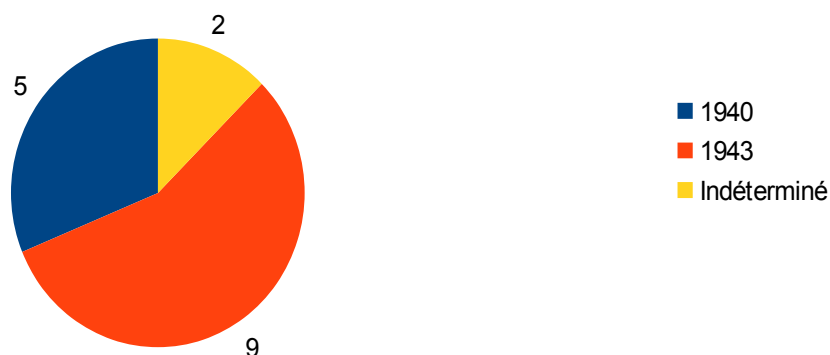
Si l'on en croit l'homme de confiance Pierre GUERIN¹⁹⁴, le service habillement et cordonnerie doit lui aussi être considéré comme service allemand. A l'abri de la baraque 17, au sud du camp¹⁹⁵, 200 cordonniers et 140 tailleurs assurent, pour 12 à 13 marks par mois, la gestion des stocks de vêtements mais aussi la distribution sous le contrôle de l'homme de confiance. Les cordonniers quant à eux assurent la réparation des chaussures de l'ensemble des captifs, y compris celles des hommes des *Kommandos* qui peuvent les envoyer au camp.

Enfin, le service médical est lui aussi considéré comme service allemand et se compose d'un hôpital et d'une infirmerie. Dans son rapport, l'homme de confiance Pierre GUERIN¹⁹⁶ offre une description assez précise de ces infrastructures. Ces deux bâtiments sont placés sous la responsabilité d'un médecin-chef allemand, généralement titulaire du grade de commandant. Cet officier dispose de l'aide d'un sous-lieutenant ou lieutenant-médecin allemand ayant principalement pour tâche la supervision de l'infirmerie.

Sous la surveillance de ces officiers allemands travaille un médecin-chef français, le plus souvent un capitaine. Cet officier dirige le personnel sanitaire composé par plusieurs de ses compatriotes. Les sources permettent de constituer un échantillon de 16 soignants, échantillon faible numériquement mais permettant malgré tout de se faire une idée du profil des médecins français du camp. Ainsi, il en ressort que les médecins du Stalag VIII C sont tous officiers, à part un soldat de 1^{ere} classe mécanicien-dentiste dans le civil effectuant les soins dentaires au détachement F3. Le rang d'officier dont disposent les autres hommes est du à leur statut de médecins militaires qui avant guerre exerçaient dans les hôpitaux de l'armée. Cela signifie que les captifs soignés au camp de Sagan peuvent compter sur du personnel qualifié.

Dans l'étude du profil des médecins du camp, l'observation de leur date d'arrivée s'avère intéressante :

Graphique 17 : date d'arrivée des médecins français au Stalag VIII C (échantillon de 16 hommes)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Les hommes arrivés en 1943 sont des volontaires venus au camp dans le cadre de la Relève des médecins, système instauré par une loi de mars 1943 visant à désigner des étudiants en médecine ou des médecins fraîchement diplômés pour remplacer dans les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, les médecins captifs depuis 1940 et ce, en vertu de l'article 12 de la Convention de Genève de 1929, stipulant que les médecins ne peuvent être retenus en détention¹⁹⁷.

194PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

195Voir Annexe 3, Mémorial de Caen, Don 05-031 FQ 53, Plan du Stalag VIII C dessiné par D'HALLAINE Paul, d'après les souvenirs de l'abbé PETIT Pierre, date inconnue, p.V Tome II.

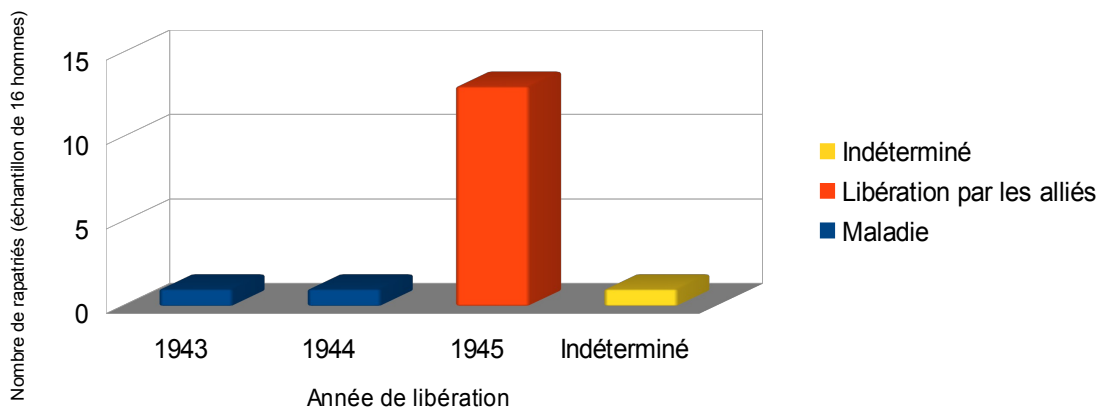
196PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

197GRANGIER René, « La « relève » des médecins dans les camps de prisonniers militaires français en Allemagne pendant la Deuxième Guerre Mondiale », *Histoire des sciences médicales*, Tome XLVI, n°3, 2012, p. 287-294 [en ligne], www.biusante.parisdescartes.fr, consulté le 14/01/2019, p. 289.

Ce graphique tend à montrer que cette mesure est plutôt bien appliquée au Stalag VIII C puisque les volontaires de 1943 composent 56, 2 % de l'échantillon. Cependant, 31, 2 % de l'échantillon est composé par des médecins présents depuis 1940 ce qui tend à signifier que leur remplacement n'est pas prévu. Il est possible également que certains d'entre-eux refusent leur libération par dévouement.

Les libérations justement, sont assez rares avant 1945 comme en atteste ce graphique :

Graphique 18 : date et motifs de libération des médecins français du Stalag VIII C



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Les libérations anticipées n'interviennent qu'en 1943 et 1944 et n'ont que la maladie pour seul motif, il faut dire que les hommes de la Relève des médecins arrivent tard pour bénéficier de libérations motivées par d'autres motifs. De plus leur volontariat n'aurait plus de sens s'ils bénéficiaient d'une libération avant même d'avoir exercé. Cependant, les cinq médecins arrivés en 1940 sont libérés en 1945. Ainsi, 31,2 % des médecins de l'échantillon connaissent une captivité de cinq ans. Mis à part un malade en 1944, les volontaires arrivés l'année précédente doivent attendre eux aussi la libération de 1945 pour rentrer au pays.

Enfin, l'étude du profil des médecins ne serait pas complète sans évoquer leur âge. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 20-24 ans ce qui diffère des autres captifs français et s'explique par la présence des volontaires de la Relève des médecins. Ces hommes généralement jeunes diplômés comptent 6 membres dans la classe 20-24 ans, sur les 8 représentants de cette tranche d'âge au sein de notre échantillon. La classe des 30-34 ans arrive en deuxième et compte 3 représentants dont deux sont des volontaires de 1943. Les 25-29 ans sont moins nombreux que d'ordinaire et s'explique par le fait que les médecins doivent étudier plusieurs années avant d'être diplômés. Enfin, la classe des 35-39 ans compte un représentant présent depuis 1940.

Cependant, il est à noter que l'effectif du personnel médical est plus important que cet échantillon et n'a cessé d'évoluer tout au long de la captivité. Ainsi, en décembre 1940, l'infirmierie compte trois médecins français et le lazaret constitue le lieu de travail de neuf autres praticiens. Un dentiste pour tout le camp vient compléter l'équipe médicale¹⁹⁸.

En 1941, l'effectif du personnel sanitaire augmente et ce sont désormais cinq médecins et environ trente membres du personnel sanitaire qui officient à l'infirmierie¹⁹⁹.

¹⁹⁸PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

¹⁹⁹PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

Au cours de l'année 1943, le personnel du lazaret compte sept médecins français et trente-trois membres du personnel sanitaire. L'équipe est complétée par deux dentistes, un pharmacien, un radiologue et un masseur. Au sein de cette même infrastructure, exercent également deux médecins, un pharmacien et quatre membres du personnel sanitaire yougoslaves²⁰⁰.

L'année 1944 ne connaît pas de changement majeur en ce qui concerne la personnel de l'infirmerie. En effet, seuls deux membres du personnel sanitaire britanniques viennent renforcer l'équipe. Le lazaret quant à lui voit ses effectifs gonflés puisque l'équipe médicale s'élève à quatorze médecins dont dix français et un britannique, les trois restants étant yougoslaves. Ces médecins sont épaulés par quarante-sept membres du personnel sanitaire dont trente-cinq français et deux britanniques, les dix autres membres étant yougoslaves²⁰¹.

Les infrastructures médicales du camp connaissent elles aussi quelques évolutions. Ainsi au début de la captivité des Français et des Belges, l'infirmerie est placée dans une baraque spéciale, puis à partir de 1941, l'infirmerie occupe deux baraquements dans lesquels sont placés une quinzaine de lits individuels et une cinquantaine de couchettes étagées sur trois niveaux, pour une capacité de deux cent vingt places²⁰².

Le lazaret du camp est quant à lui, construit en 1940 et constitue un ensemble de baraques similaires à celles du Stalag, situé dans une enceinte spéciale distante du camp principal d'environ cents pas. Précisons que cette infrastructure soigne les prisonniers de guerre français, belges et yougoslaves. Cette installation abrite trois cent cinquante lits munis de draps, couvertures et oreillers. L'organisation de l'espace y est rationalisée puisque l'on trouve une division de médecine, une division d'otologie (« *étude de l'oreille et de ses maladies* »²⁰³) et une division réservée aux soins de la tuberculose²⁰⁴.

Vers 1943, le lazaret compte six baraques en briques dont trois réservées à la convalescence des malades et alignant quatre cent quatre-vingts lits. Une station d'épouillement et les douches sont contenues dans l'une des baraques restantes et les deux autres baraquements abritent respectivement le personnel et un service pharmaceutique²⁰⁵.

Pour mener à bien sa tâche, le personnel sanitaire dispose, selon Pierre GUERIN²⁰⁶, d'une salle d'opérations moderne et d'appareils de traitement par électricité. Les dentistes quant à eux, disposent de deux sièges pour effectuer leurs soins. Le lazaret du Stalag VIII C dispose également d'un service de radiologie pulmonaire pouvant effectuer la scopie, à savoir « *la projection de l'image d'une partie du corps sur un écran* »²⁰⁷. Ce service est également en mesure d'effectuer la graphie, c'est-à-dire « *la formation et l'enregistrement de l'image d'une partie du corps sur un film photographique, au moyen des rayons X* »²⁰⁸.

L'enceinte du lazaret enferme également une cantine placée sous la responsabilité d'un sous-officier allemand, ainsi qu'une chapelle aménagée dans l'une des baraques, dans laquelle

200PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du lazaret du camp par le CICR le 21/02/1943.

201PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du lazaret du camp par le CICR le 23/05/1944.

202PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

203Le *petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2007, p. 767.

204PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941

205PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du lazaret du camp par le CICR le 21/02/1943.

206PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

207Le *petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2007, p. 893.

208Id, p. 892.

l'aumônier catholique du lazaret lit la messe²⁰⁹.

Il est donc clair que le lazaret du camp constitue une entité vivant en vase clos. Cette réalité combinée au fait que cette infrastructure constitue une enceinte séparée du reste du camp, tend à démontrer que les autorités allemandes à la tête du Stalag cherchent à prévenir toute propagation d'épidémie. En effet, cantonner les malades les plus graves dans un espace distinct permet d'établir rapidement et efficacement une quarantaine, si le besoin s'en fait sentir.

Ajoutons que l'hôpital de la ville de Sagan, à deux kilomètres du camp, constitue également l'un des rouages du système de santé du Stalag, puisque cette infrastructure accueille les prisonniers de guerre frappés par les pathologies les plus graves²¹⁰.

Le système de santé du Stalag VIII C s'inscrit dans un modèle similaire à l'ensemble des autres camps de prisonniers de guerre d'Allemagne, à l'instar du Stalag X B de Sandbostel pour lequel une installation similaire est décrite²¹¹.

Lorsque l'on retrace l'évolution du service de santé du Stalag VIII C, on remarque que les effectifs du personnel soignant, ainsi que la superficie des infrastructures s'accroissent au fil de la captivité. Il est cependant difficile de cerner précisément la cause de cette évolution. Le premier réflexe consiste à se demander si cet accroissement n'est pas la résultante d'une augmentation constante du nombre de malades et de blessés devant être pris en charge par les services médicaux du Stalag. Malheureusement, les données ne sont pas disponibles en nombre suffisant pour aborder de manière quantitative cette question de la maladie et des blessures. Cependant, les délégués du Comité International de la Croix-Rouge ayant visité le camp ont laissé quelques données dans leurs comptes rendus. Les prisonniers de guerre français, belges et yougoslaves étant soignés dans les mêmes infrastructures, il convient de prendre en compte les chiffres concernant ces trois nationalités. Ainsi, le nombre de convalescents pris en charge au sein du Stalag ici considéré, pour les trois nationalités confondues, représente 9,61 % de l'effectif total du camp pour l'année 1942²¹². En 1943²¹³, ce chiffre passe à 10,45 %. Il apparaît que le nombre de malades et/ou blessés soignés au camp augmente au fil du temps, cependant le manque de données sur la question ne permet pas de tracer l'évolution de ce nombre tout au long de la captivité. Ainsi, d'éventuelles hausses ou baisses de ce nombre risquent de nous échapper.

Cependant, il est clair qu'au fil des nouvelles arrivées de prisonniers de guerre au Stalag, il s'avère nécessaire d'accroître la superficie des infrastructures sanitaires, ainsi que les effectifs des soignants qui y officient. En effet, de la fin 1939 à mai 1940, le Stalag VIII C sert de lieu de détention à 300 Polonais composant l'effectif sédentaire du camp. La seule baraque servant d'infirmerie apparaît donc suffisante.

Avec l'arrivée de 3 450 Français en mai 1940²¹⁴, il apparaît vite nécessaire d'accroître la capacité d'accueil des installations médicales, d'autant plus qu'en 1941, l'effectif sédentaire français

209PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du lazaret du camp par le CICR le 21/02/1943.

210PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

211BATTISTONI Thomas, *Les prisonniers de guerre français au Stalag X B de Sandbostel*, Mémoire, Université de Caen, 2008, 99p., p. 21-25

212PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 15/09/1942.

213PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 27/07/1943.

214PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

se monte à 6 000 hommes²¹⁵. Ajoutons qu'au cours de cette même année 1941, 1 000²¹⁶ yougoslaves viennent gonfler les rangs de l'effectif sédentaire du Stalag. Enfin, en décembre 1943 suite à la dissolution du Stalag VIII B/Z, 400 prisonniers français s'ajoutent à l'effectif sédentaire²¹⁷, autant d'hommes pouvant potentiellement tomber malade. L'arrivée de Britanniques en septembre de la même année, quant à elle, ne risque pas de provoquer l'encombrement des infrastructures médicales car les malades sont cantonnés dans une baraque spéciale transformée en infirmerie britannique²¹⁸.

Au nombre de malades pris en charge par les infrastructures du camp, s'ajoute le nombre de prisonniers rapatriables devant être accueillis temporairement dans les installations médicales du Stalag car n'oublions pas que ce camp sert de « *lieu de concentration de presque tous les prisonniers de guerre de l'arrondissement VIII pouvant être rapatriés*²¹⁹ ». Cependant, les rapatriables ne provoquent qu'une augmentation temporaire du nombre de malades pris en charge au camp, à condition qu'aucun grain de sable ne vienne entraver le bon déroulement des rapatriements. En effet, dès que les retours au pays sont interrompus, les installations sanitaires du Stalag VIII C sont assez vite engorgées comme c'est le cas pour le lazaret en 1941, encombré du fait de l'insuffisance des transports de rapatriement²²⁰.

Les hommes des différents détachements de travail du Stalag VIII C, quant à eux, dépendent d'un tout autre système de santé en cas de maladie ou de blessure. En effet, aucune visite de médecins français n'est effectuée dans les *Kommandos* et les captifs doivent donc être soignés par des médecins militaires ou civils allemands, au sein d'hôpitaux ou d'infirmeries proches de leurs lieux de travail. Les soins sont aussi parfois prodigués par des médecins de villages allemands. Plusieurs exemples viennent confirmer cela. Ainsi au *Kommando* 976 situé dans une fabrique à Breslau, le service médical est assuré par un médecin civil et les cas les plus graves sont évacués sur l'hôpital de la ville²²¹.

Au *Kommando* 1 317, également à Breslau, les soins sont prodigués par un médecin militaire de l'une des casernes de la ville. Un soldat du personnel sanitaire s'occupe des malades au détachement et les cas chirurgicaux sont évacués sur l'hôpital de la ville²²².

Enfin, les détachements disciplinaires F1 de Ehrenforst, F2 de Hulgolust et F3 de Blechhammer disposent tous, à partir de 1943, de médecins venus dans le cadre de le relève des médecins, visiblement tous diplômés; seuls les soins dentaires au détachement F3 sont assurés par un mécanicien-dentiste non diplômé²²³ comme nous l'avons vu avec l'échantillon de 16 médecins.

Nous ne revenons pas ici sur les conditions d'exercice des praticiens déjà évoquées dans le chapitre sur la mortalité.

215PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

216Id.

217 Etat-major Armée de Terre, Ve bureau, *Documentation sur les camps de PG*, 1945.

218PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 06/05/1944.

219PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

220Id.

221PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du *Kommando* 976 par le CICR le 11/09/1942.

222PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du *Kommando* 1 317 par le CICR le 18/02/1942.

223PAVCC, fiches individuelles de BOITHIAS René, KIEPFERLE Raymond, LEBLOND Guy et VAICHERE Jean-Henri, 40 R 1945, 2374, 2416 et 2821.

Voici donc le tableau général des services allemands régissant la vie quotidienne du Stalag. Cependant, les services auxquels les prisonniers de guerre résidant au camp ont le plus recours se trouvent être l'homme de confiance et son administration.

2. Une nouvelle administration française : l'homme de confiance et ses services

L'article 43 de la convention de Genève autorise les prisonniers de guerre « à désigner des hommes de confiance chargés de les représenter vis-à-vis des autorités militaires et des puissances protectrices²²⁴ ». Ainsi, au Stalag VIII C dès 1940, les prisonniers de guerre français ont la possibilité de désigner leur homme de confiance principal en la personne de l'adjutant-chef DELAS²²⁵. Conformément à l'article de la convention précédemment mentionné, cet homme est reconnu par les autorités allemandes du camp. Ce sous-officier remplit son rôle jusqu'en novembre 1940, date de son transfert vers un autre Stalag. Les sources ne révèlent rien de plus sur la façon dont l'adjutant-chef DELAS a assumé sa fonction. Quoi qu'il en soit, cet homme désigne lui-même l'adjutant-chef MADERS pour lui succéder, outrepassant le principe voulant que les captifs eux-mêmes désignent leurs représentants. Cependant, cette nomination ne semble pas avoir suscité de quelconques objections. Là encore il est difficile de connaître le rôle exact joué par l'adjutant-chef MADERS jusqu'à son rapatriement par le premier train de la Relève le 21 septembre 1942²²⁶. Avant son départ, MADERS désigne lui aussi son successeur, l'adjutant-chef Pierre GUERIN. Cependant, le principe de désignation par les prisonniers eux-mêmes est à peu près respecté, puisque le nouvel homme de confiance se fait confirmer dans sa fonction par un collège électoral restreint, composé des principaux représentants des prisonniers affectés en *Kommandos*. Ce sous-officier assure sa fonction jusqu'à son entrée à l'hôpital le 16 novembre 1943²²⁷.

Le maréchal des logis Pierre MORDACQ prend le relais et une élection par le camp officialise sa nomination avec 1 286 voix contre 646. Là encore, apparaît le souhait de faire respecter le principe d'élection du représentant par les prisonniers, cependant les chiffres montrent que les votants ne représentent qu'environ 7,5 % de l'ensemble des prisonniers français du Stalag, qui lors du vote en décembre 1943 compte environ 26 000 Français²²⁸.

Dans son témoignage²²⁹, l'adjutant Jean VEDRINE explique avoir assumé la fonction d'homme de confiance au cours de sa période de captivité au camp de Sagan, période comprise entre juin 1940 et le 1er septembre 1942. Cependant, les documents dont nous disposons montrent clairement que durant cette période, la fonction est assumée par les adjudants-chefs DELAS et MADERS. Le sergent CHIGOT, deuxième adjoint de l'homme de confiance, donne l'explication la plus probable en affirmant que Jean VEDRINE est devenu premier adjoint de l'homme de confiance²³⁰.

Les fiches individuelles de 15 hommes de confiance du camp et de quelques *Kommandos* permettent de se faire une idée du profil des hommes choisis pour représenter la communauté des captifs. Ainsi, au niveau de l'âge ces hommes se placent globalement dans les mêmes tranches que ceux qu'ils représentent, à savoir majoritairement 25-29 ans, puis 30-34 ans. Une différence réside dans le fait que les classes les plus jeunes sont peu représentées au contraire de la classe 35-39 ans

224Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 12/11/2018.

225PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

226PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

227Id.

228 Etat-major Armée de Terre, Ve bureau, *Documentation sur les camps de PG*, 1945.

229VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

230CHIGOT Pierre dans VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

qui est aussi importante que celle des 30-34 ans. Cette représentation plus élevée d'hommes plus âgés tient au fait que beaucoup sont des sous-officiers or dans une armée les sous-officiers sont assez souvent plus âgés que leurs hommes. La répartition par grade donc est la suivante :

Graphique 19 : grades des hommes de confiance français (Stalag VIII C)

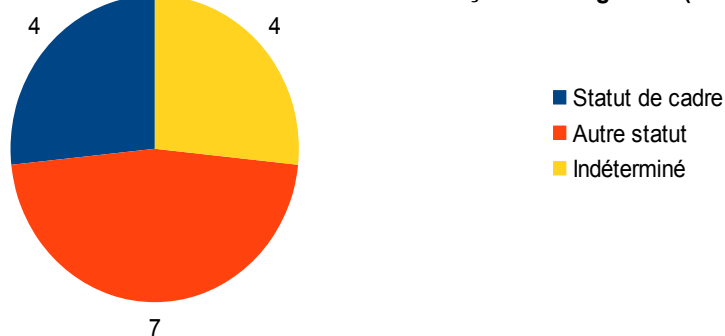


Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Cela paraît naturel puisque ces hommes doivent « *mettre un certain ordre parmi le troupeau désemparé des PG*²³¹ ». Cependant, il est intéressant de voir que deux hommes de troupe assument la charge d'homme de confiance, il est à noter qu'ils exercent dans des détachements de travail. Peut-être qu'aucun sous-officier n'est disponible ou peut-être que ces hommes de troupe disposent des qualités jugées nécessaires, à savoir des « *capacités de direction, de commandement effectives, surtout dans des circonstances si particulières*²³² ».

Selon Yves DURAND, les hommes de confiance sont, en général, des hommes exerçant avant guerre des professions leur offrant un statut de cadre²³³. En ce qui concerne les hommes de confiance du Stalag VIII C, une légère différence est notable.

Graphique 20 : statut professionnel des hommes de confiance français avant-guerre (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Pour le Stalag ici étudié, les hommes ayant un statut de cadre avant-guerre sont moins nombreux. Cependant, il reste une part importante de cas indéterminés et la faiblesse numérique de cet échantillon peut jouer sur le résultat. Malgré tout il est intéressant de noter que les hommes de confiance ayant un statut de cadre avant-guerre exercent majoritairement au camp. Sur ce point, l'homme de confiance principal MORDACQ fait exception à la règle puisqu'il est cultivateur avant

231DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542 p, p. 247.

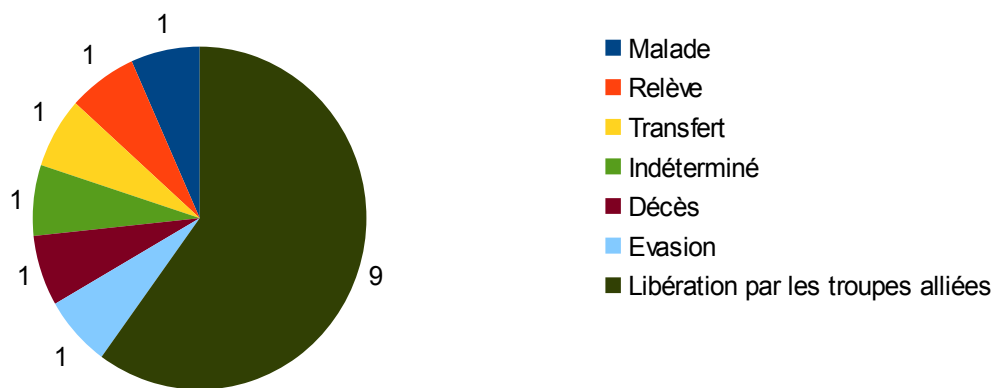
232MABON Armelle, « M. Jean Védrine, premier secrétaire de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, raconte », dans *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 239 p.

233DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542 p, p. 247.

son appel sous les drapeaux²³⁴. Enfin, les autres hommes n'étant pas cadres avant la mobilisation exercent leur fonction d'homme de confiance au sein de détachements de travail. Là encore, il faut peut-être y voir une absence de sous-officiers ou une capacité à exercer cette charge.

Enfin, il est permis de se demander si cette fonction d'homme de confiance ne permet pas de bénéficier d'une libération anticipée. D'autant plus que les changements d'hommes au sein de cette fonction sont assez nombreux au camp principal.

Graphique 21 : motifs et date de libération des hommes de confiance français (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Ce graphique tend à démentir cette idée puisque l'essentiel des hommes de confiance est libéré en 1945. Qui plus est, les libérations semblent se faire selon les motifs habituels à savoir la maladie ou autres. Cependant, il n'est pas impossible qu'un homme de confiance soit porté plus facilement sur les listes de désignation pour la Relève. D'autant plus que les libérations dans cet échantillon ne concernent que les représentants des captifs du camp principal. Il est également à noter que sur les 9 hommes libérés en 1945, 7 exercent en détachements et 3 d'entre-eux sont en fonction depuis 1940. Les rotations semblent donc moins importantes en *Kommando*. Malgré tout ces libérations sont minoritaires puisque le changement d'homme de confiance est également motivé par d'autres motifs comme les transferts, les évasions ou encore les décès.

Concernant la nomination des hommes de confiance il est à noter que celle-ci ne se fait pas toujours sans obstacles. En effet, il semble que la reconnaissance de Pierre MORDACQ comme homme de confiance ait fait l'objet d'âpres discussions. Apparemment, l'officier allemand responsable des loisirs au camp, considère MORDACQ comme étant un élément anti-allemand et suggère au colonel dirigeant le Stalag, de refuser MORDACQ comme homme de confiance. Les autres services allemands, en concurrence avec le chargé des loisirs, font pression pour que le maréchal des logis soit accepté comme représentant des prisonniers de guerre français. L'intervention d'un délégué des Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre, le 15 janvier 1944 fait pencher la balance en faveur de Pierre MORDACQ²³⁵. Ces événements étant relatés par l'homme de confiance lui-même, nous ne pouvons que lui faire confiance en ce qui concerne leur véracité car les autres sources ne permettent pas d'étayer cela. Quoi qu'il en soit, ces faits tendent à montrer que les autorités allemandes du camp essayent de contrôler les nominations de représentants des captifs dans le but d'obtenir l'élection d'un homme qu'elles pourraient placer sous

234PAVCC, fiche individuelle de MORDACQ Pierre, 40 R 2563.

235PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

leur influence afin que celui-ci serve leurs intérêts.

Tout au long de la captivité, l'homme de confiance principal du Stalag VIII C voit l'étendue de ses prérogatives s'étoffer. Conformément à l'article 43 de la convention de Genève, les autorités allemandes laissent intervenir l'homme de confiance principal dans la gestion du ravitaillement et des secours reçus de France²³⁶. Cependant, cela se fait de manière progressive puisqu'il faut attendre le 1er décembre 1941 pour que le principal représentant des captifs français puisse contrôler les magasins de vivres du camp et assurer la répartition des secours collectifs²³⁷. Le contrôle des rations réglementaires fournies par la puissance détentrice n'est ajouté aux prérogatives de l'homme de confiance, qu'à partir de février 1943²³⁸. En juillet de la même année, l'interlocuteur des captifs obtient l'autorisation de disposer librement des vêtements envoyés par les organismes de secours. A cela s'ajoute le droit d'être informé à propos de toute infraction commise en *Kommando* et la possibilité d'en discuter avec le commandant du Stalag²³⁹. Enfin, sur le plan judiciaire, une ordonnance du haut commandement de la *Wehrmacht* de mai 1943 autorise l'homme de confiance principal à assister aux séances dans les tribunaux militaires allemands concernant des prisonniers de guerre français ; puis en mars 1944, le représentant des captifs obtient un droit de visite auprès des accusés²⁴⁰.

Au fur et à mesure que la captivité se poursuit, l'homme de confiance se retrouve à la tête d'une véritable administration. Afin de mieux comprendre cette administration française du Stalag, nous avons réalisé un organigramme²⁴¹. Ainsi, à compter de mai 1940, un homme de confiance est nommé par baraque. Ces hommes sont chargés de faire remonter les plaintes et requêtes des prisonniers jusqu'à l'homme de confiance principal qui pour sa part, les transmet aux autorités du camp²⁴². Un peu plus tard, sans qu'il soit possible de donner une date précise, cette hiérarchie s'étoffe et apparaissent les chefs de blocs. Ces hommes sont responsables d'un ensemble de trois baraques et constituent des intermédiaires entre les hommes de confiance de baraques et l'homme de confiance principal. La fonction de chef de demi-baraque est également créée à une date qui elle aussi nous échappe. Chaque homme assumant ce rôle, doit représenter les intérêts d'un groupe de 250 prisonniers de guerre²⁴³.

L'homme de confiance principal est également épaulé dans sa tâche par deux adjoints, l'un s'occupant des affaires internes au camp, l'autre gérant les questions en lien avec les détachements de travail²⁴⁴.

Au fil de la captivité, l'homme de confiance principal devient le chef d'un panel de services dont l'organe principal se trouve être le bureau de renseignements situé dans la baraque 6²⁴⁵. Il est difficile de dire quand apparaît précisément cet organe mais il est clairement établi que cette

236 Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 19/11/2018.

237 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 18/02/1942.

238 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 27/07/1943.

239 Id.

240 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p.II et III.

241 Voir Annexe 8, p.X Tome II.

242 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 24/05/1940.

243 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

244 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

245 Voir Annexe 3, Mémorial de Caen, Don 05-031 FQ 53, Plan du Stalag VIII C dessiné par D'HALLAINE Paul, d'après les souvenirs de l'abbé PETIT Pierre, (date inconnue), p.V Tome II.

structure existe déjà en septembre 1942, lors de l'entrée en fonction de Pierre GUERIN qui en livre une description assez précise dans son rapport. Ce bureau emploie huit prisonniers de guerre en tant que secrétaires-dactylos, trésoriers et coursiers, dirigés par un chef de bureau.

Ce service a pour finalité, l'expédition du courrier et des affaires courantes vers la France ou vers les détachements de travail. L'accueil des prisonniers de guerre demandant des renseignements fait également partie intégrante des prérogatives de ce service. La gestion des archives, à savoir le classement du courrier par année et la conservation des documents ayant un intérêt particulier, constitue une autre tâche du bureau de renseignements. Cette infrastructure assure également la diffusion des renseignements venant de France. Enfin, cet organe tente de se tenir informé de manière quotidienne, à propos des difficultés que rencontrent les captifs français dans les différents *Kommandos*²⁴⁶.

Le service juridique, dont la localisation au sein du camp n'est pas connue, compose l'autre volet de l'administration de l'homme de confiance. Cet organisme, créé en juin 1941 par le maréchal des logis LOMBRIL s'occupe de la régularisation des pièces adressées de France, rédige des procurations ou autorisations diverses, s'occupe des consentements à mariage sans comparution personnelle et constitue les dossiers de divorce²⁴⁷. Ce service est géré par deux prisonniers de guerre français diplômés en droit²⁴⁸. En effet, le sergent DANIEL-LAMAZIERE remplaçant le maréchal des logis LOMBRIL rapatrié en août 1941, exerçait la profession d'avoué dans le civil. Son successeur en février 1942, l'adjudant DAGUESSAN quant à lui, était notaire avant sa mobilisation²⁴⁹. Les prisonniers de guerre français du camp de Sagan peuvent donc compter sur des hommes compétents et habitués à gérer ce genre d'affaires.

A compter de juin 1942, la nécessité de prendre en compte les prisonniers de guerre français comparaisant devant les tribunaux militaires allemands, se fait sentir. Ainsi, le service juridique du Stalag VIII C se divise, avec d'un côté le service de l'officier ministériel, prenant en compte toutes les affaires d'état civil (mariages et divorces notamment) et de l'autre côté le service de l'avocat-conseil s'occupant de défendre les captifs devant les tribunaux de la *Wehrmacht*²⁵⁰. Cette défense des accusés passe par la formulation de recours en grâce et par la rédaction de mémoires envoyés aux avocats allemands chargés de tenter d'obtenir la clémence des juges²⁵¹.

Dans l'enceinte du Stalag VIII C, dix-sept services français œuvrent parallèlement à l'administration de l'homme de confiance principal. Ces services se décomposent comme suit, bibliothèque, théâtre, culte, centres d'étude, imprimerie et journal, lettres, colis, atelier des artistes, foyer, groupements professionnels et provinciaux, sports, habillement, cordonnerie, menuiserie, cuisine, ravitaillement, douches et étuves. Chacun de ces services est surveillé par un sous-officier allemand et est dirigé par un chef de service français. Il semble que ces chefs de services français cherchent à défendre leur relative indépendance vis-à-vis de l'homme de confiance principal qui lui cherche à placer ces organes dans sa sphère d'influence. Pierre MORDACQ dans son rapport témoigne de cette lutte intestine, lorsqu'il évoque le service ravitaillement :

« *Ce service, comme la majorité des services [...] n'était pratiquement pas contrôlé par*

246PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

247PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945).

248PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

249PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945).

250PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946, 22 P 2996, Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945).

251Id.

l'homme de confiance qui rencontrait une opposition sérieuse de la part du chef de service »²⁵².

Si l'on en croit Pierre MORDACQ, cette querelle cesse au début de l'année 1944, quand celui-ci parvient à placer dans chaque service, au moins un prisonnier de guerre lui apportant des renseignements sur ce qui se passe au sein de ces organismes²⁵³. L'homme de confiance obtient donc un meilleur contrôle des différents services français.

Quoi-qu'il en soit, les captifs travaillant au sein de ces différentes infrastructures remplissent un rôle crucial pour leurs camarades enfermés au camp ou répartis dans les *Kommandos*, administrés par le Stalag.

La police française située dans la baraque 39/2²⁵⁴ constitue aussi l'un des services français du camp et œuvre de concert avec l'homme de confiance principal. Il est cependant impossible de dire quand cette institution a été créée mais il est certain qu'elle fonctionne dès 1941 puisque la première mention de cette force dans le journal du camp date de février de la même année²⁵⁵.

Tout d'abord la police française doit faire régner l'honnêteté et la propreté au sein du camp. Cette police doit aussi régler à l'amiable et sans l'intervention des Allemands, les petits différends entre prisonniers. Enfin, cette force de l'ordre doit faire appliquer dans le Stalag, les directives données par l'homme de confiance. Tout prisonnier victime de vol, d'escroquerie ou d'abus en tout genre est invité à avertir son chef de baraque et à déposer plainte auprès de cette police²⁵⁶. Ainsi, ce service prend en charge les arrestations et s'occupe de la récupération et de la restitution des objets trouvés dans le camp²⁵⁷.

Selon Pierre MORDACQ, la police française est également vouée à l'accomplissement de tâches devant être effectuées dans l'ombre, loin du regard des sentinelles, telles que l'identification et le passage à tabac de prisonniers dénonçant leurs camarades aux gardiens, ou encore l'aide aux évasions²⁵⁸.

Cette police remplit-elle efficacement son rôle ? Est-elle impartiale ou corrompue ? S'agit-il d'une force faisant régner la terreur ? Autant de questions qui risquent de rester sans réponses puisque les différentes sources à disposition ne laissent transparaître aucun indice supplémentaire concernant cette force de police.

En 1942 est créée la police dite « cordon sanitaire russe » ayant pour but d'établir un périmètre de sécurité entre prisonniers de guerre français et soviétiques chez lesquels sévit une épidémie de typhus. Apparemment, cette tâche met mal à l'aise les Français car celle-ci provoque une gêne entre les captifs des deux nationalités. L'homme de confiance principal français et le chef de la police négocient longuement avec les autorités du camp pour obtenir la suppression de cette organisation. Il faut finalement attendre le mois de juin 1944 pour que les Allemands renoncent à cette force qui au bout du compte, leur permettait de « diviser pour mieux régner »²⁵⁹.

252PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

253Id.

254Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°4, Don 01-27 FQ 53, (05/02/1941), p.6.

255Id.

256Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°6, Don 01-27 FQ 53, (28/02/1941), p.3.

257Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°8, Don 01-27 FQ 53, (01/04/1941), p.3.

258PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

259PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

L'existence d'une police française ne saurait constituer une particularité du camp ici étudié, puisque ce type de force de l'ordre est mentionné dans d'autres Stalags tel le XVII B²⁶⁰.

Il faut ajouter que l'aire d'influence de l'homme de confiance principal français dépasse les barbelés du Stalag. En effet, celui-ci est en relation avec d'autres hommes de confiance chargés des *Kommandos* à divers échelons. Tout d'abord, comme il fut déjà explicité²⁶¹, deux bataillons assurent la surveillance des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C se trouvant sur le territoire de la région militaire n°VIII. Pour chacun de ces bataillons, un homme de confiance français est nommé et doit assurer la répartition des colis et du courrier en provenance du camp vers les détachements de travail. Pour cela un système de reçus est mis en place, ces documents doivent être signés par les représentants des captifs en détachements de travail, puis renvoyés jusqu'au camp²⁶².

Ces hommes servent aussi de relais pour faire remonter vers l'homme de confiance du Stalag, les plaintes et requêtes des hommes des *Kommandos*.

Les deux bataillons venant d'être évoqués sont divisés en dix compagnies au total. Dans chacune de ces compagnies, un homme de confiance français est également nommé. Ces dix hommes constituent un relais entre les *Kommandos* et les deux hommes de confiance de bataillons pour tout ce qui concerne la répartition des colis et du courrier. Ces hommes sont également responsables des magasins de vivres et de vêtements.

Enfin, ces représentants des captifs français servent également de relais dans la transmission des plaintes et requêtes²⁶³.

A l'échelon inférieur, 1 200 à 1 400 hommes de confiance de *Kommandos*, selon les changements administratifs, assurent la défense des intérêts des captifs qui travaillent en ces lieux.

Ces représentants constituent l'échelon final dans la distribution des vivres, des vêtements et du courrier en provenance du Stalag et sont chargés d'envoyer au camp, les quittances des objets reçus²⁶⁴.

La liaison entre ces différents échelons repose sur une correspondance « *très active et en général, rapide* »²⁶⁵ entre tous ces hommes de confiance. Cependant, d'autres systèmes de liaison sont mis en place, à l'instar du camion Panhard utilisé pour acheminer une partie des vivres vers les *Kommandos*,²⁶⁶ l'autre partie étant acheminée par train. La mise à disposition d'un camion pour l'acheminement des secours collectifs s'avère être le fruit d'une négociation des services de SCAPINI avec les Allemands, ces derniers autorisant la mise à disposition d'un camion pour chaque camp situé sur le territoire du *Reich*²⁶⁷.

Les réunions constituent un moyen de liaison supplémentaire, ainsi en novembre 1942, profitant d'une exposition organisée au camp, l'homme de confiance principal parvient à organiser

260MORET-BAILLY Jean-Louis, « Le camp de base du Stalag XVII B », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, N°25, (janvier 1957), p.17.

261Cf, p.2.

262PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 12/06/1941.

263PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

264PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 18/02/1942.

265PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

266Id.

267DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542 p, p. 262.

des séjours au Stalag pour l'ensemble des hommes de confiance de compagnies et de détachements. Venant par groupes de 400, ces hommes peuvent prendre contact, faire entendre les réclamations et besoins, puis recevoir les directives de l'homme de confiance principal. Il faut ajouter à cela, les journées de réunions des hommes de confiance des compagnies, journées dirigées par l'homme de confiance principal, afin de répartir l'aide venant des divers organismes de soutien²⁶⁸.

Pierre MORDACQ fait perdurer ce système de réunions et parvient à regrouper mensuellement autour de lui les hommes de confiance de compagnies²⁶⁹.

L'organisation venant d'être dépeinte ne constitue pas une organisation propre au Stalag VIII C, car Yves DURAND dans sa thèse explique que ce système s'applique à l'ensemble des camps de prisonniers de guerre situés en Allemagne²⁷⁰.

L'homme de confiance principal dispose également d'un droit de visite dans les détachements de travail et les autorités allemandes mettent à disposition une voiture de tourisme. Cela lui permet d'entendre directement les prisonniers de guerre voulant s'adresser à lui, ainsi que d'améliorer l'organisation précédemment décrite²⁷¹.

A partir de l'année 1944, les divers hommes de confiance sont reliés téléphoniquement et un système de liaison par bicyclette est autorisé²⁷².

Au vue de ces éléments, les autorités allemandes laissent une assez grande liberté aux représentants des captifs français, dans la gestion de la communauté PG. Il faut dire que ce système comporte un intérêt pour les Allemands, puisque laisser des prisonniers de guerre administrer leurs semblables ou travailler dans les divers services du camp, permet d'économiser du personnel militaire allemand pouvant être utile dans d'autres endroits. D'autant plus que la *Wehrmacht*, s'arrange pour limiter les coûts de fonctionnement d'une telle administration. En effet, en décembre 1942, les autorités allemandes du camp décident de ne plus payer le salaire mensuel des soixante-dix employés des services de l'homme de confiance, ce qui constitue une première entrave au bon fonctionnement de « l'administration française » du Stalag. Cependant, le représentant des captifs fait preuve d'ingéniosité et lève un impôt pour lequel l'ensemble des prisonniers de guerre français paie un *Reichsmark* par an. Au bout du compte, 20 000 *Reichsmarks* sont récoltés pour assurer les salaires et les coûts de fonctionnement²⁷³. Malgré tout, la situation est paradoxale puisque les prisonniers doivent financer eux-mêmes la défense de leurs intérêts.

Il est difficile de dire si cette décision émane du commandement du Stalag VIII C ou s'il provient d'une instance supérieure. Les motivations entraînant la prise d'une telle décision, ne sont pas non plus connues. Ajoutons que la *Wehrmacht*, semble dans son bon droit pour appliquer une telle mesure puisque aucun article de la convention de Genève de 1929, ne semble faire état de la rémunération de l'homme de confiance et de ses services.

Sur le papier, l'organisation chapeauté par l'homme de confiance principale semble bien rodée et donne l'impression que les captifs français du Stalag VIII C voient leurs intérêts plutôt bien défendus. Cependant, l'organisation ici dépeinte souffre de plusieurs limites. Tout d'abord, les représentants des prisonniers de guerre français du camp de Sagan, voient constamment une

268PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

269PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

270DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542 p, p. 242-247.

271PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

272PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945.

273PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

épée de damoclès menacer les avantages dont ils disposent. Un événement témoigne parfaitement de cela. En effet, le 14 juillet 1944, le conseiller juridique du Stalag revient d'une visite dans un détachement de travail. Lors de la fouille à l'entrée du camp, les gardes découvrent sur cet homme des papiers remis directement par l'homme de confiance du *Kommando* et qui ne sont donc pas passés par la censure.

Qui plus est, ces papiers ne concernent pas le service juridique pour lequel le conseiller était habilité à se déplacer²⁷⁴.

Si le document ne dit pas ce qu'il est advenu par la suite, l'événement montre que le moindre acte jugé contraire au règlement peut permettre aux Allemands de couper court aux avantages consentis aux services de l'homme de confiance et ainsi mettre en péril l'organisation mise sur pied.

L'événement relaté pointe également du doigt une autre limite de l'organisation dirigée par l'homme de confiance principal. Cette limite réside dans le fait que la correspondance entre les différents représentants des captifs, soit censurée. Cela signifie que les Allemands gardent un droit de regard sur la nature des échanges ayant lieu entre les hommes de confiance et peuvent donc entraver ces relations dès que bon leur semble.

De plus, l'événement témoigne également de l'existence d'un système de contournement des obstacles mis sur pied par les captifs français et permettant à l'homme de confiance de gérer un peu plus à sa guise l'organisation qu'il dirige, car les papiers saisis portaient les noms de prisonniers mouchards. Il est certain que l'homme de confiance aurait envisager des représailles envers ces hommes, afin de réduire les menaces de punition pesant sur le reste des captifs.

Il est donc clair et peu surprenant que les services de l'homme de confiance et l'administration allemande entrent en concurrence de temps à autre.

Une autre limite réside dans le fait que les plaintes formulées par l'homme de confiance lorsque la situation l'exige, se heurtent parfois à l'intransigeance des autorités du camp et ne donne lieu à aucune amélioration du sort des captifs. Ainsi, dans son rapport, Pierre MORDACQ pointe du doigt cet obstacle :

« à chaque fois qu'un article de la convention était violé par les Allemands, le colonel ou les colonels qui ont commandé successivement le camp, se retranchaient systématiquement derrière l'argument suivant : « Nous ne faisons qu'exécuter un ordre de l'OKW ²⁷⁵ [...] la discussion à notre échelon colonel et homme de confiance, n'est pas possible »²⁷⁶.

L'intervention des délégués du Comité International de la Croix-Rouge ne change rien non plus comme le montre l'exemple de la plainte formulée concernant un ordre émanant des autorités militaires allemandes imposant aux captifs employés dans l'industrie de fournir une garde du feu et de contribuer aux travaux d'extinction des incendies, en cas d'attaque aérienne²⁷⁷. Bien que cette disposition viole l'article 32 de la convention de Genève, stipulant qu' *« il est interdit d'employer des prisonniers de guerre à des travaux insalubres ou dangereux »*²⁷⁸; les délégués de la Croix-Rouge en visite au Stalag VIII C faisant remonter la plainte de l'homme de confiance français à ce sujet, ne parviennent pas à modifier la situation est reçoivent la même réponse :

274PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945).

275 *Oberkommando der Wehrmacht* = Haut commandement de la Wehrmacht.

276PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

277PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Rapport de visite du CICR le 06/05/1944*.

278 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 19/11/2018.

« *Tout se passe d'après les ordonnances émanant de l'OKW* »²⁷⁹.

Ces éléments montrent que les pouvoirs de l'homme de confiance principal et de son organisation sont limités et que toute amélioration du sort des captifs se borne au bon vouloir des militaires de la *Wehrmacht*. Ainsi, les concessions sont faites par les Allemands lorsque celles-ci ne heurtent pas leurs intérêts.

Le service juridique du Stalag VIII C ne parvient pas lui non plus, à apporter une défense véritablement efficace pour les captifs poursuivis en justice. De l'aveu de Pierre GUERIN, le service juridique obtient peu de résultats sauf pour les cas de tentatives d'évasion avec faux-papiers, pour lesquels l'organisme de défense des prisonniers obtient de « *substantielles réductions de peines* »²⁸⁰. De plus, le fait que les accusés soient enfermés dans un *Kommando* spécial avant leur comparution entraîne une autre difficulté. En effet, l'éloignement par rapport au camp empêche tout contact du service juridique avec les prévenus. Qui plus est, le service de l'homme de confiance voit ses tentatives d'obtenir un droit de visite auprès des accusés, constamment entravées par le capitaine PRIMHELTER, l'officier de justice allemand du Stalag VIII C²⁸¹.

Si en théorie le réseau d'hommes de confiance mis en place assure une bonne prise en charge des hommes des détachements de travail, la réalité montre quelques lacunes dans le fonctionnement de ce système. En effet, il semble que certains hommes de confiance de *Kommandos*, n'assument pas pleinement leur rôle, comme le remarque un délégué de la Croix-Rouge en visite au camp : « *la répartition des envois dans les détachements de travail laisse à désirer, les hommes de confiance des détachements négligent souvent d'envoyer au camp les quittances des objets reçus* »²⁸².

D'autres exemples montrent les lacunes du système, comme au *Kommando* 976 où l'absence de livres est imputée au manque d'implication de l'homme de confiance du détachement²⁸³. A cela s'ajoute la limitation des pouvoirs des représentants des prisonniers de guerre au sein des détachements de travail. Ainsi, toujours au *Kommando* 976, l'homme de confiance ne peut pas contrôler les rations alimentaires²⁸⁴. Cependant, la situation varie selon les endroits, ainsi dans certains détachements le système mis en place fonctionne parfaitement comme aux *Kommandos* 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, où l'homme de confiance principal de ces quatre détachements administre et distribue les envois collectifs selon les règles en vigueur²⁸⁵.

Cependant, la situation s'améliore globalement à partir de février 1942²⁸⁶.

Si l'homme de confiance principal du camp de Sagan défend théoriquement les intérêts des hommes des détachements de travail, l'éloignement de bon nombre de ces *Kommandos* fait de l'homme de confiance du camp, un interlocuteur bien lointain. Même si le système de visite en *Kommandos* doit aider à palier cette difficulté, certains obstacles restent difficiles à surmonter.

279PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 06/05/1944.

280PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

281PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945).

282PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 18/02/1942.

283PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du *Kommando* 976 par le CICR le 11/09/1942.

284Id.

285PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite des *Kommandos* 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499 par le CICR le 16/02/1943.

286PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 18/02/1942.

Les chiffres donnés par les sources permettent de voir que ces visites ne touchent qu'un faible pourcentage de l'ensemble des détachements de travail administrés par le Stalag VIII C.

Cependant, il convient de préciser que l'ensemble des chiffres utilisé ici ne saurait être considéré comme pleinement exact. Ces chiffres constituent une estimation car les documents comportent quelques limites. Tout d'abord, l'évolution du nombre de détachements dépendants du Stalag ici considéré, ne peut être étudiée de manière régulière du fait d'un manque de données chiffrées pour certaines périodes. De plus, il est fort probable que certaines visites ne soient pas mentionnées par les documents à disposition.

Quoi qu'il en soit, pour la période allant de juillet 1942 à février 1943, le nombre de détachements visités par Pierre GUERIN peut être estimé à 395²⁸⁷, alors que la Croix-Rouge pour cette période comptabilise 1 350 *Kommandos* administrés par le Stalag VIII C²⁸⁸. Le pourcentage de détachements visités dans ce laps de temps s'élève donc à 29,2 % de l'ensemble des détachements. En terme d'effectif, ces visites concernent environ 8 000 captifs français, sachant que le nombre total de prisonniers de guerre répartis dans les détachements du VIII C pour cette période peut être estimé à 25 000 hommes²⁸⁹. Le pourcentage de captifs concernés par ces visites s'élève ainsi à environ 32 % de l'effectif global.

Pour la période allant de février 1943 à septembre 1944, un document²⁹⁰ permet d'étudier plus en détail la question des visites en *Kommandos*. Pour cela, nous avons jugé utile de compiler ces chiffres dans le tableau suivant. Précisons que le même document permet d'établir une carte des *Kommandos* visités²⁹¹ au cours de la même période. Cependant cette carte comporte une limite car les toponymes allemands mentionnés sur la liste sont devenus polonais depuis 1945, ce qui complique la localisation des détachements de travail. Voilà pourquoi certains de ces détachements n'ont pu être représentés sur la carte. Malgré tout, cette carte offre une bonne vision d'ensemble en ce qui concerne les visites de l'homme de confiance.

TABLEAU N°3 : Données concernant les détachements de travail du Stalag VIII C, visités par les hommes de confiance principaux du camp, pour la période février 1943-septembre 1944.

Date de la visite	Nombre de Kdos visités	Pourcentage de Kdos visités	Nombre total de Kdos (selon CICR)	Homme de confiance assurant les visites
Février 1943	4	0,3 %	1 300	Pierre GUERIN 55 Kdos visités
Avril 1943	43	3,3 %	1 300	
Septembre 1943	8	0,5 %	1 431	
Janvier 1944	1	0,06 %	1 431	Pierre MORDACQ 14 Kdos visités
Mai 1944	4	0,4 %	971	
Septembre 1944	9	0,9 %	971	

Source : PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, 22 P 2996, liste *Nombre de Kommandos visités*, auteur et date inconnus.

287PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue).

288PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Rapport de visite du CICR le 18/02/1942*.

289PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, *Rapport de visite du CICR le 15/09/1942*. + rapport du 21/02/1943.

290PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, 22 P 2996, liste *Nombre de Kommandos visités*, auteur et date inconnus.

291 Voir Annexe 9, p.XI Tome II.

L'examen de ces données chiffrées montre que le pourcentage de détachements visités est très faible et que donc bon nombre de détachements n'ont certainement jamais reçu de visite de l'homme de confiance principal. Ainsi, le système montre une première limite. Cependant, réussir à visiter tous ces détachements relève malgré tout d'une certaine forme d'exploit étant donné les limitations que peuvent rencontrer les hommes de confiance. En effet, leur statut de prisonnier de guerre ne leur permet pas de planifier leurs déplacements comme bon leur semble. Qui plus est, réussir à visiter l'ensemble des *Kommandos* semble relever de l'utopie étant donné le nombre de détachements de travail placés sous la coupe du camp de Sagan, d'autant plus que leur éparpillement géographique ne facilite guère les choses.

Le tableau et la carte montrent également que la plupart des détachements ne reçoivent qu'une seule visite. En effet, pour la période février 1943-septembre 1944, sur les 69 *Kommandos* visités, seuls sept d'entre-eux sont visités plus d'une seule fois avec un écart de 5 à 8 mois entre chaque visite. Seul le détachement 1036 est visité deux fois au cours du mois d'avril 1943. Difficile dans ces conditions, d'établir une défense efficace des intérêts des hommes des détachements de travail, car de plus fréquentes visites de ce type pourraient permettre de régler certains problèmes de manière plus rapide que par la voie de la correspondance.

En plus de cela, sur l'ensemble de la période considérée (juillet 1942-septembre 1944), une baisse drastique du nombre total de visites est observée. Cette baisse pourrait peut-être traduire une chute d'implication de la part des hommes de confiance, une sorte de résignation face à la difficulté de la tâche. Cependant, la cause la plus probable semble être une plus forte limitation des visites par les autorités allemandes du camp. En effet, rappelons que ces visites nécessitent la mise à disposition d'une voiture de tourisme et l'allocation d'une quantité mensuelle d'essence. Or, si aucun document ne le mentionne de manière explicite, il est fort probable que la quantité d'essence allouée par les autorités allemandes ait été revue à la baisse au fil de la captivité. En effet, le nombre de visites le plus bas intervient dans les derniers mois de la guerre, période au cours de laquelle l'armée allemande souffre d'une pénurie de carburants grandissante due à une réduction de son champ d'approvisionnement²⁹². Ainsi, une armée disposant de moins en moins d'essence allouée de moins en moins de carburants à un représentant des prisonniers de guerre dont les préoccupations sont très secondaires vis-à-vis de la conduite de la guerre.

La carte révèle que l'essentiel des visites se déroule au nord et au centre de la Silésie. Une telle concentration s'explique certainement par la localisation des *Kommandos* administrés par le camp de Sagan car, si l'on compare cette carte à celle des bataillons et compagnies²⁹³ on se rend compte que la plupart des visites ont lieu sur le territoire placé sous la responsabilité des deux bataillons assurant la surveillance des prisonniers de guerre du Stalag VIII C au sein du *Wehrkreis* VIII. Le nombre plus réduit de visites au delà de ce territoire s'explique certainement par le fait que les *Kommandos* dépendants de Sagan sont moins nombreux dans cette zone.

La carte illustre une autre limite du pouvoir de l'homme de confiance du Stalag car les visites de celui-ci ont toutes lieu au sein de la région militaire VIII or rappelons que certains *Kommandos* du Stalag VIII C sont situés en dehors de cette région, ce qui sous entend que les captifs de ces détachements ne voient jamais leur représentant au cours de la captivité. Cet état de choses peu certainement s'expliquer par le fait que les autorités du camp refusent de laisser sortir l'homme de confiance hors des limites de la région militaire VIII. Cependant, les captifs des détachements situés au delà des frontières de Silésie ne sont pas abandonnés car ils peuvent compter sur les hommes de confiance de *Kommandos* et sur l'assistance offerte par les organismes français et étrangers comme la Croix-Rouge.

292 DURAND Yves, *Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 988p., p.294.

293 Annexe 2, p.IV Tome II.

Cette carte permet également de nuancer les conclusions déduites de la lecture du tableau. En effet, si le pourcentage de détachements visités est faible, la carte révèle que les hommes de confiance se sont efforcés de couvrir le territoire le plus large possible au cours de leurs visites. Ce document révèle la logique des représentants des captifs français qui visiblement au cours de chaque session de visites ciblent un secteur précis. Cela montre aussi une volonté d'exhaustivité, ainsi le choix des hommes de confiance principaux semble être de privilégier le nombre de *Kommandos* visités plutôt que la régularité des visites. Il semble plus important pour ces hommes de visiter, au moins une fois, le plus grand nombre de détachements plutôt que de choisir un certain nombre de *Kommandos* à visiter de manière plus régulière. Ce choix peut s'avérer efficace car pour les hommes des détachements de travail recevoir, ne serait-ce qu'une seule fois, la visite de leur représentant principal peut avoir un effet psychologique positif. En effet, les captifs visités doivent avoir le sentiment de ne pas être oubliés par le premier de leur porte-parole, même si ce sentiment peut s'estomper du fait du manque de régularité dans les visites. Malheureusement il n'est pas possible d'en dire davantage sur la manière dont ces visites sont perçues par les captifs car aucune source ne livre d'indices sur cet aspect.

La liste ayant permis de constituer ce tableau et cette carte²⁹⁴ montre également que les hommes de confiance visitent aussi bien les gros détachements comme le F3 de Blechhammer regroupant 1064 captifs, que les petits détachements comme le n°460 de Scheisdorf, composé de quatre prisonniers de guerre.

Cet élément, ainsi que la volonté de visiter le plus de *Kommandos* possible, montrent que les représentants des captifs s'efforcent d'assumer au mieux la tâche qui leur incombe. Ainsi malgré les entraves à leurs actions, ces hommes tentent d'assister leurs compagnons d'infortune du mieux qu'ils le peuvent. Le travail abattu par le bureau de renseignement et le service juridique, ainsi que les efforts fournis pour maintenir la liaison avec les hommes de confiance de bataillons, de compagnies et de détachements, témoignent de ce dévouement. Ajoutons que les hommes de confiance du Stalag devant quitter les lieux, prennent toujours le soin de nommer un successeur, ce qui peut être perçu comme la volonté de s'assurer que la communauté des captifs continuera d'être représentée par un homme qualifié et ne sera pas abandonnée.

Finalement, si chaque captif peut compter sur les services de l'homme de confiance pour lui venir en aide, il lui faut compter sur d'autres formes de sociabilité pour trouver, au quotidien, le réconfort.

3. La mise en place de nouvelles sociabilités (« popotes », cercles, groupements, etc...)

Lors de leur arrivée au camp, certains prisonniers de guerre ont l'occasion de retrouver leurs camarades, à l'instar de Pierre CHIGOT qui en arrivant à Sagan, croise la route de plusieurs comparses de son régiment alpin²⁹⁵. Le fait de côtoyer de nouveau ses amis offre au captif l'occasion d'adoucir le choc de l'arrivée au sein de l'environnement inconnu que constitue le camp de prisonniers car la simple vue de visages familiers peut contribuer à réduire l'angoisse et aider à remonter le moral.

Cependant, les hommes gardant le contact avec leurs anciens compagnons de combat sont loin de constituer la majorité. En effet, la plupart du temps, au gré des affectations dans les différents camps de captifs militaires en Allemagne, les groupes de camarades de régiment se

294 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, 22 P 2996, liste *Nombre de Kommandos visités*, auteur et date inconnus.

295 CHIGOT Pierre dans VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

trouvent disloqués. Ainsi, celui qui s'engouffre pour la première fois derrière les barbelés est seul au milieu d'une foule d'inconnus partageant le même sort que lui.

Voilà pourquoi, progressivement au sein de la masse des captifs, des échanges s'amorcent au cours desquels chacun apprend à se connaître. De cette manière, de petits groupes se constituent, de nouvelles camaraderies se font jour signant ainsi l'acte de naissance des « popotes ». Ces « popotes », François COCHET les définit comme suit : il s'agit de groupes restreints de deux à cinq personnes s'occupant des biens de consommation du groupe et qui les répartit. La « popote » constitue une association alimentaire mettant en commun l'essentiel des colis reçus, mais elle est également un ersatz de famille qui répond à un besoin d'intimité au sein du plus grand nombre²⁹⁶.

En ce qui concerne le Stalag VIII C, les sources à disposition ne livrent pas énormément d'éléments sur les « popotes ». En effet, les quelques témoignages dont nous disposons se focalisent sur d'autres aspects de la captivité de guerre. Cependant, à maintes reprises, les captifs du camp ici étudié ont fixé sur la pellicule ce nouveau lien d'amitié les unissant, ainsi de nombreuses photographies de groupes apportent un témoignage sur cette forme de sociabilité.

Au camp, la camaraderie concerne également des groupes de taille plus importante, notamment, à l'échelle d'une baraque. Le retraitage d'une photographie montrant un groupe d'hommes de la baraque 6 du Stalag VIII C²⁹⁷ illustre cela. Ce document montre un groupe de dix-huit prisonniers de guerre français posant devant la clôture de fil de fer barbelé. La main de certains posée sur l'épaule du voisin et les patronymes inscrits sur la photo témoignent de l'existence d'un lien d'amitié entre ces hommes. L'inscription « nono » sur ce document iconographique montre également que les hommes se désignent par des surnoms et qu'une certaine proximité s'est donc développée entre-eux. La légende de cette photographie mentionnant les noms de chaque individu présent sur ce portrait collectif, comporte également la mention de la profession, ainsi que la mention du département d'origine de chacun. Ces éléments montrent que ces prisonniers vivant dans cette baraque ont appris à se connaître et ont développé un lien d'amitié. Ainsi, les camarades de régiment perdus de vue au cours des transferts vers les camps d'Allemagne, ont été remplacés par des compagnons d'infortune. Tout ceci dépeint également une volonté de ne pas se perdre de vue une fois la libération survenue, ainsi l'échange d'adresses doit permettre de maintenir le contact et même de se rendre visite, tandis que la photographie vient fixer dans la mémoire le visage de ceux que l'on a appris à connaître.

Visiblement de nouvelles sociabilités peuvent se créer autour d'un centre d'intérêt commun comme en témoigne l'exemple des artistes du Stalag ici étudié. En effet, les autorités du camp laissent les artistes peintres du Stalag travailler librement dans une baraque-atelier, au sein de laquelle ces derniers se regroupent pour créer. Visiblement, ce regroupement fait naître une véritable camaraderie entre les peintres de cette baraque puisque l'un d'entre-eux déclare à un délégué du CICR en visite au camp :

*« Notre groupe est si homogène, nous travaillons si tranquillement, que quelques fois, nous n'arrivons pas à réaliser que nous sommes prisonniers »*²⁹⁸.

Si l'on en croit cet artiste, les hommes de ce baraquement ont vite appris à se connaître au point de constituer un groupe dans lequel règne l'harmonie, ceci ayant été certainement facilité par le partage d'une passion commune. Ainsi le développement d'une nouvelle sociabilité combiné à

296 COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruylant, 1998, 484p, p.252.

297 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie de groupe, baraque 6, Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, date et auteur inconnus, photographie originale prise en février 1941, voir Annexe 10, p.XIII Tome II.

298 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, Rapport de visite du CICR le 03/12/1940.

une activité collective constituent visiblement un véritable exutoire.

Il en va de même pour les prisonniers de guerre composant l'orchestre du camp. En effet, plusieurs indices montrent que le partage d'une passion commune pour la musique a facilité le développement d'un véritable lien de camaraderie entre les hommes composant le groupe musical. Ainsi, l'un d'eux écrit la dédicace suivante sur la feuille comportant les paroles de la chanson *Chez le Princ' de Sagan* :

« *A mon camarade de captivité et nouvel ami.* »²⁹⁹

Cette dédicace révèle que ces hommes ont tissé des liens dès le début de la captivité, puisque cette chanson date du mois d'août 1940, et révèle également que le temps passé ensemble renforce l'amitié car le camarade de captivité devient un véritable ami.

D'autres dédicaces confirment ces liens :

« *Si heureux de te voir partir...déjà. Mais si désolé de quitter un ami sincère que je ne puis oublier.*

Bientôt nous revoir ! »³⁰⁰

Ou encore :

« *Egoïstement triste de te voir partir, je tiens malgré cela à te voir vite nous quitter, mais avec l'espoir de nous revoir :*

Un véritable ami. »³⁰¹

Ces deux dédicaces témoignent elles aussi du développement de l'amitié au sein de l'orchestre, une amitié dont les auteurs soulignent la sincérité. La puissance du lien unissant ces hommes transparaît dans la tristesse générée par la séparation d'avec ceux qui bénéficient d'une libération anticipée et l'organisation d'un concert d'adieux pour ces derniers montre à quel point les rapatriables comptent pour ceux qui restent et resteront gravés dans les mémoires. Cela montre que les compagnons d'infortune que chaque prisonnier apprend à connaître ne devient pas une simple connaissance mais un véritable camarade. Ainsi, chacun entend faire perdurer le lien après la captivité en escomptant se revoir.

Tout cela donne raison à François COCHET lorsqu'il utilise le terme d'ersatz de famille pour qualifier ces groupes de camarades, car certains n'hésitent pas à dévoiler une part d'intimité à ceux qui les entourent comme le fait le prisonnier Jacques BRUNEAUX qui en septembre 1940 reçoit de la part de sa femme, une photographie de son fils en présence de ses grands-parents. Cette image, le prisonnier BRUNEAUX s'empresse de la montrer à ces camarades de *Kommando*³⁰². Ainsi, les compagnons de chambrée sont érigés au rang d'amis intimes avec lesquels beaucoup de choses sont partagées.

Le prisonnier de guerre Pierre DEFIVES révèle que l'un de ses compagnons de captivité malade reçoit régulièrement la visite de ceux qui vivent à ses côtés et ce jusqu'à ce que la mort emporte ce captif souffrant³⁰³. Cette anecdote est elle aussi révélatrice de la puissance du lien unissant les captifs vivant ensemble quotidiennement, puisque le sort d'un malade suscite l'inquiétude et la sollicitude au sein du groupe. Ainsi, le comportement que ces hommes auraient certainement eu, dans le civil, avec un proche malade est reproduit en captivité.

Une autre anecdote mentionnée par Pierre DEFIVES révèle la volonté, chez les militaires

299 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Chez le Princ' de Sagan*, Don 01-27 FQ 53, écrite par Jean de LEBRIGES le 28/08/1940.

300 Mémorial de Caen, programme du *Concert d'adieux officiels aux membres des Fol' Sags sanitaires en instance de libération*, Don 01-27 FQ 53, 10/02/1941.

301 Id.

302 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 7.

303 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (sans date) p. 3.

captifs, de rendre le nouveau lien qui les rassemble, indéfectible. Ainsi, pour ce prisonnier de guerre et ses comparses, l'occasion leur est donnée de se regrouper entre amis, soit dans la même chambre, soit dans des chambres proches³⁰⁴. Cette possibilité de regroupement apparaît comme une chance non négligeable pour l'auteur du témoignage puisque cela permet au groupe de se retrouver après le travail et ainsi de partager de bons moments venant atténuer les difficultés du quotidien de militaire en captivité chez l'ennemi.

L'amitié se développant entre les prisonniers de guerre dépasse parfois les limites d'un détachement de travail ou d'un baraquement car au *Kommando* 1 238, à Henriettenhütte, les hommes reçoivent la visite de camarades du détachement de travail voisin³⁰⁵. Cela montre que les gardiens allemands autorisent les déplacements pour des « réunions » entre camarades éloignés.

Lorsque l'on s'intéresse à la totalité de ces exemples de sociabilité, il semble que la bonne entente règne constamment et s'il est vrai que dans la plupart des cas « *les différents ne sont que très rarement exprimés* »³⁰⁶ et que « *la fraternité et la camaraderie* »³⁰⁷ unissent les prisonniers de guerre, certains témoignages illustrent une légère déception chez certains captifs découvrant leurs camarades de chambrée. Cela est le cas pour Jacques BRUNEAUX lors de son installation dans le premier *Kommando* qu'il fréquente :

« *J'apprends à connaître les types qui m'entourent, et mes premières impressions qui étaient bonnes se modifient légèrement, ils sont bien pareils à tous ceux que j'ai déjà vu jusqu'ici* »³⁰⁸

L'auteur de ce témoignage reproche à ses camarades de ne pas profiter de la plus grande liberté laissée aux captifs, par rapport à d'autres détachements. L'intérêt de cet épisode réside dans la révélation de l'existence de divergence d'opinions au sein des groupes de prisonniers de guerre amenés à se fréquenter. Cela n'est guère étonnant puisque la communauté des captifs de guerre est composée d'hommes issus de toutes les strates de la société française. Malgré tout, la suite de ce témoignage montre que le prisonnier BRUNEAUX passe outre ces divergences laissant ainsi la primauté à la bonne entente.

Pour autant des différents peuvent se faire jour entre les captifs et éclater de manière brutale. Ainsi, en mars 1941, deux prisonniers de guerre français du Stalag VIII C se battent au couteau et l'un d'eux finit blessé mais non grièvement³⁰⁹. Cet événement montre que la vie collective imposée par la captivité de guerre réclame une capacité à se supporter mutuellement, ce qui est visiblement le cas chez bon nombre de captifs puisque ces manifestations de violence restent plutôt rares.

Au sein du Stalag composant le cœur de cette étude, l'origine géographique des prisonniers de guerre peut être à l'origine de regroupements entre captifs. Cela donne donc naissance aux groupements provinciaux. Selon Pierre GUERIN³¹⁰, ces groupements ont été créés à l'initiative des services de l'homme de confiance pour réunir entre-eux les prisonniers issus d'une même région. Si la date de création de ces organisations n'est pas mentionnée, les activités qui les animent sont d'avantages détaillées. Tout d'abord, l'homme de confiance encadre ces groupements en édictant des statuts régissant leurs activités. Le rôle de ces groupements est d'assurer l'entraide entre prisonniers de guerre. Précisons que nous reviendrons sur ce point dans une autre partie de cette étude car ce

304 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (sans date) p. 2.

305 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

306 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

307 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 4.

308 Id, p. 1.

309 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°7, Don 01-27 FQ 53, (16/03/1941), p.2.

310 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 10-11.

qui nous intéresse ici se trouve être la forme de sociabilité que constituent ces groupements. En effet, chaque prisonnier rejoignant ces organismes se retrouve ainsi intégré à un groupe de camarades et l'amitié apportant le réconfort peut être obtenue au sein de ces groupements.

D'autres formes de sociabilités développées autour d'une origine géographique commune se développent également dans l'enceinte du Stalag VIII C. Le prisonnier de guerre Félix GACHET³¹¹ en livre un exemple probant. Ainsi explique-t-il, les Lyonnais du camp de Sagan se regroupent rapidement entre-eux. Tout commence par un recensement des Lyonnais et l'établissement d'une liste comportant environ 2 000 noms et adresses civiles. L'association intitulée *La Saganaise* voit donc le jour de cette manière. Cette initiative inspire d'autres captifs et émergent alors d'autres organisations du même type regroupant bretons, parisiens, lorrains, etc... , voient le jour. Chacune de ces associations créent alors un signe distinctif et à l'aide de fil de fer des insignes représentants certaines armoiries de villes françaises ou certains toponymes, viennent orner les calots des captifs.

Ces associations sont elles aussi génératrices d'une sociabilité importante pour le captif qui peut y retrouver des camarades avec lesquels il peut parler de la région dont il est éloigné. Ces associations constituent donc une autre source de camaraderie censée perdurer après la captivité car la mention des adresses sur la liste des lyonnais a pour but d'organiser des retrouvailles en France, explique Félix GACHET.

Il faut ajouter que ces associations ont également pour but de favoriser la solidarité entre prisonniers de guerre, aspect sur lequel nous reviendrons plus tard.

La profession exercée par chacun dans le civil est elle aussi génératrice de nouvelles formes de sociabilité entre les militaires captifs au Stalag VIII C. En effet, dès les premiers mois certains prisonniers de guerre se retrouvent pour parler de leurs métiers et progressivement naissent les groupements des postiers, des instituteurs, des fonctionnaires du Ministère des finances ou encore celui des cheminots³¹². Selon, Pierre GUERIN, le groupement SNCF s'avère être le plus actif avec la mise sur pied d'une diffusion de brochures et livres techniques en *Kommandos* et l'organisation de conférences³¹³. De cette manière, les captifs peuvent bénéficier d'une certaine camaraderie permettant d'échanger autour d'un centre d'intérêt commun, à savoir le métier exercé avant-guerre.

Cependant, il y a fort à parier que ces groupements aient pâti des rapatriements de fonctionnaires des PTT, de la SNCF et autres administrations car ces retours en France ont du réduire les effectifs de ces groupes et par là même, mettre un frein à leurs activités.

Concernant ces groupements régionaux et professionnels nous ne sommes pas en mesure d'en dire d'avantage, les sources ne livrant pas de détails supplémentaires.

Si les baraques du Stalag ou les logements abritant les hommes des détachements de travail constituent les principaux lieux de sociabilité, il est des endroits plus surprenants où s'organisent les retrouvailles, comme en atteste le cinquième couplet de la chanson *Combien je regrette...* :

« Aux basiliques latrinales
J'avais ma place, à droite, au fond
Matinales ou vespérales
Que de causettes en ces salons »³¹⁴

311 GACHET Félix dans VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

312 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 10.

313 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 10.

314 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Combien je regrette...*, TE 433 Don 00-81, vers fin 1940, auteur inconnu, transcription de 1982, p. 2.

En effet, dans chaque camp de prisonniers de guerre en Allemagne, les latrines constituent un véritable « *salon* » de discussion, pour reprendre le trait d'humour de la chanson. Il faut dire que ces lieux de commodités, situés dans une baraque spéciale au Stalag VIII C³¹⁵, constituent des endroits collectifs où les captifs se retrouvent en groupes. Il est donc aisé de profiter de l'occasion pour échanger sur des sujets divers et variés.

La phrase « *J'avais ma place, à droite, au fond* » laisse transparaître une hiérarchisation de l'espace car visiblement chacun à sa place attitrée et peut être même son horaire attitré. Au delà d'une hiérarchisation de l'espace, il est certainement possible de parler d'une hiérarchisation des sociabilités. En effet, les différentes formes de sociabilités que nous avons évoquées laissent apparaître une certaine fragmentation de la communauté de captifs vivant au camp car les différents groupes, que ce soient les groupements professionnels ou régionaux, les artistes-peintres, l'orchestre, etc..., donnent l'impression de vivre en vase clos. Cela ne veut pas dire pour autant que les membres de ces groupes rejettent les captifs n'appartenant pas à leur organisation, mais il semble que chaque prisonnier de guerre, accorde d'avantage d'égards au camarade de « *popote* », au camarade de groupement régional ou professionnel, qu'aux autres captifs. En cela nous pouvons parler de hiérarchisation des sociabilités, le camarade fréquenté au quotidien devient plus important que celui fréquenté de manière plus occasionnelle.

En terme de sociabilité, tout militaire en captivité est amené à côtoyer des étrangers, qu'ils soient eux aussi prisonniers de guerre ou travailleurs civils. En ce qui concerne les Français du Stalag VIII C, les contacts avec les prisonniers étrangers sont théoriquement interdits, chaque nationalité étant confinée dans des parties distinctes du Stalag, matérialisées par des clôtures de fil de fer barbelé. Comme l'explique l'homme de confiance Pierre MORDACQ, le Stalag ici étudié comporte une portion de camp partagée par les Français, les Belges, les Polonais, auxquels se joignent les Yougoslaves en 1941, puis les Italiens à partir de 1943. Une autre portion du camp est réservée aux membres des unités coloniales, une autre abrite les Britanniques. Les Américains ont eux aussi une portion de Stalag séparée des autres nationalités. Enfin, les Roumains ont eux aussi un espace attitré. Les Soviétiques et les Tchèques sont quant à eux, regroupés dans un camp séparé du Stalag principal³¹⁶.

Difficile donc pour les captifs français, d'établir des contacts avec les prisonniers de guerre étrangers, pour autant, il serait aisé de croire qu'au sein de l'espace partagé par les Français avec d'autres nationalités, des liens amicaux se soient tissés. L'homme de confiance Pierre GUERIN, en poste de septembre 1942 à novembre 1943, tend à confirmer cela en expliquant que les prisonniers de guerre français, polonais, belges et italiens forment une communauté unie au sein de laquelle règne une bonne entente. Pour des raisons qui nous échappent, seuls les Yougoslaves sont exclus de cette communauté, accusés de former un Etat dans l'Etat et sont en général peu appréciés³¹⁷. Ainsi, donc cette communauté peut être bénéfique au captif qui trouve en elle une source supplémentaire de camaraderie. Cependant, le successeur de Pierre GUERIN dresse un bilan nettement différent en ce qui concerne les contacts entre les prisonniers de guerre français et leurs compagnons étrangers car celui-ci explique que de manière générale, dans le camp commun aux Français, Yougoslaves, Italiens et Polonais, les prisonniers préfèrent rester entre nationalités. De plus, les prisonniers de nationalité étrangère voulant pénétrer dans une baraque française se voient généralement refuser l'entrée³¹⁸. Selon cette version, les prisonniers de guerre apparaissent clairement divisés, incapables

315 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 18/02/1942.

316 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 5.

317 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 13.

318 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 6.

d'apprendre à connaître l'étranger.

Il est, pour le moment, impossible d'expliquer cette différence entre les deux versions des hommes de confiance, les autres sources ne livrant aucun élément supplémentaire sur cette question. Il est donc également impossible de connaître la véritable nature des relations entre captifs des différentes nationalités. La réalité se situe peut-être à mi-chemin entre les deux versions, à savoir des groupes de captifs regroupés par nationalité desquelles sortent certains individus établissant le contact avec quelques captifs étrangers. Nous savons également que la solidarité brise la barrière des nationalités à plusieurs reprises au Stalag VIII C, nous aurons l'occasion d'y revenir. Qui plus est, bien que les sources n'en disent rien, des contacts entre captifs de nationalités différentes ont certainement lieu dans le cadre du marché-noir existant dans tout lieu de rétention.

En ce qui concerne les contacts avec les étrangers au delà des limites du Stalag, quelques rares indices transparaissent au sein des quelques témoignages dont nous disposons. Ainsi, le prisonnier de guerre Jacques BRUNEAUX, mandaté pour aller chercher la soupe destinée à sustenter les hommes de son *Kommando* agricole, rencontre en chemin deux travailleurs polonais. Les échanges sont rapides et cordiaux, matérialisés par un don de cigarettes de la part des deux travailleurs³¹⁹. Le captif Etienne GAUTHIER quant à lui lors de son affectation au *Kommando* 244, un autre détachement de travail agricole, partage son quotidien avec deux prisonniers de guerre polonais. Le témoignage montre que ces hommes travaillent ensemble tous les jours et parviennent à discuter ensemble faisant naître ainsi une certaine amitié³²⁰.

Au regard de ces deux exemples, il semble que dans les détachements de travail aux effectifs moindre que ceux du camp ou des gros *Kommando*, les captifs de différentes nationalités apprennent à se connaître et développent une certaine camaraderie. Malgré tout, le manque d'exemples supplémentaires empêche de voir quelle est la tendance générale au sein des *Kommandos* du VIII C, en terme de sociabilité avec les captifs militaires et travailleurs civils étrangers.

Si en sociologie, la sociabilité désigne le caractère des relations entre personnes, il convient d'évoquer ici la nature des contacts ayant lieu entre les captifs du camp ici étudié et leurs gardiens allemands. Comme pour l'ensemble des prisonniers de guerre français au sein du Reich, il s'agit d'une sociabilité particulière, matérialisée par des relations diverses et variées, auxquelles les captifs du Stalag VIII C doivent s'habituer.

Dans quel que camp que se soit, la nature des contacts entre prisonniers de guerre et gardiens est définie par l'attitude du commandant. En effet, cet officier ordonne aux gardes, une plus ou moins grande dureté et une application plus ou moins stricte des conditions de détention³²¹.

En ce qui concerne le Stalag VIII C, il semble que les officiers se succédant à la direction du Stalag aient choisi d'adopter une ligne de conduite respectueuse envers les prisonniers du camp, car un délégué du CICR en visite au camp note :

« *Le commandant et son corps d'officiers ont une attitude très bienveillante à l'égard des prisonniers et ils s'efforcent d'adoucir leur captivité* ». ³²²

Cette affirmation doit cependant susciter une certaine méfiance, puisque un délégué en visite ne reste sur place que quelques heures et ne peut saisir pleinement la réalité du quotidien au sein du camp. Qui plus est, lors de ces visites, les autorités allemandes se présentent sous leur meilleure

319 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

320 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 4.

321 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464 p., p. 243.

322 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 18/02/1942.

facette et tentent de masquer les points négatifs.

Malgré tout, pour la période allant de juin 1944 à février 1945 durant laquelle le commandant MALISECH assume la direction du Stalag, l'homme de confiance Pierre MORDACQ tend à confirmer la nature cordiale des relations entre prisonniers français et geôliers allemands. En effet, le représentant des captifs explique que l'officier allemand en question se montre soucieux de respecter autant qu'il le peut, la convention de Genève et qu'il lui arrive d'accepter certains arrangements proposés par l'homme de confiance permettant de palier certains inconvénients provoqués par certains ordres venus des autorités supérieures allemandes³²³.

De même en ce qui concerne la correspondance adressée aux services de SCAPINI par l'homme de confiance. Il arrive que certaines lettres soient interceptées pour être finalement remise en main-propre par le colonel au représentant des prisonniers, signifiant à ce dernier qu'il lui donne satisfaction³²⁴.

Cette ligne de conduite fixée par les officiers commandants semble suivie par les subordonnés, ce qui explique que l'entente entre prisonniers et sentinelles semble bonne³²⁵.

Si l'on en croit le rapport de visite au camp d'un délégué de la Croix-Rouge internationale, les cas de mauvais traitements dans les détachements de travail, lorsqu'ils sont portés à la connaissance des autorités du Stalag, donnent toujours lieu à une enquête et entraîne la punition des coupables si nécessaire³²⁶. Cette allégation tend à confirmer ce qui a été dit jusque là à propos de la ligne de conduite adoptée par les différents commandants du Stalag, puisque cette anecdote dénote une volonté, de la part des autorités du camp, de bannir les mauvais traitements de leur mode de détention. La punition des coupables s'ajoutant à cela tend à illustrer une volonté de faire respecter les préceptes des conventions internationales en matière de traitement des prisonniers de guerre. Cependant, il est difficile de dire si cette allégation reflète la réalité de la situation, car il n'est pas possible de savoir si chaque cas de mauvais traitements donne lieu à une enquête et à une punition si nécessaire. De plus, il est fort probable que chaque cas de brutalité ne remonte pas toujours jusqu'aux oreilles du commandant.

Malgré tout, cette anecdote semble refléter une partie de la réalité puisque celle-ci est rapportée au délégué en visite par l'homme de confiance et non par le commandant lui-même.

Pour autant, dans l'enceinte du camp de SAGAN, les relations entre prisonniers de guerre français et gardiens ne sont pas toujours cordiales et se matérialisent quelques fois par de la brutalité de la part des geôliers. Ainsi, l'homme de confiance Pierre GUERIN évoque le cas d'un captif français ayant eu les deux bras cassés par les coups de crosse assésés par une sentinelle allemande. Le représentant des captifs fait également mention de coups de baïonnette à deux ou trois reprises³²⁷. S'il est difficile de savoir ce qui a provoqué ce déchaînement de violence et de savoir également ce qu'il est advenu par la suite du captif et de la sentinelle, cet événement montre que la brutalité de certains gardiens peut s'exprimer soudainement. Ce genre d'événement fait alors prendre conscience au prisonnier de guerre qu'il doit rester méfiant envers les sentinelles et doit faire en sorte de ne pas provoquer l'exaspération chez ces dernières, au risque de subir un châtement peu enviable. Au Stalag VIII C comme dans les autres camps, la violence de certains geôliers est une réalité.

323 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Annexe du compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 1.

324 Id.

325 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 15/09/1942.

326 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 24/02/1943.

327 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 9.

Malgré cela, dans leurs relations avec les gardiens allemands, les captifs français parviennent à se moquer de leurs geôliers et réussissent également à chahuter ces derniers. Dans ce cas, les hommes du Stalag VIII C appliquent, comme tout prisonnier de guerre, ce que François COCHET qualifie de compensations mentales de la captivité³²⁸. Cela passe par l'attribution de sobriquets aux gardiens, comme le montre le septième couplet de la chanson de l'orchestre du camp ici considéré, intitulée *Combien je regrette...*

« Souvenez-vous de Lariflette
Qui au cours des rassemblements
S'étranglait et perdait la tête
A nous compter exactement »³²⁹

Cela montre que l'un des sous-officiers allemands s'est vu affublé du surnom de « *Lariflette* » ce qui illustre une dérision permettant d'alléger quelque peu la réalité de la vie captive en déshumanisant très légèrement les geôliers. Ceci apparaît comme une mini-vengeance vis-à-vis de l'ennemi et un moyen de réduire le sentiment d'infériorité par rapport au gardien incarnant le vainqueur et le dépositaire de l'autorité, ceci, en rabaisant un petit peu ce dernier.

Ce couplet de la chanson illustre également un autre compensation classique, à savoir le chahut pendant les appels. En effet, comme l'explique Jean-Marie d'HOOP, les prisonniers sont volontiers indisciplinés et railleurs quand ils sont en groupe, ils respectent rarement la sentinelle et la brocardent³³⁰. Dans le cas qui nous intéresse ici, il s'agit certainement pour les captifs de se déplacer dans les rangs lors de l'appel afin que le gardien perde le fil du comptage des prisonniers. Cette opération est certainement réitérée plusieurs fois par les captifs.

De cette manière les captifs s'offrent une sorte de léger exutoire devant cependant être savamment orchestré afin de ne pas transformer l'événement en drame suite à un trop grand énervement des gardiens.

Les hommes affectés aux différents détachements de travail administrés par le Stalag VIII C, connaissent bien évidemment des situations différentes en terme de contacts avec leurs gardiens. Cela dépend du caractère du chef de détachement allemand, généralement un sous-officier, qui à l'instar du commandant au camp, trace la ligne de conduite devant être suivie par ses subordonnés, les sentinelles. Cela dépend également du caractère des prisonniers de guerre eux-même.

Ainsi, dans son *Kommando* industriel, situé à Oberleschen, en juin 1940, Jacques BRUNEAUX décrit un sous-officier allemand accompagné de deux sentinelles animés de bonnes dispositions à l'égard des prisonniers placés sous leur surveillance, à condition que les captifs fassent preuve de bonne volonté³³¹.

Cela démontre que dans certains cas, une sorte de compromis tacite se met en place entre les prisonniers et leurs surveillants, les premiers en respectant les règles et en travaillant correctement, obtiennent en retour un traitement plus doux de la part des seconds. Il est à noter que le sous-officier allemand utilise ici une ligne de conduite intelligente car en faisant montre de souplesse vis-à-vis des prisonniers, il facilite leur surveillance, puisque un captif subissant un bon traitement se montre certainement plus enclin à respecter les règles.

Il est possible d'affirmer que dans cet exemple les bonnes relations entre les captifs et leurs

328 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464 p., p. 249.

329 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Combien je regrette...*, TE 433 Don 00-81, transcription de 1982, originale écrite fin 1940.

330 D'HOOP Jean-Marie, « Les prisonniers français et la communauté rurale allemande (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, n°147, (juillet 1987), p.31-47, p. 39.

331 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

geôliers sont dues au caractère de chacun, cependant, dans de nombreux cas l'amélioration des relations entre prisonniers de guerre et gardiens est due à la chronologie. En effet, comme le rappelle François COCHET, de nombreux prisonniers français insistent sur les différences de comportements de leurs gardes avant et après Stalingrad³³². Généralement, les jeunes gardiens du début de la captivité sont remplacés par de vieux soldats ou des « estropiés » placés à des postes les éloignant du combat, dans ce cas la sentinelle a intérêt à tout faire pour conserver cette place plutôt confortable.

Transféré dans un autre *Kommando* industriel, le 1 238 de Henriettenhütte, Jacques BRUNEAUX note cette transition entre jeune gardien et vieux soldat, puisqu'il décrit dans son carnet le remplacement du sous-officier habituel par un « *vieux à l'air bien gentil* »³³³. Il semble donc que les prisonniers de ce détachement puissent espérer de meilleurs contacts avec leurs gardiens suite à ce transfert.

Dans l'un de ces articles, Jean-Marie d'HOOP insiste sur le fait que les prisonniers de guerre en Allemagne ont l'impression de vivre dans un monde corrompible, pour lequel les exemples de connivence entre prisonniers, gardiens et même civils abondent³³⁴. Cependant, les exemples de compromission sont difficiles à cerner dans les sources, il est vrai que ce genre de relation est souvent passé sous silence. Pour autant, le prisonnier de guerre Pierre DEFIVES, affecté dans un détachement de réparation d'avions, aux *Junkerswerke* de Breslau, parle ouvertement d'une sorte de petit trafic mis en place par les prisonniers avec leurs surveillants. Ainsi, ce prisonnier de guerre et ses camarades les plus proches ont fabriqué un alambic artisanal leur permettant de confectionner leur propre Ricard. La particularité de cet apéritif tient au fait qu'il comporte du concentré d'anis reçu de France et de la glycérine récupérée dans le dispositif anti-gel des avions accidentés. Cet apéritif dangereux est vendu aux gardiens qui le revendent certainement eux-aussi³³⁵. Cette anecdote témoigne de l'existence d'un marché-noir entre prisonniers et gardiens. Cela montre aussi le degré de compromission de certains surveillants qui dans ce cas précis, ne peuvent ignorer l'existence d'une installation clandestine. Quoi qu'il en soit, cela permet aux captifs d'améliorer leur ordinaire.

Outre la bonne entente ou la compromission, les contacts entre geôliers et prisonniers de guerre se manifestent également par des relations plus tendues. Cela est effectivement le cas pour Jacques BRUNEAUX lors de son affectation au détachement 1 238, au sein duquel la première équipe de surveillance ne se montre pas du tout complaisante. Le captif ajoute que « *le juteux à l'air d'une fausseté à toute épreuve* »³³⁶. Cela dénote de la part des sentinelles, une volonté de maintenir les distances avec les captifs. Une sorte de méfiance réciproque caractérise donc les relations PG-gardiens au sein de ce détachement.

Au delà de cette méfiance, les relations entre gardiens et prisonniers se matérialisent parfois par une certaine forme de réprimande verbale de la part des militaires allemands. Ainsi, Jacques BRUNEAUX décrit son sous-officier outré face à une invasion de poux et traitant les prisonniers de « *tas de cochons* »³³⁷. De même au détachement 1 317, où les prisonniers se plaignent d'un Allemand

332 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464 p., p. 247.

333 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 3.

334 D'HOOP Jean-Marie, « Prisonniers de guerre français témoins de la défaite allemande », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, n°150, (avril 1988), p.77-90, p. 87.

335 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (date inconnue), p. 4.

336 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 1.

337 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 4.

les réprimandant souvent³³⁸. Dans certains cas, les prisonniers doivent donc faire face aux bousculades verbales, certainement provoquées par un manque de vigueur au travail. La répétition de ces brimades peut entraîner une situation mentalement rude à supporter pour les captifs et un agacement prolongé chez les gardiens peut entraîner le recours aux menaces voir même l'exécution de ces menaces.

Ainsi, Jacques BRUNEAUX explique qu'un jour de février 1942, le gardien chef de l'usine dans laquelle travaille le détachement 1 238 et ses subordonnés menacent les prisonniers de guerre à l'aide de revolvers³³⁹. Ainsi, dans certaines situations les gardiens utilisent la menace pour obtenir ce qu'ils veulent des prisonniers, même si la source ne le dit pas il s'agit certainement ici d'obtenir un meilleur rendement au travail de la part des prisonniers. Il en va de même au détachement 637 de Breslau où visiblement, les captifs sont maltraités par le sous-officier allemand commandant le *Kommando*, à tel point qu'un prisonnier souffre de blessures à un bras³⁴⁰. Ainsi, certains gardiens ont recours à la brutalité pour obtenir l'obéissance des captifs.

Les relations entre prisonniers de guerre français et gardiens affectés au Stalag VIII C et ses différents détachements de travail, se matérialisent donc, selon l'endroit, sous des aspects différents; allant de l'entente cordiale aux cas de brutalité en passant par la méfiance ou les petits arrangements. Il en va globalement de même en terme de contacts avec la population civile.

Le prisonnier de guerre affecté à un détachement de travail est amené à entrer en contact avec la population allemande, se crée alors une nouvelle forme de sociabilité à laquelle le captif doit s'habituer. Ces relations entre prisonniers de guerre et Allemands se matérialisent d'abord par le maintien d'une certaine distance due à la méfiance que suscite l'étranger et en l'occurrence, l'ennemi. Ainsi, le prisonnier Etienne GAUTHIER affecté en décembre 1941 au *Kommando* 244 à Winzig, dans l'arrondissement de Wohlau, travaille successivement dans deux exploitations agricoles et explique que ses employeurs sont loin d'être désagréables mais se montrent distants³⁴¹. Le captif Jacques BRUNEAUX pour sa part, dit avoir plusieurs contacts avec le directeur et l'intendant de l'usine dans laquelle il est affecté, au *Kommando* 1238, à Henriettenhütte et explique que ces relations se matérialisent par un certain nombre de sourires de façade masquant une certaine duplicité³⁴².

Un autre jour, Etienne GAUTHIER qui est parvenu à tisser des liens avec le prêtre allemand du village, explique que ce-dernier refuse de le confesser sous prétexte de prudence car celui-ci à entendu parler d'ecclésiastiques allemands inquiétés simplement pour avoir donné la communion à des prisonniers de guerre³⁴³. Enfin, ce même captif explique que sa patronne lui confie, un jour, une lettre à poster. Autorisé à prendre le train, le prisonnier de guerre entend le contrôleur à la gare du village s'étonner ainsi : « *Dire qu'on confie des lettres à un prisonnier* »³⁴⁴.

Tous ces exemples illustrent parfaitement la méfiance vis-à-vis des prisonniers de guerre régnant au sein de la population allemande cependant, cette méfiance semble autant due au fait que le captif incarne l'étranger, l'ennemi, qu'à la peur des représailles que pourrait déclencher un contact trop rapproché avec celui-ci. Le cas du contrôleur de gare est sur ce point très intéressant puisque

338 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 11/09/1942.

339 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 4.

340 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR du 15/09/1942.

341 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

342 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 1.

343 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 6.

344 Id, p. 6.

l'on voit un homme allemand outré par le manque de méfiance dont fait preuve la patronne du prisonnier de guerre et qui visiblement a pris pour habitude de confier sa correspondance aux captifs qu'elle emploie. Du point de vue de cet homme, le prisonnier de guerre prend ici trop d'importance et jouit d'une trop grande liberté, il semble que cet Allemand souhaite voir s'appliquer une surveillance accrue. Précisons que cette liberté de mouvement dont dispose Etienne GAUTHIER est due au fait que son *Kommando* ait été transformé en juin 1943 ce qui confère aux captifs une plus grande souplesse en terme de déplacements.

Il faut dire que dans certains cas, les hommes du Stalag VIII C se voient inquiétés lorsqu'ils prennent un peu trop de liberté dans leurs relations avec les Allemands qui les entourent. Voilà pourquoi en 1943, Etienne GAUTHIER est mandaté par un prisonnier afin de négocier une hausse de salaire. Pour cela, l'interprète du groupe discute directement avec son employeur. Peu après, la police vient rappeler au prisonnier de guerre que son statut lui interdit de discuter directement avec un patron allemand³⁴⁵. Ce simple rappel à l'ordre vient signifier au captif français qu'il encoure des risques s'il sort de la place qui lui a été assignée par les autorités allemandes, celui-ci reste l'ennemi étroitement surveillé, devant rester en dehors de la communauté allemande et ne devant en aucun cas chercher à négocier une amélioration de son sort.

Ces menaces allemandes, le prisonnier GAUTHIER en fait à nouveau les frais quelques temps plus tard. Toujours affecté au *Kommando* 244 dépendant du Stalag VIII C, dans une ferme gérée par la famille BAUER, le captif GAUTHIER rentre pour le repas du midi en compagnie de deux Polonais, de ses employeurs et des voisins de ceux-ci. En passant devant le panneau d'affichage du village, le petit groupe remarque une affiche en partie décollée par le vent. Afin que tout le monde puisse lire, le prisonnier français appuie sur la partie de l'affiche prête à s'envoler et lors de la lecture chacun remarque qu'il s'agit d'un document concernant les juifs. Le reste de la journée se passe sans incidents mais le lendemain un officier allemand arrive sur le lieu de travail du prisonnier de guerre. Celui-ci vient interroger le captif français car le fils du maire, dont la maison est située juste en face du panneau d'affichage, a déclaré avoir aperçu le prisonnier de la ferme des BAUER déchirant l'affiche sur les juifs. Quelques jours après avoir livré sa version des faits à l'officier allemand, le captif français reçoit une lettre comportant la mention suivante :

*« Le prisonnier GAUTHIER Etienne, matricule 3472 XII A³⁴⁶, est condamné à douze jours de cellule pour le fait ci-dessous mentionné :
A déchiré une affiche sur les juifs apposée sur le tableau d'affichage du village de KLEISCHWITZ. »*

Quelques jour plus tard, un officier vient prendre la déposition du captif, par écrit. Finalement aucune suite n'est donnée à l'affaire et Etienne GAUTHIER ne purge pas sa peine de cellule³⁴⁷.

Cette affaire montre au prisonnier de guerre qu'il vit dans une communauté placée sous étroite surveillance et vient lui rappeler qu'il encoure des risques importants s'il déroge aux règles fixées par le régime. Ce qui ressemble à un acte de sabotage aux yeux des autorités vient montrer au prisonnier de guerre qu'il doit craindre le fanatisme de certains membres de la communauté villageoise dans laquelle il vit. L'endoctrinement des plus jeunes, précisons que le fils du maire est membre des jeunesses hitlériennes au moment des faits, peut être source d'ennuis pour le captif. Cela montre également que dans l'esprit du jeune garçon la doctrine nazie a tracé son chemin, puisque celui-ci considère le prisonnier de guerre comme un ennemi dont les prétendus actes de

345 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

346 Lors de son arrivée en Allemagne, Etienne GAUTHIER est immatriculé au Stalag XII A avant d'être affecté au Stalag VIII C quelques jours plus tard.

347 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 4.

rébellion doivent être réprimés. Ajoutons que peu de temps après les faits, Etienne GAUTHIER rencontre le jeune garçon et lui demande pourquoi il l'a dénoncé. Le garçon répond fièrement « *Ich bin Deutsch* » (Je suis allemand) ce qui illustre une certaine fierté d'avoir accompli un acte patriote. Cette affirmation de l'appartenance au peuple allemand peut aussi signifier que dans l'esprit du jeune garçon à la chemise brune, le prisonnier de guerre est un étranger à la communauté allemande qui ne doit surtout pas y être intégré.

Pour certains hommes affectés aux détachements de travail du Stalag VIII C, il arrive que les actes de quelques Allemands soient perçus comme la manifestation d'une certaine forme de mépris. Ainsi, Jacques BRUNNEAUX relate sa journée de travail du 18 juillet 1940 et note dans son carnet :

« *Journée abrutissante : on nous a gardés jusqu'à 19 h pour charrier de gros madriers, nous étions avec un ouvrier fort comme une brute qui avait bien l'air de se moquer de notre faiblesse et maladresse, sous l'oeil de beaux messieurs en civil à la chemise de soie qui semblaient classer le mépris de la race française* ». ³⁴⁸

Cet événement montre que dans certains cas les prisonniers de guerre sont sujets aux railleries et il semble que dans cette situation précise, les Allemands se livrent à une comparaison de la force physique et tendent à démontrer qu'il existe une certaine supériorité germanique dans ce domaine. S'il est difficile de dire si ces Allemands sont animés par une réelle volonté de rabaissement des prisonniers de guerre français, il est intéressant de voir que l'événement est perçu comme tel par les captifs. Ainsi, les prisonniers de guerre se sentent parfois méprisés par les Allemands qui les entourent.

Plusieurs exemples de mauvais traitements au travail peuvent être mentionnés, ainsi, les prisonniers français du détachement 732, dépendant du Stalag ici étudié, reviennent chaque soir à leur local avec la peau et les yeux abîmés après leur journée de travail dans une fabrique de soie artificielle³⁴⁹. Cela sous-entend qu'aucune protection n'est fournie aux travailleurs dans le cadre de leur activité et dénote un véritable manque de considération de la part de l'employeur et du contremaître, il semble que pour ces derniers, les prisonniers ne constituent qu'une main-d'œuvre bon marché.

Cependant, les relations entre captifs de guerre et membre de la communauté allemande ne se matérialisent pas toutes par une prise de distance, des menaces ou des humiliations, car la plupart du temps, suite à une période d'adaptation plus ou moins longue, les rapports deviennent corrects et dans bien des cas même, confiants. En effet, on apprend à se connaître et des habitudes communes se prennent, chacun se dit qu'il n'a pas intérêt à changer³⁵⁰.

Les prisonniers de guerre du Stalag VIII C ne dérogent pas à cette règle et les exemples de relations cordiales avec la population allemande sont assez nombreux. H. FOUYER, par exemple, dans son *Kommando* situé dans une ferme à Pogarel, district de Brieg, explique avoir tissé des liens avec le vacher de l'exploitation, « *un jeune Allemand tout heureux quand nous lui donnions des cigarettes* »³⁵¹. Le simple échange de cigarettes permet généralement d'entamer une conversation

348 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 4.

349 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 732, le 15/09/1942.

350 D'HOOP Jean-Marie, « Les prisonniers français et la communauté rurale allemande (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, n°147, (juillet 1987), p. 31-47, p. 38.

351 FOUYER H. dans CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, *Mémoires de captivité, témoignages de prisonniers de guerre ornaï, 1940-1945*, Alençon, Archives départementales de l'Orne, 1995.

banale puis plus personnelle³⁵², jusqu'à ce que le prisonnier de guerre soit totalement intégré à la communauté qui l'entoure. Ainsi, Etienne GAUTHIER finit par être pleinement accepté par les Allemands partageant son quotidien. Tout d'abord, lors de son affectation à la ferme des GRAMSCH, le commis de l'exploitation vient chercher le prisonnier en voiture hippomobile. Peu après, le captif partage un goûter avec ses employeurs et leurs voisins, tout en étant admis à la table de ces derniers et en ayant le droit d'utiliser le même service à vaisselle en porcelaine, sorti pour l'occasion.

Cette anecdote montre que le prisonnier est pleinement intégré au cercle familial composé par les GRAMSCH. Qui plus est, le fait d'envoyer un attelage pour l'amener à la ferme constitue une marque de considération, considération dont le prisonnier s'étonne lui-même en voyant sa nouvelle patronne lui tendre la main pour l'aider à descendre de la charrette, lors de son arrivée. Enfin, l'intégration du prisonnier dans la communauté allemande qui l'entoure est également matérialisée par le fait d'être admis à la table commune lors du goûter. Ajoutons que pour le prisonnier Étienne GAUTHIER, l'intégration à la communauté villageoise dans laquelle il supporte sa captivité, ne s'arrête pas là puisque, comme nous l'avons déjà vu, celui-ci tisse des liens avec le curé de la paroisse ce qui lui permet d'échanger quelques bribes de conversation³⁵³.

Nous avons également évoqué le déplacement d'Étienne GAUTHIER à la gare du village, au cours duquel le chef de gare s'étonne de le voir transporter du courrier pour sa patronne³⁵⁴. Cet événement témoigne du degré d'intégration du prisonnier de guerre au sein de la ferme où il travaille, puisque celui-ci est désormais devenu suffisamment digne de confiance pour que son employeuse lui confie sa correspondance. Cela témoigne également d'une sympathie de la part du captif pour celle qui le traite aussi bien, puisque ce-dernier accepte, visiblement de bon cœur, de convoier cette lettre.

En règle générale, les enfants allemands sont les instigateurs du rapprochement entre prisonnier de guerre et population allemande puisqu'ils sont curieux de voir cet étranger introduit dans le milieu familial. Ils le questionnent et tout le monde apprend ainsi à le connaître³⁵⁵. Si dans le cas d'Étienne GAUTHIER la fillette de 6 ans n'est pas l'instigatrice du rapprochement, elle n'en joue pas moins un rôle important dans l'acceptation du prisonnier au sein du cercle familial. En effet, chaque soir cet enfant vient voir le militaire en exil, pour discuter avec lui ce qui au fil du temps renforce les liens avec le reste de la famille. Par la suite, à la demande de la mère de la petite, le prisonnier GAUTHIER construit en cachette un petit moulin à sable. Avec les moyens du bord, le captif réalise un moulin doté d'un réservoir dans lequel le sable introduit fait tourner les ailes. Cette réalisation, la petite allemande la découvre à son réveil, le jour de son anniversaire³⁵⁶.

Cette anecdote témoigne d'une affection réciproque entre la petite allemande et le prisonnier de guerre qui pour lui faire plaisir, et peut-être en remerciement pour les bons traitements qu'il reçoit, n'hésite pas à réaliser un jouet.

Plus tard, le captif Étienne GAUTHIER est transféré dans un autre détachement de travail agricole et là encore les habitants de la ferme font preuve de considération envers le prisonnier de guerre qu'ils reçoivent. L'anecdote suivante en est la preuve :

352 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464 p., p. 318.

353 Id, p. 6.

354 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 6.

355 D'HOOP Jean-Marie, « Les prisonniers français et la communauté rurale allemande (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, n°147, (juillet 1987), p. 31-47, p. 38.

356 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 5.

« Une jeune femme me sachant prêtre eu la gentillesse de me demander, le matin du Vendredi-Saint, si je mangerai de la viande. « Je ferai comme vous » lui dis-je sans hésitation. Elle servit un repas maigre le midi, mais le soir, ce fut un excellent parmentier auquel je fit honneur, sans allusion, bien sûr, à sa teneur en viande »³⁵⁷.

Ce récit montre que les employeurs du prisonnier de guerre se montrent prêt à respecter les convictions religieuses de ce-dernier en lui préparant un menu adapté. Cela montre également que les Allemands accueillant le captif, font preuve de respect envers sa fonction d'aumônier. Il est également intéressant de voir que le prisonnier de guerre satisfait du traitement qui lui est accordé, adapte son comportement, en laissant de côté ses pratiques religieuses habituelles, afin de faciliter la tâche à la cuisinière, la considération est donc mutuelle.

Ainsi, dans les communautés rurales, il semble que globalement, le prisonnier de guerre français finit par s'intégrer pleinement à la communauté allemande qui l'entoure. Cela débouche sur de véritables liens amicaux, ce qui explique le déchirement que provoque le départ des captifs, comme le montre le récit du prisonnier Eugène JEANNEAU du Stalag VIII C, relatant son évacuation face à l'avance soviétique en 1945 :

« Vers 9h, nous quittons le village de FROEBEL près de GLOGAU, les habitants pleurent en nous voyant partir. Depuis quatre ans ils s'étaient habitués à nous !! »³⁵⁸.

Il est donc clair que les prisonniers de guerre se sont pleinement intégrés à la population allemande et les forts liens d'affections s'étant tissés durant la captivité perdurent, dans certains cas, au delà des années de tourmente. Cela est notamment illustré par la lettre d'un certain Gustav SEIPERT, ancien résident de Oels en Silésie, en date du 20 août 1949, adressée au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, afin d'obtenir l'adresse de l'ancien prisonnier de guerre Bernard DUBOURG qui fut, visiblement, son employé au cours de sa captivité³⁵⁹.

Tous ces exemples montrent que le prisonnier de guerre ayant la chance de croiser des habitants aussi respectueux, peut bénéficier de liens affectifs non négligeables, qui, au même titre que la camaraderie développée dans les « popotes », les groupements et autre, lui permettent de mieux supporter les difficultés de la vie captive.

357 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 7.

358 Mémorial de Caen, *Mon exode de Fröbel en Silésie à Helmstedt (Hannovre)*, témoignage de JEANNEAU Eugène, TE 599 Don 02-39, (date inconnue), p. 1.

359 PAVCC, fiche individuelle de DUBOURG Bernard, 40 R 2172.

II/ Les difficultés de la vie captive

1. Le logement : promiscuité, manque de confort et insalubrité

Si la promiscuité désigne une situation de voisinage, de proximité désagréable ou bruyante³⁶⁰, il est clair que cette définition correspond aux conditions de logement des hommes du Stalag VIII C, que ce soit au camp en lui-même ou dans certains détachements, surtout industriels. Au commencement de leur captivité, c'est-à-dire, dans les derniers mois de l'année 1940, les nouveaux arrivants au camp de Sagan connaissent l'entassement au sein de logements précaires.

Les hommes franchissant la porte principale du Stalag ici considéré, sont d'abord logés sous des tentes de 200 à 300 places, comme l'explique Etienne GAUTHIER³⁶¹. Ces conditions de logement sont également confirmées par les prisonniers Daniel DARNAC³⁶² et Pierre CHIGOT³⁶³.

Plus tard, au gré des départs en *Kommando*, les hommes logés dans les tentes obtiennent une place dans l'une des baraques du camp. Chacune des 42 baraques en brique de type standard accueille environ 370 hommes³⁶⁴. Bien que jugés spacieux par un délégué de la Croix-Rouge en visite au camp³⁶⁵, ces baraquements doivent cependant paraître étroits à ceux qui y vivent au quotidien. En effet, chaque bâtiment est divisé en demi-baragues séparées par une pièce centrale servant de logement au chef de baraque français. De chaque côté de ces pièces s'alignent les couchettes étagées sur trois niveaux, tandis qu'au centre se trouve un lavabo aux multiples robinets, ainsi qu'une buanderie³⁶⁶ dans laquelle les hommes rangent les bassines leur servant à laver leurs effets personnels. Chaque demi-baraque comporte également un poêle en faïence³⁶⁷. Précisons également que Etienne GAUTHIER³⁶⁸ confirme ces descriptions de l'intérieur des baraques du Stalag.

Au regard de ces éléments, l'espace personnel à l'intérieur de ces baraques se trouve drastiquement restreint, d'autant plus que chacun doit trouver une place pour ses affaires personnelles. Enfin, le linge fraîchement lavé est généralement placé à sécher sur des fils tendus au plafond et courant en diagonale le long de la baraque, ainsi ces guirlandes humides viennent accentué la sensation d'espace réduit. Il est donc clair que la promiscuité n'est pas un vain mot pour caractériser ces conditions de logement.

Pour autant, les autorités allemandes du Stalag s'efforcent de remédier à ce manque de place dès la fin du mois de mai 1940, en affectant les prisonniers de guerre polonais encore présents au camp, à la construction de baraques supplémentaires. Dans le cadre de ces travaux d'agrandissement, les Polonais sont épaulés par des ouvriers civils allemands³⁶⁹. Qui plus est les baisses d'effectif dues aux affectations en *Kommando*, aux rapatriements divers et aux décès, participent également à la réduction de l'entassement. Ainsi un délégué de la Croix-Rouge note que

360 *Le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2006, 1855 p., p. 870.

361 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 1.

362 Mémorial de Caen, *J'ai quitté SAGAN dans le dernier camion*, témoignage de DARNAC Daniel, Don 01-23 FQ 53, (date inconnue), p. 1.

363 CHIGOT Pierre dans VEDRINE Jean, *Dossier PG-rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981.

364 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 5.

365 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

366 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 5.

367 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

368 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 1-2.

369 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

la baisse de 2/3 de l'effectif du camp, en juillet 1943, fait que les hommes se sentent moins à l'étroit³⁷⁰. De cette manière, il apparaît donc clair que les conditions de logement changent au gré des variations d'effectif, car comme le montre le cas des prisonniers de guerre inaptes au service, chaque nouvelle arrivée entraîne des problèmes de logement. En effet, ces hommes sont logés dans une baraque spéciale dont les capacités d'accueil sont vite atteintes, ainsi les quelques 300 hommes partageant ce local sont vite à l'étroit³⁷¹. Ces hommes devant être rapatriés en France ne peuvent s'attendre à une amélioration de leurs conditions de vie, les autorités du camp n'étant certainement pas motivées pour engager des frais afin d'agrandir les locaux destinés à l'accueil de prisonniers dont le « séjour » est provisoire.

De plus, en décembre 1943, 400 prisonniers français venant du Stalag VIII B/Z dissous, viennent gonfler l'effectif sédentaire du Stalag VIII C³⁷². Ce qui explique qu'en mai 1944, le bloc principal du camp compte 1 664 Français, 98 Yougoslaves et 20 Belges³⁷³ devant partager le même espace. Ainsi, le camp souffre d'un cloisonnement dû à un effectif trop élevé³⁷⁴.

Sur ce point, le cas des Britanniques est lui aussi révélateur puisque les 800 nouveaux arrivants de mai 1944, sont placés dans deux grandes baraques plus trois demi-baragues au sein d'un bloc réservé aux soldats du Commonwealth, similaires à celles des Français. Ces locaux se retrouvent vite surpeuplés³⁷⁵. Cet exemple montre que l'entassement est surtout le lot des nouveaux arrivants au camp, cependant si cela s'arrange avec le départ de certains, la promiscuité reste de mise.

Ces exemples dépeignent également l'une des caractéristiques de la vie de tout prisonnier de guerre, à savoir, la vie en groupe. En effet, à l'instar de leurs homologues français en Allemagne, les hommes du Stalag VIII C vivent dans des logements au sein desquels s'applique la vie de caserne, c'est-à-dire une vie où règne les activités de groupe, puisque les dortoirs sont collectifs, les lavabos pour la toilette sont collectifs, les lieux de repas sont collectifs, les latrines sont également collectives, de même pour les chambres de l'infirmerie ou du lazaret. Ainsi, l'une des difficultés pour le prisonnier de guerre réside dans le fait de ne jamais pouvoir s'isoler totalement. Le captif de guerre souffre donc d'un manque d'intimité.

Cette affirmation s'applique également pour les hommes des détachements de travail administrés par le Stalag VIII C. En effet, pour les détachements industriels, la baraque en bois semble être la norme si l'on en croit l'homme de confiance Pierre GUERIN³⁷⁶. Plusieurs exemples tendent à confirmer cela, ainsi au détachement d'Oberleschen, Jacques BRUNEAUX fait état d'un baraquement avec couchettes, tables et bancs³⁷⁷. Les détachements disciplinaires F1 et F2, eux aussi affectés à des usines, disposent de baraquements en bois divisés, respectivement, en chambres de 60 hommes et en chambres de 20 à 22 hommes³⁷⁸. Une configuration similaire peut être observée au détachement 1 317, *Kommando* industriel hébergé dans deux baraques à la périphérie de la ville de

370 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 27/07/1943.

371 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

372 Etat-major Armée de Terre, Ve bureau, *Documentation sur les camps de PG*, 1945.

373 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 06/05/1944.

374 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

375 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 06/05/1944.

376 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

377 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

378 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR au détachement F1, le 01/05/1944 et au détachement F2, le 30/04/1944.

Breslau. Jugées spacieuses ces bâtisses abritent 288 hommes répartis dans des chambres de 8 à 10 places³⁷⁹. Là encore les couchettes en bois sur deux étages, sont de rigueur.

Ainsi, pour les hommes de ces détachements, la vie de caserne est de mise mais l'entassement semble moins important qu'au camp principal, les effectifs étant moindres.

Les hommes du détachement industriel 976, également à Breslau, connaissent eux-aussi la vie de chambrée puisque les 41 prisonniers de guerre composant le *Kommando* doivent cohabiter dans une seule et même grande chambre, à l'intérieur d'une baraque en bois. Les lits à deux étages constituent ici aussi le moyen de couchage standard³⁸⁰. Il est à noter que dans ce détachement, la promiscuité est de mise car, à en croire le délégué de la Croix-Rouge internationale visitant les lieux, l'espace est très restreint et la grande chambre est un peu trop peuplée³⁸¹.

Si les hommes des détachements 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499 partagent un type de logement différent de ceux qui ont été rencontrés jusqu'ici, leurs conditions de vie sont similaires à celles qui ont déjà été décrites. En effet, les 137 hommes composant ces détachements sont logés dans deux chambres au sein d'une auberge de la ville de Breslau. La salle réservée aux détachements 1 106 et 1 258, de grandeur moyenne, comporte elle aussi des couchettes en bois à trois étages, séparées par des armoires partagées par deux prisonniers. Au final, un tel aménagement réduit drastiquement l'espace de vie, chose que le délégué de la Croix-Rouge en visite remarque en déclarant que cette pièce est trop remplie³⁸². Les hommes des deux autres détachements disposent de pièces légèrement plus grandes aux premier et troisième étages. Cependant, la disposition du mobilier similaire à celle du local précédemment décrit, fait que la promiscuité est également une réalité pour les prisonniers de ces deux détachements³⁸³.

Selon l'homme de confiance Pierre GUERIN, les conditions de logement des *Kommandos* agricoles dépendant du Stalag VIII C, sont loin d'être idylliques. Apparemment, dans bien des cas, les hommes sont logés dans d'anciennes écuries ou porcheries, voire dans des salles des fêtes. Visiblement la promiscuité est également de mise dans ces logements puisque le représentant des prisonniers les juge souvent trop petits³⁸⁴. Cette description des locaux abritant les détachements agricoles laisse aussi entrevoir une certaine précarité du logement, une écurie ou une porcherie étant généralement un bâtiment dans lequel règne un confort spartiate.

Cependant, certains *Kommandos* agricoles semblent disposer de locaux nettement plus accueillants que ceux mentionnés par l'homme de confiance. En effet, Etienne GAUTHIER au cours de sa captivité dans la ferme des GRAMTSCH, fait état dans son témoignage d'une chambre individuelle. Même si dans son récit, le prisonnier ne livre pas plus de détail sur le logement dont il dispose, il est fort à penser que le confort est de mise au vue de la considération dont cette famille allemande fait preuve envers son captif. Qui plus est, un logement délabré aurait marqué le captif qui aurait certainement fait part, dans son témoignage, de ses conditions de vie difficiles.

Il nous est difficile d'en dire plus sur les conditions de logement des hommes du camp de Sagan mis au travail au sein d'exploitations agricoles, puisque sur ce point, les exemples manquent.

En ce qui concerne les logements venant d'être décrits, le manque de confort matériel est une caractéristique qui revient fréquemment dans les descriptions des différentes pièces de vie.

379 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

380 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

381 Id.

382 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

383 Id.

384 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

Sur ce point, l'homme de confiance Pierre GUERIN dresse un tableau précis concernant les baraques du camp faisant l'objet de cette étude. Tout d'abord, le couchage semble suffisant, seule la longueur des couchettes pose problème³⁸⁵.

L'éclairage est un autre point problématique puisqu'il est jugé insuffisant par le représentant des captifs. En effet, la lumière électrique n'est fournie que par cinq ou six lampes par demi-baraque et de faible intensité qui plus est³⁸⁶. Au sujet de l'éclairage, un délégué de la Croix-Rouge internationale en visite en 1943 fait le même constat, puisqu'il déclare dans son rapport que la lumière du jour et l'éclairage électrique sont insuffisants³⁸⁷. Qui plus est, la situation n'est pas meilleure au lazaret du camp, car certaines chambres de 25 malades ne sont éclairées que par une simple ampoule de 25 watts³⁸⁸. Ainsi donc, même les malades souffrent d'un manque de confort matériel. Pour les autres prisonniers, ce manque d'éclairage perturbe certaines activités essentielles pour le moral, telles la lecture ou encore l'écriture.

La guerre avançant, la situation des captifs ne s'améliore pas. En effet, l'Allemagne se voit de plus en plus confrontée aux diverses pénuries, ce qui entraîne l'adoption de politiques d'économie des ressources. Voici pourquoi, en 1943, le courant n'est branché que dans la soirée et l'extinction des feux pour l'ensemble du camp, lazaret compris, est fixée à 21h00. Les plaintes des captifs n'y changent rien et la *Kommandantur* du Stalag rétorque que les prisonniers ont suffisamment de temps dans la journée pour lire et écrire³⁸⁹. Cette réponse ne reflète pas pleinement la réalité puisque les hommes demeurant au camp sont généralement employés au sein de l'administration du Stalag, du service des postes et colis ou encore au sein du service d'entretien. Leurs journées sont donc chargées. Il est intéressant de voir que ces mesures d'économie, émanant certainement des autorités supérieures, passe avant le confort des prisonniers. Ainsi donc, le bien-être des captifs est une chose précaire variant selon le bon vouloir et la situation économique de la puissance détentrice.

La pénurie grandissante en Allemagne n'impacte pas seulement l'éclairage du Stalag VIII C mais elle impacte l'ensemble du cantonnement. En effet, à partir de 1942, les tables, les bancs, les chaises et les armoires commencent à manquer³⁹⁰. En 1943, la baraque des inaptes en instance de rapatriement manque de lits et les hommes chargés de l'entretien du camp se voient dans l'incapacité de réaliser les réparations qui s'imposent, même les réparations les plus urgentes doivent être reportées. Le manque de matériel se fait sentir et les cantonnements sont en mauvais état³⁹¹.

Ce manque de matière première est certainement imputable au fait que l'Allemagne mobilise l'essentiel de son économie pour l'effort de guerre, les matières premières sont réservées à l'armée ce qui explique que les besoins des prisonniers de guerre passent en dernier.

Les hommes des différents détachements de travail disposent d'un confort variable selon les endroits dans lesquels ils se trouvent, selon la bonne volonté de leurs employeurs ou encore selon les moyens de ces derniers, à qui il revient de fournir le local abritant les prisonniers de guerre. En effet, comme l'explique Jean-Marie d'HOOP, les employeurs doivent contribuer à l'aménagement de ce logement en confectionnant les lits de planches superposées et en fournissant les paillasses, le poêle, la table, les chaises ou encore une armoire.

385 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

386 Id, p. 6.

387 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

388 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au lazaret du camp, le 21/02/1943.

389 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au lazaret du camp, le 21/02/1943.

390 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 15/09/1942.

391 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

Dans certaines régions, les paysans doivent puiser dans leur modeste patrimoine pour remplir cette mission³⁹².

Selon Pierre GUERIN, les hommes dépendant des détachements de travail agricoles administrés par le Stalag VIII C, disposent d'un confort satisfaisant dans l'ensemble. Si certains paysans font coucher leurs prisonniers sur des bas-flancs ceux-ci disparaissent peu à peu et dans la majorité des cas des lits individuels sont attribués par les cultivateurs, avec couvertures, édredons et quelques fois des draps³⁹³. Etienne GAUTHIER dans son témoignage tend à confirmer cette affirmation, même s'il ne s'étend guère sur le moyen de couchage étant mis à sa disposition, il semble que celui-ci soit correct.

En ce qui concerne l'éclairage, celui-ci est presque toujours suffisant et si certains détachements agricoles n'ont pas l'électricité, les prisonniers de guerre peuvent recourir à des lampes à pétrole. Cependant, cette alternative a des limites car le carburant de ces lampes est rationné et les captifs se voient allouer deux à trois litres par mois, ce qui est insuffisant pour couvrir les besoins³⁹⁴.

Pour autant, il nous est difficile de dégager une tendance générale pour les *Kommandos* agricoles rattachés au camp de Sagan, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de découvrir d'autres témoignages concernant ce type de détachement de travail.

Quoi qu'il en soit, le fait de retrouver un certain confort lors de l'arrivée en *Kommando* agricole, permet au captif de bénéficier d'un relatif regain de moral. L'attribution d'une chambre individuelle permet de recouvrer l'intimité perdue lors du séjour au sein des logements collectifs du camp principal. Ces petites améliorations permettent de rendre la captivité un peu plus supportable à celui qui l'endure.

Les détachements industriels dépendant du Stalag VIII C, offrent un confort matériel variable selon les endroits où ils sont implantés. Si dans la plupart des cas l'éclairage est suffisant³⁹⁵, le local attribué aux hommes des détachements 1 106 et 1 258 de Breslau constitue un contre-exemple. En effet, dans ce local l'éclairage suffit à peine et même de jour les couloirs entre les lits sont à peine éclairés³⁹⁶. De plus, les restrictions en terme de courant électrique s'appliquent dans ces *Kommandos*, puisque ici aussi l'extinction des feux est fixée à 21h00³⁹⁷. Les détachements 1 486 et 1 499 situés aux étages supérieurs du même bâtiment connaissent les mêmes conditions³⁹⁸. En revanche, le couchage ne fait l'objet d'aucune récrimination.

Il y a fort à parier que ce manque de confort pèse sur le moral des prisonniers de guerre, puisque ces derniers doivent supporter ces conditions une fois de retour au local après une journée de travail généralement harassante. S'ajoute à cela les autres difficultés communes à l'ensemble des captifs.

A contrario, les détachements 1 317 de Breslau ainsi que les détachements disciplinaires F1 et F2 semblent offrir un confort matériel correct puisque le couchage ne fait l'objet d'aucune remarque. L'éclairage est jugé suffisant malgré la restriction imposant l'extinction à 21h00³⁹⁹.

392 D'HOOP Jean-Marie, « Les prisonniers français et la communauté rurale allemande », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, n°147, (juillet 1987), p.31-47, p. 35.

393 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

394 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

395 Id, p.6.

396 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

397 Id.

398 Id.

399 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942, au détachement F2, le 30/04/1944 et au détachement F1, le 01/05/1944 .

Un autre problème caractérisant un certain nombre de lieux d'hébergement des captifs du Stalag VIII C se trouve être l'insalubrité. En effet, un logement insalubre se définit comme étant nuisible à la santé, malsain⁴⁰⁰ or pour certains des cantonnements ici étudiés, cette définition s'applique relativement bien.

Tout d'abord, un logement sain se trouve être un logement bien aéré ce qui visiblement ne pose pas de problème au camp central⁴⁰¹.

Un logement salubre se caractérise aussi par la mise à disposition des installations nécessaires à l'hygiène. Au camp central, la possibilité d'assurer son hygiène corporelle connaît quelques variations. Au début de la captivité, quand les tentes provisoires sont encore présentes, les conditions d'hygiène laissent parfois à désirer, comme l'explique Etienne GAUTHIER. En effet, ce prisonnier raconte que les nécessités naturelles se font en plein air, le long des barbelés⁴⁰². A l'intérieur des baraques cette question des latrines n'est pas meilleure puisque ces locaux ne disposent que de deux toilettes, un à chaque extrémité du bâtiment. Ceux-ci sont utilisés la nuit car toute sortie en dehors du baraquement est prohibée sous peine d'essuyer des tirs⁴⁰³. Ces deux toilettes doivent satisfaire environ 300 hommes or l'on imagine aisément les désagréments pouvant être engendrés car le « défilé » doit être permanent ce qui engendre un certain bruit et donc une perturbation du sommeil des autres captifs. Qui plus est, en ce début de captivité, nombre de prisonniers de guerre souffrent de dysenterie, ce qui occasionne un usage des toilettes plus intensif que d'ordinaire.

Cependant, les autorités allemandes décident d'améliorer cette question des nécessités naturelles en créant des latrines dans des baraquements spéciaux⁴⁰⁴.

Une fois passés ces désagréments du début de captivité, le camp principal de Sagan apparaît comme un cantonnement plutôt salubre puisqu'il offre aux captifs l'accès aux normes d'hygiène les plus basiques. Ainsi, les douches sont en nombre suffisantes et autorisées une fois la semaine, l'eau chaude est disponible à volonté même les samedis et chaque baraque offre la possibilité de faire sa lessive⁴⁰⁵. Qui plus est chaque captif reçoit une savonnette chaque mois. Précisons que ce constat établi par un délégué du Comité International de la Croix-Rouge est confirmé par l'homme de confiance Pierre GUERIN dans son rapport⁴⁰⁶, ce qui laisse à penser que les conditions au camp sont réellement convenables.

Au sein d'un cantonnement collectif tel un Stalag, la prolifération de la vermine est une question sérieuse et peut devenir un problème important en engendrant de véritables risques sanitaires. Voilà pourquoi les autorités du camp ici considéré font preuve d'anticipation en installant une salle de désinfection fonctionnelle dès mai 1940 ainsi qu'en débutant la construction d'une seconde⁴⁰⁷. Le fonctionnement en continu de ces installations et leur débit suffisant permettent d'éviter la trop grande prolifération de la vermine. Cependant, malgré la désinfection, d'autres mesures doivent être entreprises car, comme l'explique Pierre GUERIN, les paillasses servant de matelas deviennent de dangereux nids à poux et doivent être brûlées avant d'être remplacées⁴⁰⁸.

400 *Le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2006, 1885 p., p. 583.

401 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 5.

402 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 1.

403 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 1.

404 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 18/02/1942.

405 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 24/05/1940.

406 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

407 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 24/05/1940.

408 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

De plus, les mouches envahissent les locaux lors des fortes chaleurs, en saison chaude⁴⁰⁹.

Un logement salubre est également un logement bien chauffé en hiver et assez frais en été. Il semble cependant qu'au Stalag VIII C, l'isolation n'ait jamais été totalement convenable, puisque comme le remarque Pierre GUERIN, les baraques sont très froides en hiver malgré le chauffage et très chaudes en été⁴¹⁰. Qui plus est, l'humidité est au rendez-vous pendant la saison froide car le manque d'isolation provoque la formation de condensation⁴¹¹.

Ces conditions de logement sont loin d'être anodines pour les occupants et leur font encourir un réel risque, puisque dans une région où le mercure peut descendre en dessous de -25°C, être exposé à l'humidité dans un local mal chauffé fait encourir le risque de contracter une maladie pulmonaire. D'autant plus que la salubrité du cantonnement pâtit de plus en plus des pénuries frappant l'Allemagne, à mesure que le conflit progresse.

Ainsi les moyens de chauffage se détériorent puisque les fourneaux sont en mauvais état, de nombreuses vitres sont cassées et ne peuvent être remplacées, l'humidité continue de régner et la vermine pullule sous forme de punaises et puces dans les dortoirs⁴¹². Malgré les efforts, tels le nettoyage et le blanchiment de la plupart des baraquements⁴¹³, les améliorations restent légères. Ainsi en mai 1944, face au nombre important de punaises, le commandant du Stalag autorise la Croix-Rouge internationale à procéder à une désinfection systématique des baraques⁴¹⁴. A noter que les Britanniques ne sont pas mieux lotis, puisque les nouveaux arrivants de septembre 1943 se trouvent dans des locaux malpropres également infestés de vermine⁴¹⁵.

La situation du lazaret n'est guère meilleure car les locaux en brique et au sol parfois en ciment, sont froids, le chauffage étant insuffisant et les vitres brisées étant là encore difficilement remplaçables⁴¹⁶. Comme pour l'ensemble du camp depuis 1942⁴¹⁷, au lazaret les paillasses peinent à être remplacées ce qui favorise la prolifération de la vermine et constitue un vrai nid à microbes. Le commandant du camp s'adressant au délégué de la Croix-Rouge en visite, impute ce problème aux difficultés de circulation ferroviaire, puisque les quatorze wagons de paille commandés tardent à arriver au camp⁴¹⁸. Cette dégradation du lazaret est d'autant plus grave qu'il abrite des malades assez sérieusement touchés et qui pour certains souffrent d'affections pulmonaires. Les chances de guérison se trouvent donc réduites face à une exposition au froid et au manque d'hygiène des matelas.

En ce qui concerne la salubrité du logement pour les hommes des détachements de travail administrés par le camp de Sagan, l'homme de confiance Pierre GUERIN dresse un tableau général. Selon lui, les *Kommandos* industriels disposent de cantonnements avec un cubage d'air suffisant et d'une ventilation correcte.

409 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 15/09/1942.

410 Id., p. 5.

411 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 18/02/1942.

412 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 24/02/1943.

413 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 27/07/1943.

414 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 06/05/1944.

415 Id.

416 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR au lazaret du camp, le 23/05/1944.

417 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR, le 15/09/1942.

418 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visite du CICR au lazaret du camp, le 23/05/1944.

L'hygiène est jugée satisfaisante, les hommes ayant la possibilité de prendre une douche hebdomadaire⁴¹⁹.

Les exemples dont nous disposons tendent à confirmer ce tableau général. En effet, le détachement 976 de Breslau offre de bonnes conditions d'hygiène, puisque les lavabos sont bien installés et en nombre suffisant, les latrines ne laissent rien à désirer et la douche hebdomadaire dont parle Pierre GUERIN s'applique ici et doit être prise à l'usine. Cependant, les locaux sont jugés assez sales et dans un ordre douteux⁴²⁰. Cet état de chose est certainement imputable au fait que les hommes de ce détachement ne soient pas enclins au ménage. En revanche, ce détachement infirme ce que Pierre GUERIN explique sur l'aération des cantonnements des détachements industriels, puisque le local de ce *Kommando* n'est pas suffisamment aéré et les fenêtres doivent rester fermées de manière hermétique pendant la nuit⁴²¹.

Le détachement 1 317 également à Breslau, correspond assez bien au tableau général dressé par l'homme de confiance dans son rapport, puisque la Croix-Rouge y remarque de très bonnes installations de douches avec possibilité de se doucher tous les jours. Qui plus est, des cuvettes sont à disposition pour se laver autrement qu'en prenant une douche mais aussi pour faire sa lessive. Des latrines à chasse-d'eau sont disponibles et le chlorure de chaux est présent en quantité suffisante pour assurer la désinfection⁴²². Ce détachement constitue un exemple intéressant puisque comme nous l'avons déjà mentionné, la précarité n'est pas non plus de mise dans ce cantonnement. Il faut préciser que ce détachement abrite des prisonniers de guerre spécialistes de la réparation d'avions, qui exerçaient déjà ce type de métier dans le civil, or il semble que les bonnes conditions de logement de ces hommes soient en partie liées à ce statut de spécialistes. En effet, ces hommes constituent une « denrée rare » devant être choyée. Qui plus est, ces conditions de vie permettent certainement d'obtenir un rendement convenable car des hommes bien logés sont peut-être plus enclins à fournir un travail convenable.

Les détachement disciplinaire F2 ne dérogent pas énormément au tableau général dressé par Pierre GUERIN. En effet, l'hygiène y est convenable car les douches sont satisfaisantes et les hommes peuvent les utiliser tous les jours ou tous les deux jours. Les latrines sont convenables, seules les paillasses posent problème car les copeaux de bois ne sont pas remplacés fréquemment⁴²³. L'aération pose aussi problème puisque les fenêtres doivent être fermées dès qu'un homme se trouve dans la chambrée, et le dimanche les hommes sont consignés dans leurs locaux. L'aération est donc insuffisante, surtout en été⁴²⁴. En revanche le détachement disciplinaire F1, offre des conditions de logement moins enviables, puisque les latrines ne sont pas en bon état et la nuit seuls des baquets sont mis à disposition⁴²⁵. Même si la source n'en dit rien il est fort probable que ces récipients ne peuvent être vidés avant le lendemain matin, les fenêtres des baraquements étant certainement calfeutrées, les désagréments engendrés sont aisément imaginables. Là encore, le remplacement de la laine de bois des paillasses manque de régularité. Cependant, le système de la douche hebdomadaire est également institué, ce qui ne convient pas à tous, puisque certains prisonniers travaillant comme charbonniers, n'ont pas le droit de prendre une douche plus souvent⁴²⁶.

419 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

420 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

421 Id.

422 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

423 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F2, le 29/04/1944.

424 Id.

425 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F1, le 01/05/1944.

426 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F1, le 01/05/1944.

L'auberge de Breslau abritant les hommes des détachements 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499 fait elle aussi figure de mauvais exemple. La salubrité des lieux laisse effectivement à désirer puisque l'aération suffit à peine, les latrines situées dans une sorte d'écurie dans la cour, disposent de sièges abîmés et de chasses d'eau non fonctionnelles. Les quarante robinets des lavabos ne sont qu'en partie utilisables, les tuyaux étant partout défectueux et aucune douche n'est disponible. Cependant, les hommes peuvent prendre leur douche hebdomadaire chez leurs employeurs, moyennant une participation financière au coût des douches pour les prisonniers du *Kommando* 1 499. Là encore, le remplacement des copeaux de bois composant les matelas ne se fait pas régulièrement. Enfin, la vermine pullule car les rats envahissent tous les dortoirs. Seul le chauffage est jugé bon⁴²⁷.

Il est difficile de savoir si ces mauvaises conditions sont dues aux pénuries de matières premières ou à la mauvaise volonté des logeurs, cependant ces conditions pèsent sur le moral des prisonniers de guerre qui donnent l'image, au délégué en visite, de gens fatigués et déprimés⁴²⁸.

Si l'on se réfère au tableau général dressé par Pierre GUERIN, les détachements agricoles disposent de logements manquant d'aération, inchauffables en hiver et où les douches sont absentes restreignant donc les possibilités pour se laver⁴²⁹.

Les sources pouvant fournir des exemples manquent et il est donc impossible de vérifier ces allégations. Il nous est juste possible de dire que Etienne GAUTHIER, prisonnier de guerre dépendant du Stalag VIII C, ne se plaint pas de son logement dans les diverses fermes de Silésie qu'il fréquente. De même, pour le prisonnier FOUYER⁴³⁰, affecté à un *Kommando* agricole situé à Pogarell en Basse-Silésie. Ce prisonnier déclare avoir le droit d'utiliser le local du vacher pour se raser et donc certainement pour se laver également.

Ainsi ces exemples montrent que les conditions de logement varient d'un endroit à l'autre et dépendent de la bonne volonté de ceux qui fournissent le local, mais aussi de leurs moyens. Enfin les pénuries diverses frappant le *Reich* au fil de la guerre viennent contribuer à la dégradation des logements des captifs. Au vu de ces éléments, il semble impossible de dresser un profil type concernant le logement des prisonniers de guerre, tant les situations sont variées. Enfin, précisons qu'en ce qui concerne les exemples ici détaillés pour les détachements de travail, il est impossible de connaître l'évolution des conditions d'hébergement des captifs, car les sources sont peu nombreuses. Qui plus est, les rapports de la Croix-Rouge dont nous disposons ne fournissent le résumé que d'une seule visite en détachement, les comptes-rendus des autres visites n'ayant pas été trouvés, il est impossible de retracer l'évolution de la situation des détachements évoqués.

Outre l'insalubrité et la promiscuité plus ou moins grande au sein des cantonnements, les prisonniers de guerre doivent composer avec la maigre ration alimentaire fournie par l'OKW⁴³¹.

427 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

428 Id.

429 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 6.

430 Témoignage de H FOUYER dans Conseil général de l'Orne, *Mémoires de captivité, témoignages de PG ornais, 1940-1945*, Alençon, Archives Départementales, 1995.

431 *Oberkommando der Wehrmacht* = Haut commandement de la *Wehrmacht*.

2. Le manque de nourriture et de vêtements

« La ration alimentaire des prisonniers de guerre sera équivalente en quantité et qualité à celle des troupes de dépôt. Les prisonniers recevront, en outre, les moyens de préparer eux-mêmes les suppléments dont ils disposeraient.

*De l'eau potable en suffisance leur sera fournie. L'usage du tabac sera autorisé. Les prisonniers pourront être employés aux cuisines ».*⁴³²

Telles sont les obligations, au sujet de l'alimentation, assignées par l'article 10 de la convention de Genève de 1929, à toute puissance détentrice signataire de ce texte.

En ce qui concerne le Stalag VIII C, le bilan effectué par un délégué de la Croix-Rouge internationale en visite au camp en mai 1940⁴³³, concernant les rations fournies par les autorités allemandes aux captifs laisse penser que les prescriptions de la convention de Genève sont globalement respectées. En effet, le délégué parle de trois repas par jour avec au menu 360 grammes de pain et 60 à 80 grammes de viande par semaine⁴³⁴. Il est cependant frappant de constater la divergence de point de vue exprimée au sein des autres sources composant le corpus de cette étude. La situation alimentaire dépeinte par plusieurs captifs de ce Stalag, s'avère nettement moins convenable. Ainsi, Etienne GAUTHIER faisant son arrivée au camp à la fin juin 1940, soit environ un mois après la visite du délégué, fait état d'un simple « jus », certainement une sorte de tisane, le matin seulement⁴³⁵. Jacques BRUNEAUX quant à lui, arrivant le 28 juin 1940 au Stalag de Sagan, fait mention d'une soupe à 10 heures, insignifiante en terme de quantité⁴³⁶. Enfin, la chanson *Chez le Princ' de Sagan* composée au camp par Jean de Lébrijes, le 28 août 1940, fait également état d'un menu frugal composé d'une soupe aux pommes de terre et d'un quart d'orge grillé pour la journée, et ce pour tous les jours de la semaine⁴³⁷.

Au vu de ces éléments, il semble que les autorités allemandes montrent au délégué un menu ne correspondant pas à la réalité. Il apparaît donc qu'en ce début de captivité à Sagan, l'approvisionnement par la puissance détentrice consiste en une distribution de plats nettement insuffisants en terme de quantité, d'autant plus que le système des colis n'est pas encore mis sur pied à ce moment de la captivité.

Ainsi, la faim est une réalité au Stalag VIII C et les hommes semblent réellement en souffrir, comme en témoigne Jacques BRUNEAUX qui, face à son premier repas en *Kommando* s'exclame « *Quel paradis auprès de Sagan !* »⁴³⁸. Il en va de même pour le prisonnier FOUYER qui, lors de son arrivée en *Kommando* agricole dépendant du Stalag de Sagan, mange à lui seul plus de la moitié d'un plat de purée⁴³⁹. Enfin, il arrive que les objets parlent autant que les documents écrits et révèlent certains aspects de la vie de leurs anciens propriétaires. Ainsi, le ceinturon en cuir de Jean BLAIZOT⁴⁴⁰ témoigne de la sous-alimentation des prisonniers de guerre car comme tout ceinturon militaire celui-ci comporte deux rangées de onze trous réglementaires accueillant deux arpillons. Cependant, l'amaigrissement de son porteur oblige ce dernier à percer deux nouveaux trous à

432 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 25/02/2019.

433 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

434 Id.

435 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 1.

436 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

437 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Chez le Princ' de Sagan*, TE 433 Don 00-81, par Jean de LEBRIJES, le 28/08/1940.

438 Id, p. 2.

439 FOUYER H. dans CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, *Mémoires de captivité, témoignages de prisonniers de guerre ornaï, 1940-1945*, Alençon, Archives départementales de l'Orne, 1995.

440 Archives familiales, ceinturon en cuir de l'armée française ayant appartenu à BLAIZOT Jean, pas de cotation, (1940-1945).

quelques centimètres derrière les deux derniers orifices réglementaires, sans quoi le ceinturon serait trop lâche. Cependant, cet objet ne révèle pas si cet amaigrissement est du à la sous-nutrition du début ou des derniers mois de captivité. Il est donc clair que la sous-alimentation au sein du camp principal est une réalité et que les rations fournies par les autorités allemandes ne suffisent pas à satisfaire l'appétit des captifs.

Il semble cependant que la situation s'améliore quelque peu, une fois passées les improvisations du début de la captivité. En effet, la quantité de nourriture distribuée par la puissance détentrice semble revue à la hausse. Cependant, les sources ne livrent pas suffisamment de détail concernant le type d'aliments fournis, ainsi que sur la quantité allouée, ce qui ne permet pas de retracer une évolution précise du régime alimentaire des prisonniers de guerre de Sagan.

Malgré cela, à partir de 1941, la Croix-Rouge fait mention de rations conformes aux prescriptions, ne faisant l'objet d'aucune plainte de la part des captifs ou de leurs représentants⁴⁴¹. Ainsi, début 1942 le menu standard au camp principal est censé se composer de 320 grammes de pain par jour, de 420 grammes de viande par semaine et de 600 grammes de pommes de terre par jour⁴⁴². Pour sa part, l'homme de confiance Pierre GUERIN nuance ce menu présenté par un délégué de la Croix-Rouge et affirme que durant son « mandat » de septembre 1942 à novembre 1943, le menu quotidien se compose d'une tisane chaude le matin, d'un litre de soupe de consistance variable le midi et d'un casse-croûte de pain de 300 à 350 grammes avec 25 grammes de margarine ou 30 de fromage ou 75 grammes de confiture, à 17 heures⁴⁴³.

Si l'on en croit ces menus, en plus d'une substantielle augmentation de la quantité, l'amélioration réside également dans le service de trois repas par jour contrairement à l'unique soupe servie à 10 heures en début de captivité⁴⁴⁴.

Quoi qu'il en soit, les différentes sources s'accordent pour pointer du doigt la faiblesse des rations attribuées par la puissance détentrice, à l'instar de Pierre GUERIN qui explique que ce régime ne suffit pas à combler les besoins des captifs, y compris pour ceux qui ne travaillent pas⁴⁴⁵. La Croix-Rouge reconnaît également qu'il s'agit d'une « *ration minimale tout juste suffisante pour soutenir les forces des hommes* »⁴⁴⁶.

Par la suite, pour l'année 1943, les délégués du CICR font état de rations réglementaires et d'une amélioration de la qualité des aliments favorisée par le fait qu'un prisonnier français remplisse la fonction de cuisinier⁴⁴⁷, conformément aux prescriptions de l'article 10 de la convention de Genève. Pour le début de l'année 1944, la description faite par la Croix-Rouge dépeint là encore un menu pour lequel les quantités allouées sont réglementaires, cependant le manque de données dans les autres sources ne permet pas d'étayer les dires du Comité International de la Croix-Rouge.

Il est malgré tout certain que pour la période allant de 1941 au début de 1944, la situation alimentaire des prisonniers de guerre du Stalag est relativement meilleure car, si les aliments fournis par l'Allemagne ne le sont pas en quantité suffisante, la réception de colis envoyés par les familles et les organisations de soutien, réduit la sous-alimentation.

Ces colis s'avèrent de plus en plus nécessaires au fil de la captivité puisque les denrées

441 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

442 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

443 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

444 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

445 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

446 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

447 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 27/07/1943.

alimentaires fournies par le haut commandement de la *Wehrmacht* voient leur quantité diminuer. En effet, dès 1942, les rapports Croix-Rouge montrent que la ration quotidienne de pain passe de 360 grammes en 1940⁴⁴⁸ à 320 grammes en 1942⁴⁴⁹. En février 1943, la ration hebdomadaire de confiture est réduite de 175 grammes à 100 grammes⁴⁵⁰.

Enfin en mai 1944 un délégué de la Croix-Rouge note que les rations officielles ne cessent d'être réduites⁴⁵¹, la ration de viande venant par les colis de Genève étant réduite à 80 grammes par demi-colis. Qui plus est, le nombre de cigarettes allemandes pouvant être achetées par les captifs est réduit à cinquante par mois, pour les travailleurs seulement, les prisonniers de guerre malades, au repos ou sous-officiers non travailleurs n'ont plus le droit aux cigarettes allemandes⁴⁵².

Cette réduction de la quantité de denrées alimentaires fournies par l'Allemagne peut être mise sur le compte de la pénurie frappant le *Reich* au fil de l'avancée du conflit faisant disparaître du marché un certain nombre de produits⁴⁵³ comme le tabac qui commence à manquer au Stalag et dans ses détachements à partir de novembre 1944⁴⁵⁴.

Cette situation combinée au fait que les colis familiaux parviennent de moins en moins au Stalag à partir de juin 1944 du fait des perturbations engendrées sur le réseau ferroviaire par les opérations militaires en France, font que les hommes souffrent à nouveau de sous-alimentation, comme le montre cette citation tirée d'un rapport du contrôle postal du Gouvernement Provisoire de la République française :

« *On aura bientôt la ligne mannequin* »⁴⁵⁵

Citation qui illustre un amaigrissement du fait de l'insuffisance de l'ordinaire au camp dont les autres rapports du contrôle postal composant le corpus font état pour la période allant du 20 août 1944 au 24 janvier 1945. Ordinaire qui visiblement subit une nette dégradation par rapport aux menus précédemment évoqués puisqu'il se compose d'un kilo de légumes déshydratés trois fois par semaine et de pommes de terre vapeur les autres jours⁴⁵⁶.

Qui plus est, les perturbations dans l'acheminement des colis émanant d'organisations comme la Croix-Rouge américaine entraîne une réduction du supplément alimentaire que constitue cette aide et ainsi, les hommes ne touchent plus qu'un colis américain chacun en décembre 1944 et un quart de colis par homme au cours de la première quinzaine de janvier 1945⁴⁵⁷.

448 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR , le 24/05/1940.

449 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR , le 18/02/1942.

450 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR , le 24/02/1943.

451 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR , le 23/05/1944.

452 Id.

453 DURAND Yves, *Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 988p., p.156.

454 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 14 du contrôle postal du GPRF, le 10/01/1945.

455 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 172 du contrôle postal du GPRF, le 07/03/1945.

456 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 155 du contrôle postal du GPRF, le 02/03/1945.

457 Id.

Ainsi, la situation de certains captifs devient particulièrement difficile comme pour certains réfractaires au travail du Stalag 369 de Kobierzyn, repliés sur le Stalag VIII C à partir de novembre 1944, qui pâtissent de l'interdiction de recevoir des colis familiaux et ne peuvent compter que sur le peu de vivres venant de la Croix-Rouge et sur la ration officielle allemande de plus en plus réduite⁴⁵⁸.

Pour faire face aux difficultés d'approvisionnement et peut-être aussi par facilité, les autorités commandant le camp adoptent des mesures contraires aux prescriptions de la convention de Genève. Ainsi, en 1943, un délégué de la Croix-Rouge internationale apprend que les Allemands utilisent quelquefois les aliments provenant des colis de la Croix-Rouge pour compléter les rations normales fournies par la puissance détentrice. Selon le délégué, les autorités du Stalag contournent l'interdit en se réfugiant derrière l'interprétation d'une directive émanant du haut commandement de la *Wehrmacht*, autorisant l'utilisation des denrées envoyées par colis, lorsqu'elles risquent de se gâter⁴⁵⁹. Cette mesure permet aux autorités allemandes de fournir une ration jugée normale sans trop de difficultés mais détériore quelque peu la condition des prisonniers de guerre, puisque le complément alimentaire que constituent ces vivres se trouve amputé. A la mi-1944, le haut commandement de la *Wehrmacht* donne l'ordre de consommer les réserves alimentaires. La consigne est de ne plus constituer de stocks. Les autorités sentant certainement la défaite se rapprocher, prennent cette mesure pour faciliter l'évacuation du Stalag. Cette décision bouleverse le quotidien des captifs puisque, lorsqu'une nouvelle réception de colis à lieu au camp, les boîtes de conserve sont ouvertes et vidées. Du fait du manque de récipients le nescafé, le chocolat, les biscuits et la confiture voisinent avec la viande, sur la même assiette⁴⁶⁰. Suite à cette décision, les prisonniers enfermés au camp n'ont plus la possibilité de se constituer un stock de denrées permettant de pallier les difficultés alimentaires car, si les colis parviennent encore au Stalag, leur contenu doit être consommé rapidement du fait de l'ouverture des emballages.

Bien entendu, les difficultés alimentaires du début et de la fin de captivité font apparaître des comportements pouvant être qualifiés d'individualistes. Jean VEDRINE, premier adjoint à l'homme de confiance principal du Stalag, en confirme l'existence :

« Dans les débuts, la nécessité de la survie primait presque tout avec ses bassesses et son égoïsme »⁴⁶¹.

Cependant, le premier adjoint n'entre pas dans les détails et il faut pour cela compter sur la chanson *Le Crevard*⁴⁶² certainement composée par Jean de LEBRIJES, responsable de l'orchestre du camp. La feuille sur laquelle les paroles de cette chanson sont écrites, comporte un dessin qui à lui seul révèle l'existence de ces comportements « égoïstes ». Ce dessin dépeint un prisonnier de guerre français reconnaissable à son bonnet de police et son ceinturon. L'homme plutôt corpulent tient une marmite pleine sous son bras droit et de son autre main tient une louche qu'il lèche. De la poche de son pantalon dépasse un chapelet de saucisse. Cette caricature illustre le profiteur qui s'accapare les denrées pour se sustenter sans rien laisser aux autres. Cette illustration apparaît donc comme un témoignage de la mise en place de la loi du plus fort suite au manque de nourriture.

458 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, lettre de Louis PAU homme de confiance liquidateur du Stalag 369 adressée au Ministère des PGDR, écrite le 03/03/1945.

459 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

460 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

461 VEDRINE Jean, *Dossier PG-rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.4 du témoignage de Jean VEDRINE.

462 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Le Crevard*, Don 01-27 FQ 53, certainement par Jean de LEBRIJES, (date inconnue).

Parallèlement à ce dessin, le couplet IV de cette chanson illustre clairement cette hiérarchisation imposée par certains lors de la distribution de la ration quotidienne. En effet, ce couplet décrit un individu jouant des coudes pour empêcher les autres captifs d'approcher de la marmite dans le but d'avoir plus à manger.

Les paroles de cette chanson ont également pour intérêt de relater les divers comportements de certains prisonniers de guerre au sein du Stalag ici étudié, pour tenter d'obtenir de la nourriture à tout prix. Le couplet III dresse le portrait d'un homme sortant discrètement de sa baraque le matin afin d'être le premier arrivé lors de la distribution de nourriture. Ce récit montrant la ruse utilisée par certains pour tenter d'être mieux servis, sous entend également que les derniers arrivés risquent de ne rien avoir, ce qui signifierait que la quantité de nourriture disponible est insuffisante et que les portions distribuées ne sont pas équitables. Le couplet XI va également dans ce sens en décrivant un prisonnier de guerre raclant le fond des marmites avec une cuillère, voire « *avec ses dents et ses mâchoires* »⁴⁶³. Ce récit témoigne à lui seul de l'insuffisance des rations allemandes et montre que certains prisonniers cherchent désespérément à récupérer les restes pour avoir un peu plus à manger. Les couplets XII et XIII dépeignent un stratagème utilisé par certains pour récupérer une ration supplémentaire :

XII « *Quatre ou cinq fois par jour
Il vous d'mande si ça va
Vous parle des coliques
Et des maux d'estomac
Et par hasard
Si vous lui répondez
Que vraiment ça ne va pas
Il vous dit : « A la diète mon vieux
Donne moi ton plat »
Rusé crevard ! »*⁴⁶⁴

Ce couplet dépeint donc le recours à la ruse consistant à harceler les prisonniers n'étant pas au mieux de leur forme, stratagème complété par la tentative de provoquer l'écœurement dans le seul but de récupérer la portion alimentaire du captif malade.

Le couplet XIII quant à lui, illustre une ruse quasi identique avec un « profiteur » tentant de faire croire à ceux qui l'entourent que la nourriture qu'ils s'approprient à ingérer est malsaine et qu'elle provoque des maladies. Si la rumeur fonctionne, le captif à l'origine du mensonge se saisit des portions de ceux qu'il a réussi à dégoûter.

Enfin, les couplets VIII et IX offrent un aperçu du troc qui se fait jour au Stalag :

VIII « *L'commerce évidemment
Qui n'perd jamais ses droits
Se met de la partie
On troque n'importe quoi
Entr' crevards
Pour trois mégots « moyens »
La soupe du copain
Pour un paquet de tabac
Quatre ou cinq jours de pain
Sacré crevard ! »*⁴⁶⁵

463 Id., p.2

464 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Le Crevard*, Don 01-27 FQ 53, certainement par Jean de LEBRIJES, (date inconnue).

465 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Le Crevard*, Don 01-27 FQ 53, certainement par Jean de LEBRIJES, (date inconnue), p.2.

Ce couplet révèle que le troc peut permettre à certains d'obtenir plus de nourriture notamment par l'échange avec du tabac, tabac qui s'avère essentiel puisqu'il constitue généralement la monnaie d'échange au sein des camps de prisonniers de guerre. En effet, comme l'a montré François COCHET, la cigarette constitue l'un des éléments de la rationalité de la vie captive et certains accumulent le tabac pour l'échanger contre d'autres produits⁴⁶⁶. Ainsi, au Stalag VIII C comme dans la totalité des camps d'Allemagne, les petits trocs à base de tabac sont une réalité. De plus, à la fin 1944, la rareté grandissante de ce produit fait gonfler les prix, puisque dans le cadre du marché-noir, un paquet de tabac vaut 50 Reichsmarks et un kilo de tabac monte à 1 000 Reichsmarks⁴⁶⁷.

Cependant, le tabac ne constitue pas la seule monnaie d'échange au sein du camp de Sagan, comme l'illustre le couplet IX de la chanson ici évoquée :

IX « *Mais comme dans ce camp
Nous sommes venus l'été
Il troque ses habits
Pauvre futilité
Pour le crevard !
Sa ch'mise, son pantalon
Si bien qu'l'hiver venu
Si nous sommes encore là
L'crevard sera tout nu
Gelé crevard !* »⁴⁶⁸

Ce couplet montre que certains préfèrent se dessaisir de quelques vêtements pour obtenir des rations alimentaires plus conséquentes, ainsi l'habit devient également objet de troc. Cela prouve également que le besoin élémentaire que constitue la satisfaction de l'appétit est loin d'être comblé, la priorité est donc de trouver à manger.

Enfin, certains des prisonniers de guerre affectés au service des colis du camp n'hésitent pas, en accord avec le sous-officier allemand responsable de ce service, à subtiliser quelques denrées destinées à leurs camarades afin de les revendre au marché-noir et améliorer leur ordinaire. Il semble que l'intervention de l'homme de confiance Pierre MORDACQ avec l'aide du chef de la police française du camp, met fin à ce problème⁴⁶⁹. Les services français semblent souffrir des trafics tout au long de la captivité puisque en 1941 déjà, la police du camp arrête plusieurs employés du service des colis qui détournaient des habits pour le marché noir et imposaient aux autres captifs le paiement d'une certaine somme en échange des vêtements leur revenant. Les plus pauvres se voyant attribuer des effets déjà usagés⁴⁷⁰.

Le manque de nourriture entraîne donc chez certains le développement de comportements venant mettre à mal la cohésion de la communauté des prisonniers de guerre.

En ce qui concerne les détachements de travail dépendant du Stalag ici étudié, la situation alimentaire varie selon les endroits et selon les possibilités et le bon vouloir des responsables

466 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464p., p.254.

467 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 66 du contrôle postal du GPRF, le 29/01/1945.

468 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Le Crevard*, Don 01-27 FQ 53, certainement par Jean de LEBRIJES, (date inconnue).

469 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 3.

470 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°10, Don 01-27 FQ 53, (01/05/1941), p.3.

allemands. Précisons qu'il est impossible de définir des situations types pouvant servir de références, tout d'abord parce que les sources ne le permettent pas, mais également parce que la trop grande diversité de situations contrarie cet exercice.

Il est cependant possible de dire que pour les *Kommandos* industriels, de manière générale, les rations suffisent à peine, en terme de quantité. En effet, selon l'homme de confiance Pierre GUERIN, les hommes de ces détachements touchent globalement les mêmes rations que la population civile. Malgré tout, il semble que les travailleurs de force subissent une petite discrimination puisque le supplément de pain, de viande ou de matières grasses qui leur est alloué est légèrement inférieur (1/3 de moins) au supplément alloué aux travailleurs civils de la même catégorie. Qui plus est, les colis constituent là aussi une nécessité⁴⁷¹.

Quelques exemples permettent d'étayer cela. Ainsi, au *Kommando* 976 astreint au travail au sein d'une usine de Breslau, les prisonniers de guerre reçoivent apparemment la même nourriture que les civils. Cependant les trois ou quatre captifs assignés aux travaux pénibles ne touchent aucun supplément. Le complément leur revenant est mélangé à la nourriture commune. La préparation des aliments se fait dans l'usine et l'homme de confiance du détachement n'a aucun contrôle sur les rations. Enfin, seul un petit fourneau dans le cantonnement permet la préparation des vivres personnels⁴⁷². Le détachement 1 317 jouit pour son compte, d'une situation visiblement convenable puisque un chef cuisinier français prépare les repas dans une cuisine propre au *Kommando* et l'homme de confiance du détachement contrôle les rations.

La quantité de nourriture fournie est jugée réglementaire par le délégué visitant ce détachement et les repas du midi sont apportés à l'usine dans des marmites⁴⁷³, ce qui garantit la prise d'un repas chaud.

Les détachements 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499, affectés en usine et chez des artisans prennent leur repas dans l'auberge qui les abrite. La situation alimentaire dans cette auberge semble assez négative. La préparation des aliments se fait avec l'aide d'un prisonnier dans la cuisine de l'auberge, mal tenue si l'on en croit le délégué de la Croix-Rouge en visite. L'homme de confiance responsable des quatre détachements ne contrôle pas les rations et le délégué de la Croix-Rouge lui-même n'a pu vérifier ces rations lors de sa visite. Selon lui, les quantités sont insuffisantes et la qualité des aliments est médiocre. Enfin, le menu reconstitué par le responsable de la Croix-Rouge s'avère frugal, puisqu'il se compose de succédané de café le matin, de pommes de terre en soupe le midi, plus rarement de viande ou saucisson et pour le soir, à nouveau du succédané de café, du pain, des pommes de terre comme le midi, du saucisson ou de la margarine⁴⁷⁴.

Les détachements disciplinaires administrativement dépendants du Stalag VIII C peuvent être considérés comme *Kommandos* industriels puisque les prisonniers y étant affectés travaillent tous dans des usines. Ces détachements, malgré le fait que les captifs s'y trouvant soient tous punis, semblent offrir des conditions plutôt bonnes en terme de nourriture. Ainsi, le détachement F2 de Hulgolust dispose d'un chef-cuisinier français pouvant contrôler les rations. La nourriture est apparemment distribuée en quantité normale et les travailleurs de force disposent d'un supplément⁴⁷⁵.

471 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

472 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

473 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

474 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

475 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F2, le 29/04/1944.

Le détachement F3 dispose également de son chef-cuisinier français contrôlant les rations et la nourriture semble satisfaisante⁴⁷⁶. Enfin, le détachement F1 semble être dans une situation analogue. Même si aucun chef-cuisinier n'est présent et bien que l'homme de confiance ne contrôle pas les rations, ces dernières sont jugées conformes aux prescriptions⁴⁷⁷.

Il faut préciser que ces données sur les détachements disciplinaires proviennent des rapports de visite de la Croix-Rouge internationale, ce qui invite à faire preuve de prudence concernant l'exactitude de ces renseignements. En effet, l'absence de témoignages ne permet pas de dire si la situation dépeinte par les délégués reflète la réalité. Malgré tout, les rapports du contrôle postal du Gouvernement Provisoire de la République Française tendent à confirmer les allégations de la Croix-Rouge. En effet, la lettre d'un prisonnier de guerre du détachement F1 indique, pour la période du 20 août au 03 octobre 1944, qu'une augmentation de la ration quotidienne de pain est accordée, faisant passer l'attribution de cet aliment à 675 grammes⁴⁷⁸. Au détachement F3, pour la même période, un rapport du contrôle postal signale que la nourriture est bonne et que plusieurs prisonniers de guerre ont retrouvé leur poids normal⁴⁷⁹. Cependant, cette mention révèle des dysfonctionnements dans l'approvisionnement des captifs puisque certains d'entre-eux avaient perdu du poids ce qui dans ce cas est certainement imputable aux difficultés d'acheminement des colis d'une part et aux problèmes d'approvisionnement en Allemagne d'autre part.

Cependant, ces rapports du contrôle postal viennent apporter quelques nuances. Ainsi, pour la période du 05 novembre au 27 décembre 1944, certains correspondants du détachement F2 se plaignent du manque de nourriture, l'un d'eux précise que « *la nourriture est suffisante pour un gosse mais pas pour un homme* »⁴⁸⁰. Qui plus est, six cas d'amaigrissement sont signalés⁴⁸¹. Il est difficile de dire si ces conditions sont dues à un mauvais traitement, à des brimades envers ces prisonniers punis ou aux difficultés d'approvisionnement.

Pour un certain nombre d'autres détachements dont la nature du travail est impossible à déterminer, les rapports du contrôle postal dressent un bilan de la situation alimentaire. Il est ainsi annoncé qu'en cette période du 10 décembre 1944 au 24 janvier 1945, les détachements 22; 111; 147 et 1 201 sont « *au régime jockey* »⁴⁸². En revanche, pour la même période, les détachements 14; 25; 100; 502; 1 337; 1 371 et 1 387 disposent d'une nourriture bonne et suffisante⁴⁸³.

En ce qui concerne les détachements agricoles du Stalag VIII C, l'homme de confiance Pierre GUERIN précise que globalement, les prisonniers de guerre affectés aux travaux des champs sont nourris comme leurs employeurs et en quantité suffisante⁴⁸⁴. Les quelques témoignages de captifs affectés à des travaux agricoles, dont nous disposons ne s'attardent guère sur la question de l'alimentation, cependant l'absence d'anecdotes sur cette question nous laisse croire que la situation de ces hommes peut être considérée comme convenable. En effet, une nourriture de mauvaise

476 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F3, le 30/04/1944.

477 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F1, le 01/05/1944.

478 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 253 du contrôle postal du GPRF, le 18/11/1944.

479 Id.

480 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 66 du contrôle postal du GPRF, le 29/01/1945.

481 Id.

482 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 155 du contrôle postal du GPRF, le 02/03/1945.

483 Id.

484 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

qualité et en quantité insuffisante aurait certainement marqué les esprits et aurait fait de surcroît l'objet de mentions dans les témoignages. Le fait que ces mêmes témoins insistent dans leur récit, sur le manque de nourriture au Stalag, tend à confirmer cela.

Enfin, précisons que les détachements du Stalag VIII C ne sont pas non plus exempts de marché noir. En effet, dans les détachements disciplinaires à la fin 1944, le tabac, très rare, est l'objet de trafics⁴⁸⁵.

Cependant, la sous nutrition plus ou moins grande selon les périodes et selon les cas, ne constitue pas le seul problème auquel doivent faire face les prisonniers de guerre de ce Stalag. En effet, l'habillement est aussi source de tracas.

En ce qui concerne l'habillement des prisonniers de guerre du Stalag VIII C, comme pour les autres captifs français, il est frappant de voir la rapidité avec laquelle les uniformes s'usent. Une visite de la Croix-Rouge internationale révèle que dès le mois de mai 1940, les hommes portent tous des uniformes plus ou moins rapiécés⁴⁸⁶. Cela témoigne d'une usure générale des habits. Le prisonnier Jacques BRUNEAUX en donne également une illustration en écrivant dans son carnet, en septembre 1940, que sa veste est « pourrie » à l'épaule⁴⁸⁷. Ainsi donc, dès les premiers mois de captivité, la veste de ce prisonnier est hors d'usage.

Cette usure rapide tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord, en arrivant au camp les hommes portent encore l'uniforme qui était le leur lors des combats de mai-juin 1940, puis lors des transferts vers l'Allemagne. Ce qui signifie que les habits portés par ces hommes ont déjà été mis à rude épreuve.

D'autre part, les prisonniers de guerre affectés au travail dans les détachements dépendant du camp ne touchent pas de tenue de travail⁴⁸⁸, ce qui participe à une détérioration rapide de leurs effets vestimentaires. Il est à noter que l'étude d'inventaires après décès contenus dans 44 dossiers individuels de décès⁴⁸⁹, tend à confirmer cette non distribution de tenue de travail, puisque un seul de ces documents fait mention d'un pantalon de travail. Cependant, une limite est à prendre en compte car ces inventaires ont pour finalité de consigner les effets personnels du défunt, or les tenues de travail lorsque celles-ci sont distribuées, sont certainement considérées comme bien collectif et ne sont donc pas enregistrées sur l'inventaire. Ces dernières sont certainement récupérées et redistribuées. De même, les inventaires après décès ne mentionnent aucun effet militaire français tels les capotes, vareuses, bandes molletières et autres. Cela nous amène à l'hypothèse selon laquelle ces effets sont considérés comme biens collectifs et donc non inscrits sur les inventaires après décès. Dans ce cas, il ne serait pas impossible que les uniformes français des défunts soient redistribués aux autres captifs cependant rien ne permet de le vérifier.

Ce problème d'usure des habits pourrait être solutionné par le remplacement des pièces usagées, or en ce début de captivité le système des colis n'est pas encore en marche, empêchant l'arrivée de vêtements neufs et la constitution de stocks. Les inventaires après décès tendent à confirmer cela car ils sont constitués dans les premiers mois de 1940 (jusqu'en septembre) ne mentionnent pas de vêtements, ce qui sous entend que les hommes concernés

485 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 14 du contrôle postal du GPRF, le 10/01/1945.

486 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

487 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 8.

488 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

489 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

n'avaient aucun habit de rechange avant leur décès.

Théoriquement, le remplacement des effets vestimentaires usagés doit être assuré par la puissance détentrice en vertu de l'article 12 de la convention de Genève⁴⁹⁰, cependant, au vue de ce qui à été décrit précédemment, il semble que les autorités de ce Stalag n'assument pas le rôle qui est le leur.

Dès les premiers mois de captivité, les prisonniers de guerre de ce camp souffrent d'un manque de chaussures et de sous-vêtements⁴⁹¹, révèle un rapport de la Croix-Rouge de décembre 1940. Là encore, les inventaires après décès tendent à confirmer cela, puisque, pour le mois de décembre 1940, aucun des trois inventaires dont nous disposons pour ce mois là, ne mentionne de caleçons. Les hommes concernés n'avait donc pas de caleçons de rechange ce qui reflète la situation dépeinte par la Croix-Rouge.

Quoi qu'il en soit, le problème de chaussures n'est pas anodin car l'absence de souliers corrects complique le moindre déplacement. Qui plus est, en hiver la protection des pieds n'est pas bonne alors que ceux-ci constituent une zone à protéger du froid pour éviter de contracter des maladies. Sur ce point, les bandes molletières montrent leur importance. En effet, la photographie de la visite de l'abbé RHODAIN⁴⁹², laisse voir un homme ne portant pas de bandes molletières ce qui fait que son pantalon entre en contact avec la neige et se trouve donc humidifié. Cet état de chose est propice à la contraction de maladies.

Cependant, pour pallier le manque de chaussures, les captifs disposent de sabots jugés chauds et agréables mais peu pratiques pour les longues marches⁴⁹³. Ce manque de chaussures et l'usage de sabots sont confirmés par la photographie de 25 prisonniers de guerre⁴⁹⁴ dont au moins 3 portent des sabots et 1 des bottes en caoutchouc.

Il semble qu'au début de l'année 1941, la situation vestimentaire des prisonniers de guerre français du camp s'améliore. En effet, un délégué du Comité International de la Croix-Rouge en visite estime que le stock de vêtements, constitué à l'aide des envois collectifs et individuels, est suffisant⁴⁹⁵. Les inventaires après décès⁴⁹⁶ ne semblent pas contredire ce jugement, puisque pour le mois de mai 1941, deux inventaires sur trois disponibles font état de vêtements de rechange, notamment des chemises et des maillots de corps. Pour le mois de juillet 1941, un seul inventaire est disponible et fait également mention de vêtements de ce type. Enfin, il en va de même pour novembre 1941, dont le seul inventaire relevé recense des vêtements identiques.

Si le faible nombre d'inventaires disponibles constitue une limite pour établir une comparaison parfaitement viable, il permet tout de même de se faire une idée de la situation et tend à confirmer ce qui est avancé par la Croix-Rouge internationale.

Malgré l'amélioration de la condition vestimentaire, le manque de vêtements ne disparaît pas complètement. Ainsi en 1942, les hommes du Stalag manquent d'uniformes.

490 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 25/02/2019.

491 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 03/12/1940.

492 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie de la visite de l'abbé RHODAIN, Don 01-01 01-81 FQ 53, (auteur et date inconnus), voir annexe 11, p. XIV Tome II.

493 Id.

494 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie de groupe, Don 01-01 01-81 FQ 53, (auteur et date inconnus), voir annexe 12, p.XV Tome II.

495 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

496 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

De plus, la pénurie de sous-vêtements et de souliers n'est toujours pas terminée⁴⁹⁷. Les prisonniers de guerre français et belges s'inquiètent, à l'approche de l'hiver, du manque de lainages⁴⁹⁸.

Bien que les autorités allemandes fournissent du linge de corps⁴⁹⁹, la situation reste critique, en revanche, le haut commandement de la *Wehrmacht* confie une couverture à chaque homme. La Croix-Rouge de Genève complète cette dotation en fournissant une couverture supplémentaire. Ainsi, la protection contre le froid semble compter parmi les préoccupations. Il est à noter que sur ce point, les malades semblent bien pris en charge puisque chacun d'entre-eux dispose de trois couvertures⁵⁰⁰, allemandes et suisses⁵⁰¹. De plus, les convalescents disposent de pyjamas changés toutes les semaines et pour les opérés, les draps sont remplacés chaque fois que cela s'avère nécessaire⁵⁰².

La durée du conflit, et par conséquent de la captivité, n'améliore guère la situation vestimentaire des prisonniers du Stalag VIII C. Pour l'année 1943, la Croix-Rouge internationale constate que les uniformes des captifs des différentes nationalités sont en très mauvais état⁵⁰³, les pantalons, les chemises, les pull-overs, les chaussettes et les souliers manquent, les Belges manquent de tout⁵⁰⁴ et les Britanniques manquent également de souliers, de casquettes et de manteaux⁵⁰⁵.

Qui plus est, l'amélioration ne peut venir des autorités allemandes qui réduisent drastiquement leurs dotations⁵⁰⁶, ainsi en mai 1944, les prisonniers français du camp manquent de tout, ce qui crée une certaine inquiétude à l'approche de l'hiver⁵⁰⁷. De plus, cette situation semble accroître les vols, puisque les capotes, denrée rare, sont l'objet de convoitises à tel point que les autorités allemandes punissent de trois jours de prison et 70 RM d'amende le prisonnier n'ayant pas été assez vigilant pour éviter la perte ou le vol de sa capote⁵⁰⁸. Les différentes sources montrent que les effets de protection contre le froid manquent tout au long de la captivité. La photographie de la visite de l'abbé RHODAIN⁵⁰⁹, tend à le montrer. En effet, sur les 19 prisonniers de guerre photographiés, 11 n'ont pas de coiffes. Il est cependant possible qu'ils aient fait le choix de ne pas en porter pour la photo. Seul 1 prisonnier dispose d'une écharpe et les gants sont absents. De même, les inventaires après décès⁵¹⁰ confirment cela puisque sur 44 prisonniers de guerre concernés, 10 possèdent des coiffes contre le froid (bonnets ou passe-montagne), 9 sont dotés de protections pour

497 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

498 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 15/09/1942.

499 Id.

500 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

501 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 21/02/1943.

502 Id.

503 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

504 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 27/07/1943.

505 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 06/05/1944.

506 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

507 Id.

508 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

509 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie de la visite de l'abbé RHODAIN, Don 01-01 01-81 FQ 53, auteur et dates inconnus, voir annexe 11, p.XIV Tome II.

510 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

le cou (écharpes ou faux-cols), 9 également disposent de pull-overs ou tricots et 6 ont de quoi se protéger les mains du froid (gants ou moufles). Dans cet échantillon, personne n'a de panoplie complète.

Pour améliorer leur sort les prisonniers de guerre du camp de Sagan disposent, en dehors des envois collectifs et individuels, de diverses solutions. En premier lieu, la couture peut permettre d'améliorer quelque peu la tenue vestimentaire. De cette manière, le captif Jacques BRUNEAUX se confectionne un gilet à partir d'une pièce d'étoffe qui lui servait de chiffon⁵¹¹. Le système D permet donc d'améliorer l'ordinaire. Cependant, le nombre de captifs ayant la possibilité de recourir à la solution de la couture semble limité, si l'on en croit les inventaires après décès⁵¹². En effet, pour l'ensemble de la période considérée, c'est-à-dire de 1940 à 1945, les inventaires montrent que 9 prisonniers de guerre sur un échantillon de 44, disposent de matériel de couture. A noter que 6 d'entre-eux disposent de nécessaires de couture complets. Cependant, cela ne signifie pas que seuls ces hommes peuvent réparer leurs vêtements car il n'est pas exclu que ceux-ci prêtent leur matériel de couture à leurs camarades ou qu'ils effectuent eux-mêmes les réparations pour les autres. D'autre part, certains détachements de travail mettent les captifs en contact avec des femmes qui peuvent accessoirement accepter de faire leur couture.

Pour la réparation des chaussures, le camp principal dispose, dès mai 1940, d'un service de cordonnerie placé dans une baraque spéciale dans laquelle travaillent des prisonniers de guerre français⁵¹³. Ce service ne se contente pas de réparer les chaussures des hommes du camp mais remet également en état les brodequins que les hommes des *Kommandos* envoient au Stalag⁵¹⁴. Cependant, cette solution montre vite des limites car le temps de réparation, quelques semaines en général, prive les hommes de chaussures pendant ce laps de temps. De plus les réparations consistant en un ressemelage au moyen de semelles de bois articulées, ne résistent que deux ou trois semaines⁵¹⁵. Qui plus est, les pénuries frappant l'Europe en guerre, rendent la tâche de ce service de plus en plus difficile à accomplir, si bien qu'à partir de 1943, le matériel nécessaire et les matières premières comme le cuir viennent à manquer⁵¹⁶.

Enfin, le témoignage du prisonnier Etienne GAUTHIER fait état du recours à divers effets vestimentaires d'origine civile. Cela s'explique notamment par le fait que le *Kommando* de ce captif a été transformé en détachement de travailleurs civils. La transformation peut être considérée comme étant une solution au problème de l'habillement car, le travailleur grâce à son salaire peut acheter sur place des vêtements civils et remplacer les effets usagés de manière plus fréquente qu'un uniforme pour lequel il faut attendre la distribution d'effets envoyés par la Croix-Rouge. Cette mesure peut également apporter un bénéfice psychologique au prisonnier de guerre, puisque, quitter l'uniforme pour l'habit civil c'est en quelque sorte quitter, symboliquement, sa condition de captif militaire, c'est abandonner le vieil uniforme symbole de la défaite de 1940 et souvent marqué des lettres KG à la peinture blanche. En effet, comme la captivité induit une certaine dépersonnalisation⁵¹⁷, le prisonnier de guerre en reprenant la tenue civile part à la reconquête de son identité.

511 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 6.

512 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

513 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

514 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 15/09/1942.

515 Id.

516 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

517 CHAPUT-LE BARS, *Traumatismes de guerre, du raccommodement par l'écriture*, Paris, L'Harmattan, 2014, 256p., p.30.

La condition vestimentaire des hommes des détachements de travail dépendant du Stalag VIII C est assez variable selon les lieux et les périodes considérés. Cependant, en 1942, la Croix-Rouge de Genève tente de dresser un panorama général de la situation vestimentaire des *Kommandos*. Ainsi, en septembre 1942, sur les 30 000 hommes présents depuis le début de la captivité, 15 à 20% possèdent encore des souliers en bon état⁵¹⁸. Les hommes des détachements industriels sont dotés de sabots en lieu et place des brodequins⁵¹⁹, ce qui pose certainement des problèmes en terme de sécurité. Pour les détachements agricoles, les pantalons manquent et certains employeurs fournissent des souliers aux prisonniers qu'ils font travailler⁵²⁰.

Les exemples dont nous disposons tendent à confirmer ce tableau général. Ainsi aux *Kommandos* 976⁵²¹, 1 317⁵²², 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499⁵²³, les uniformes sont généralement en mauvais état, si ce n'est très mauvais. Les souliers sont particulièrement détériorés.

La photographie d'un *Kommando* en ville de SAGAN⁵²⁴, donne un petit aperçu de la situation vestimentaire de certains détachements. Celle-ci montre que certains ne disposent visiblement pas de coiffes et illustre également le manque de capotes. En effet, 7 des prisonniers de guerre sur les 18 de la photographie ne possèdent pas de manteaux. Cependant, cette absence de capote peut être imputable au simple fait que ces captifs aient choisi de ne pas en porter pour la photographie. Ce qui paraît malgré tout, peu probable en plein hiver dans cette région.

Cependant des solutions existent, ainsi des ateliers de réparation sont mis à disposition comme pour les *Kommandos* 1 10, 1 258, 1 486 et 1 499 dans la ville de BRESLAU⁵²⁵. Cependant, les pénuries viennent ici aussi perturber les réparations, le matériel nécessaire se faisant de plus en plus rare⁵²⁶. De plus, si les échanges de vêtements usagés sont possibles à la compagnie de garde, il est difficile d'obtenir des uniformes et des souliers⁵²⁷. Qui plus est, les dotations de la puissance détentrice diminuent également pour les détachements, si bien qu'à la fin de l'année 1944, aux *Kommandos* 14, 557 et 1 092, « les autorités ne donnent plus rien »⁵²⁸.

Enfin, en ce qui concerne les détachements disciplinaires, la situation ne semble pas meilleure. Au détachement F1, l'usine où travaillent les hommes ne fournit aucune tenue mais les captifs affectés aux travaux les plus salissants ont le droit de garder un vieil uniforme⁵²⁹. Apparemment, le remplacement des effets détériorés se fait sans trop de soucis, chaque soir au magasin allemand, notamment parce que l'homme de confiance est presque totalement responsable de la distribution⁵³⁰. Au détachement F2, le stock de vêtements est soumis à une stricte discipline car à son arrivée, chaque homme doit mettre ce qu'il possède en dépôt et ne peut garder qu'un uniforme, deux chemises et deux caleçons. Les tenues de travail y sont rares et les vêtements

518 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 15/09/1942.

519 Id.

520 Id.

521 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

522 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

523 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

524 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie d'un détachement de travail de SAGAN, Don 01-01 01-81 FQ 53, auteur et date inconnus, voir annexe 10, p.XIII Tome II.

525 Id.

526 Id.

527 Id.

528 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 155 du contrôle postal du GPRF, le 02/03/1945.

529 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F1, le 01/05/1944.

530 Id.

déchirés sont apparemment facilement remplacés au magasin allemand⁵³¹. Les mêmes observations peuvent être faites au détachement F3⁵³².

En dehors des problèmes vestimentaires, les prisonniers de guerre doivent faire face à une véritable souffrance morale.

3. Le cafard

« *Autour de moi, des camarades pleurent de douleur et d'impuissance en imaginant l'évolution de leurs enfants qui grandissent loin d'eux, en apprenant la maladie ou le décès d'un des leurs ou l'infidélité de leur femme, de leur amie. Certains sont préoccupés par leur activité professionnelle et leur avenir* »⁵³³. Cette observation faite par Jean VEDRINE, premier adjoint à l'homme de confiance du Stalag, confirme que la baisse de moral est une difficulté à laquelle les hommes du camp ici étudié doivent faire face. Le témoignage du prisonnier VEDRINE montre également que divers motifs sont à l'origine du cafard qui s'abat sur le prisonnier de guerre.

La première cause de déprime pointée du doigt se trouve être l'inquiétude pour la famille, l'épouse et les enfants, ainsi que l'éloignement par rapport à eux, éloignement particulièrement rude à supporter. D'autant plus que l'absence de nouvelles et l'ignorance de la durée de séparation provoquent un climat d'incertitude se surajoutant au choc émotionnel de la défaite⁵³⁴. Les autres sources telles le rapport de l'homme de confiance Pierre GUERIN⁵³⁵ et surtout les chansons produites par l'orchestre du camp, confirment cette allégation. En effet, 5 des 6 chansons conservées au Mémorial de Caen évoquent cette souffrance due à l'éloignement par rapport aux êtres chers. Il en va de même pour le seul poème observé.

Le premier couplet de la chanson *Prisonnier* est lui aussi évocateur :

« *Quittant une baraque un jeune homme est parti
Il s'assied tristement, dans un coin solitaire[...]
Mais dans l'ombre on le voit
Qui presse sur ses lèvres
Une lettre de rêve* »⁵³⁶

Ce couplet évoque à lui seul la souffrance ressentie par le prisonnier de guerre du fait d'être coupé de tout lien avec ses proches. Qui plus est, cet extrait tend à montrer que la souffrance vient également du fait que le captif sait qu'il devra attendre longtemps avant de revoir ceux qu'il affectionne et illustre d'autre part, l'importance du courrier qui pour le captif, constitue désormais, le seul contact possible avec ses proches, avec son épouse et ses enfants. Voilà pourquoi la chanson présente la lettre reçue comme un véritable petit trésor.

La chanson *Comme je regrette*⁵³⁷ confirme cela car elle évoque les « *jours de cafard sans courrier* ». Cette phrase montre également que la moindre interruption dans les relations épistolaires avec les proches, suffit à réveiller les vieux démons que sont l'inquiétude et la déprime.

Cet état de chose, le prisonnier Etienne GAUTHIER le confirme en expliquant que le 18

531 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F2, le 29/04/1944.

532 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F3, le 30/04/1944.

533 VEDRINE Jean, *Dossier PG-rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.1 du témoignage de Jean VEDRINE.

534 CHAPUT-LE BARS, *Traumatismes de guerre, du raccommodement par l'écriture*, Paris, L'Harmattan, 2014, 256 p, p. 29.

535 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 14.

536 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Prisonnier*, Don 01-27 FQ 53, auteur et date inconnus.

537 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Comme je regrette*, TE 433 Don 00-81, auteur inconnu, chanson de 1940 recopiée en 1982.

août 1940, une suspension des envois de lettres aux proches résidant en zone occupée, décourage les hommes de son *Kommando*⁵³⁸. Enfin, le même constat peut être fait pour la fin de la captivité, puisque les interruptions d'envoi de courrier depuis la France, dues aux perturbations engendrées par les opérations militaires, affecte le moral des captifs qui face à l'absence de lettres récentes voient leur inquiétude pour leurs proches grandir⁵³⁹. De plus, cette inquiétude se nourrit du fait que les opérations militaires se déroulent sur le territoire français ce qui constitue une certaine menace pour les proches résidant au pays.

Le poème *Crépuscule*⁵⁴⁰ écrit par le responsable de l'orchestre et du théâtre du Stalag, Jean de LEBRIJES, en septembre 1940 livre d'autres détails sur cette souffrance morale du prisonnier de guerre. Tout d'abord, un dessin en bas à gauche de la feuille sur laquelle l'œuvre est rédigée, montre un prisonnier de guerre français agrippant les barbelés de la clôture du Stalag. Ce dessin dépeint un homme songeur, visiblement accablé par la tristesse et ne souhaitant qu'une chose, quitter l'endroit dans lequel il se trouve. Ce dessin montre à lui seul que l'enfermement est cause de déprime. Cette illustration tend à montrer que la clôture de barbelés constitue, pour le prisonnier de guerre, l'élément fondateur de sa privation de liberté, de sa séparation d'avec ses proches. Ainsi, la simple vue de cette clôture de fer peut générer une baisse de moral car elle lui rappelle brutalement sa condition de captif, celui qui la voit.

Le poème ici étudié évoque également cette souffrance due à l'éloignement, comme en atteste cet extrait :

*« Un autre, sur un banc, dans le soir languissant
Aperçoit les grands yeux d'une femme rêveuse,
Qui, le regard perdu, soupire silencieusement,
Quémendant à demain le retour de l'absent.*

*Combien, à ce moment, ont vu des yeux en larmes,
Entendu réclamer plaintivement : « Papa »!*⁵⁴¹

Cet extrait confirme ce qui a été dit jusqu'ici à propos de l'éloignement vis-à-vis des proches mais va plus loin dans l'évocation. En effet, il est clairement montré que, non seulement les proches de prisonniers de guerre souffrent eux-aussi de l'absence, mais il est également clair à la lecture de cet extrait, que le captif de guerre a pleinement conscience du mal-être de ses proches, ce qui n'est pas sans conséquences sur le moral de celui qui est en exil en Allemagne.

Le poème ici évoqué, de par son titre, montre que la baisse de moral frappe surtout le prisonnier de guerre, le soir. En effet, la fin de journée se révèle être un moment plutôt marqué par l'inaction, les prisonniers du camp n'ont plus d'activités à mener à bien et ceux des *Kommandos* sont confinés dans leurs locaux. Comme le montre le poème et les quelques extraits de chansons précédemment évoqués, ces moments d'inactivité sont les plus propices au retour des souvenirs, et par là même, au retour du cafard.

Jacques BRUNEAUX dans son détachement de travail d'Henriettenhütte, fait les frais de cela lorsque le 28 juin 1940, lors d'un moment de repos, les souvenirs lui rapporte l'air de la *Dernière valse*, musique préférée de son épouse qu'elle lui jouait au piano avant la mobilisation⁵⁴². Si, sur le moment, de tels souvenirs peuvent atténuer la souffrance de l'éloignement, ils peuvent

538 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

539 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 344 du contrôle postal du GPRF, le 12/12/1944.

540 Mémorial de Caen, poème *Crépuscule*, Don 01-27 FQ 53, par Jean de LEBRIJES, 1-2 septembre 1940.

541 Mémorial de Caen, poème *Crépuscule*, Don 01-27 FQ 53, par Jean de LEBRIJES, 1-2 septembre 1940.

542 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 5.

aussi nourrir la déprime en rappelant au prisonnier de guerre ce qui lui manque le plus.

Enfin, l'exemple du détachement 976 de BRESLAU vient lui aussi appuyer cet argument selon lequel l'inactivité nuit au moral. En effet, les hommes de ce *Kommando* ne peuvent « s'évader » par la lecture, non plus par le sport. Aucun service religieux n'est à disposition et les promenades ne sont autorisées qu'un dimanche par mois⁵⁴³. L'ennui est donc de mise après le travail, pour les hommes de ce détachement, ce qui explique que le moral de ces prisonniers de guerre soit « assez mauvais »⁵⁴⁴.

En revanche au *Kommando* 1 317, les divertissements ne manquent pas ce qui tend à expliquer que la condition morale des hommes de ce détachement ne souffre d'aucune remarque de la part du délégué de la Croix-Rouge internationale en visite⁵⁴⁵.

Il est également à noter que les prisonniers de guerre de ce Stalag ont apparemment la sensation que leur absence ne pèse qu'à leurs proches et que le reste de la population française ne se soucie pas d'eux⁵⁴⁶. Ainsi, un sentiment d'abandon s'ajoute aux causes de la souffrance morale des captifs.

Enfin, les données relevées par le contrôle postal dans le courrier des captifs, confirme que le sort des proches constitue l'inquiétude majeure des prisonniers de guerre français de ce camp.

Tableau n°4 : nombres de préoccupations à caractère familial relevées dans la correspondance des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, par le contrôle postal.

CARACTERE FAMILIAL				
Période couverte par le courrier	Nombre de lettres lues	Nombre de lettres concernées (camp principal)	Nombre de lettres lues	Nombre de lettres concernées (détachements disciplinaires)
20/08-03/10/1944	359	359 (100 %)	223	223 (100 %)
13/10-08/11/1944	376	372 (98 %)	452	452 (100 %)
03/11-08/12/1944	726	720 (99 %)	420	414 (98 %)
10/12/1944-26/01/1945	588	588 (100 %)	372	371 (99 %)

Sources : PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapports n° 253; 334; 14; 155 du contrôle postal du GPRF, datant respectivement des 18/11/1944 – 12/12/1944 – 29/01/1945 et 02/03/1945.

Ces chiffres montrent que les soucis liés au sort des proches restent très élevés et ce tout au long de la captivité si l'on considère les dates concernées par le courrier. Les mois passent mais l'inquiétude perdure.

Outre l'absence des proches, le mal du pays vient également peser sur le moral des prisonniers de guerre. L'homme de confiance principal Pierre GUERIN confirme cela en expliquant qu'à l'automne 1943, la perspective d'un quatrième hiver loin du pays pèse sur le moral des

543 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

544 Id.

545 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

546 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.7 du témoignage de Jean VEDRINE.

hommes⁵⁴⁷. Sur ce point, les chansons de l'orchestre du camp tendent à montrer que le mal du pays semble être la deuxième grande préoccupation des prisonniers de guerre français car 2 des 5 chansons en font mention, ainsi que le seul poème ayant pu être observé.

En effet, le poème *Crépuscule* montre que le soir venu, le prisonnier de guerre se rappelle son « hameau champêtre » ou « le grouillant Paris »⁵⁴⁸, en un mot, le lieu qui constituait jadis son domicile.

Cette nostalgie, le prisonnier Jacques BRUNEAUX en fait également l'expérience lorsque le 10 août 1940, la fête de son village, Chivy, lui revient en mémoire⁵⁴⁹. Ces petits moments peuvent contribuer, l'espace d'un instant, à « ramener chez lui » le prisonnier de guerre, mais lors du retour à la réalité, le moral peut subir à nouveau les assauts du mal du pays, le prisonnier prenant conscience que cet éloignement géographique n'est pas prêt de se terminer.

Cette hiérarchisation des peines des prisonniers de guerre se confirme lorsque l'on regarde les 5 chansons conservées au Mémorial de Caen⁵⁵⁰, puisque 4 d'entre-elles évoquent l'éloignement des proches, 3 traitent du cafard frappant le prisonnier, 3 autres font allusion aux autres souffrances du captif (la faim, le froid, la vermine, la brutalité des gardiens, etc.) et une insiste sur le mal du pays.

Le cahier de chants de Jean BLAIZOT⁵⁵¹ du *Kommando* 387 illustre aussi cela puisque sur les 36 chansons qu'il contient, 17 sont des chansons d'amour dont 5 évoquent un amour déçu, généralement par une infidélité féminine. Cela dénote donc une inquiétude pour les captifs en couple, vis-à-vis du comportement de la femme restée au pays. Le pourcentage de chants d'amour tend à montrer une absence de figure féminine assez difficile à supporter.

Au sein de ce cahier, 8 chansons peuvent être perçues comme la manifestation d'une souffrance face à l'éloignement des proches, car elles évoquent les bons moments en famille, 7 chansons font mention de la vie au village ou au pays, ce qui peut traduire l'existence d'un mal du pays. Cinq chansons constituent la manifestation d'un rêve de retour au pays, la plus célèbre étant *Ça sent si bon la France* de Maurice CHEVALIER relatant un retour en France après une longue absence. Deux autres chants évoquent clairement la faim et la brutalité des gardiens et, enfin, une chanson peut être vue comme une évocation de la baisse de moral touchant les captifs de guerre.

La baisse de moral des hommes dépendant du Stalag VIII C peut également être portée au crédit de l'humiliation de la défaite ressentie par bon nombre des captifs. Ainsi Jean VEDRINE explique que beaucoup de ses camarades et lui-même ont le sentiment d'être « *les victimes d'un sort injuste après une défaite incompréhensible, dans laquelle nous avons la conviction de n'avoir aucune responsabilité et qui nous a laissés stupéfaits* »⁵⁵². De même pour Etienne GAUTHIER qui utilise le qualificatif de « *honteuse débâcle* »⁵⁵³. Ces deux témoignages, relatant un sentiment ressenti en début de captivité, montrent que la défaite de 1940 constitue chez les prisonniers de guerre de ce Stalag, un traumatisme encore frais, une « blessure » pas encore refermée et qui de ce

547 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 14.

548 Mémorial de Caen, poème *Crépuscule*, Don 01-27 FQ 53, par Jean de LEBRIJES, 1-2 septembre 1940.

549 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 6.

550 Mémorial de Caen, paroles de cinq chansons de l'orchestre du Stalag VIII C, Don 01-27 FQ 53, (dates inconnues).

551 Archives familiales, cahier de chant de BLAIZOT Jean, pas de cotation, (date inconnue).

552 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.6 du témoignage de Jean VEDRINE.

553 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

fait vient miner le moral de ceux qui se retrouvent derrière les barbelés. Cela montre donc que les hommes du Stalag ici considéré se posent les mêmes questions que l'ensemble des captifs français visant à tenter de comprendre qui est responsable de la débâcle, à une époque où le patriotisme est profondément ancré dans les esprits⁵⁵⁴. Il faut donc « digérer la défaite »⁵⁵⁵.

Il semble que pour bon nombre des prisonniers de guerre français du camp de Sagan, cette responsabilité soit imputée aux dirigeants en poste au cours de cette campagne de mai-juin 1940. Cela se matérialise par une certaine rancœur. En effet, Jean VEDRINE explique qu'il lui faut avec d'autres captifs, retenir par deux fois au moins, une foule de prisonniers français prêts à menacer et molester des généraux français en transit dans le Stalag VIII C⁵⁵⁶. Cet événement témoigne d'une véritable abhorration de la haute autorité militaire jugée incompétente dans sa conduite des opérations. Ici, les généraux sont devenus, dans l'esprit de bon nombre de prisonniers de Sagan, les coupables du mauvais sort que subissent les hommes du rang.

Pour les hommes du camp bordant la ville de Sagan, les hauts dirigeants militaires ne sont pas les seuls responsables de la défaite car les hommes politiques sont également pointés du doigt. Ainsi, le Front Populaire, les gouvernements REYNAUD et DALADIER sont, en ce début de captivité, honnis par une majorité de prisonniers du Stalag VIII C⁵⁵⁷. Le prisonnier Jacques BRUNEAUX confirme cela, alors qu'il se trouve encore au Stalag le 28 juin 1940, en évoquant « la trahison des dirigeants »⁵⁵⁸. Cet état d'esprit n'est en rien propre aux hommes de ce Stalag et reflète le sentiment d'une frange assez importante de la société française de l'époque⁵⁵⁹.

Le sentiment d'avoir failli dans la défense du pays n'est en rien atténué par le comportement de certains Allemands. En effet, Jacques BRUNEAUX alors qu'il se trouve au camp de Sagan le 9 juin 1940, explique que les bourgeois de la ville observent les prisonniers de guerre à la jumelle⁵⁶⁰. Dans cette situation, celui-ci est l'objet de la curiosité du « voisinage » du Stalag, venu en quelque sorte savourer sa victoire. Ainsi, le prisonnier face à cela est renvoyé à son statut de vaincu et se trouve à nouveau confronté au doute quant à sa responsabilité dans la défaite. De plus, un sentiment de déshumanisation doit certainement grandir dans l'esprit du captif car il devient, dans ce cas précis, une sorte « d'animal curieux » que l'on vient voir enfermé dans « sa cage ».

Ce rappel de la défaite se poursuit en juillet 1940 pour Jacques BRUNEAUX qui dans le local de son *Kommando* voit une carte affichée sur un mur, carte venant rappeler les limites de l'avance extrême des armées allemandes en France⁵⁶¹. Si la volonté d'informer les captifs de la situation de leur pays motive peut-être cet affichage, il n'est pas impossible qu'une volonté d'humiliation se cache également derrière cela. Un peu plus tard, le même prisonnier français et ses camarades sont témoins d'une célébration de la victoire se matérialisant par un défilé de véhicules militaires allemands dont certains sont pavoisés de drapeaux tricolores exposés comme trophées. Aux acclamations de la foule, les prisonniers de guerre opposent l'indifférence en continuant leur travail⁵⁶². Ainsi donc les « piqûres de rappel » ne manquent pas de ramener fréquemment le

554 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464p., p.234.

555 Id., p.234.

556 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.6 du témoignage de Jean VEDRINE.

557 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.6 du témoignage de Jean VEDRINE.

558 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 5.

559 DURAND Yves, « Les prisonniers » dans *La France des années noires, 1. de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p.251-271, p.266.

560 Id., p.1.

561 Id., p. 3.

562 Id., p. 4.

prisonnier de guerre à sa condition de vaincu, ce qui contribue à expliquer la baisse de moral venant frapper ces hommes.

Visiblement, la souffrance morale des prisonniers de guerre de ce Stalag, et certainement des autres camps d'Allemagne, est alimentée par certains traumatismes. La chanson *Derrière les barbelés aire le cabanon*⁵⁶³ constitue un témoignage très intéressant et peut-être considérée comme allant à contre-courant des représentations mentales de son époque. En effet, dans une période marquée par le patriotisme et la bravoure guerrière⁵⁶⁴, cette chanson fait office de manifeste anti-guerre puisqu'elle évoque les soldats terrorisés par la peur et appelant leur mère à l'aide. Cette chanson illustre aussi le choc de son auteur lorsqu'il assiste à la mort brutale de ses camarades de combat. La suite de cette chanson composée en captivité montre que ces souvenirs hantent son auteur qui évoque les cauchemars qui le réveillent la nuit. Ainsi, il semble que dans la pénombre des baraquements, un certains nombres de prisonniers aient le sommeil troublé par les cicatrices mentales provoquées par la guerre. Il est donc certain que pour beaucoup de captifs de guerre les traumatismes de la captivité viennent se superposer aux traumatismes de guerre.

Enfin, les mauvaises nouvelles et les « bobards » viennent également miner le moral de tout captif. Les hommes du Stalag VIII C n'en sont évidemment pas exempts. Pierre GUERIN, homme de confiance principal explique que le moral du prisonnier de guerre est très variable selon les moments et les événements politiques et suivant les espoirs de libération⁵⁶⁵. Les témoignages dont nous disposons tendent à confirmer la variation du moral en lien avec l'espoir de libération. Ainsi Jacques BRUNEAUX explique que les « *les dernières illusions s'envolent* » en juillet 1940 après la signature de l'armistice⁵⁶⁶. D'autre part, ce témoignage montre un prisonnier constamment à la recherche d'informations concernant la situation géopolitique. Cela illustre le fait que l'inquiétude au sujet de la libération et au sujet de la situation des proches au pays ne quitte jamais véritablement le captif de guerre. Enfin, le 18 octobre 1940, les informations radiophoniques montrent au prisonnier BRUNEAUX et à ses camarades que la libération ne se fera pas avant la fin des hostilités. La consternation est alors grande face à la perspective d'une captivité prolongée⁵⁶⁷.

De même, pour Etienne GAUTHIER qui illustre la baisse de moral suite à la succession de faux espoirs concernant la libération. Ce prisonnier explique qu'après les « bobards » du 15 août 1940 et de Noël de la même année, la résignation cède la place au cafard⁵⁶⁸.

Les mauvaises nouvelles viennent parfois ajouter à la souffrance morale des prisonniers de guerre, ainsi le prisonnier Jacques BRUNEAUX, le 22 août 1940, rencontre un nouvel arrivant dans son *Kommando* qui au cours de son transfert vers l'Allemagne serait passé par Chivy, village natal du prisonnier auteur du témoignage. Le nouvel arrivant lui déclare avoir vu quelques maisons endommagées dont l'une d'elle correspondrait à la description de la maison de la grand-mère du prisonnier BRUNEAUX⁵⁶⁹. Cette nouvelle n'est pas sans perturber l'auteur du témoignage.

Enfin, les rapports du contrôle postal tendent à montrer que le moral vacille et remonte lorsque les prisonniers de guerre sont mis au courant des revers que subit l'Allemagne, comme en atteste cette phrase extraite d'une lettre du 11 juin 1944 :

563 Archives familiales, paroles de la chanson *Derrière les barbelés aire le cabanon*, pas de cotation, auteur inconnu, 19 mars 1942.

564 COCHET François, *Soldats sans armes, la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 464p., p.234.

565 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 14.

566 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 5.

567 Id, p. 9.

568 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 2.

569 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 6.

« Je t'assure que nous avons le moral remonté à bloc, il n'en est pas de même pour les haricots verts »⁵⁷⁰.

Pour la fin 1944, le contrôle postal note que l'optimisme règne et que chez certains captifs l'on croit en une fin prochaine des hostilités⁵⁷¹. Les données relevées par la censure du Gouvernement Provisoire de la République Française dans le courrier des hommes du Stalag VIII C qui ont pu être consignées dans un tableau tendent à confirmer cela.

Tableau n°5 : Bilan du moral des prisonniers de guerre français, dressé par les services du contrôle postal du Gouvernement Provisoire de la République Française (période du 20/08/1944 au 26/01/1945).

MORAL		
Période couverte par le courrier lu	Camp principal	Détachements disciplinaires
20/08 - 03/10/1944	Plutôt bon	Plutôt bon
13/10 - 08/11/1944	Plutôt bon	Bon pour l'ensemble
03/11 - 08/12/1944	Bon pour l'ensemble	Bon pour la plupart
10/12/1944 - 26/01/1945	12 % bon 11% déprimés	17% bon 4% très abattus

Sources : PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapports n° 253; 334; 14; 155 du contrôle postal du GPRF, datant respectivement des 18/11/1944 – 12/12/1944 – 29/01/1945 et 02/03/1945.

Ces données permettent de constater que le moral des prisonniers de guerre français du Stalag ici considéré est globalement bon en cette fin de captivité. Cela tend à confirmer les dires des autres sources. Les revers militaires de l'Allemagne regonflent le moral des captifs. Pour autant, ces données montrent que l'optimisme ne fait pas l'unanimité car la dépression règne encore chez certains. Enfin, l'on constate que les pourcentages avancés par la censure ne concernent pas l'ensemble de l'échantillon de lettres lues, ce qui sous entend qu'une bonne part des captifs ne verse ni dans l'optimisme ni dans la dépression. La résignation semble être le qualificatif qui correspond le mieux à l'état-d'esprit de cette dernière catégorie d'hommes.

La lecture des rapports du contrôle postal révèle également que ces services cherchent à connaître l'opinion des prisonniers de guerre français sur des questions telles que la libération du pays ou l'avenir de celui-ci. Les données de ces rapports ont également été compilées dans deux tableaux.

570 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 12 du contrôle postal du GPRF, date inconnue.

571 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 253 du contrôle postal du GPRF, le 18/11/1944.

Tableau n°6 : Données faisant état de l'intérêt des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C concernant la libération de leur pays, relevées par les services du contrôle postal du Gouvernement Provisoire de la République Française (période du 20/08/1944 au 26/01/1945).

LIBERATION DU PAYS				
Période couverte par les lettres lues	Nombre de lettres lues	Camp principal	Nombre de lettres lues	Détachements disciplinaires
20/08 - 03/10/1944	359	Faibles allusions	223	2 allusions optimistes (0,8 %)
13/10 - 08/11/1944	376	8 satisfactions (2,1 %)	452	1 satisfaction (0,2 %)
03/11 - 08/12/1944	726	13 satisfactions 3 craintes (1,7 %) (0,4 %)	414	16 satisfactions 1 pessimiste (3,8 %) (0,2 %)
10/12/1944 - 26/01/1945	588	Aucune allusion relevée	371	Aucune allusion relevée

Sources : PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapports n° 253; 334; 14; 155 du contrôle postal du GPRF, datant respectivement des 18/11/1944 – 12/12/1944 – 29/01/1945 et 02/03/1945.

Ces données montrent sans surprise que les satisfactions l'emportent (8,6 % contre 0,6 % d'insatisfactions). Il faut savoir que les craintes ou insatisfactions sont là encore l'expression d'un sentiment d'inquiétude envers la situation dans laquelle les proches se trouvent. En revanche, il est frappant de voir que pour les sentiments pessimistes comme optimistes, les pourcentages sont très faibles. Cela sous entend que la libération du pays n'entre pas parmi les préoccupations principales des hommes du Stalag VIII C.

En ce qui concerne l'avenir du pays, les résultats peuvent être exprimés ainsi :

Tableau n°7 : Données faisant état de l'intérêt des prisonniers de guerre français du Stalag VIII C concernant l'avenir de leur pays, relevées par les services du contrôle postal du Gouvernement Provisoire de la République Française (période du 20/08/1944 au 26/01/1945).

AVENIR DU PAYS				
Période couverte par les lettres lues	Nombre de lettres lues	Camp principal	Nombre de lettres lues	Détachements disciplinaires
20/08 - 03/10/1944	359	Quelques pessimistes	223	Aucune allusion relevée
13/10 - 08/11/1944	376	Aucune allusion relevée	452	Aucune allusion relevée
03/11 - 08/12/1944	726	Aucune allusion relevée	420	1 espoir de voir des hommes politiques corrects
10/12/1944 - 26/01/1945	588	1 espoir de retrouver une France forte et 1 pessimiste	371	Aucune allusion relevée

Sources : PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapports n° 253; 334; 14; 155 du contrôle postal du GPRF, datant respectivement des 18/11/1944 – 12/12/1944 – 29/01/1945 et 02/03/1945.

Ces données montrent clairement que l'avenir du pays n'entre pas dans les préoccupations majeures des captifs français du Stalag ici considéré. Le pessimisme tendrait à l'emporter sur cette question. Ainsi, les hommes seraient usés moralement et physiquement comme le montre cette phrase relevée par la censure dans une lettre de la fin 1944 :

« Il ne faut pas beaucoup compter sur ceux des Kommandos pour plus tard, à part une petite élite, ils ont plus perdu que gagné depuis cinq ans »⁵⁷²

Cependant la trop grande faiblesse des données ne permet pas d'affirmer que le pessimisme constitue la règle générale en ce qui concerne l'avenir du pays.

Parallèlement au cafard, les prisonniers de guerre du Stalag VIII C, à l'instar de leurs camarades des autres camps d'Allemagne, doivent se plier à une stricte discipline.

4. Les rigueurs de la discipline allemande

Lors de son arrivée au Stalag, tout nouvel arrivant doit se plier aux exigences d'une discipline, toute nouvelle pour lui, imposée par les autorités allemandes. Cette discipline régit désormais le quotidien des hommes enfermés derrière les barbelés.

Il faut tout d'abord se plier au règlement intérieur du Stalag affiché dans chaque baraque et dans la langue maternelle du prisonnier de guerre⁵⁷³. Cela sous entend que le même règlement s'applique aux différentes nationalités présentes dans ce camp. La teneur de ce règlement reste, en revanche, inconnue.

Les prisonniers de guerre du Stalag VIII C sont également tenus de manifester leur respect envers leurs geôliers car il est obligatoire de saluer les officiers allemands⁵⁷⁴. Ainsi, le vainqueur impose une certaine domination qui peut s'avérer humiliante pour le prisonnier de guerre qui de cette manière se trouve renvoyé à sa condition de vaincu. En revanche, les captifs peuvent continuer à porter leurs grades et leurs insignes⁵⁷⁵. Cette mesure peut paraître anecdotique mais revêt une importance considérable sur le plan psychologique car la conservation des insignes signifie au prisonnier de guerre qu'il est encore considéré comme soldat, c'est en quelque sorte une part de son identité que le captif peut ici conserver.

La discipline allemande se matérialise également par les rassemblements quotidiens comme en témoigne Jacques BRUNEAUX en juin 1940, alors qu'il se trouve encore au camp :

« On commence à nous embêter ici avec dix rassemblements par jour et celui de ce soir au garde à vous »⁵⁷⁶.

Ainsi, les rassemblements des captifs du camp peuvent être assez nombreux dans une journée et visent généralement à faire l'appel afin de vérifier qu'aucun captif ne manque. Ces rassemblements interviennent en plus des deux appels quotidiens et inévitables, celui du matin et celui du soir. Le même prisonnier explique que ces appels sont également l'occasion pour les Allemands de passer en revue les captifs. En effet, lors d'un appel un soir de juillet 1940, dans son détachement de travail, le captif BRUNEAUX explique que le sous-officier allemand en profite pour faire une revue de pieds⁵⁷⁷. Ainsi donc, le prisonnier de guerre se voit imposer une certaine rigueur quant à son hygiène corporelle.

Les captifs du Stalag VIII C ont le droit de faire une promenade par semaine en dehors du camp. Ces promenades constituent une manifestation probante du strict encadrement allemand qui

572 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 253 du contrôle postal du GPRF, le 18/11/1944.

573 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

574 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

575 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

576 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 2.

577 Id, p. 3.

régit le quotidien des captifs. En effet, les groupes participant à ces promenades doivent respecter un certains nombres de règles, règles lues à haute voix par les Allemands et affichées dans chaque baraque. Les captifs doivent tout d'abord porter un uniforme propre et boutonner leur vareuse, l'entrée dans les bourgades environnantes leur est interdit de même que l'entrée dans les cafés, même sur invitation de la population locale⁵⁷⁸. D'autre part, chaque préparation de sortie demande le respect de plusieurs étapes révélatrices du strict contrôle effectué par les autorités allemandes. Le sous-officier allemand responsable du groupe devant sortir dispose d'une liste et doit faire contrôler son groupe à la sortie et à l'entrée du camp. Chaque liste portant le nom du responsable du groupe et la mention du service d'appartenance des participants est remise au bureau de la police locale⁵⁷⁹. Ainsi donc, les prisonniers sont tenus de respecter des consignes strictes sous peine de sanctions. Comme on peut le constater la police locale est avertie dès qu'une promenade est organisée. Cette mesure est destinée à dissuader tout candidat à l'évasion et permet certainement à la police de renforcer ses contrôles en effectuant probablement des rondes dans le secteur de promenade. Il est à noter que le sous-officier allemand responsable du groupe s'expose lui aussi à des sanctions en cas d'évasion ou de trouble lors de ces sorties, puisque son nom figure sur la liste transmise à la police.

La sévérité des autorités allemandes se manifestent également au travers des différentes fouilles effectuées par les gardes du camp ou des détachements de travail. Ces perquisitions visent à découvrir tout objet illicite que certains captifs réussissent à cacher et permettent de saisir tout objet susceptible de servir à la préparation d'une évasion. Ainsi, les crayons à encre et de couleurs sont retirés sous prétexte que ceux-ci pourraient servir à teindre des vêtements⁵⁸⁰. Ces fouilles visent également à faire appliquer les directives du haut commandement de la *Wehrmacht*. En effet, les derniers mois de captivité sont marqués par la volonté allemande d'interdire la constitution de stocks chez les prisonniers de guerre. Voici pourquoi les fouilles sont l'occasion de reprendre aux captifs les vêtements superflus qui peuvent être découverts⁵⁸¹. Il semble également que ces fouilles constituent un prétexte pour certains gardiens, leur permettant de subtiliser aux captifs, des denrées devenues rares en Allemagne lors des dernières années de guerre, car la Croix-Rouge internationale signale que dans certains détachements les perquisitions ont lieu en l'absence des prisonniers de guerre et que des vivres de toutes natures, ainsi que du tabac sont confisqués⁵⁸².

Les fouilles effectuées par les Allemands sont aussi l'occasion pour certains d'appliquer des mesures vexatoires envers les prisonniers de guerre. Les *Kommandos* 1 106, 1 258, 1 486 et 1 499 en font les frais lors de l'inspection des colis avec un chef de détachement allemand qui, au lieu de partager les tablettes de chocolat entre les captifs, préfère les briser à coup de poing⁵⁸³. Les marchandises prohibées sont confisquées et envoyées au Stalag pour distribution⁵⁸⁴.

Ainsi, la discipline imposée par les Allemands aux prisonniers de guerre français du Stalag VIII C semble être perçue comme très sévère par ces derniers. C'est effectivement ce que déclare le captif GUILLEZ Marcel lorsqu'il est interrogé lors de son rapatriement en 1945⁵⁸⁵. De même pour PONCHARD Robert qui sur un questionnaire du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, écrit que dans son *Kommando* dépendant du camp de Sagan, le traitement était sévère et la

578 Archives nationales, note de service du Stalag VIII C, 72 AJ 510, en date du 18/12/1941.

579 Id.

580 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 14 du contrôle postal du GPRF, le 10/01/1945.

581 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 66 du contrôle postal du GPRF, le 29/01/1945.

582 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

583 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

584 Id.

585 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge, 1940-1944*, 22 P 2996, interrogatoire de G. Marcel en date du 05/03/1945.

discipline très dure⁵⁸⁶.

Evidemment, tout manquement à la discipline de la part des prisonniers de guerre est l'objet de sanctions. Il est à noter qu'il existe une certaine gradation dans la répression de ces manquements. Tout d'abord, les incartades mineures font l'objet de sanctions assez légères, généralement une privation de nourriture ou de divertissement, comme le montre Jacques BRUNEAUX. En effet, le 17 août 1940 au sein de son *Kommando* le prisonnier assiste à une dispute à propos de la soupe. A la suite de cet événement, le sous-officier allemand responsable du détachement décide de saisir les casses-croûtes qui devaient être distribués⁵⁸⁷. Plus tard, le 10 décembre 1940, suite à des incidents dont la nature n'est pas précisée, le responsable allemand du *Kommando* décide de confiner les captifs dans leur local à 20 heures et de les priver de radio⁵⁸⁸.

Outre les privations, les Allemands disposent dans leur arsenal punitif, de sanctions collectives, ce qui signifie que pour l'écart d'un homme, toute la collectivité des prisonniers de guerre est réprimandée. L'exemple du lyonnais SIMONIN en témoigne parfaitement, puisque en juillet 1942, ce prisonnier de guerre s'évade du Stalag VIII C, en représailles, le colonel allemand commandant le camp fait rassembler l'ensemble des captifs français se trouvant dans l'enceinte. Après avoir demandé plusieurs fois si le prisonnier SIMONIN était présent et suite à une réponse négative, l'officier allemand fait conduire les prisonniers sur le terrain de sport du Stalag. Les hommes y restent confinés de 8 heures à 18 heures, heure à laquelle le repas leur est finalement distribué⁵⁸⁹.

Bien entendu, les hommes tentant de s'évader s'exposent eux-aussi à de sévères sanctions. L'une des plus graves se trouve être le transfert à Rawa-Ruska ou Kobiernice, deux Stalags disciplinaires situés en Pologne où le traitement réservé aux prisonniers est particulièrement rude. Le 5 octobre 1942, par exemple, 800 évadés repris, venant de divers camps et accompagnés de quelques réfractaires au travail, sont transférés vers ces lieux d'internement depuis le Stalag VIII C⁵⁹⁰.

Avant leur transfert, les évadés repris, au même titre que les hommes mis aux arrêts pour divers motifs, sont généralement enfermés dans la baraque disciplinaire (*Sonderbaracke*). Construite en 1940, la baraque 18 est semblable aux baraques disciplinaires des autres camps d'Allemagne⁵⁹¹. Celle-ci est entourée par un réseau assez dense de barbelés surveillé jour et nuit par des sentinelles allemandes assistées de chiens de garde. Les hommes enfermés ici étant punis, ceux-ci sont privés de colis et de correspondance familiale⁵⁹².

Dans certains cas la tentative d'évasion peut coûter la vie, comme pour ces deux prisonniers de guerre d'un détachement dépendant du Stalag de Sagan, abattus par les sentinelles alors qu'ils tentaient de fuir le 16 mai 1944⁵⁹³. Ce cas n'est pas isolé car selon l'échantillon sur les décès, 4 prisonniers sur 168 décèdent suite à un tir de sentinelle, ce qui représente 2,3 % de l'échantillon.

586 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, questionnaire du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés en date du 30/11/1945.

587 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 6.

588 Id., p. 10.

589 Archives nationales, compte rendu des interrogatoires de rapatriés, 72 AJ 510, par la Direction des Services des Prisonniers de guerre de Lyon, 1942.

590 Archives nationales, compte rendu des interrogatoires de rapatriés, 72 AJ 510, par la Direction des Services des Prisonniers de guerre de Lyon, 1942.

591 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/02/1943.

592 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.1 du témoignage de Félix GACHET.

593 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p. 5.

Lorsque, du point de vue des autorités allemandes, les prisonniers de guerre violent la loi en vigueur au sein du *Reich*, la justice militaire entre alors en action. Précisons que sur cette question, l'étude de dossiers judiciaires concernant certains prisonniers de guerre du camp ici étudié, aurait apporté des éléments supplémentaires. Cependant, le manque de temps n'a pas permis de mener à bien cela et le travail reste entier sur ce point. Malgré tout, des précisions peuvent être apportées.

En ce qui concerne les hommes du Stalag VIII C les juridictions compétentes sont variées. En effet, jusqu'au début de l'année 1943, le tribunal d'une division blindée de Breslau assure cette tâche. De 1943 à août 1944, la charge revient au tribunal de la 408e division blindée de Liegnitz. Enfin, à partir du 15 août 1944, les prisonniers de guerre de toute la région militaire VIII sont placés sous la juridiction du tribunal militaire du Kommandeur des prisonniers de guerre du *Wehrkreis VIII*⁵⁹⁴.

Deux types d'affaires sont distinguées. Premièrement, les affaires solutionnées par décision disciplinaire donnant lieu à des peines allant de la mise aux arrêts à six mois de prison. Pour les peines allant jusqu'à six semaines de prison, la sentence s'effectue au Stalag, au delà de ce délais la sentence est purgée à Graudenz⁵⁹⁵, une prison située sur le territoire du Stalag XX B de Marienbourg, dans une forteresse au régime particulièrement difficile. Là il est interdit de lire, fumer et jouer aux cartes, les cellules comptent trois à vingt hommes, le travail dans les détachements dépendants de cette prison est très rude et la nourriture manque cruellement⁵⁹⁶.

Les condamnés peuvent faire appel contre ces sanctions mais les révisions sont rares. Le plus souvent l'appel aboutit à une confirmation de la peine, voire, plus rarement, à une augmentation de celle-ci. Il arrive que des demandes de grâce aboutissent surtout lorsqu'elles sont appuyées par les employeurs allemands et qu'elles concernent des peines légères⁵⁹⁷.

Pour les affaires entraînant la comparution devant un tribunal, le prisonnier de guerre est défendu par un avocat allemand commis d'office qui ne rencontre son « client » que peu de temps avant l'audience. De 1941 à 1942, la défense revient à un avocat de Breslau jugé comme étant plutôt effacé lors des audiences. A Liegnitz, les deux avocats chargés de cette mission sont jugés plus sérieux. Enfin, le professionnalisme des deux avocats officiant lors des procès devant la cour du tribunal du Kommandeur des prisonniers de guerre est mis en avant par les captifs⁵⁹⁸.

Pour aider ces avocats, le service juridique du Stalag obtient en novembre 1942, le droit de préparer et d'envoyer des mémoires devant fournir le maximum d'éléments visant à servir la défense des accusés⁵⁹⁹. Au vue de ces éléments, les prisonniers de guerre ayant maille à partir avec la justice militaire allemande semblent bien défendus, pour autant, la source dont nous disposons dénonce une justice se bornant à appliquer un tarif sans tenir compte de la bonne foi ou des circonstances atténuantes et ce, malgré l'acceptation de compléments d'enquête et de comparution de témoins⁶⁰⁰. Voilà pourquoi les acquittements sont rares, 19 sur 298 condamnations pour l'année 1943, soit 6,3% des condamnés. Pour cette même année, le rapport dont nous disposons avance, en terme de condamnations, les chiffres que nous avons compilés dans le tableau suivant :

594 Id., p. 3.

595 Id., p. 3.

596 DURAND Yves, *La Captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, FCPGCATM, Paris, 1980, 545 p., p.421.

597 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p. 3.

598 Id., p. 4.

599 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, *Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité*, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p. 4.

600 Id., p. 4.

Tableau n° 8 : Pourcentage de prisonniers de guerre français du Stalag VIII C condamnés par la justice militaire allemande. Classification selon les motifs de condamnation. (année 1943).

Motif de condamnation	Nombre de cas (sur un total de 298)	Pourcentage par rapport à l'effectif global du Stalag (estimé à 25 000 hommes)
Relations avec des femmes allemandes	207	0,8 %
Vols	12	0,04 %
Coups et menaces	18	0,07 %
Braconnage	10	0,04 %
Politique	12	0,04 %
Désobéissance	11	0,04 %
Suites d'évasion	9	0,03 %
Divers	19	0,07 %

Source : PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p. 5.

Ces données montrent que les condamnations ne touchent qu'un faible pourcentage de l'effectif total du Stalag. Cependant, il est fort probable qu'un certain nombre d'hommes échappent à la justice. D'autant plus que bon nombre d'affaires traitées par l'armée allemande trouvent une solution à « l'amiable »⁶⁰¹. Seule la *Gestapo* se montre très sévère⁶⁰².

En ce qui concerne les condamnations, les relations avec les femmes allemandes constituent le premier motif d'inculpation. Cela tend à montrer que cette question est assez prise au sérieux par les autorités allemandes. Il faut dire qu'au sein du nazisme la femme est considérée comme étant la « gardienne de la race »⁶⁰³ ce qui amène à considérer toute relation avec un étranger comme une trahison venant souiller la « pureté de la race aryenne ».

La catégorie « divers » venant en deuxième position reste malheureusement floue. Il est à noter que les délits de droits commun viennent en deuxième position et il y a fort à parier qu'au même titre que le braconnage, une bonne partie des vols soient motivés par la volonté chez les prisonniers de guerre, d'améliorer leur ordinaire. Il est possible qu'une part des vols soit destinée à alimenter certains trafics. Le motif « politique » montre que l'expression d'opinions contraires aux normes idéologiques nazies peut être source d'ennuis. Cependant, la source précise que la majorité de ces cas a bénéficié d'un acquittement ce qui n'est pas sans encourager le prisonnier de guerre à faire montre de plus de discrétion dans l'expression des opinions qui sont les siennes. Le pourcentage de tentatives d'évasions réprimées tend à confirmer que peu de prisonniers de guerre prennent le risque de se soustraire à la captivité.

De manière globale, ces chiffres tendent à montrer que les captifs de ce Stalag se plient à la discipline allemande, ce qui peut être motivé par la volonté de ne pas faire de vagues afin de conserver les quelques avantages concédés par les autorités allemandes.

Pour l'essentiel des condamnés, le passage par la prison de Graudenz se termine par le transfert vers l'un des trois détachements disciplinaires administrativement dépendant du Stalag VIII C. Le régime y est assez stricte, comme en atteste les données du contrôle postale du GPRF.

601 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Service juridique du Stalag VIII C, rapport sur son activité, par MORDACQ Pierre, (fin 1945), p. 5.

602 Id., p. 5.

603 BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles, Complexe, 1992, 866p., p.280.

En effet, au détachement F1 de Blechhammer les captifs travaillent dans une usine où le travail semble particulièrement pénible si l'on en croit la déclaration d'un prisonnier :

« *Je vais bientôt aller en enfer* »⁶⁰⁴

De plus, les gardiens sont jugés comme étant terribles et n'hésitant pas à sonder quelques fois les opinions politiques⁶⁰⁵. Cela tend à montrer qu'il y a peut-être une volonté de formater idéologiquement les prisonniers de ce détachement.

Dans l'ensemble de ces détachements, les captifs français côtoient des prisonniers de guerre d'autres nationalités, ainsi que des travailleurs civils avec qui toute relation est proscrite⁶⁰⁶. Des déportés sont également présents mais il nous est impossible de dire s'ils sont « mélangés » aux autres travailleurs.

Du fait de leur statut de punis, ces hommes n'ont le droit qu'à peu de loisirs, à savoir deux heures de bibliothèque le dimanche, pour les bons travailleurs seulement. Le sport est une activité inconnue et le passage de prêtre est interdit par le haut commandement de la *Wehrmacht*⁶⁰⁷. Au détachement F3, les hommes sont enfermés dans leurs locaux immédiatement après le travail et n'ont aucun droit de porter leurs grades et insignes⁶⁰⁸. Au détachement F2, les hommes accusés de relations avec des Allemandes dont le mari était au front sont souvent rejugés après leur peine et envoyés aux travaux forcés. Enfin, les punitions peuvent être sévères, comme pour ce prisonnier privé de correspondance pendant dix semaines, suite à un comportement jugé contraire au règlement⁶⁰⁹.

Les hommes de ces détachements subissent donc une répression par la souffrance physique due à un travail difficile et une répression par la souffrance morale due à l'absence d'échappatoire que constituent les loisirs, ce à quoi s'ajoute parfois une coupure temporaire des liens avec les proches.

Enfin, la sortie du cadre disciplinaire fixé par les autorités allemandes peut être réprimée de manière extrêmement sévère. Ainsi certains hommes du Stalag VIII C ont connu la déportation en camps de concentration, généralement à Gross Rosen. Les arrestations sont menées par la *Gestapo* souvent pour motif de sabotage. Cependant, certains motifs de déportation apparaissent comme particulièrement sévères, comme en atteste cet exemple d'un prisonnier de guerre français du Stalag VIII C, employé comme manutentionnaire à Neusalz sur l'Oder et déporté en camp de concentration début 1945 pour avoir giflé une Allemande⁶¹⁰. Il est à préciser qu'à l'instar de tous les cas de déportation rencontrés, le prisonnier concerné par cet exemple est un prisonnier de guerre transformé en travailleur libre. Cela illustre l'un des principaux inconvénients de la Transformation qui enlève au prisonnier de guerre la relative protection offerte par la convention de Genève.

Malgré tout, les captifs militaires disposent d'un panel de solutions pour atténuer ces malheurs inhérents à la captivité.

604 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 12 du contrôle postal du GPRF, date inconnue.

605 Id.

606 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 344 du contrôle postal du GPRF, le 12/12/1944.

607 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR aux détachements F1, F2 et F3, respectivement les 01/05/1944 – 29/04/1944 et 30/04/1944.

608 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement F3, le 30/04/1944.

609 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 344 du contrôle postal du GPRF, le 12/12/1944.

610 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, questionnaire du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés en date du 30/11/1945.

III/ Les palliatifs aux difficultés

1. Réconfort moral et réconfort matériel : le courrier et les colis

« 7 septembre 1940 : première lettre : j'ai tout de suite reconnu l'écriture sur le haut du paquet de lettres : je n'ose pas bouger, puis je m'approche »⁶¹¹.

Cette phrase écrite par Jacques BRUNEAUX dans son carnet illustre à elle seule l'importance que revêt la correspondance pour le prisonnier de guerre. En effet, la lettre apparaît ici comme un objet précieux, un cadeau inestimable dont l'on savoure la joie que procure la réception avant l'ouverture. Il faut dire que la lettre constitue pour le captif, la seule relation possible avec les proches demeurant au pays.

Les lettres mentionnées par le prisonnier BRUNEAUX et les lettres conservées dans quelques dossiers de décès permettent d'établir un échantillon de 56 lettres pour lesquelles il est possible de déduire les destinataires privilégiés par les captifs. Ainsi, 47 lettres sont adressées aux proches (parents, épouses, sœurs, etc...), 5 sont adressées à des organismes de secours (Croix-Rouge entre autres) et 3 sont adressées à des connaissances. Ainsi, cela confirme que le courrier reste le lien essentiel avec la famille. Les demandes auprès des institutions entrent en seconde place et ne semblent pas si nombreuses. Enfin, l'écriture aux amis est elle, moins fréquente. En ce qui concerne la fréquence du courrier, il est difficile de répondre puisque les sources comportent trop peu de données pour obtenir des résultats sérieux.

Cependant, les relations épistolaires sont limitées par le cadre réglementaire imposé par la puissance détentrice qui n'autorise que deux lettres et quatre cartes-lettres par prisonnier et par mois⁶¹², puis deux lettres et deux cartes-lettres mensuelles par homme à partir de 1942⁶¹³. Seuls les membres du personnel sanitaire ont droit à deux fois plus de lettres et cartes⁶¹⁴. Qui plus est, la censure allemande empêche l'acheminement de toute lettre ne correspondant pas aux critères imposés. Un document de cette censure allemande révèle pour le Stalag VIII C, un exemple intéressant, la copie d'un formulaire montre qu'un prisonnier de ce camp s'est vu retourner sa lettre pour avoir exprimé des sentiments contre la collaboration. La lettre est accompagnée du formulaire pré-cité et tente d'exercer un « recadrage » idéologique. En effet, le formulaire rappelle que l'ennemi de la France est l'Angleterre qui bombarde les villes de l'hexagone. Ce document explique également que l'Allemagne traite ses prisonniers avec beaucoup de dignité, comme cela ne s'était jamais vu auparavant. Le document insiste également sur l'idée d'une Europe nouvelle que l'Allemagne construit et explique que les libérations « massives » de prisonniers de guerre constitue l'un des nombreux bienfaits de la collaboration franco-allemande. Enfin, le formulaire explique que dans sa grande magnanimité l'Allemagne offre une deuxième chance au captif en lui attribuant une nouvelle carte-lettre⁶¹⁵. Ainsi, chaque formulaire tente d'imposer les thèmes chers à la propagande nazie, tels l'anglophobie ou encore la construction d'une nouvelle Europe. Ainsi, chaque captif de ce Stalag se voit imposer un cadre idéologique devant être impérativement respecté pour pouvoir communiquer avec les êtres chers.

Difficile dans ces conditions de dire tout ce que l'on a à dire. L'étude de dossiers de décès de

611 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 7.

612 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 24/05/1940.

613 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

614 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 12/06/1941.

615 Archives nationales, copie d'un formulaire de censure allemande par la Direction des Services des Prisonniers de guerre, 72 AJ 510, (date inconnue).

prisonniers de guerre français du Stalag VIII C à permis de constituer un échantillon de 38 lettres envoyées par des proches. Cet échantillon reflète l'état-d'esprit des proches de captifs et illustre la nature des échanges avec les « absents ».

Total = 38 lettres : **Inquiétude des proches**

- _ Espèrent le PG en bonne santé = 18 mentions
- _ Plainte face à l'absence de nouvelles = 13 mentions
- _ Poids de l'attente (absence pesante par sa longueur, cafard) = 5 mentions
- _ Etonnement face au retour de courrier et de colis intacts = 4 mentions
- _ Rapatriement d'autres PG perçu comme espoir de retour du PG = 2 mentions
- _ Demande de l'avis du PG concernant une question familiale = 1 mention

Sollicitude = Rassurer le prisonnier de guerre

- _ Proches donnant de leurs nouvelles = 16 mentions
- _ Proches donnant des nouvelles des autres membres de la famille et des amis = 24 mentions
- _ Proches parlant du pays = 9 mentions

Remonter le moral du captif

- _ Encouragements (petites phrases telles « bon courage », « garde espoir »...) = 5 mentions

Conseils donnés au prisonnier de guerre

- _ Concernant la conservation des aliments = 1 mention

Solidarité

- _ Envoi de colis (nourriture et vêtements tricotés) = 18 mentions
- _ Proches faisant part des difficultés d'approvisionnement = 4 mentions
- _ Proches faisant jouer les réseaux de sociabilité pour obtenir des nouvelles = 1 mention

Les lettres expédiées par les proches à leurs absents suivent globalement un schéma type qui consiste en une division selon trois thématiques récurrentes : l'inquiétude vis-à-vis du sort du captif, la sollicitude envers ce-dernier et l'expression des moyens utilisés pour l'aider matériellement. Ces trois thématiques s'expriment sous diverses formes.

Premièrement, en ce qui concerne l'inquiétude des proches, les pourcentages obtenus montrent que la santé du prisonnier de guerre constitue la première préoccupation de ceux qui écrivent.

Le long silence entre chaque lettre envoyée par le captif constitue la deuxième source d'angoisse, d'autant plus que les délais d'acheminement sont parfois extrêmement longs, ainsi l'une des lettres du prisonnier P.⁶¹⁶ arrive chez sa sœur 43 jours après sa rédaction, de même pour le captif G.⁶¹⁷ dont la lettre destinée à son neveu arrive 41 jours après la rédaction. Dans ces conditions l'inquiétude est compréhensible. Il faut cependant rester prudent avec ce pourcentage concernant l'inquiétude des proches face à l'absence de nouvelle, car l'échantillon considéré concerne des prisonniers de guerre décédés en captivité, or l'annonce du décès étant longue à venir, généralement quelques mois, les proches restent un long moment dans l'expectative et continuent à écrire après le décès du captif, évidemment sans jamais recevoir de réponse, le pourcentage d'inquiets face à l'absence de nouvelles est donc certainement plus élevé que pour des captifs ayant survécu à leur exil. Prisonniers pour lesquels l'absence de réponse peut être longue mais non définitive.

Le décès en captivité entraîne régulièrement le retour à l'envoyeur de lettres et de colis

616 PAVVC, lettre de Mme P., le 03/03/1941, sœur du PG P., 21 P 138934, dossier de décès de P. Albert.

617 PAVCC, lettre du filleul du PG G., le 21/07/1940, 21 P 191275, dossier de décès de G. René.

intacts, ce qui n'est évidemment pas sans provoquer un certain questionnement chez les proches du prisonnier. Voilà pourquoi dans le corpus de lettres constituant cet échantillon, l'on trouve 4 mentions faites par des proches inquiets face à cela. Il est difficile de dire si ce taux est plus élevé que celui concernant les captifs traversant leur captivité sans trop d'encombres, car il arrive qu'en temps normal des lettres et des colis retournent à l'expéditeur suite à une erreur concernant l'adresse du destinataire ou pour d'autres raisons.

Cet échantillon révèle également un aspect intéressant en ce qui concerne l'état d'esprit de certains proches de prisonniers de guerre, à savoir le rapatriement d'autres captifs perçu comme une lueur d'espoir. En effet, le retour dans une commune, de prisonniers libérés pour divers motifs (Relève, maladie, etc...) ravive chez les parents proches de prisonniers de guerre l'espoir de voir rentrer incessamment sous peu celui que l'on attend.

Visiblement, peu de proches demandent l'avis du prisonnier de guerre concernant certaines préoccupations du quotidien. En effet, pour cet échantillon, la seule occurrence de la sorte émane de la femme du captif H.⁶¹⁸ qui en tant que réfugiée se demande si elle doit retourner à son domicile d'origine, pour cela elle demande conseil à son mari. Ce faible taux témoigne peut-être d'une volonté des proches de ne pas inquiéter le prisonnier de guerre en lui faisant part des soucis ordinaires, d'autant plus que le faible espace disponible pour écrire sur les cartes-lettres réglementaires est utilisé pour ce qui apparaît comme essentiel à partager. Cependant, le faible nombre de lettres étudiées ici, fausse peut-être le résultat.

Pour les proches, les relations épistolaires sont aussi l'occasion de faire montre de sollicitude. Cela passe tout d'abord par le fait de rassurer le captif, essentiellement en lui donnant des nouvelles de soi-même mais aussi des proches parents et amis. Le second moyen de rassurer le prisonnier de guerre, mais aussi de le distraire en chassant un éventuel mal du pays, est de donner quelques éléments sur le quotidien au sein du village ou de la ville d'où le captif est originaire. Cela passe par une simple description de la météo ou par une description des activités quotidiennes à la ferme, à l'instar de la sœur du captif P.⁶¹⁹ qui lui annonce la vente de trois poulains et lui fait part de l'augmentation des tarifs concernant la vente des équidés, ce qui apparaît comme le moyen de faire replonger l'espace d'un instant le lecteur de cette lettre, dans ses activités agricoles passées et lui permettre de réaliser que la ferme n'est pas à l'abandon.

La sollicitude de celles et ceux qui écrivent aux prisonniers de guerre se matérialise également par l'ajout de petites phrases réconfortantes, telles « bon courage » ou « garde espoir », destinées à regonfler le moral de celui qui lit la lettre (5 mentions pour 38 lettres).

Enfin, la correspondance est également un moyen de prendre soin d'un être cher à distance, à l'instar de Mme C.⁶²⁰ qui prodigue des conseils à son mari prisonnier concernant les « casses-croûtes » envoyés dans les colis. Celle-ci lui conseil de les tremper dans quelque chose de chaud avant consommation. Cela témoigne d'une véritable affection et d'une volonté d'améliorer quelque peu le confort de vie de l'être cher.

En terme de réseaux de solidarité, la lettre du 27 mars 1941 de Mme C.⁶²¹, relate un fait intéressant. Cette dame inquiète de ne plus avoir de nouvelles de son mari captif depuis environ huit mois, se tourne vers une autre femme qu'elle connaît dont le mari est également prisonnier, et ce dans le même détachement de travail. Mme C. demande à cette dame si son mari lui a écrit récemment, la réponse étant négative, Mme C. se trouve rassurée. Cette dernière demande alors à son amie de placer sur la prochaine lettre adressée à son mari, une note à l'intention de celui-ci pour

618 PAVCC, lettre de Mme H., le 24/09/1940, 21 P 53384, dossier de décès de H. Charles.

619 PAVCC, lettre de Mme P., le 27/02/1941, sœur du PG P., 21 P 138934, dossier de décès de P. Albert.

620 PAVCC, lettre de Mme C. à son mari, le 26/01/1941, cote inconnue, dossier de décès de C. Louis.

621 PAVCC, lettre de Mme C. du 27/03/1941, cote inconnue, dossier de décès de C. Louis.

qu'il demande au prisonnier C. de donner de ses nouvelles à sa femme. Cet événement témoigne d'une capacité chez les proches de captifs, d'établir des réseaux de solidarité afin de faire taire l'inquiétude ambiante.

Cet échantillon montre que certains proches de prisonniers font part d'un sentiment de lassitude face à l'absence d'un proche parent prisonnier de guerre (5 mentions pour 38 lettres), d'autres font état des difficultés d'approvisionnement (4 mentions pour 38 lettres). Bien entendu, il serait inexact de dire que seulement 13 % des proches souffrent de l'absence du prisonnier et que seulement 10 % d'entre-eux rencontrent des difficultés d'approvisionnement. Il est certain que tous les proches ont à souffrir de ces problèmes mais seuls quelques uns d'entre-eux l'expriment dans la correspondance adressée aux captifs. Cela tend à confirmer que la majorité des proches parents de prisonniers de guerre passe sous silence les difficultés quotidiennes pour ne pas affoler les lecteurs de ces différentes lettres, qui rencontrent eux aussi bien d'autres soucis. Qui plus est, les formulaires de correspondance mis à disposition par les autorités allemandes laissent peu de place pour s'exprimer pleinement, ce qui force à écrire ce qui apparaît comme étant le plus important ; les difficultés du quotidien n'entrent donc pas dans les thèmes prioritaires.

Les relations épistolaires sont également l'occasion d'échanger des photographies. Ainsi Jaques BRUNEAUX reçoit trois photographies de sa femme et de son fils en septembre 1940 et une autre en octobre de la même année⁶²². Cependant les proches ne sont pas les seuls à envoyer une ou plusieurs photographies, les prisonniers de guerre peuvent eux aussi en envoyer comme en atteste la photographie de Jean BLAIZOT et de ses camarades⁶²³ dont les inscriptions au dos témoignent d'une expédition depuis le *Kommando*. Le tampon rouge « *Stalag VIII C, geprüft* » témoigne d'un passage obligatoire des photographies de captifs par le camp de base pour vérification par la censure.

Ces photographies sont l'occasion pour les proches comme pour les prisonniers de guerre, de montrer, ou de laisser penser, que tout va bien. Elles sont aussi l'occasion de laisser voir les évolutions physiques de chacun et pour les pères de familles, ces envois permettent de suivre l'évolution de l'enfant situé à plusieurs milliers de kilomètres de distance. De plus, la photographie est un moyen symbolique d'avoir les êtres chers près de soi et il est possible que lorsque le cafard monte, un simple regard sur ces photographies permette de reprendre courage.

Les 44 inventaires après décès⁶²⁴ étudiés révèlent que 27 prisonniers sur les 44 possèdent des photographies. Cela montre que la photographie est plutôt répandue chez les captifs du Stalag étudié et confirme l'importance accordée à ce support. De plus, 9 de ces 27 captifs, ont glissé leurs photographies dans leurs porte-feuilles, ce qui montre un certain attachement à ces documents. En effet, le rangement dans le porte-feuille permet d'être certain de ne pas oublier ces photographies quelque part car celui-ci est théoriquement toujours porté sur soi. Qui plus est, cela permet dès que le besoin s'en fait sentir, de jeter un rapide coup d'œil à ces images. Cependant, ces inventaires ne permettent pas de savoir qui sont les auteurs des différentes photographies et donc si elle ont été envoyées par des proches ou non. D'autre part, le sujet photographié n'est pas non plus connu.

Également source de réconfort moral mais surtout vecteur de secours matériel, le colis constitue un remède essentiel aux difficultés de la captivité de guerre.

Les prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, comme pour ceux des autres camps d'Allemagne, perçoivent deux types de colis, à savoir les colis privés composés et envoyés par la famille et les colis collectifs, composés et envoyés par les organismes de solidarité tels la Croix-

622 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 7 et 8.

623 Archives familiales, photographie de groupe au *Kommando* 387, aucune côte, (auteur et date inconnus).

624 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

Rouge. Les colis de la première catégorie, les envois familiaux donc, prennent une saveur particulière pour le captif puisque au delà du fait qu'ils améliorent ses conditions alimentaire et vestimentaire, constituent une preuve d'affection de la part des proches.

Cependant, la correspondance étudiée au sein des dossiers de décès⁶²⁵ montre que la question des colis s'avère également essentielle aux yeux des proches des captifs. En effet, 18 des 38 lettres du corpus font état de l'envoi de colis. Certains de ces écrits s'attachent à détailler le contenu des paquets dans le but de faire savoir au prisonnier ce qu'il est sensé touché, ce qui lui permettrait en cas de manque éventuel, de porter réclamation auprès de l'homme de confiance. Ainsi, certains proches aiment savoir si les colis ont bien été remis et s'ils sont arrivés complets. Le détail du contenu des paquets révèle aussi que les denrées alimentaires et les effets vestimentaires comptent parmi les biens les plus fréquemment envoyés. Bien qu'il soit impossible de quantifier précisément ces objets, il ressort de cet échantillon de lettres que les effets tricotés par des proches de captifs comptent parmi les biens assez fréquemment envoyés, ce qui n'est guère étonnant dans une région aussi froide que la Silésie en hiver. Parmi les denrées alimentaires, les paquets de tabac, de biscuits et le chocolat reviennent assez souvent.

Certaines des lettres de cet échantillon révèlent un comportement de mutualisation des denrées envoyées aux prisonniers de guerre. En effet, plusieurs de ces documents montrent qu'un ami en visite chez la famille ou l'épouse d'un captif, par exemple, apporte avec lui un paquet de biscuits ou autre à déposer dans le prochain colis qui prendra le chemin de l'Allemagne. C'est ainsi que dans sa lettre du 27 mars 1941 Mme C.⁶²⁶ peut expliquer à son époux prisonnier qu'un ami à donner deux paquets de tabac et deux paquets de biscuits pour le colis envoyé peu avant. De même pour Mme G., la mère ou la sœur du captif G. Jean-Baptiste qui explique dans ces lettres des 05 janvier et 12 janvier 1942⁶²⁷, que deux connaissances de la famille joignent aux deux colis envoyés, des gâteaux, un pot de beurre, du chocolat et deux paquets de tabac.

Les objets et aliments reçus viennent ainsi améliorer la condition du captif mais aussi lui regonfler le moral car le prisonnier réalise ainsi qu'il n'est pas oublié. De plus, le fait de préciser dans les courriers que des proches participent aux colis montre au prisonnier que ses connaissances les plus proches pensent également à lui.

Ces éléments montrent également les réseaux de solidarités tissés entre proches de prisonniers de guerre, permettant, au détriment des restrictions alimentaires, d'envoyer des colis plutôt garnis à celui que l'on attend de voir revenir d'Allemagne. Il faut peut-être y voir un certain sens du sacrifice, ces personnes se privant peut-être afin d'offrir plus au prisonnier.

Les envois collectifs, dont la première mention pour les Français date de décembre 1940⁶²⁸, jouent eux-aussi un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions alimentaire et vestimentaire des prisonniers de guerre. Les rares chiffres dont nous disposons témoignent de l'effort entrepris par les organismes de solidarité comme la Croix-Rouge de Genève :

625 Id.

626 PAVCC, lettre de Mme C. du 27/03/1941, cote inconnue, dossier de décès de C. Louis.

627 PAVCC, lettres de Mme G. des 05/01 et 12/01/1942, 21 P 191488 dossier de décès de G. Jean-Baptiste.

628 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 03/12/1940.

13/12/1941	Reçu de l'Oflag VIII F	4 500 couvertures	
05/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge	9 paquets de cuir	
07/01/1942	Reçu de l'Oflag VIII F	400 chaussures	
		800 vareuses	Effectif total estimé à 30 000 Français par le CICR
		400 pantalons	
		1 100 capotes	
		500 bandes molletières	
		1 300 passe- montagne	
15/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge (wagon n°28 095)	1 870 couvertures	
18/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge (wagon n°78 477)	2 765 capotes	
		214 bandes- molletières	
		230 bonnets de police	
20/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge (wagon n°43 391)	2 542 vareuses	
		840 passe- montagne	
		420 jerseys	
		630 mouchoirs	
		202 serviettes	
24/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge (wagon n°71 369)	2 600 pantalons	
		1 490 chaussures	
27/01/1942	Reçu de la Croix-Rouge	1 980 chaussures	
05/02/1942	Reçu de la Croix-Rouge	7 colis individuels	

Source : PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, *Effets d'habillement reçus du 1er.12.41 au 18.2.42 au Stalag VIII C en provenance de la Croix-Rouge*, par l'adjudant-chef MADERS, annexe au rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

Ces données montrent que les envois arrivent de manière assez régulière. D'autre part, les chiffres montrent que la dissolution de l'Oflag VIII F a permis de récupérer quelques effets qui combinés aux envois de GENEVE permettent de compléter les dotations. Cependant, il est clair que malgré cela, le nombre d'effets envoyés est insuffisant. La nécessité d'une répartition équitable prend ici tout son sens car au moment où arrivent ces secours matériels, il est fort possible que certains prisonniers disposent de tenues dont l'état est encore acceptable, ce qui permet de cibler les hommes dont les uniformes sont complètement usés. Il semble que cette logique soit suivie car l'homme de confiance Pierre GUERIN assure que les répartitions se font en tenant compte des besoins les plus urgents et que la surveillance des hommes de confiance de compagnie permet la limitation du coulage⁶²⁹.

Quoi qu'il en soit, l'homme de confiance MADERS précise qu'il distribue tous ces effets dans les semaines qui suivent les réceptions, ce qui empêche la constitution de stocks⁶³⁰. Cela montre la précarité de l'amélioration apportée par ces envois car le moindre retard dans l'acheminement des secours peut perturber le remplacement des effets usagés.

Les chiffres avancés par l'homme de confiance montrent également que Genève prend en compte les demandes des prisonniers, puisque les effets manquant le plus, tels les chaussures ou les pantalons, sont envoyés en assez grand nombre.

Cependant, il semble que pour les années suivantes, la situation s'améliore quelques peu, puisque des stocks peuvent être constitués.

⁶²⁹ PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

⁶³⁰ Id.

Ainsi, en 1943 les Serbes disposent d'un nombre suffisant de chemises et de caleçons grâce aux envois de Genève⁶³¹ et en 1944, les Britanniques disposent de trois mois et demi de stock, les autres nationalités ayant elles, un mois de stock⁶³².

Il semble que le système de distribution détaillé dans une partie précédente fonctionne correctement car les détachements de travail reçoivent mensuellement les envois du Stalag⁶³³. Il arrive également que les prisonniers de guerre soient envoyés au camp pour toucher une tenue neuve, à l'image de Jacques BRUNEAUX le 16 décembre 1940 qui touche un « *chouette pantalon* »⁶³⁴. Cependant, la poursuite des opérations militaires entrave parfois le système de distribution et la grande difficulté à trouver du matériel de transport tels que les wagons, certainement réservé en priorité au transport militaire, entraîne des retards de livraison allant jusqu'à huit semaines, délais pendant lesquels les hommes doivent compter sur les dotations alimentaire et vestimentaire des Allemands jugées insuffisantes⁶³⁵.

Pour améliorer leur situation alimentaire et leur hygiène corporelle, les hommes du Stalag VIII C disposent des produits vendus à la cantine du camp. Celle-ci propose des articles de toilettes tels du dentifrice ou du savon à barbe, mais aussi des légumes, de la limonade, de la bière de malt et des cigarettes⁶³⁶. Cependant, des limites apparaissent vite puisque les légumes ne sont disponibles qu'à la belle saison⁶³⁷ et les autres produits se font de plus en plus rares au fil de l'aggravation des restrictions⁶³⁸.

Les hommes de certains détachements peuvent quant à eux acheter quelques articles dans les villes et villages qui les entourent. Ainsi Jacques BRUNEAUX peut acheter des cigares et du tabac et se procurer des cerises au sirop⁶³⁹.

Concernant les secours matériels, les hommes des détachements disciplinaires se trouvent dans une situation particulière puisque les stocks sont placés sous contrôle allemand, ce qui se traduit par une non distribution des envois collectifs qui se trouvent mélangés à la ration distribuée par la puissance détentrice⁶⁴⁰. Le fait que ces hommes soient punis de prison au sein du détachement F2, ne les autorise pas à bénéficier de leurs colis personnels. Seuls les bons travailleurs les touchent après que les conserves, le chocolat et les cigarettes aient été retirées. Les « mauvais » travailleurs ne reçoivent rien⁶⁴¹.

631 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 27/07/1943.

632 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 06/05/1944.

633 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR aux détachements 976 et 1 317, le 11/09/1942.

634 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 11.

635 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

636 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 15/09/1942.

637 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 18/02/1942.

638 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR, le 23/05/1944.

639 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 8; 19 et 20.

640 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR aux détachements F1, F2 et F3, respectivement les 01/05/1944 – 29/04/1944 et 30/04/1944.

641 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR au détachement F2, le 29/04/1944.

Au détachement F3, les hommes ne touchent que 1/5^e de leurs colis ou 2/5^e s'ils sont reconnus bons travailleurs⁶⁴².

Les colis sont donc le support de mesures vexatoires, basées sur la récompense des plus méritants, destinées à inciter les prisonniers de guerre à augmenter leur rendement au travail.

Malheureusement pour les prisonniers de guerre, des vols viennent perturber l'efficacité du secours matériel. Dès 1941, le commandant du camp signale la présence d'une caisse défoncée avec un contenu incomplet à l'intérieur d'un wagon⁶⁴³. Les pénuries frappant l'Allemagne des dernières années de guerre, impactent également le système d'aide aux prisonniers de guerre car les vols probablement commis par des Allemands manquant de denrées et de vêtements font diminuer les stocks réservés aux prisonniers. Ainsi, le transfert en ville des magasins réservés aux captifs des différentes nationalités du Stalag VIII C sont fréquemment fracturés⁶⁴⁴ et les vols se multiplient à tous les échelons de la distribution du fait de la pénurie de plomb empêchant de sceller les portes des wagons⁶⁴⁵. D'autre part, au service de contrôle des colis (*Postüberwachungsstelle*) de plus en plus de paquets privés sont subtilisés⁶⁴⁶.

Enfin, il arrive que des colis soient substitués pour être réutilisés. Ainsi, Etienne GAUTHIER vers la fin de sa captivité en *Kommando* voit l'un de ses colis détourné pour servir d'emballage aux effets personnels renvoyés à la veuve d'un soldat allemand tué au front⁶⁴⁷.

Outre les colis envoyés par divers organismes, les hommes peuvent compter sur la solidarité qui les anime.

2. L'entraide

Un certain nombre de prisonniers de guerre se trouvent défavorisés et reçoivent moins, voir pas de colis. Ces derniers peuvent cependant compter sur la solidarité de leurs camarades qui bien souvent acceptent de mettre en commun, à l'échelle de la « popote », les biens qu'ils ont perçus par le biais des colis. Le réveillon de Noël constitue généralement l'occasion d'une dégustation commune des denrées reçues comme l'explique Etienne GAUTHIER qui signale pour Noël 1942, « *un repas sensationnel de camaraderie par la mise en commun des avoirs des « popotes du dimanche soir »* »⁶⁴⁸. De même pour Jacques BRUNEAUX lors du réveillon de Noël 1941⁶⁴⁹.

Au Stalag VIII C, l'entraide s'organise aussi pour les punis de la baraque disciplinaire qui ne perçoivent aucun colis. Ainsi Félix GACHET explique que des collectes sont organisées permettant de récupérer des biscuits, du chocolat et autre denrées que les captifs prélèvent dans leurs paquets, afin de les transmettre aux détenus de la baraque 18 par un jet par dessus les barbelés⁶⁵⁰.

Il est donc clair qu'une véritable solidarité se fait jour entre les prisonniers de guerre français, qu'ils soient enfermés au Stalag ou dans ses *Kommandos*.

Cette solidarité va même plus loin et va jusqu'à la constitution d'une véritable institution tissant un ensemble de réseaux d'entraide. En effet, au sein du Stalag de Sagan se constitue un

642 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR au détachement F3, le 30/04/1944.

643 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

644 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 23/05/1944.

645 Id.

646 Id.

647 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

648 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

649 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 21.

650 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.2 du témoignage de Félix GACHET.

comité de bienfaisance qui parvient à distribuer 800 à 850 colis aux plus démunis. Pour cela les groupements régionaux et professionnels du Stalag recensent après enquête, les captifs étant le plus dans le besoin⁶⁵¹. Ces captifs frappés de misère ne sont cependant pas les seuls visés par ce comité de bienfaisance car les familles de prisonniers de guerre en France se trouvant dans le besoin comptent aussi parmi les préoccupations du comité. De cette manière, par constitution d'une correspondance avec des rapatriés du Stalag VIII C qui visitent les familles, le comité peut transmettre les sommes d'argent récoltées lors de quêtes et kermesses organisées au camp. De cette manière 300 000 RM sont envoyés en 1943, à environ 450 familles du VIII C sinistrées lors de bombardements⁶⁵².

Enfin, une part des hommes ayant le bonheur de rentrer en France avant 1945, n'oublie pas leurs camarades demeurant encore en Allemagne. Ainsi Félix GACHET, en 1943, participe avec d'autres anciens du camp de Sagan, à l'organisation d'un grand gala au théâtre des Célestins de Lyon en l'honneur des prisonniers de guerre du VIII C. Ce gala réunissant des vedettes de la chanson et comprenant une vente aux enchères à l'entracte permet de récolter des fonds utilisés pour venir en aide à certaines familles ayant un proche en Silésie. Le reste de la somme permet l'envoi de colis vers Sagan⁶⁵³.

Tous ces éléments montrent que les prisonniers et leurs familles peuvent bénéficier de tout un réseau de secours, rendu possible par le sens de l'organisation des responsables tels les hommes de confiance, mais également par la sollicitude des rapatriés qui une fois rentrés sont encore marqués par la camaraderie tissée lors de leur expérience derrière les barbelés.

Le « Système D » constitue également une solution s'offrant aux captifs pour tenter d'améliorer l'ordinaire. Ainsi, Etienne GAUTHIER, en *Kommando* à Winzig obtient le droit de se baigner avec un camarade, dans le bassin d'un grand propriétaire allemand sous condition de réunir les poissons qui s'y trouvent et de les lui remettre. Les prisonniers s'exécutent et face à l'étonnement du propriétaire quand à la diminution du nombre de poissons, ceux-ci rétorquent que les animaux manquants sont partis lors de la vidange. En réalité, les deux hommes ont constitué une réserve leur permettant de déguster du poisson lors des repas qui suivent l'événement⁶⁵⁴. Un peu plus tard, l'un de ses camarades tend clandestinement un collet qui peu après permet aux captifs de ce détachement d'attraper une biche composant le menu du réveillon de Noël suivant. La viande fut découpée et acheminée subrepticement entre les rondins de bois qui constituaient le chargement d'un chariot⁶⁵⁵.

Ainsi, les prisonniers de guerre peuvent user de petits subterfuges pour augmenter leurs rations alimentaires en prenant garde de ne pas être pris car comme nous l'avons vu, le braconnage conduit devant les tribunaux.

Voici donc les différentes solutions qui s'offrent aux captifs du Stalag ici étudié, à l'instar des prisonniers des autres camps d'Allemagne, pour améliorer la situation matérielle, mais également pour améliorer dans le même temps, la condition morale. Cependant, le maintien d'une bonne condition mentale en captivité passe aussi par divers moyens tels l'instruction.

651 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 7.

652 Id., p. 7.

653 VEDRINE Jean, Dossier PG-rapatriés 1940-1945, Tome II, Paris, éditeur inconnu, 1981, p.3 du témoignage de Félix GACHET.

654 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 4.

655 Id., p. 6.

3. Les activités intellectuelles

L'université du Stalag VIII C constitue la première source de maintien d'une activité intellectuelle et suit globalement le même schéma que les autres universités de camp. En effet, cette dernière est initiée par les aspirants présents dans cette enceinte et qui décident de dispenser une série de cours variés⁶⁵⁶. Ce lieu d'éducation organise ses séances dès décembre 1940 au sein du foyer du Stalag, lieu de détente dans lequel on installe chaque jour des tables pour les étudiants⁶⁵⁷.

L'université accueille de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 les hommes assistant au cours d'allemand. Par la suite les prisonniers de guerre désireux d'enrichir leurs connaissances personnelles ou désireux de poursuivre des études entamées avant la mobilisation peuvent assister à divers cours de Droit familial, Droit des assurances et Droit administratif⁶⁵⁸.

A cela s'ajoute la possibilité de suivre des enseignements scientifiques sur la théorie de la matière, les questions agronomiques, sur les travaux publics et le bâtiment. Enfin, le panel est complété par des cours de lettre tels la philosophie, la littérature, l'histoire-géographie, les langues anciennes et vivantes⁶⁵⁹.

Comme la quasi-totalité des universités de camp, celle du Stalag VIII C pâtit du départ des aspirants pour le Stalag I A de Stalack. En effet, à partir de cette date les cours ne se donnent plus que sur une petite échelle, avec un programme réduit ne concernant plus que les 800 travailleurs du camp, sur un total de 4 626 Français enfermés dans le Stalag⁶⁶⁰. Ce qui sous-entend que seulement 17, 2 % des effectifs français bénéficient des cours, ce qui n'est guère étonnant car les hommes non travailleurs sont soit malades, soit en attente de rapatriement ce qui dans un cas comme dans l'autre ne donne pas accès à cet avantage. Cependant, ce pourcentage devrait être revu à la hausse puisque les hommes des détachements peuvent bénéficier par correspondance des cours de l'université de leur camp de base⁶⁶¹. En revanche, le nombre de prisonniers ayant recours à ce système est inconnu ce qui ne permet pas d'établir le pourcentage.

Ainsi donc, les prisonniers de guerre disposent d'un moyen de pallier les difficultés morales en s'instruisant et en se divertissant. Qui plus est, l'inquiétude pour l'avenir professionnel s'estompe pour celui qui peut obtenir des diplômes, à l'instar de la cinquantaine d'instituteurs qui en septembre 1942, achève un cours d'éducation nationale de trois mois⁶⁶².

Pour autant, il semble que certains veuillent faire de cette université, un relais de propagande et un berceau pour la collaboration franco-allemande. En effet, l'auteur d'un article dans le journal du camp voit ces cours dispensés dans une classe vivante et chantante, comme un moyen de favoriser la collaboration bi-nationale, ce qui selon lui paraît naturel, les Allemands étant les vainqueurs et qui plus est, des vainqueurs humains traitant avec une dignité sans égal les prisonniers français⁶⁶³. Cependant, le nombre d'adeptes ne semble pas élevé car ce cours, au moment où sont écrites ces lignes ne réunit qu'une centaine d'élèves⁶⁶⁴, pour un Stalag enfermant dans son enceinte

656 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

657 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais* n°2, Don 01-27 FQ 53, 08/12/1940, p. 5.

658 Id., p. 5.

659 Id., p. 5.

660 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

661 Id.

662 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

663 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°12, Don 01-27 FQ 53, 01/06/1941, p. 2.

664 Id.

6 000⁶⁶⁵ Français à cette époque. Ces cours ne touchent donc que 1, 6 % de l'effectif français du camp. De plus, tous les élèves de ce cours ne partagent peut-être pas ce point de vue.

La propagande en faveur du maréchal Pétain semble également de mise au sein de l'université car le recteur LEYDIER rapatrié en 1942 déclare avoir, dans le cadre de sa fonction de directeur de l'université du camp, initié les étudiants à la politique et à l'œuvre du maréchal⁶⁶⁶.

Nous avons précisé que les hommes des *Kommandos* peuvent également bénéficier de cette échappatoire mentale que constitue l'instruction, notamment par le biais des cours par correspondance reçus depuis le Stalag. Il faut cependant préciser que certains détachements disposent de petites universités rayonnant sur quelques *Kommandos* situés aux alentours. Ainsi, le prisonnier Jacques BRUNEAUX précise qu'il peut assister à un cours d'allemand tous les deux jours en allant dans un détachement voisin⁶⁶⁷. De plus, le captif précise qu'il peut suivre certains cours grâce à une correspondance régulière avec le Centre d'Entr'aide des Etudiants de Paris. En effet, ces derniers lui envoient, en septembre 1941, le programme de la licence, une méthode d'Italien et des livres de Français⁶⁶⁸.

Cela montre donc que comme leurs camarades du Stalag, les hommes des détachements peuvent suivre des cours, préparer et passer divers examens leur permettant d'assurer leur avenir une fois rentrés. Du point de vue moral, cette perspective est très bénéfique.

Dans la même veine que les cours dispensés à l'université, les prisonniers de guerre français du camp de Sagan peuvent assister à diverses conférences. Ces conférences sont prononcées par divers intervenants abordant des sujets très variés. Ainsi Etienne GAUTHIER évoque le cas d'un officier de passage au Stalag effectuant des conférences baraque par baraque, dont le thème est *La tactique des chars*⁶⁶⁹. Les conférences assurées par d'autres intervenants mentionnées par *Le Soleil Saganais* permettent d'établir un petit tableau donnant un léger point de vue global sur la question :

Tableau n°9 : quelques données sur les conférences se tenant au Stalag VIII C (1940).

Date de la conférence	Délais entre chaque manifestation	Intervenant	Thème de la conférence
Inconnue	Indéterminé	BAUMAL	L'information (presse)
Inconnue	Indéterminé	SALVY	Création d'un quotidien
11 décembre 1940	Indéterminé	CORTAMBERT	10 mois en Orient
17 décembre 1940	6 jours	FRANCHET D'ESPERAY	La Provence
18 au 25 mai 1940	151 jours	GUIMIER	Education physique et sport

Sources : Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais* n°2 et 11, Don 01-27 FQ 53, 08/12/1940 et 15/05/1941, p. 5 et p. 3.

Selon ces données, les conférences ne se succèdent pas de manière régulière mais ont le mérite de voir une rotation des intervenants. D'autre part, les thèmes sont variés allant de la question militaire si l'on compte l'intervention mentionnée par Etienne GAUTHIER à l'éducation physique, en passant par le voyage. Toutes ces conférences permettent au captif d'enrichir son savoir et de laisser échapper les tracas de la captivité. Les conférences sur le voyage permettent de visiter

665 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

666 Archives nationales, rapport de l'ancien recteur de l'université du Stalag VIII C au commandant de la Direction des Services des Prisonniers de Guerre de Lyon, 72 AJ 510, par LEYDIER R., le 23/06/1942.

667 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 20.

668 Id.

669 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 2.

mentalement des contrées lointaines ou de revoir la France, en un mot, de quitter virtuellement l'univers des barbelés. Ce but semble être atteint par ces manifestations puisque la conférence sur les chars regonfle tellement le moral des captifs que les Allemands finissent par l'interdire⁶⁷⁰.

Cependant, il faut préciser que les données de ce tableau sont sujettes à caution car il est fort probable que de nombreux exemples de conférences nous échappent. Néanmoins, ce tableau permet de se faire une idée générale de ce que sont les conférences du Stalag VIII C.

Enfin, certains détachements se lancent également dans cet exercice comme l'explique Pierre DEFIVES affecté aux *Junkerswerke* de BRESLAU, faisant allusion à une série d'interventions permettant aux auditeurs et orateurs « d'éviter l'appauvrissement des facultés mentales »⁶⁷¹.

En terme de divertissement et d'enrichissement culturel, tout prisonnier de guerre français au Stalag VIII C, comme ailleurs certainement, peut compter sur les différents groupements et cercles s'étant constitués dans l'enceinte du camp. En effet, les groupements professionnels regroupant les prisonniers qui dans le civil exerçaient la même profession, organisent des conférences sur ces métiers. D'autre part, des cercles régionaux se constituent réunissant les captifs originaires d'une même région, à l'instar du cercle d'études celtiques *An Erc (Le Lien)* visant à regrouper les Bretons du camp. Le but est de donner des cours élémentaires et supérieurs de langue bretonne, d'organiser des causeries sur l'histoire, la géographie, la littérature de Bretagne et des pays celtiques et de mettre sur pied des représentations et expositions en Breton et en Français⁶⁷². Ce type de groupement permet au prisonnier de guerre de se divertir en retrouvant des hommes ayant une origine géographique commune, ce qui permet d'évoquer « le pays » et d'atténuer quelque peu la souffrance de l'éloignement. Qui plus est, la naissance d'une camaraderie s'en trouve facilitée.

Il semble que ce cercle breton ne soit pas destiné à servir les Allemands dans leur tentative de promotion d'un mouvement séparatiste breton puisque ce cercle se décrit comme étant éloigné de toute tendance politique ou religieuse⁶⁷³.

Cependant, d'autres cercles se chargent de distraire les prisonniers de guerre français mais en exerçant clairement une activité de propagande. Le cercle de la Révolution Nationale fondé le 1er janvier 1942 par l'homme de confiance principal MADERS et présidé par lui⁶⁷⁴, en est un bon exemple. Par le biais de conférences, cet organisme tente d'exposer aux captifs français la politique intérieure du régime de Vichy. De plus la brochure *Servir* tente de diffuser ces idées dans les différents détachements dépendants de ce Stalag⁶⁷⁵.

Les archives nationales permettent d'en savoir davantage sur le fonctionnement de ce cercle. Tout d'abord, ces sources permettent de comprendre le cheminement emprunté par la documentation de propagande envoyée dans un Stalag. Pour le camp ici étudié, tout commence par une demande d'envoi de documents émise par l'homme de confiance principal et adressée aux Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre à Berlin qui transmettent la demande à Paris. La « Mission Scapini » de Paris transmet ensuite au Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre qui s'efforce de satisfaire la demande⁶⁷⁶.

Les documents des archives nationales permettent également de voir que la documentation envoyée au cercle Pétain aborde diverses thématiques comme le culte du maréchal Pétain avec des

670 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 2.

671 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, date inconnue, p. 2.

672 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°4, Don 01-27 FQ 53, 05/02/1941, p. 15.

673 Id.

674 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, liste des hommes de confiance principaux, 22 P 2996, auteur et date inconnus.

675 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 16.

676 Archives nationales, correspondance sur l'envoi de documentation pour le Cercle Pétain du Stalag VIII C, F9/2347, (1942-1943). Pour plus de clarté voir annexe 13, p.XVI Tome II.

ouvrages tels *Un grand homme seul* de René BENJAMIN dont 750 exemplaires sont envoyés au camp⁶⁷⁷. Des brochures sur l'empire colonial et l'artisanat sont également dispensées, l'économie compte aussi parmi les thématiques abordées par la documentation et la Révolution Nationale fait l'objet de l'envoi de brochures⁶⁷⁸. Cette propagande s'avère identique à celle orchestrée dans les autres camps, à savoir, une propagande mettant l'accent sur la politique intérieure de l'Etat français, les aspects sociaux et moraux mais évacuant les questions de politique extérieure⁶⁷⁹.

Les hommes de confiance principaux se succédant au Stalag VIII C semblent particulièrement actifs dans la diffusion et demandent régulièrement de la documentation⁶⁸⁰. Ces derniers souhaitent également réaliser une diffusion convenable dans les détachements de travail en commandant, notamment, des ouvrages supplémentaires afin que chaque *Kommando* dispose d'un exemplaire au minimum⁶⁸¹. D'autre part, certains représentants des captifs veulent contrôler la qualité de ce qui est dispensé au camp. Ainsi, l'adjudant-chef MADERS écrit en février 1942, aux Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre de Berlin pour demander si l'Association des Amis du Maréchal à laquelle un captif souhaite adhérer, est viable⁶⁸². Cela démontre une volonté de contrôle des idées diffusées afin de bannir ce qui est jugé non conforme à la politique de Vichy. Cette volonté semble motivée par un soucis de préservation d'une bonne réputation des prisonniers de guerre du camp envers les services de Vichy avec lesquels le lien est maintenu.

Il est difficile de dire dans quelles proportions cette propagande a pris au Stalag VIII C mais de nombreuses manifestations de sympathie envers le maréchal Pétain ont vu le jour dans ce camp et l'une des plus emblématiques se trouve être le rassemblement autour d'un drapeau français de onze mètres sur quatre, confectionné à l'aide de mouchoirs pour certains teints en bleu et en rouge⁶⁸³.

Un retraitage photographique⁶⁸⁴ montre une cérémonie pouvant être qualifiée de militaire avec rassemblement au garde à vous devant un grand portrait du chef de l'Etat français. Si cette manifestation peut être prise comme une allégeance au maréchal Pétain, il faut certainement y voir l'expression du patriotisme des captifs français du VIII C puisque ces cérémonies sont les rares occasions de voir se lever les couleurs françaises et de chanter la *Marseillaise*, ainsi beaucoup de Français ne font qu'exprimer leur attachement à la patrie⁶⁸⁵. Qui plus est, Pétain pour les prisonniers de guerre incarne le représentant de la France⁶⁸⁶, ce que semble confirmer Jean VEDRINE, 1er adjoint à l'homme de confiance du camp de Sagan. Pour lui, le maréchal est l'homme providentiel incarnant la nation, comme le président de la République avant lui⁶⁸⁷. Il est donc plus aisé de comprendre pourquoi les représentants des captifs français au camp se sont engagés dans une activité tournée vers le représentant de Vichy.

677 Archives nationales, note du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, F9/2347, (26/11/1943).

678 Archives nationales, correspondance sur l'envoi de documentation pour le Cercle Pétain du Stalag VIII C, F9/2347, (1942-1943).

679 DURAND Yves, « Les prisonniers » dans *La France des années noires, 1. de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p.251-271, p.265.

680 Archives nationales, correspondance sur l'envoi de documentation pour le Cercle Pétain du Stalag VIII C, F9/2347, (1942-1943).

681 Archives nationales, note du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, F9/2347, (26/11/1943).

682 Archives nationales, lettre de l'adjudant-chef MADERS aux SDPG Berlin, F9/2347, (10/02/1942).

683 VEDRINE Jean, témoignage de VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981, p.23 du témoignage.

684 Mémorial de Caen, retraitage photographique d'une cérémonie au Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, (auteur et date inconnus), voir annexe 14, p.XVII Tome II.

685 DURAND Yves, « Les prisonniers » dans *La France des années noires, 1. de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p.251-271, p.266.

686 Id.

687 VEDRINE Jean, témoignage de VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981, p.25 du témoignage.

Néanmoins, le cercle voit son activité fortement ralentie à la fin de 1943 et n'attire apparemment que 250 membres sur 2000 hommes au sein du Stalag à l'époque et 27 000 Français au total si l'on englobe les détachements⁶⁸⁸ soit 12,5 % de l'effectif sédentaire du camp et 0,92 % de l'effectif total. Même si ces chiffres sont peut-être à revoir légèrement à la hausse, le succès ne semble donc pas au rendez-vous. Qui plus est, certains captifs dans les détachements font connaître à leurs camarades, les alternatives politiques existantes, à l'instar d'Armand Jean de BIEN qui, recevant des informations de métropole, informe ses camarades des *Junkerswerke* sur les évolutions de la guerre, les actions de de Gaulle, les actions de la Résistance et des hommes de Londres⁶⁸⁹.

D'autre part, les services de Vichy doivent faire avec la pénurie de papier qui ne permet plus d'envoyer convenablement les documents de propagande⁶⁹⁰. La censure allemande du Stalag constitue une autre limite à la diffusion de la documentation⁶⁹¹ car celle-ci doit satisfaire aux exigences de la puissance détentrice qui use donc d'un droit de regard et de ce fait impose sa ligne idéologique dans la diffusion de propagande.

De plus, il est possible que la propagande diffusée au Stalag VIII C ne fasse plus d'effets en dehors du camp, puisque les deux adjoints à l'homme de confiance Pierre CHIGOT et Jean VEDRINE, une fois rapatriés s'engagent dans des actions clandestines au sein du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés⁶⁹². Ce revirement est peut-être du à une prise de conscience de la véritable nature du régime, par les deux hommes, une fois rentrés en France. Cependant, rien ne permet de l'affirmer.

Suite à une scission avec un membre du cercle de la Révolution Nationale voulant faire de ce cercle un outil de promotion de la collaboration sans failles avec le III^e Reich; un nouveau cercle voit le jour sous le nom de *Jeune Europe*⁶⁹³. Cet organisme pouvant être qualifié de collaborationniste, donne une série de conférences attaquant ouvertement le général de Gaulle et le général Giraud et prônant la collaboration totale avec l'Allemagne⁶⁹⁴.

Ce cercle utilise également le support papier pour diffuser ses idées via sa brochure *Nova Europa*, diffusée au delà des limites du *Wehrkreiss* VIII.

Bien que les sources n'en disent pas d'avantage, il est permis de penser, aux vues du nom du mouvement, que les idées érigeant l'Allemagne au rang de défenseur de l'Europe et de la civilisation face au bolchevisme compte parmi les thématiques de propagande de ce mouvement. La théorie d'une France devant se placer aux côtés du vainqueur pour obtenir une place de choix au sein de la nouvelle Europe que l'Allemagne construit, entre peut-être en ligne de compte également.

Quoi qu'il en soit, ce groupe ne semble pas rencontrer un franc succès, d'autant plus qu'il jette la suspicion au sein de la communauté des prisonniers de guerre. En effet, si l'on en croit l'ancien recteur de l'université du camp, les autorités allemandes utilisent certains membres de *Jeune Europe* comme informateurs pour leur compte. En effet, en février 1942, un membre de ce cercle revenant de *Kommando* est reçu par le chargé de loisirs allemand. Quelques jours après, ce prisonnier est déclaré inapte au travail et reçoit un salaire bien que n'exerçant aucune tâche. Un

688 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 16.

689 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (date inconnue), p.2.

690 Archives nationales, note des SDPG Paris aux SDPG Berlin, F9/2347, (14/03/1944).

691 Archives nationales, note du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, F9/2347, (11/04/1942).

692 VEDRINE Jean, témoignages de CHIGOT Pierre et de VEDRINE Jean, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

693 Archives nationales, rapport de l'ancien recteur de l'université du Stalag VIII C au commandant de la Direction des Services des Prisonniers de Guerre de Lyon, 72 AJ 510, par LEYDIER R., le 23/06/1942.

694 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 16.

laissez-passer autorisant la circulation dans l'ensemble du camp lui est également octroyé⁶⁹⁵. Il semble donc que le rôle de cet homme soit d'observer discrètement les autres captifs et de rendre compte aux Allemands de tout comportement allant à l'encontre du cadre disciplinaire et idéologique nazi. Ce recours aux « infiltrés » assure à la puissance détentrice, un contrôle des captifs sans utiliser ses propres services en usant ainsi d'une certaine forme de dissuasion dans l'expression de sentiments anti-allemands. Les autorités du Stalag semblent vouloir profiter de la peur des « mouchards ». Ainsi, les prisonniers de guerre comprennent que le camp est un univers fonctionnant sans possibilité de libre expression.

Outre la possibilité d'assister à diverses conférences ou à des cours, le prisonnier de guerre à la possibilité de « s'évader » par la lecture et, le moins que l'on puisse dire est qu'au Stalag VIII C les supports ne manquent pas.

Le premier moyen de se procurer de la lecture au camp de Sagan consiste à se rendre à la bibliothèque du camp. En effet, dès le mois de décembre 1940, les captifs français peuvent obtenir de la lecture, pour un délais de 3 jours, lors des distributions quotidiennes ayant lieu de 12h45 à 14h00⁶⁹⁶. Cependant, en ce début de captivité la pénurie de livres se fait sentir, ce qui pousse le commandant du camp à insister auprès de la Croix-Rouge de Genève pour qu'un envoi de livres français lui soit adressé au plus vite car ses nombreuses demandes auprès de divers organismes n'ont pas abouti⁶⁹⁷. Il faut cependant croire que l'appel du commandant est entendu puisque au fil de la captivité, les envois du CICR n'ont de cesse de faire croître le nombre de volumes. Ainsi, en juin 1941 la bibliothèque du camp compte 1 200 volumes⁶⁹⁸ et en septembre 1942 la barre des 10 000 ouvrages est atteinte⁶⁹⁹. Ce nombre d'ouvrages semble suffisant pour couvrir les besoins du camp et des détachements dans lesquels la moitié des livres de la bibliothèque circulent⁷⁰⁰, après un transit au sein des dix bibliothèques de compagnies⁷⁰¹.

Il semble que les captifs français de ce camp soient avides de lecture puisque le délais de trois jours d'emprunt ne doit pas être dépassé sous peine de ne pas avoir une rotation suffisante des ouvrages et sous peine de voir la bibliothèque se vider⁷⁰². Il est cependant difficile de dire si cet état de choses valable pour les premiers mois de captivité, reste d'actualité par la suite.

En ce qui concerne les détachements de travail, nous avons tenté une micro-quantification concernant l'accès à la lecture :

695 Archives nationales, rapport de l'ancien recteur de l'université du Stalag VIII C au commandant de la Direction des Services des Prisonniers de Guerre de Lyon, 72 AJ 510, par LEYDIER R., le 23/06/1942.

696 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 15.

697 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

698 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

699 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

700 Id.

701 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 8.

702 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 15.

Tableau n°10 : Possibilité d'accès à la lecture pour les prisonniers de guerre français des détachements de travail dépendants du Stalag VIII C.

Exemples à disposition	Bibliothèque au sein du détachement	Réception de livres du Stalag
<i>Kommando</i> 976	Non	Non
<i>Kommando</i> 1 317	Non	Oui
<i>Kommandos</i> 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499 (partagent le même local)	Non	Oui
Etienne GAUTHIER (n° Kdo inconnu)	Non	Non
<i>Kommando</i> 1 238	Oui	Non
Détachement disciplinaire F1	Oui	Non
Détachement disciplinaire F2	Oui	Non
Détachement disciplinaire F3	Oui	Non
Total = 8	Total = 4	Total = 2

Sources : _Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968).

_Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998).

_PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR aux détachements 976 et 1 317, le 11/09/1942.

_PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

_PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR aux détachements F1, F2 et F3, respectivement les 01/05/1944 – 29/04/1944 et 30/04/1944.

Cet échantillon bien que numériquement faible permet néanmoins de voir que la distribution d'ouvrages du Stalag comporte quelques limites car elle ne touche pas l'ensemble des détachements. Cela doit certainement être mis sur le compte de l'éloignement géographique de certains *Kommandos*. La responsabilité de l'homme de confiance de détachement est parfois pointée du doigt comme au détachement 976 où le représentant ne semble pas prendre la question au sérieux⁷⁰³.

Ce tableau montre que certains détachements, la moitié selon l'échantillon, disposent de leur propre bibliothèque. Ces résultats tendent également à démontrer une rationalisation de la distribution des livres du camp puisque sur les six détachements de l'échantillon ne percevant pas d'ouvrages du Stalag, seuls deux ne disposent pas de bibliothèque sur place.

Enfin, ces données tendent à montrer que les détachements du camp de Sagan sont plutôt bien desservis en matière de lecture puisque six détachements sur huit disposent de moyens pour fournir des ouvrages à leurs captifs.

Cependant la faiblesse des chiffres composant cet échantillon incite à mettre ces résultats au conditionnel.

D'autre part, il ne faut pas omettre de préciser que les captifs disposent également de livres personnels qu'ils ont pu conserver parfois depuis leur capture, ou qu'ils ont reçus par le biais des colis privés. En effet, les inventaires après décès révèlent que 5 captifs sur 44 au sein de l'échantillon possèdent leurs propres ouvrages dont un homme possédant à lui seul sept livres et un autre neuf livres. Ce faible taux peut vouloir dire que les ouvrages de bibliothèque suffisent à

⁷⁰³ PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

comblent le désir de lecture, les autres prisonniers ne ressentant pas le besoin de se faire envoyer des livres. D'autant plus que certains n'hésitent peut-être pas à prêter leurs ouvrages personnels.

En dehors des livres, les prisonniers de guerre disposent d'un panel de journaux et de revues. En effet, dès décembre 1940 le journal *Le Trait d'Union* paraît régulièrement⁷⁰⁴, le peintre MICHEL au camp prépare une revue d'art illustrée⁷⁰⁵ et la revue littéraire *Flammes* paraît tous les mois⁷⁰⁶.

D'autre part, comme dans l'ensemble des camps de prisonniers de guerre en Allemagne, des journaux français sont envoyés régulièrement depuis l'hexagone. Cependant, les titres sont rigoureusement sélectionnés par les autorités allemandes et seuls les journaux servant leur idéologie ont le droit de franchir les portes du Stalag. Ainsi, à l'instar du *Trait d'Union* organe de presse allemand aux articles rédigés par des prisonniers de guerre et diffusé dans tous les camps. Les journaux reçus sont « *tendancieux* »⁷⁰⁷ et exercent « *une influence sur l'esprit des PG* »⁷⁰⁸ bien que ceux-ci aient appris à lire « *avec scepticisme* »⁷⁰⁹.

En plus de cela, le journal du camp vient assurer le divertissement des captifs le lisant. Publiant son premier numéro le 1er décembre 1940, *Le Soleil Saganais*, l'organe de presse du Stalag VIII C hébergé dans la baraque 10, paraît toutes les semaines⁷¹⁰. Ce journal bénéficie visiblement du soutien du commandant du camp qui fournit un matériel coûteux pour assurer la création de ce journal⁷¹¹. Il semble que les autorités veillent à fournir régulièrement du matériel dernier cri pour la constitution de cet hebdomadaire puisque dès 1941, il est imprimé sur une rotative électrique « *du dernier modèle* »⁷¹².

Il est à noter que les quatre premiers numéros comportent le tampon de la censure allemande du camp ce qui prouve que les autorités du Stalag entendent vérifier ce qui se dit dans cette publication. Ainsi la liberté de créer un journal est entravée par la surveillance de son contenu.

Cependant, ce journal doit faire face à certaines restrictions. En effet, si le n°1 fait 20 pages, dès la parution du n°2 le journal n'en compte plus que 16. A partir du n°7 l'hebdomadaire est réduit à 14 pages. Enfin, les n°8 à 15 ne comptent plus que 10 pages⁷¹³. Qui plus est, à partir du n°8, le journal devient bimensuel et non plus hebdomadaire⁷¹⁴. Il faut certainement percevoir dans cette évolution la volonté de limiter le coût de production d'une telle publication. Il est clair également que les difficultés d'approvisionnement en papier et en encre entrent en ligne de compte pour expliquer ces mesures.

Quoi qu'il en soit grâce aux quinze numéros du journal conservés au Mémorial de Caen⁷¹⁵, il est possible de s'intéresser au contenu de cet organe de presse. Il en ressort que les différentes rubriques de ce journal peuvent être classées selon trois grandes thématiques, à savoir, le divertissement, la vie du Stalag et la propagande. En ce qui concerne le divertissement, qui constitue l'objectif premier des rédacteurs, divers moyens sont employés. Cela passe tout d'abord par la publication de contes et histoires présents dans l'ensemble des numéros étudiés. Viennent

704 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

705 Id.

706 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

707 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 334 du contrôle postal du GPRF, le 12/12/1944.

708 Id.

709 Id.

710 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 1.

711 Id., p. 4.

712 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°9, Don 01-27 FQ 53, 19/04/1941, p. 2.

713 Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais*, n°1 à 15, Don 01-27 FQ 53, (1940-1941).

714 Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais*, n°1 à 15, Don 01-27 FQ 53, (1940-1941).

715 Id.

ensuite divers jeux tels des devinettes, dans huit numéros sur quinze, mais aussi des mots-croisés et problèmes à résoudre dans six numéros sur quinze. L'humour tient aussi une place de choix puisque les sept premiers numéros comportent des dessins humoristiques et cinq numéros sur quinze offrent des blagues aux yeux du lecteur. La distraction passe aussi par les chansons et les poèmes reproduits dans neuf numéros sur quinze ce qui vient gonfler le répertoire musical des lecteurs lorsque ceux-ci peuvent improviser une séance de chants. Enfin, sept exemplaires apportent des renseignements sur la loi française dans la chronique judiciaire du journal.

Ainsi donc, le lecteur dispose d'un véritable outil de distraction permettant d'atténuer un instant les souffrances provoquées par cet exil forcé. D'autant plus que le journal permet de retrouver mentalement et temporairement, le pays qui est si loin. En effet, dans huit numéros sur quinze une rubrique tourisme décrit en deux pages, une région de France. De plus, trois exemplaires arborent un dessin représentant un endroit typique de l'hexagone. D'autre part, la rubrique *Nouvelles de chez nous* se proposait de compiler les informations venant du pays récoltées dans la correspondance des prisonniers, cependant cette rubrique disparaît assez vite. Ainsi donc, le mal du pays peut être atténué grâce à la créativité des responsables du journal.

En ce qui concerne la vie du Stalag, l'organe de presse du camp renseigne avant tout sur le sport (9 numéros sur 15), viennent ensuite la semaine religieuse et les activités de la police du camp (6 numéros sur 15), puis le théâtre (3 numéros sur 15), l'orchestre (2 numéros sur 15), la bibliothèque et le foyer (1 numéro sur 15).

Le but de ces rubriques est d'informer le captif résidant au camp, ou simplement de passage, sur les activités auxquelles il peut participer comme membre actif ou simple spectateur. Là encore ces thématiques viennent assurer en un sens, le divertissement du captif en lui apportant diverses promesses de distraction.

Enfin, cette publication est aussi un relais de propagande puisque dix numéros sur quinze comportent un ou plusieurs articles à caractère propagandiste. Il est possible de décomposer cela de la manière suivante. Tout d'abord, trois exemplaires relayent la propagande allemande à travers la rubrique *La France vue par la presse allemande*. Cette rubrique montre divers extraits venant d'organes de presse allemands développant divers sujets concernant l'hexagone, tels le procès de RIOM par exemple, procès au cours duquel les anciens responsables politiques, qualifiés de responsables de la défaite, sont jugés. Cette rubrique permet au final, de ne montrer aux prisonniers de guerre que ce que les Allemands jugent nécessaire de diffuser, donc des informations servant leurs intérêts. Cependant, il est possible de se demander si cette rubrique n'est pas imposée par les Allemands car dès le n°4 du journal, le tampon de censure disparaît ce qui coïncide avec la disparition de cette rubrique. Est-ce une tentative de modelage des esprits des prisonniers ayant échoué ? Difficile de le dire.

D'autre part, le journal semble se permettre quelques tacles habiles contre l'Allemagne car le n°4 reproduit sur son quatrième de couverture des dessins satiriques extraits de journaux allemands et ayant pour thème les difficultés alimentaires et le rationnement au sein du *Reich*. Ces dessins pouvant être considérés comme une illustration de l'humour germanique viennent également montrer au prisonnier de guerre que la puissance détentrice connaît des difficultés ce qui peut contribuer à regonfler le moral.

Le Soleil Saganais constitue aussi un support pour la propagande pétainiste puisque sept numéros sur quinze comportent un ou plusieurs articles servant ce dessein. Les thématiques sont assez classiques et diffusent des préceptes en lien avec la Révolution Nationale. Ainsi, un article prône le retour à la terre pour pallier à l'exode rural et au chômage provoqués par le progrès industriel⁷¹⁶. D'autre part, le culte du maréchal est aussi présent puisqu'un article vient

716 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°5, Don 01-27 FQ 53, 16/02/1941, p. 11.

expliquer que PETAIN est le guide qui saura relevé le pays, il est le chef à suivre⁷¹⁷. Il faut peut-être voir dans cela l'influence de la propagande diffusée dans le cadre du cercle Pétain du camp.

Le divertissement au Stalag passe aussi par le maintien d'une activité artistique.

4. Les activités artistiques

Dans la majorité des camps de prisonniers de guerre au sein du grand *Reich*, se trouve un petit groupe d'hommes motivés par la volonté d'offrir à leurs camarades des spectacles dignes de ce nom. Le Stalag VIII C ne déroge évidemment pas à cette règle et dès le mois de décembre 1940, un théâtre est mis sur pied, entraîné par une troupe dont la seule motivation est de divertir et regonfler le moral des autres captifs comme en atteste *La Marche des Fol's Sag's* :

« *Quant au spectacle on rit et se trémousse,
Leur cœur est gai, leurs efforts ont leur prix
Qu'si la gaieté éclaire la frimousse
Des prisonniers qui forment leur jury* »⁷¹⁸

Au sein du Stalag, le théâtre est installé dans la même baraque que la chapelle⁷¹⁹ et offre des séances quotidiennes le matin puis à 14h00 et en soirée les samedis et dimanches à 18h00⁷²⁰. Ainsi, les occasions de divertissement sont régulières et de tels horaires permettent à la totalité des Français du camp de voir au moins une fois les différents spectacles.

La Croix-Rouge internationale en visite au camp en décembre 1940 remarque que les décors du théâtre sont splendides⁷²¹. Le retraitage de trois photographies⁷²² confirme cela. L'on peut y voir que les décors sont particulièrement bien réalisés et la scène semble relativement spacieuse. Ces éléments montrent alors que les captifs de la troupe de théâtre disposent du matériel et des techniciens nécessaires pour créer des décors convenables. D'autre part, les costumes des acteurs sur ces photos apparaissent comme particulièrement somptueux et variés, à tel point que les « femmes » de la troupe sont particulièrement convaincantes. Là encore le matériel et le savoir-faire ne manquent pas.

Tous ces éléments montrent que les autorités allemandes semblent plutôt favorables à cette activité puisque les prisonniers peuvent bénéficier de suffisamment de matériel pour la mener à bien.

Cette troupe de théâtre fait également preuve d'altruisme lors des fêtes de fin d'année en donnant régulièrement des représentations spéciales à l'infirmerie du camp. A cette occasion l'orchestre de l'infirmerie participe également, comme ce fut le cas dès le premier Noël de captivité⁷²³. A partir de là, une tradition semble s'être instaurée puisqu'en 1944, une tournée à l'infirmerie est également mentionnée⁷²⁴ suivie d'un concert de jazz et de chant, enregistré pour l'occasion. Il est étonnant de voir que le jazz puisse être joué alors que cette musique est censée être prohibée, il semble que le monde en vase clos constitué par le Stalag autorise quelques incartades vis-à-vis de l'idéologie nazie.

717 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°15, Don 01-27 FQ 53, 15/07/1941, p. 2.

718 Mémorial de Caen, paroles de *La Marche des Fol's Sag's*, Don 01-27 FQ 53, par Jean de LEBRIJES, 23/05/1941.

719 Mémorial de Caen, paroles de la chanson *Comme je regrette...*, TE 433 Don 00-81, auteur inconnu, juin 1940.

720 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 10.

721 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

722 Mémorial de Caen, retraitage de trois photographies de la troupe de théâtre du Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, (auteur et date inconnus), voir annexe 15, p.XVIII Tome II.

723 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°4, Don 01-27 FQ 53, 05/02/1941, p. 6.

724 PAVCC, dossier *documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport n° 12 du contrôle postal du GPRF, date inconnue.

Ces éléments ont pour intérêt de montrer que les malades ne sont pas oubliés et peuvent bénéficier d'un divertissement certainement très apprécié du fait du soulagement certain qu'il apporte à ceux devant supporter les rudesses de la captivité et de la maladie.

En plus des malades, les hommes de la troupe de théâtre peuvent organiser des tournées dans les détachements de travail⁷²⁵ et ainsi divertir des hommes qui n'ont parfois pas accès à ce genre d'occupation. De plus, certains *Kommandos* ne disposant pas de théâtre peuvent assister régulièrement aux représentations données par les détachements voisins⁷²⁶.

D'autre part, les Allemands saisissent l'opportunité offerte par le théâtre pour tenter de diffuser leur propagande au sein des *Kommandos* et ce, par le biais de tournées théâtrales organisées par la KDF⁷²⁷. Ce département du Front du travail allemand créé en 1933 a pour mission de prendre en charge les loisirs des travailleurs allemands en suivant le précepte selon lequel la joie provoquée par les loisirs donne du courage aux travailleurs pour mener à bien leur tâche⁷²⁸.

Il est cependant impossible de connaître le contenu des spectacles organisés pour les captifs de Sagan.

Face à cela, il semble que les prisonniers de guerre se servent également du théâtre comme outil idéologique servant à manifester leur patriotisme. Etienne GAUTHIER assistant au Stalag, à une représentation organisée par la troupe théâtrale, en donne un exemple probant. En effet, une rétrospective sur les provinces françaises voyant se succéder défilés en costumes traditionnels des régions de France et tours de chants des diverses provinces est organisée. Si ce spectacle permet de retrouver le pays lointain l'espace d'un instant, le final consiste en une véritable démonstration de patriotisme avec l'apparition d'une « actrice » ouvrant grand sa cape et montrant sa robe aux couleurs bleu, blanc et rouge⁷²⁹. Un officier allemand aurait déclaré suite à cela : « *Reconnaissez que nous avons l'esprit large pour laisser passer cela* »⁷³⁰. Cette anecdote montre que les autorités allemandes exercent un contrôle du contenu des spectacles et si elles l'estiment nécessaire, censurent ces derniers. Cet élément tend également à montrer une certaine tolérance de la part des Allemands. Là encore le monde fermé du Stalag tend à permettre de petits écarts qui ne seraient pas tolérés à l'extérieur.

Sur le plan du patriotisme via le théâtre, les détachements ne sont pas en marge du Stalag et composent également des pièces à caractère patriotique. Ainsi, dès 1940, certaines compositions représentent déjà la défaite allemande et en 1941 certaines pièces font allusion aux interventions américaines et soviétiques⁷³¹.

Comme nous venons de le voir certains détachements mettent en place leurs propres théâtres afin de bénéficier d'un divertissement bien mérité après les heures de travail. Il est difficile de dire combien de ces détachements possèdent une troupe théâtrale mais sur les huit exemples dont nous disposons, seuls deux font état d'une telle activité.

Pour mettre sur pied un théâtre, les détachements doivent assez souvent faire avec les moyens du bord comme au *Kommando* 1 238 qui dispose des techniciens nécessaires mais pas du matériel adéquat. Si les autorités de l'usine dans laquelle travaille les prisonniers donnent l'autorisation de créer une troupe, elles ne donnent en revanche aucun moyen de la développer. Les captifs se décident donc à voler le matériel (bois, éclairage et autres) à l'usine et utilise le troc pour

725 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 2.

726 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

727 *Kraft durch Freude* (La force par la joie).

728 EVANS J. Richard, *Le troisième Reich, 1933-1939*, Tome 2, Paris, Flammarion, 2009, 1048p., p.526.

729 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 2.

730 Id.

731 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 2.

recupérer les costumes, c'est-à-dire du chocolat contre des vêtements⁷³².

Cet exemple est intéressant car révélateur de l'importance que revêt le théâtre chez ces prisonniers de guerre qui n'hésitent pas à prendre des risques pour mettre en place une activité constituant une source importante de divertissement.

Il semble que dans les détachements aussi, les autorités exercent un droit de regard sur la nature des spectacles qui se jouent puisque dans le cas qui nous intéresse ici, l'intendant et le directeur de l'usine assistent à la première, le 19 octobre 1941⁷³³.

Au Stalag VIII C, pour les Français, le divertissement musical quant à lui est offert par l'orchestre *Les Folies Saganaises*, par la suite renommé *Fol's Sag's*. La création de ce groupement musical est contemporaine de celle de la troupe de théâtre puisque ces deux troupes partagent le même espace et effectuent assez souvent des spectacles en commun.

Un retraitage de photographie⁷³⁴ montre que cet orchestre semble disposer de moyens convenables pour assurer son activité car la scène dispose d'un beau décor, agréable au regard et chaque musicien dispose d'un pupitre aménagé et également bien décoré. Le panel d'instruments n'est pas négligeable puisque les cordes, les vents et les percussions sont représentés. De plus les instruments sont de qualités mais il est impossible de savoir d'où ils proviennent. Enfin, il est intéressant de voir que chaque membre dispose d'un élégant costume, détail peu anodin face à la précarité vestimentaire frappant les prisonniers de guerre. Il est difficile de dire si ces éléments sont présents à chaque concert ou si ces éléments n'ont été distribués que pour le moment auquel la photographie a été prise.

Ces éléments tendent à montrer que l'orchestre dispose de quoi fournir des spectacles de qualité d'autant plus que cette formation compte dans ses rangs de véritables professionnels, puisque le journal du camp permet de dénombrer au moins trois premiers prix du conservatoire de Paris et un premier violon de l'opéra de Paris⁷³⁵.

Quoi qu'il en soit cet orchestre donne régulièrement plusieurs grands galas et les programmes de spectacles conservés au Mémorial de Caen⁷³⁶ livrent un certain nombre de détails intéressants sur le répertoire de l'orchestre. Tout d'abord, ces documents comptent 66 programmes (chansons, sketches, monologues, etc.). Sur ces 66 programmes, 10 sont joués au moins trois fois, 8 sont joués deux fois et seul 1 programme apparaît quatre fois. Les programmes n'apparaissant qu'une seule fois constituent l'essentiel du répertoire, soit 47 programmes. Cet élément montre que les spectacles ont pour qualité d'être fréquemment renouvelés et si certains programmes réapparaissent souvent, c'est peut-être qu'il existe un goût prononcé pour ceux-ci au sein de l'audience. D'autre part, le programme revenant quatre fois se trouve être la *Saganaise*, chanson de l'orchestre devenue l'hymne des prisonniers français du camp.

Les membres de la troupe de divertissement empruntent également des succès d'avant-guerre qu'ils rejouent sous les yeux de leurs camarades. Ainsi, 23 programmes d'avant-guerre sont dénombrables dans cet échantillon, ce qui laisse entendre que 43 programmes sont des créations de la troupe. Cet élément tend à montrer une véritable créativité chez ses artistes.

D'autre part, l'emprunt aux répertoires étrangers est aussi de mise, ainsi il est possible de dénombrer deux musiques classiques allemandes, deux autrichiennes, deux italiennes et deux russes. Ces musiques sont jouées lors des deux premiers galas de musique classique donnés par l'orchestre au camp et puisent dans les compositions de Mozart, Rossini, Beethoven et Tchaïkovski.

732 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 3.

733 Id, p. 20.

734 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie montrant l'orchestre du Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, (auteur et date inconnus), voir annexe 16, p.XIX Tome II.

735 Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais*, n°3 et 5, Don 01-27 FQ 53, 22-29/12/1940 et 16/02/1941, p. 6 et 2.

736 Mémorial de Caen, programmes de spectacles de l'orchestre du Stalag VIII C, Don 01-27 FQ 53, (dates inconnues).

Il est possible que les musiques allemandes et autrichiennes qui représentent l'essentiel du premier concert⁷³⁷, soient présentes pour ravir les officiers allemands qui assistent au spectacle. Il y a peut-être là la volonté de les amadouer pour assurer la possibilité de poursuivre l'activité musicale et théâtrale, d'autant plus que le deuxième gala classique ne compte plus de musiques allemandes et offre les musiques italiennes et russes⁷³⁸.

Cependant, certaines chansons sont plus surprenantes, puisque deux chansons du répertoire américain sont également présentes. Il s'agit de la chanson *Rascal you* de 1929, qui bien plus tard sera connue sous le titre *Vieille canaille* et de *Bei mir bist du schoen*, chanson de 1932. Ce qui est frappant c'est de voir que deux chansons de jazz sont programmées alors que le nazisme bannit ce genre musical de son répertoire. De plus, la seconde chanson évoquée est une chanson d'origine yiddish, ce qui est encore plus étonnant quand on connaît l'idéologie nazie concernant le judaïsme. Il semble donc que l'univers clos que constitue le Stalag et la relative protection dont jouissent les captifs de guerre, autorisent l'existence d'une forme de tolérance de la part des autorités du camp.

Enfin, nous avons évoqué dans quelles proportions les chansons de l'orchestre reflètent les difficultés de la vie captive mais il reste à préciser que ces chansons sont là pour divertir ce qui explique que 2 sur les 5 conservées au Mémorial de Caen⁷³⁹ évoquent les divertissements et les amusements à disposition au camp. De plus, 4 chansons sur 5 tentent de redonner espoir dans leur derniers couplets, tout comme le poème *Crépuscule* qui incite le captif à ne pas se laisser aller car il lui reste son rôle d'homme à jouer, il reste un chef de famille et de foyer. De plus, ce poème invite à relativiser en rappelant au prisonnier qu'il a la chance d'être encore vivant contrairement à ceux qui ont été tués en 1940⁷⁴⁰.

Les détachements de travail ont également accès aux compositions de l'orchestre du camp puisque celui-ci accompagne la troupe théâtrale dans ses tournées. Cependant, ces visites ne constituent pas le seul moyen, pour les hommes des détachements, d'avoir accès à la musique. En effet, certains *Kommandos* mettent sur pied leurs propres formations musicales.

D'autre part, la musique touche les hommes des détachements par le biais des chansons que l'on s'échange, ainsi au *Kommando* 387, Jean BLAIZOT consigne dans un cahier⁷⁴¹ les paroles de diverses chansons. Ce document prouve que dans ce détachement on organise de temps en temps des séances de chant entre camarades. Cette pratique doit certainement être répandue dans les *Kommandos* mais il est impossible de quantifier le phénomène.

Malgré tout, le cahier de Jean BLAIZOT donne un exemple de répertoire musical au sein d'un *Kommando*. Tout d'abord, ce document compte 36 chansons dont au moins 25 sont des succès d'avant-guerre tels *La Java bleue*. La créativité semble moins grande qu'au Stalag, il faut dire que les prisonniers des détachements sont très occupés et ne sont pas forcément des artistes. Cependant, 3 chansons peuvent être considérées comme créations des prisonniers eux-mêmes. D'autre part, une chanson est empruntée au répertoire allemand et n'est autre que la célèbre *Lili Marlene*, chanson devenue véritable hymne international à l'époque et qui parle au cœur du prisonnier de guerre puisqu'elle évoque l'histoire de deux amants séparés par la guerre mais qui finissent par se retrouver.

Enfin, en terme de registre, 5 chansons peuvent être considérées comme mélancoliques et 8 comme dramatiques, ce qui traduit quand même une certaine souffrance morale. En revanche, 12 chansons sont plutôt joyeuses, 6 sont humoristiques dont une grivoise et 2 autres s'avèrent bucoliques. Ainsi donc les chansons joyeuses sont plus nombreuses ce qui tend à montrer que le moral s'améliore une fois que les difficultés du début de la captivité sont passées.

737 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°3, Don 01-27 FQ 53, 22-29/12/1940, p. 6.

738 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°5, Don 01-27 FQ 53, 16/02/1941, p. 2.

739 Mémorial de Caen, paroles de cinq chansons de l'orchestre du Stalag VIII C, Don 01-27 FQ 53, (1940).

740 Mémorial de Caen, poème *Crépuscule*, Don 01-27 FQ 53, par Jean de LEBRIJES (1-2/09/1940).

741 Archives familiales, cahier de chant comportant diverses chansons, aucune cotation, par BLAIZOT Jean, date inconnue.

Qui plus est, la présence de musiciens professionnels ou amateurs dans certains détachements vient égailler le quotidien des autres captifs composant le *Kommando*, ainsi Jacques BRUNEAUX au détachement 1 238 explique qu'il s'endort tous les soirs en musique, grâce à deux camarades violonistes⁷⁴². Cependant, au regard des inventaires après décès⁷⁴³, les hommes jouant et possédant leur propre instrument de musique sont assez peu nombreux, puisque l'échantillon révèle que 3 prisonniers sur 44 possèdent un instrument, en l'occurrence un harmonica. Cependant, il est possible que certains inventaires ne mentionnent pas tous les instruments de musique.

Dans certains cas, la musique est offerte aux hommes des détachements par les sentinelles elles-mêmes. En effet, lors d'une pause un garde du détachement de Jacques BRUNEAUX improvise quelques airs allemands au violon, puis suivent des chansons modernes et quelques valse et sérénades⁷⁴⁴.

Ainsi, les hommes des détachements de travail disposent d'une multitude d'occasions pour avoir accès à la musique et ainsi adoucir, l'espace d'un instant, les tracas causés par la captivité. Cependant, la musique est aussi accessible par la radio, à laquelle le cinéma est joint.

Au Stalag VIII C, les prisonniers de guerre français et d'autres nationalités peut-être, peuvent bénéficier d'une installation radio au sein du camp. Bien évidemment les programmes sont sélectionnés par les autorités allemandes et tendent à diffuser la propagande du régime nazi. En effet, les programmes diffusés ne sont autres que les émissions en Français de *Radio Stuttgart* et quelques émissions d'autres stations allemandes⁷⁴⁵.

Cependant, l'accès à la radio tend à se retourner contre les Allemands, puisque certains prisonniers de guerre ont accès à la radio étrangère annonçant les revers militaires. Ce qui est notamment le cas pour Etienne GAUTHIER dans son *Kommando agricole*⁷⁴⁶.

En plus de cette installation, en décembre 1940, les autorités allemandes dirigeant le Stalag acquièrent pour le divertissement des captifs, divers appareils d'enregistrement de son et de projection cinématographique à la pointe de la technologie de l'époque⁷⁴⁷. Ce dispositif permet l'organisation une fois par semaine, de séances de cinéma sonore ou de musique, y compris dans les détachements de travail dépendants du camp.

Afin qu'un maximum de *Kommandos* bénéficient de cette technologie, chacune des onze compagnies dispose de deux ou trois appareils⁷⁴⁸.

De plus, les malades ne sont pas non plus oubliés sur ce point, puisque des séances ont lieu au lazaret⁷⁴⁹.

Il est impossible de dire combien de détachements de travail bénéficient de ces séances mais certains des exemples dont nous disposons permettent de saisir le contenu des programmes diffusés. Ainsi, au *Kommando* 1 238, le soir du samedi 20 décembre 1940 l'officier chargé des loisirs au Stalag vient en personne présenter le nouvel appareil. Les programmes diffusés sont le discours d'un envoyé de SCAPINI, un discours de l'aumônier du camp et le tour de chant de Maurice

742 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 10.

743 PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1940-1946).

744 Id., p. 7.

745 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 16.

746 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 3.

747 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

748 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

749 Id.

CHEVALIER au Stalag d'Altengrabow⁷⁵⁰. Les *Junkerswerke* de Breslau ont également droit à l'une de ces séances avec sensiblement le même programme⁷⁵¹.

Tout ceci révèle que certaines séances se font dans le cadre de tournées organisées en présence du chargé de loisirs allemand et ce peu après l'acquisition des appareils. Ces séances sont certainement l'occasion pour les hommes de SCAPINI de faire un peu de propagande maréchaliste par le biais des discours enregistrés. D'autre part, l'aumônier du camp est autorisé à saisir cette opportunité pour établir un contact avec les détachements éloignés et apporter un peu de réconfort spirituel.

Le cinéma est également l'occasion, pour les Allemands, de tenter d'atteindre les prisonniers de guerre avec la propagande du régime. En effet, la KDF propose également aux *Kommandos* des projections de films allemands traduits en Français et parfois des films français⁷⁵². Il semble que les films présentés soient des classiques car en janvier 1941, les hommes du Stalag peuvent assister à la diffusion du film *Olympia* réalisé par Leni RIFFENSTAHL⁷⁵³.

L'activité artistique entre également en ligne de compte pour divertir à la fois les prisonniers de guerre artistes et les autres captifs spectateurs des réalisations des premiers.

Les arts au sein du Stalag VIII C sont apparemment encouragés par les autorités du camp qui fournissent aux artistes une baraque pour leur permettre de laisser libre court à leur créativité. Les Allemands fournissent même des toiles, de la peinture et des chevalets⁷⁵⁴. Ces conditions semblent particulièrement bénéfiques aux prisonniers de guerre artistes puisque l'un d'eux déclare que l'homogénéité du groupe et les conditions de travail lui font oublier, à lui et ses camarades, leur condition de prisonniers de guerre⁷⁵⁵.

Bien qu'il soit difficile de dire s'il s'agit là de la situation réelle des artistes ou s'il s'agit d'une mise en scène présentée au délégué de la Croix-Rouge ayant fait ces observations, il est cependant certain que l'activité artistique de ce camp est particulièrement prolifique, si prolifique qu'elle mérite une étude à part entière, chose à laquelle s'est attachée Agnès ELIAS en publiant son livre *Artistes au Stalag*.

Le groupe artistique du camp est dirigé par le peintre MICHEL qui réunit autour de lui de véritables professionnels, à savoir quelques anciens de l'école des Beaux Arts⁷⁵⁶.

Les productions de ces artistes sont nombreuses et permettent de voir les thématiques se dégageant de l'art du camp sans qu'il soit possible pour autant de faire un travail quantitatif.

Il est malgré tout possible de dire que les thématiques récurrentes sont les malheurs du prisonniers de guerre mais aussi les bons moments entre camarades comme en témoigne le carnet réalisé par Henry BEAUVOIS intitulé *Tristes heures Joyeux moments au Stalag VIII C*⁷⁵⁷. Cela tend à montrer que pour le prisonnier de guerre qui réalise ces dessins et peut-être pour celui qui les regarde, l'art joue le rôle d'exutoire. Le dessin est peut-être ici une thérapie.

Les peintres Henri MILLET et Jean BOULARD réalisent de nombreux portraits de prisonniers de guerre⁷⁵⁸, peut-être faut-il y voir un moyen de reconquérir l'identité personnelle que

750 Mémorial de Caen, *Carnet d'un Gefang* de BRUNEAUX Jacques, TE 433 Don 00-81, d'après son journal rédigé en captivité (transcription de 1968), p. 21.

751 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, date inconnue, p. 3.

752 PAVCC, dossier *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, *Rapport sur les activités générales du Stalag VIII C* par GUERIN Pierre, (date inconnue) p. 16.

753 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°6, Don 01-27 FQ 53, 28/02/1941, p. 6.

754 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

755 Id.

756 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

757 ELIAS Agnès et Georges, *Artistes au Stalag*, La Crèche, Geste éditions, 2015, 385p, p. 63.

758 Id., p. 196 et 199.

chacun a la sensation de perdre dans pareille circonstance. Ainsi, le portrait redonne un visage humain, avec ses caractéristiques propres, au prisonnier perdu dans la masse uniforme des captifs.

Une autre thématique revenant souvent dans les œuvres se trouve être la représentation de divers endroits de France, comme en témoigne fréquemment la une du *Soleil Saganais*, sans doute un moyen d'atténuer l'éloignement de la patrie et le mal du pays qui en découle.

Enfin, un sculpteur réalise la sculpture *Tête de femmes*⁷⁵⁹ qui constitue certainement un moyen symbolique d'apporter un peu de féminité dans ce monde masculin où la femme est la grande absente.

Bien entendu, d'autres thématiques sont abordées mais le but n'est pas de faire un catalogue, nous avons souhaité montrer ici les thèmes les plus intéressants, reflets de la psychologie du prisonnier de guerre.

Ce groupe d'artistes divertit l'ensemble des autres captifs du camp par le biais des expositions, ainsi en février 1941, une exposition permanente du travail des peintres, architectes et sculpteurs du Stalag est organisée au sein de la baraque-atelier et peut être visitée à toute heure du jour⁷⁶⁰. D'autre part, plusieurs autres expositions sont organisées par les prisonniers de guerre français comme celle de VINCENT Edmond fabricant de rubans à Saint-Étienne organisée par ses soins avec approbation des autorités allemandes du Stalag. Cette exposition réalisée avec les ficelles et cartons des colis met en valeur divers échantillons de soie reçus de France. Les peintres du camp fabriquent les décors avec l'aide de maquettistes et un prisonnier réalise un métier à tisser miniature fonctionnel⁷⁶¹. Cet événement témoigne de l'ingéniosité de certains prisonniers de guerre et montre que lorsque les premières difficultés sont passées, l'adaptation est réalisée et permet à certains d'imaginer des manifestations capables de divertir les autres captifs. Qui plus est cette exposition semble être motivée par une réaction patriotique, puisque l'un des objectifs est d'épater les Allemands en leur faisant découvrir les richesses de la soierie française⁷⁶².

Dans la même optique, une exposition coloniale est organisée au camp avec divers stands richement décorés par les artistes du camp, illustrant les divers espaces composant l'empire français⁷⁶³. Là encore un certain patriotisme semble motiver cet événement mais il faut peut-être y voir aussi une influence de la propagande pétainiste qui utilise l'empire français comme thématique, ne serait-ce que pour souligner la souveraineté, illusoire, de l'Etat français.

Il est à noter qu'en dehors du cadre de l'atelier des artistes, certains captifs s'adonnent à des activités artistiques « en amateurs ». Une plaque de bois représentant une baraque, un mirador et des barbelés, intitulée *Stalag VIII C*⁷⁶⁴ en témoigne parfaitement. L'auteur a peut-être voulu laisser un témoignage, une trace de son passage en représentant la source même de son malheur, le camp avec ses barbelés et miradors oppressants.

Qui plus est, les inventaires après décès montrent que seulement 2 prisonniers sur 44 possèdent des dessins. Cela laisse penser que l'activité artistique n'est pas répandue en dehors du cadre de la baraque-atelier. Cependant, ces chiffres sont sujets à caution du fait de la faiblesse de l'échantillon mais aussi du fait de leur difficulté d'interprétation, puisque rien ne permet d'affirmer que les propriétaires de ces dessins en sont bien les auteurs.

La pratique religieuse trouve également sa place au Stalag VIII C

759 Id., p. 180.

760 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°6, Don 01-27 FQ 53, 28/02/1941, p. 5.

761 VEDRINE Jean, témoignage de GACHET Félix, *Dossier PG – rapatriés 1940-1945*, Tome II, Paris, (éditeur inconnu), 1981.

762 Id.

763 [En ligne], www.Sagan.webou.net, consulté le 14/05/2019, (date de mise à jour inconnue).

764 Archives familiales, plaque de bois représentant le Stalag VIII C, aucune cotation, auteur et date inconnus.

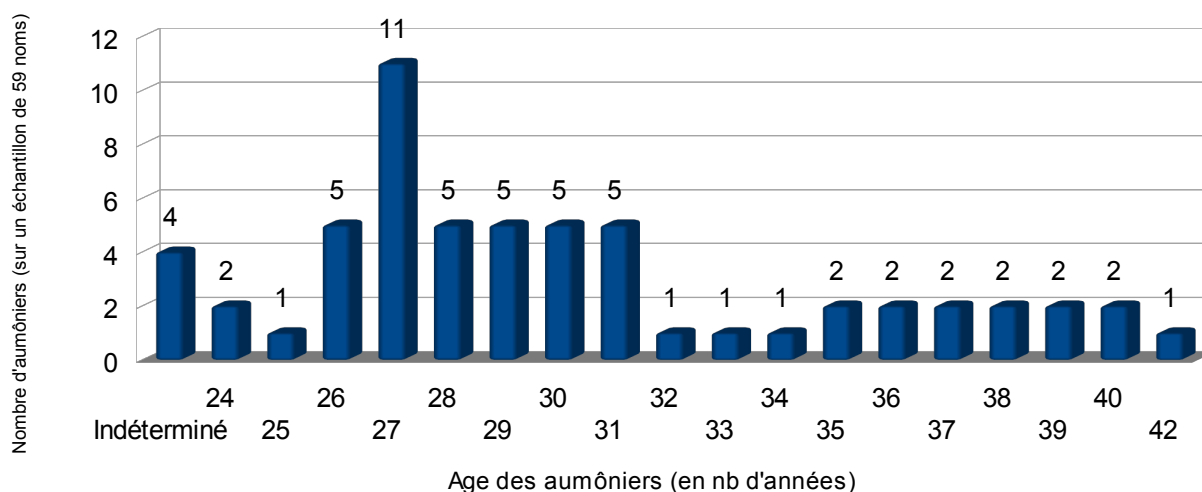
5. Le secours de la religion

Pour atténuer les difficultés inhérentes à la captivité de guerre, le captif militaire peut se tourner vers la pratique religieuse. Pour cela, le Stalag VIII C dispose des infrastructures et des hommes nécessaires. Cependant, avant de nous intéresser aux conditions de vie et d'exercice des aumôniers de ce camp, nous avons juger utile de donner quelques éléments concernant le profil de ces hommes d'Eglise.

A/ Le profil des aumôniers du Stalag VIII C.

a. L'âge

Graphique 22 : répartition des aumôniers français par âge (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

En terme de pourcentage, la répartition des aumôniers du Stalag VIII C en fonction de l'âge est la suivante :

Plus de 40 ans	1	1,6 %
40 ans	2	3,3 %
35 à 39 ans	10	16,9 %
30 à 34 ans	13	22 %
25 à 29 ans	27	45,7 %
20 à 24 ans	2	3,3 %
19 ans	0	

Total : 59

Lorsque l'on compare les aumôniers avec l'ensemble des captifs français ou bien avec les hommes du Stalag VIII C, il est clair que ceux-ci ne connaissent pas d'énormes différences. Les classes d'âge 25-29 ans et 30-34 ans restent majoritaires. Cependant, il est à remarquer que les tranches d'âges les plus jeunes ne sont pas ou peu représentées ce qui s'explique par la fonction exercée par ces hommes. En effet, beaucoup parmi eux sont des prêtres confirmés or l'entrée en

fonction se fait après des études prenant quelques années, ce qui est confirmé par le fait que les deux représentants de la tranche des 20-24 ans sont des étudiants séminaristes.

b. Les grades

A l'instar des autres prisonniers de guerre, les aumôniers sont des militaires qui avant leur capture officient au sein des diverses unités composant l'armée française. Ces hommes arborent donc différents grades.

Graphique 23 : répartition des aumôniers français en fonction des grades (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

Ce diagramme montre qu'à l'inverse de l'ensemble des prisonniers de guerre français du Stalag étudié, les sous-officiers sont plus nombreux. Cet état de chose peut s'expliquer par le fait que la fonction d'ecclésiastique militaire donne droit à du galon. L'âge peut aussi expliquer cela. Cependant, la différence n'est pas énorme.

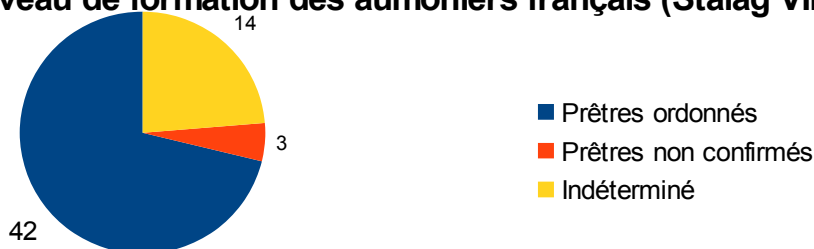
Les officiers mentionnés sont les différents aumôniers principaux du Stalag qui se succèdent au fil de la captivité. Cette fonction exigeant des qualités d'organisation, de gestion et de direction, il est probable que cela ait motivé le choix d'officiers, cependant les sources ne permettent pas de l'affirmer.

Enfin, précisons que la case « Indéterminé » est due au fait que les fiches individuelle de ces hommes ne donnait pas l'information.

c. La formation

Les fiches individuelles des aumôniers du Stalag VIII C⁷⁶⁵ permettent de connaître le niveau de formation de ces hommes d'Eglise, ce qui aboutit au diagramme suivant :

Graphique 24 : niveau de formation des aumôniers français (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique

Ce diagramme montre que 71 % des hommes de l'échantillon sont des prêtres confirmés et qui officiaient déjà avant la mobilisation. Ce détail n'est pas anodin et sous entend que les prisonniers de guerre français du camp de Sagan et de ses détachements, se voient offrir un service religieux de qualité. Un événement vient confirmer le sérieux des prêtres de ce Stalag puisque du 27

⁷⁶⁵ PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique.

au 30 mars 1944, un synode est organisé au Stalag en présence de l'aumônier principal du camp, de l'abbé RHODAIN aumônier général de tous les camps de prisonniers de guerre d'Allemagne, et en présence également d'un représentant du bureau de l'homme de confiance⁷⁶⁶. Cet événement montre que les « autorités religieuses » se soucient de la qualité des messes dispensées aux prisonniers puisqu'au sein de l'Eglise catholique un synode est une réunion des représentants religieux, destinée à discuter du dogme, donc de ce qu'il faut dire dans le cadre des cérémonies religieuses.

La part d'aumôniers non confirmés, très faible, est composée par des étudiants séminaristes qui dans le cadre exceptionnel que constitue la captivité assurent généralement des cérémonies et des messes sans consécration ni communion, comme aux *Junkerswerke* de Breslau⁷⁶⁷.

A noter que l'échantillon compte quatre prêtres-professeurs (soit 6,7 %) qui de manière globale dispensent des cours de théologie et de morale, comme en atteste l'exemple du *Kommando* de Pierre DEFIVES⁷⁶⁸.

B/ Les aumôniers, des prisonniers de guerre comme les autres

a. Le Stalag pour environnement quotidien

En mai 1940, les prisonniers de guerre français du camp de Sagan doivent attendre que le culte s'organise pour pouvoir satisfaire leur pratique religieuse. A cet instant, seuls les Polonais ont le droit à une messe dite par un curé allemand toutes les deux à trois semaines⁷⁶⁹. Cependant, en décembre 1940, le service religieux est organisé et les Français semblent mieux lotis que leurs camarades polonais. En effet, une baraque-chapelle est aménagée, les prêtres sont autorisés à dire une messe quotidienne et une grande messe chaque dimanche⁷⁷⁰. Ces offices sont organisés chaque matin et se succèdent toutes les demi-heures de 05h30 à 07h30. Les messes chantées répondent également à une organisation stricte et sont dites à 7h00 pour les blocs E,F et G, à 8h00 pour les blocs H,I et L, puis à 9h00 pour les blocs A, B, C et D⁷⁷¹.

D'autre part, il semble que les messes quotidiennes sont l'occasion de célébrer le Saint du jour. Ainsi, le 3 décembre 1940 Saint Eloi est célébré, le lendemain Sainte Barbe est honorée, puis le 6 décembre vient le tour de Saint Nicolas⁷⁷², et ainsi de suite. Enfin, les prières du soir ne sont pas oubliées⁷⁷³. Tout au long de la captivité cette organisation ne semble pas souffrir beaucoup de modifications.

Notons également que la célébration de Noël donne lieu à un programme particulier avec deux messes matinales avec chants, puis une messe du soir⁷⁷⁴.

Il faut ajouter que le culte protestant est aussi célébré chaque dimanche à 10h00⁷⁷⁵.

Comme le montre un retraitage photographique⁷⁷⁶, les prisonniers de guerre sont autorisés à faire des processions religieuses comme ici à l'occasion de la fête Dieu. Cela permet de voir que la

766 Mémorial de Caen, légende sous la photographie d'un synode au camp, Don 01-01 01-81 FQ 53, par D'HALLAINE Paul, date inconnue.

767 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, date inconnue, p. 1.

768 Id., p. 2.

769 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/05/1940.

770 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 03/12/1940.

771 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 9.

772 Id.

773 Id.

774 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°3, Don 01-27 FQ 53, 22-29/12/1940, p. 8.

775 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 9.

776 Mémorial de Caen, retraitage de la photographie d'une procession religieuse au Stalag VIII C, Don 01-01 01-81 FQ 53, original datant de juin 1942, auteur inconnu, voir annexe 17, p.XX Tome II.

condition matérielle s'est améliorée puisque des aubes blanches sont disponibles, un autel portatif a été confectionné avec soin et un encensoir est également visible, peut-être de confection artisanale.

Tous ces éléments concordent pour dire que le croyant peut, malgré la captivité, avoir une pratique religieuse plutôt normale.

Il faut croire que les prisonniers de guerre français réalisent rapidement que les Polonais, sans doute à cause de leur statut de Slaves les plaçant au rang de « sous-hommes », disposent d'un service religieux nettement moins abouti. De ce fait, les Français font preuve de solidarité en intégrant dans le programme de leur semaine religieuse, dès décembre 1940, des prédications en langue polonaise et des messes chantées en Polonais⁷⁷⁷.

Pour assurer leur office les aumôniers doivent apprendre à composer face aux pénuries car le vin de messe est apparemment rare en Allemagne⁷⁷⁸, ce qui les contraint à verser de l'eau dans les infimes quantités de vin dont ils disposent⁷⁷⁹.

Cependant, même si les sources ne le précisent pas il est certain que ce Stalag bénéficie de l'envoi d'autels portatifs de la part de l'Aumônerie Générale des Prisonniers de Guerre de Paris, qui améliorent quelque peu les conditions d'exercice des prêtres.

Le droit de regard que s'arrogent les autorités allemandes constitue une autre limite à l'exercice des aumôniers puisque, selon Paul D'HALLAINE, les sermons doivent au préalable être visés par la censure du camp⁷⁸⁰.

Lorsqu'ils n'officient pas, les aumôniers du camp partagent le même logement. A leur tête est nommé un représentant, reconnu aumônier divisionnaire vers juin 1941⁷⁸¹. En 1942, cet aumônier divisionnaire est assisté de quatre hommes d'Eglise et en dirige une quarantaine d'autres autorisés à se rendre dans les détachements de travail les plus proches⁷⁸².

b. Prêtres de *Kommandos*

Les détachements de travail disposent également de divers moyens d'accès au culte. Cependant, au début de la captivité cet accès semble limité puisque le service religieux est assuré par des prêtres locaux et dans la mesure du possible⁷⁸³. Malgré cela, divers aumôniers sont disséminés dans plusieurs détachements et assurent la cure des âmes, à l'instar d'Etienne GAUTHIER qui dans son *Kommando* de Winzig célèbre les offices⁷⁸⁴. Qui plus est, ces prêtres de détachements sont autorisés à se déplacer pour aller célébrer la messe dans les *Kommandos* voisins⁷⁸⁵, ce que confirme Etienne GAUTHIER en expliquant que le curé allemand de la paroisse de Winzig, lui prête son vélo pour aller assurer son ministère dans un détachement voisin du sien⁷⁸⁶.

777 Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais*, n°2 et n°4, Don 01-27 FQ 53, 08/12/1940 et 05/02/1941, p. 11 et 14.

778 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/05/1940.

779 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 2.

780 Mémorial de Caen, légende sous la photographie d'un synode au camp, Don 01-01 01-81 FQ 53, par D'HALLAINE Paul, date inconnue.

781 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

782 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

783 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 12/06/1941.

784 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 5.

785 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/02/1943.

786 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 6.

Ce système permet de desservir un nombre important de *kommandos* puisque chaque prêtre couvre en moyenne trente détachements⁷⁸⁷.

Enfin, il arrive que des aumôniers remplacent les prêtres allemands comme au *Kommando* 1 243 de Sagan où l'aumônier français, en plus de s'occuper du service religieux du détachement, officie pour les civils allemands dans l'une des églises de la ville⁷⁸⁸.

Les aumôniers des *Kommandos* dépendants du Stalag ici étudié disposent généralement de locaux de fortune pour assurer le service religieux. Ainsi, aux *Junkerswerke* de Breslau, la chapelle est un petit local au fond d'un couloir, local dont les fenêtres sont transformées en vitraux par le travail d'un prisonnier artiste peintre⁷⁸⁹. De même au *Kommando* 244 où le petit local accueille une centaine de prisonniers de guerre français à l'occasion d'une messe de Pâques au cours de laquelle chacun reçoit une absolution collective⁷⁹⁰.

Enfin, les aumôniers versés dans les détachements sont eux aussi mis au travail et certains d'entre-eux sont concernés par la transformation :

Graphique 25 : les aumôniers français et la transformation (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de prisonniers de guerre, classement par ordre alphabétique, (1940-1945).

A l'instar des autres prisonniers français de ce Stalag, un faible pourcentage est concerné par ce changement de statut mais il est possible que certains de ces changements ne soient pas mentionnés par les sources.

c. Quelques libérations

Lorsque l'on s'intéresse aux dates d'arrivée et de rapatriement des aumôniers de ce camp, l'on s'aperçoit que leur fonction ne donne droit à aucun traitement de faveur.

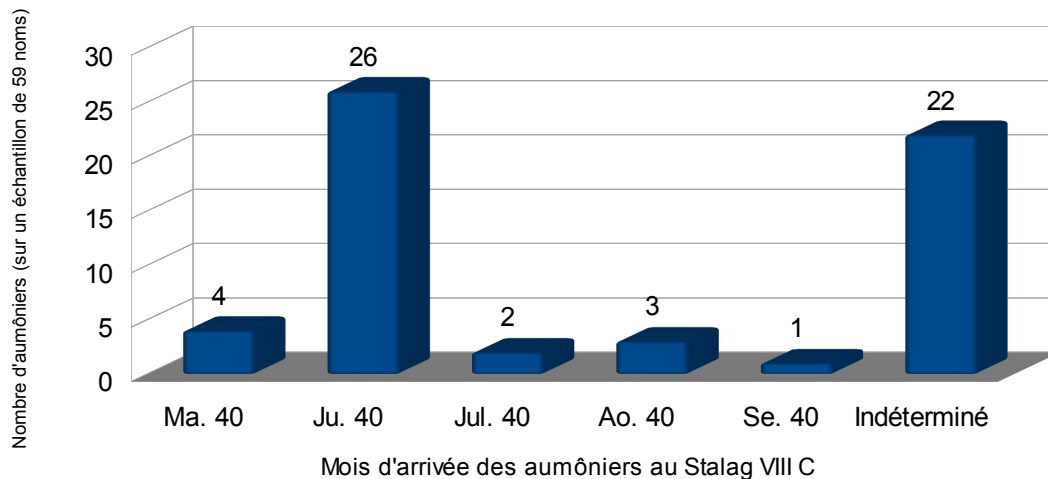
787 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/02/1943.

788 Mémorial de Caen, légende sous la photographie d'un synode au camp, Don 01-01 01-81 FQ 53, par D'HALLAINE Paul, date inconnue.

789 Mémorial de Caen, témoignage de DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, date inconnue, p. 1 et 2.

790 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 5.

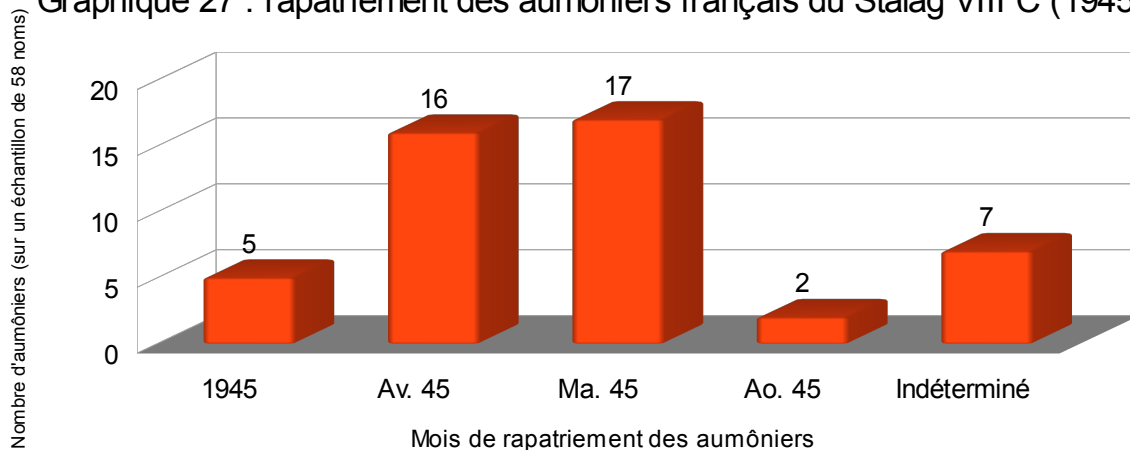
Graphique 26 : arrivée des aumôniers français au camp de Sagan



Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Ce graphique montre que les aumôniers ont globalement été transférés en Allemagne au cours des mêmes périodes que leurs camarades non religieux. Cependant, aucun d'entre-eux ne semble être arrivé en 1941 comme ce fut le cas pour d'autres captifs. Ce graphique comparé à celui qui suit montre que l'essentiel des aumôniers a connu une captivité de guerre de cinq années.

Graphique 27 : rapatriement des aumôniers français du Stalag VIII C (1945)



Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Tout comme leurs homologues non religieux, les aumôniers du Stalag VIII C rentrent en France en avril et en mai 1945 et aucun rapatriement tardif n'est représenté. Il semble qu'au mois d'août, l'essentiel des aumôniers ait été rapatrié. Cependant, une part d'inconnu subsiste avec la part de cas indéterminés et les hommes indéniablement rentrés en 1945 mais dont la fiche ne précise pas le mois du retour. Précisons que sur les 59 aumôniers étudiés, seuls 11 (18,6 %) rentrent en France avant 1945. Un seul homme dans cet échantillon rentre en 1941 et en qualité d'ancien combattant de 1914-1918. En 1942, trois hommes quittent le Stalag dont un malade, le motif de libération des deux autres hommes reste inconnu. L'année 1943 constitue l'année qui voit le plus de libération dans cet échantillon, avec six aumôniers libérés dont quatre pour maladie et deux dans le cadre de la Relève. Enfin, dans cet échantillon en 1944, un seul ecclésiastique rentre en France pour maladie. Ainsi, les aumôniers bénéficiant de libérations anticipées rentrent dans les mêmes proportions que

leurs camarades, selon les mêmes périodes et les mêmes motifs. La maladie constitue le motif de libération principal, suivi par la Relève. En considérant ces éléments et tout ce qui a été dit sur les aumôniers de ce Stalag, il est clair que mis à part leur statut d'hommes d'Église, les aumôniers de ce camp sont des prisonniers de guerre comme les autres.

Enfin, le sport et les jeux font partie intégrante des divertissements au sein du camp.

6. Jeux, activités de plein air et sport

La distraction des prisonniers de guerre du camp de Sagan passe aussi par la possibilité de pratiquer divers jeux. Le cadre de ces activités est composé par le foyer du Stalag VIII C au sein duquel plusieurs petites tables sont disponibles pour la pratique des échecs, des dames, des cartes et des petits chevaux⁷⁹¹. Un billard et une table de ping-pong sont également à disposition⁷⁹².

Pour les *Kommandos* les dotations en jeux de société sont variables car certains ne disposent pas de suffisamment de jeux comme au 1 317 de Breslau⁷⁹³ alors que d'autres n'ont pas de soucis à ce niveau là⁷⁹⁴.

Ainsi, les prisonniers de guerre disposent de quoi passer un bon moment entre camarades afin d'oublier un peu les soucis de la captivité.

Parmi les activités de plein air, les travailleurs du Stalag peuvent bénéficier de sorties par groupes de 10 à 25 encadrés par des sous-officiers allemands⁷⁹⁵. Ces sorties du samedi et du dimanche permettent un instant, de quitter l'univers oppressant du camp et de profiter du plein-air au sein de la campagne silésienne.

Outre ces sorties, le prisonnier de guerre possède généralement la possibilité de pratiquer une activité physique. Au Stalag VIII C, cela passe notamment par l'organisation de promenades. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la discipline, ces excursions demandent une préparation en amont et répondent à un encadrement stricte.

Chaque promenade se fait par groupe de dix à vingt-cinq prisonniers, le samedi de 14h30 à 17h00, pour les travailleurs du dimanche et inversement, le dimanche matin et après-midi pour les travailleurs du samedi⁷⁹⁶. Ainsi, ces sorties offrent l'occasion aux travailleurs du camp de s'extraire une fois tous les quinze jours de l'univers clos et oppressant que constitue le Stalag⁷⁹⁷.

En dehors de ces promenades, les hommes du camp peuvent se tourner vers les activités sportives. Pour organiser ces activités une association prenant le nom de *Stade Français du Stalag VIII C* est mise sur pied, dirigée par l'ancien secrétaire général du Stade Français de Paris⁷⁹⁸.

Pour l'assister, un ancien professeur d'éducation physique est nommé directeur technique⁷⁹⁹. Ces hommes encadrent une équipe de moniteurs sportifs chargés d'assurer l'entraînement des inscrits⁸⁰⁰.

791 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 8.

792 PAVCC, dossier *Stalag VIII C documents de type A,B,C,D,E,F,G,H, 1944-1946*, 22 P 2996, Compte-rendu de l'homme de confiance MORDACQ Pierre le 22/08/1945, p. 9.

793 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

794 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR aux détachements 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, le 16/02/1943.

795 Archives nationales, note de service du Stalag VIII C, 72 AJ 510, (18/12/1941).

796 Id.

797 Archives nationales, note de service du Stalag VIII C, 72 AJ 510, le 18/12/1941.

798 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 12.

799 Id.

800 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°3, Don 01-27 FQ 53, 22-29/12/1940, p. 8.

Ces éléments montrent donc que l'encadrement sportif est de qualité car il est assuré par des prisonniers de guerre qui, avant la mobilisation, étaient des professionnels du sport. Qui plus est, ces hommes ne laissent pas la captivité affecter leur professionnalisme, puisqu'ils en profitent pour améliorer leur connaissance théorique et ce grâce à certains interprètes traduisant de la documentation allemande sur le sport⁸⁰¹.

Pour mener à bien cette activité des infrastructures et du matériel sportif sont mis à disposition de l'association. Ainsi, la baraque 12/2⁸⁰² devient la salle du *Stade Français* et sert de salle de culture physique⁸⁰³.

Pour le sport de plein air il faut attendre le 20 avril 1941 pour bénéficier d'un stade digne de ce nom, inauguré le jour même et baptisé *Stade Jules NOËL*⁸⁰⁴. Avant cela, il faut se contenter d'un terrain vague⁸⁰⁵.

Visiblement, les premiers équipements sportifs tels un ring de boxe, des ballons pour tout sport et des agrès sont fournis par la puissance détentrice⁸⁰⁶. Pour la suite des demandes sont adressées à diverses associations françaises⁸⁰⁷ sans qu'il soit possible de dire si elles ont abouti. D'autre part, la Croix-Rouge internationale s'efforce de répondre également aux demandes de matériel sportif⁸⁰⁸.

Grâce à cela, le *Stade Français* est en mesure de proposer des activités physiques quotidiennes en plusieurs sessions étalées de 06h30 à 20h00. Ces activités commencent par une gymnastique matinale proposée dans chaque bloc de baraquements, viennent ensuite des jeux de plein air, puis l'entraînement pour les différentes spécialités l'après-midi⁸⁰⁹.

En supplément de ces activités, ceux qui le souhaitent, peuvent pratiquer du football, du basket-ball, du volley-ball, de la boxe et du cross country⁸¹⁰. Ces activités se mettent en place dès décembre 1940 ce qui démontre une organisation assez rapide et efficace des activités sportives.

Tous ces éléments montrent également que les prisonniers de guerre français du camp ici étudié jouissent d'une relative liberté dans l'organisation et la pratique du sport. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le travail devant être réalisé au camp passe avant. Le sport n'est pratiqué que sur le seul temps libre dont chacun dispose. D'autre part, certains éléments comme le froid hivernal et son lot de neige viennent perturber la bonne marche de l'activité sportive mais il arrive également que des épidémies paralysent le sport. Ainsi, la quarantaine imposée pendant deux mois suite à l'épidémie de typhus de la fin 1941, empêche toute pratique sportive⁸¹¹. On imagine aisément que l'ennui et donc la baisse de moral, reprennent le dessus dans ces circonstances.

En dehors du programme quotidien, l'association sportive du Stalag VIII C s'évertue à organiser de grandes manifestations sportives. Grâce aux informations du *Soleil Saganais* nous avons pu réaliser ce petit tableau :

801 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°6, Don 01-27 FQ 53, 28/02/1941, p. 14.

802 Id.

803 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°3, Don 01-27 FQ 53, 22-29/12/1940, p. 8.

804 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°8, Don 01-27 FQ 53, 01/04/1941, p. 4.

805 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/05/1940.

806 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°6, Don 01-27 FQ 53, 28/02/1941, p. 14.

807 Id.

808 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 24/05/1940.

809 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°9, Don 01-27 FQ 53, 19/04/1941, p. 4.

810 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°1, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940, p. 12.

811 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 18/02/1942.

Tableau n°11 : Grandes manifestations sportives organisées par le *Stade Français du Stalag VIII C* (décembre 1940-mai 1941).

Date de la manifestation	Lieu de la manifestation	Type de manifestation	Participants
Indéterminée	Terrain vague	Match de football	Troupe théâtrale contre orchestre
Décembre 1940	Terrain vague	Matches de football	_ Trésorerie-Tailleurs _ Service des fiches-Colis _ Triage colis-Service des cartes
17 février 1941	Salle du stade	Gala boxe, escrime et éducation physique	Membres du <i>Stade Français</i>
22 février 1941	Idem	Idem	Idem
24 février 1941	Idem	Idem	Idem
16 mars 1941	Terrain vague	Matches rugby, football, basket-ball et volley-ball	Aspirants et <i>Stade Français</i>
avril 1941	Terrain vague	Tournoi football + tournoi corporatif	_ Aspirants- <i>Stade Français</i> _ Nordistes-Bretons _ Autres groupes régionaux _ Cordonniers-Tailleurs, etc.
20 avril 1941	Stade	Matches football, rugby, basket-ball, volley-ball + démonstration d'éducation physique et d'athlétisme	Membres <i>Stade Français</i> et certainement les différents services du camp.
15 mai 1941	Stade	Début de session pour les championnats de SAGAN	Membres <i>Stade Français</i>

Sources : Mémorial de Caen, journaux *Le Soleil Saganais*, n°1 à 11, Don 01-27 FQ 53, 01/12/1940 au 15/05/1941

Ces données tendent à montrer une certaine régularité dans l'organisation de ces manifestations puisque le Stalag accueille au minimum un événement sportif par mois à partir de février 1941. La coupure entre décembre 1940 et février 1941 est certainement due aux rigueurs de l'hiver silésien. Cette régularité dans la tenue de manifestations sportives n'est pas inintéressante pour les captifs puisque ces dernières assurent le divertissement et le défolement des participants, mais également la distraction des spectateurs qui se massent pour y assister.

Ce tableau montre également que ces manifestations se déroulent principalement en plein air car dans cet échantillon, un seul événement a lieu en intérieur. D'autre part, si le football rencontre un certain succès, ces données montrent qu'il existe un véritable effort de diversification puisque l'ensemble des sports pratiqués au camp est globalement bien représenté.

Ce petit échantillon témoigne également d'une diversification chez les participants. En effet, les membres de l'association sportive du Stalag participent régulièrement mais cèdent équitablement la place à d'autres participants. Cela montre que l'on organise assez fréquemment des rencontres entre les différents services du camp, le service du fichier affrontant le services des colis, mais que l'on organise aussi des affrontements entre groupes régionaux. Il semble que les organisateurs souhaitent empêcher l'installation de la monotonie en faisant en sorte de varier les participants.

Qui plus est, un retraitage photographique témoigne de l'organisation, de rencontres entre camps de prisonniers. En effet, en octobre 1943, les Allemands autorisent la tenue d'un match de football opposant une équipe française du Stalag VIII C à une équipe d'aviateurs alliés venant du Stalag Luft III voisin⁸¹². Si l'on en croit Paul D'HALLAINE qui relate ce fait, un tel match n'a été organisé qu'une seule fois.

Malgré tout, la faiblesse du nombre d'exemples pour cet échantillon apporte une limite car cela ne permet pas de saisir les variations sur le long terme en matière de manifestations sportives au sein de ce Stalag.

Les manifestations présentées ici constituent aussi l'occasion pour les participants de conserver les différents codes sportifs qui prévalaient au sein du sport d'avant la captivité. En effet, l'exemple du match d'octobre 1943⁸¹³ ou encore celui de la rencontre du 16 mars 1941⁸¹⁴ témoignent de l'usage de maillots de couleurs pour distinguer les équipes, dont certains arborent des écussons⁸¹⁵. D'autre part, les fanions sont également présents et échangés lors des rencontres, à l'instar du match d'adieu aux Aspirants du 16 mars 1941, au cours duquel des fanions d'honneur confectionnés par les artistes du camp sont donnés aux élèves-officiers en partance⁸¹⁶. Tout cela montre que les participants accordent de l'importance à ces éléments qui leur permettent de continuer à pratiquer une activité sportive normale. Cela leur permet certainement de sortir un moment de leur condition de captifs militaires et de reconquérir une certaine identité. Enfin, cela montre que le sport raffermi les liens de camaraderie puisque ces maillots et fanions témoignent d'une certaine fierté d'appartenir à un équipe, un groupe particulier au sein duquel règne une certaine entente.

Le fait d'organiser un match d'adieu aux Aspirants, qui en réalité comporte divers matches de différents sports, confirme le fait que le sport raffermi les liens d'amitié puisque ce geste témoigne d'une certaine affection envers ceux qui vont bientôt quitter le camp. C'est donc là l'occasion d'être réunis une dernière fois avant le départ.

Malgré les possibilités offertes pour pratiquer une activité sportive, il semble que celle-ci réunisse plus de spectateurs que de pratiquants. En effet, la photographie du match d'octobre 1943⁸¹⁷ montre un véritable attroupement autour des barrières du stade. Il faut dire que le caractère exceptionnel de l'événement a du bousculer les foules. D'autre part, les galas de boxe, de démonstrations d'escrimes et de force rencontrent un certain succès notamment auprès des officiers français et allemands⁸¹⁸. Cependant, le responsable de l'association sportive du camp déclare que « *peu comprennent qu'il est un minimum d'activité physique nécessaire au maintien de l'organisme* »⁸¹⁹, ce qui montre que les participants se font désirer. Cet état de fait est confirmé par le CICR qui explique qu'une faible part de l'effectif français du camp fait du sport, ce qui tient notamment au fait que cet effectif est composé de malades, de rapatriables et de travailleurs n'ayant pas le loisir de faire du sport⁸²⁰.

En ce qui concerne les détachements de travail, le sport est pratiqué sur le temps libre mais encore faut-il en avoir l'envie et disposer du matériel et des infrastructures nécessaires.

812 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie du match de football Stalag VIII C-Stalag Luft III, Don 01-01 01-81 FQ 53, (date et auteur inconnus), voir annexe 18, p.XXI Tome II.

813 Id.

814 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°8, Don 01-27 FQ 53, 01/04/1941, p. 4.

815 Id.

816 Id.

817 Mémorial de Caen, retraitage d'une photographie du match de football Stalag VIII C-Stalag Luft III, Don 01-01 01-81 FQ 53, (date et auteur inconnus), voir annexe 18, p.XXI Tome II.

818 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°7, Don 01-27 FQ 53, 16/03/1941, p. 3.

819 Mémorial de Caen, journal *Le Soleil Saganais*, n°4, Don 01-27 FQ 53, 05/02/1941, p. 11.

820 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapports de visites du CICR, le 15/09/1942.

Sur ce point l'inégalité règne, si certains détachements comme le 1 317 disposent d'un terrain sur lequel les captifs peuvent se dépenser tous les dimanches après-midi⁸²¹, d'autres tels le 976 n'ont aucun moyen de pratiquer une activité de la sorte⁸²².

Le nombre d'exemples de *Kommandos* dont nous disposons est trop faible pour permettre de produire un travail quantitatif sur cette question. En effet, pour quatre des huit cas dont nous avons connaissance, il est impossible de déterminer si le sport est pratiqué ou non.

Il semble que le football soit l'activité sportive la plus pratiquée dans les détachements de travail. D'autre part, le sport ne semble pas composer le divertissement principal des captifs des *Kommandos* du Stalag composant le cadre de cette étude.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés dans cette sous-partie sur les palliatifs aux difficultés, les prisonniers de guerre de ce Stalag et des *Kommandos* qui en dépendent, peuvent bénéficier assez régulièrement de soutien physique et moral, qu'il passe par la correspondance et les colis, les diverses activités intellectuelles, la religion ou encore le sport, permettant ainsi d'atténuer les souffrances inhérentes à la captivité de guerre. Cela permet également de voir que la situation de ces captifs s'est globalement améliorée, de la fin 1940 au début de 1945. Cependant, cette dernière année qui débute marque le commencement de nouvelles épreuves dont la difficulté n'est pas sans rappeler les pires heures du début de la captivité.

821 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 1 317, le 11/09/1942.

822 PAVCC, dossier *Documents de type I rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de visite du CICR au détachement 976, le 11/09/1942.

3^e PARTIE : FIN DE CAPTIVITE ET RAPATRIEMENT

I/ Les dernières épreuves

1. Une évacuation difficile

Durant les derniers jours du conflit, l'Allemagne prend l'allure d'un extraordinaire rassemblement de personnes déplacées car face à l'avance alliée, les civils s'en vont et nombres de prisonniers, déportés et travailleurs sont évacués⁸²³. Le Stalag ici étudié n'échappe pas à cette règle car, en ce mois de janvier 1945, la ligne de front se rapproche à grand pas du Stalag VIII C et de ses détachements de travail. La progression de l'Armée Rouge entraîne une succession de mouvements de repli vers l'ouest qui commence par celui des *Kommandos* situés au-delà de la rive droite de l'Oder. Accompagnés de leurs gardiens et rassemblés par compagnies de travail, les prisonniers de ces détachements marchent en direction du camp de Sagan ou de quelques camps voisins⁸²⁴. D'autres captifs reçoivent l'ordre de rester et d'évacuer avec leurs employeurs⁸²⁵.

Il apparaît qu'une certaine logique s'applique ici puisque les Allemands semblent vouloir répartir ces prisonniers de guerre entre différents Stalags afin d'éviter l'engorgement du camp de Sagan. Pour autant, il est certain que la promiscuité est à nouveau de mise avec l'arrivée de plusieurs centaines, voire milliers d'hommes au camp. D'autant plus que le 22 janvier 1945, les quelque 1 200 hommes du détachement disciplinaire F3 arrivent eux aussi au camp après une évacuation dans le désordre⁸²⁶.

Suite à cela, dans la soirée du 07 février 1945, une réunion se tient au Stalag entre le commandant du camp et les hommes de confiance principaux des différentes nationalités. L'officier allemand annonce que l'évacuation du Stalag est prévue pour le lendemain. Malgré les réticences de MORDACQ, l'homme de confiance français expliquant qu'une évacuation serait périlleuse étant donné les faibles températures, le manque de nourriture et l'état de faiblesse générale, le commandant entend faire appliquer l'ordre d'évacuation émanant du haut commandement de la *Wehrmacht*⁸²⁷.

Le lendemain, l'évacuation commence comme prévu à 08h00 et doit se faire par étape en essayant de maintenir une certaine organisation. Ainsi, en ce 08 février 1945, un premier contingent de prisonniers de guerre est rassemblé pour prendre le départ. Pour éviter le désordre les Français conservent l'organisation qui était la leur jusqu'ici, c'est-à-dire plusieurs colonnes de 250 prisonniers sous la direction des hommes de confiance de *Kommandos* eux-mêmes en liaison avec les hommes de confiance de compagnies qui à leur tour maintiennent la liaison avec l'homme de confiance principal⁸²⁸. Les réfractaires au travail du Stalag 369 repliés au Stalag VIII C depuis la fin 1944, évacuent le même jour selon une organisation similaire avec un fractionnement en quatre bataillons séparant les Français et les Belges, des Polonais, Slovaques, Roumains et Italiens, eux-mêmes séparés des Soviétiques⁸²⁹. D'autre part, les Britanniques constituent la colonne de tête. Chacun de ces différents groupes bougent indépendamment les uns des autres et sont à la charge des anciennes

823 DURAND Yves, *Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Complexe, 1997, 990 p., p. 667.

824 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu, auteur et date inconnus.

825 Id.

826 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport de l'homme de confiance du bataillon F3, 1^{ère} compagnie Stalag VIII C, 05/08/1945.

827 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu, auteur et date inconnus.

828 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu, auteur et date inconnus.

829 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, lettre de l'homme de confiance liquidateur du Stalag 369, 15/03/1945.

sentinelles allemandes du camp⁸³⁰. Au total, il semble que environ 1 000 à 2 000 hommes s'apprêtent à partir ce jour là après distribution d'une soupe⁸³¹.

Un peu plus tard, le 11 février 1945, une dernière colonne composée de 400 français dépendants de la 4^e compagnie du 585^e bataillon de Sprottau, évacue le Stalag VIII C, accompagnée de 600 Soviétiques et 300 Serbes⁸³². L'homme de confiance français conserve son rôle d'intermédiaire entre ses camarades et les Allemands encadrant cette colonne⁸³³.

L'organisation venant d'être dépeinte a pour but de faciliter la marche et le bon déroulement des opérations d'évacuation⁸³⁴ mais dès le premier jour cette organisation ne peut être maintenue car les hommes mal chaussés et trop chargés ne peuvent suivre la cadence et rester avec leurs chefs désignés⁸³⁵. Face à cela, beaucoup abandonnent une partie de leurs bagages⁸³⁶.

Ainsi, les hommes du Stalag VIII C sont engagés dans un long périple ponctué par d'interminables marches, soit 15 à 30 kilomètres par jour selon les différentes sources à disposition. Les jours de repos sont eux assez rares. Au total, les hommes parcourent 528 km en 28 jours⁸³⁷ pour atteindre le cantonnement de Duderstadt en Basse-Saxe.

Précisons que sur ce point l'article 7 de la convention de Genève est globalement respecté puisqu'il interdit de dépasser 20 km de marche par jour lors d'une évacuation⁸³⁸.

Ces marches paraissent d'autant plus longues que les hommes disposent de mauvaises chaussures les blessant aux pieds et se retrouvent de nouveau confrontés à la faim.

En effet, les prisonniers de guerre engagés dans cette évacuation doivent compter sur les rations allemandes distribuées de manière irrégulière. Si l'on en croit un document du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, les hommes restent quelque fois cinq jours sans rien manger⁸³⁹. De plus, le médecin-capitaine britannique SOLOMON explique recevoir plusieurs fois la plainte de prisonniers de la colonne, malades n'ayant pas reçu de nourriture depuis deux, trois même quatre jours⁸⁴⁰, situation que tend à confirmer le rapport de l'adjoint à l'homme de confiance français⁸⁴¹.

A cette irrégularité dans la distribution s'ajoute la faiblesse quantitative des rations allemandes. En effet, chaque homme peut compter sur 400 à 500 grammes de pain⁸⁴², devant être partagé entre quatre, cinq voire même douze hommes suivant les

830 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

831 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, lettre de l'homme de confiance liquidateur du Stalag 369, 15/03/1945.

832 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu de l'homme de confiance de la compagnie 4/585 SPROTtau, 1945.

833 Id.

834 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

835 Id.

836 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

837 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu, auteur et date inconnus.

838 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 07/05/2019.

839 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, extrait du rapport ORSAY ROCHETTE n°4, Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, 22/04/1945.

840 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

841 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

842 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

disponibilités⁸⁴³ auxquelles s'ajoutent 100 à 200 grammes de viande ou fromage⁸⁴⁴, lorsque les distributions ont lieu. De plus le pain distribué, la soupe chaude et le café comptent parmi les plats rares⁸⁴⁵. Qui plus est, lors de certaines étapes, le « lieu d'accueil » ne dispose pas d'eau potable⁸⁴⁶. Ainsi les rations sont insuffisantes⁸⁴⁷ et rendent les conditions d'évacuation difficiles puisque les hommes doivent endurer de longues marches tout en supportant une sous alimentation chronique. Situation empirée par la maladie que certains doivent affronter.

Cette irrégularité dans la distribution dans les rations et leur faible quantité sont certainement dues à une volonté allemande d'économiser le stock de nourriture à disposition des différentes colonnes. Cela tend à montrer que ce stock est grandement limité et qu'il y a peut être une peur d'épuisement de celui-ci avant l'arrivée à destination. Quoiqu'il en soit, l'article 11 de la convention de Genève réclamant la distribution d'une ration équivalente à celle des troupes de la puissance détentrice n'est pas respecté⁸⁴⁸

A ces difficultés s'ajoute le comportement de certains gardiens allemands volant la part de nourriture destinée aux malades afin de la troquer contre des cigarettes et du chocolat auprès de prisonniers disposant de ces denrées⁸⁴⁹. Chose rendue possible par la distribution des vivres de la

Croix-Rouge avant le départ de Sagan⁸⁵⁰. Cela illustre d'autre part, la rareté de certains biens de consommation dans cette Allemagne de 1945, facteur venant également expliquer la faiblesse des rations distribuées car il est fort probable que les autorités allemandes aient quelques difficultés à renouveler le stock de nourriture à disposition des colonnes évacuant le camp.

Cependant, les prisonniers de guerre parviennent à trouver quelques solutions pour améliorer leur situation alimentaire. Ainsi, des échanges ont lieu avec les civils allemands rencontrés sur le chemin, ce qui permet d'obtenir de la nourriture en échange de quelques paquets de cigarettes ou de chocolat⁸⁵¹.

D'autre part, la solidarité joue également puisque certains civils allemands donnent spontanément des légumes ou pommes de terres aux prisonniers passant devant eux. Enfin, la solidarité entre prisonniers de guerre fonctionne encore puisque lors de son arrivée au Stalag IX A, la colonne ayant évacué le 11 février peut compter sur l'aide des hommes de ce Stalag qui prélèvent sur leurs stocks personnels des denrées qu'ils offrent aux hommes arrivant de Silésie⁸⁵².

Cependant, la faim reste un mal qui frappe les prisonniers de guerre évacués du Stalag VIII C et ce même après leur arrivée à Duderstadt puisque là encore les rations restent faibles, composées par une simple soupe obtenue après une longue attente assez souvent touchée à minuit,

843 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

844 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

845 Id.

846 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

847 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

848 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 07/05/2019.

849 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

850 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

851 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

852 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu de l'homme de confiance de la compagnie 4/585 SPROTtau, 1945.

sans qu'aucun supplément de nourriture ne soit disponible⁸⁵³.

Ainsi, comme aux premières heures de la captivité, la faim fait son grand retour faisant renaître de même, le marché noir et les petits trafics. Fort heureusement, la solidarité tient encore une certaine place en cette fin de conflit. D'autant plus que la faim n'est pas le seul problème à supporter, la précarité du logement faisant de nouveau partie du quotidien.

Les prisonniers de guerre évacués de Sagan font étape pour la nuit, dans les villes et villages situés sur leur trajet et doivent supporter des conditions d'hébergement difficiles voire très rudes. Dans le meilleur des cas, l'hébergement à lieu dans des granges avec paille sèche, accueillant 100 à 500 hommes⁸⁵⁴, sans possibilité de sortir avant le lendemain et ne disposant généralement pas d'eau pour se laver⁸⁵⁵. Ainsi donc, la promiscuité et l'insalubrité sont de nouveau de mise car on imagine aisément l'entassement au sein de ces bâtiments. De plus, l'impossibilité de sortir laisse entrevoir les problèmes engendrés en terme de commodités. Ce type d'hébergement est assez régulier mais les captifs en cours d'évacuation doivent parfois supporter bien pire. En effet, les haltes se font parfois dans de grands bâtiments tels des usines désaffectées. Ce cas de figure se rencontre notamment le 08 février 1945 à Wiesau où les prisonniers doivent dormir dans des hangars ouverts à tous vents. Cependant, les hommes hébergés dans ces hangars sont les plus « chanceux » puisque la place manquant, les autres prisonniers doivent dormir dans la cour de l'usine sous la pluie⁸⁵⁶. Cette halte en plein air est loin d'être la seule puisqu'il arrive que le coucher se fasse dans les bois bordant les villages⁸⁵⁷ et dans d'autres endroits sans bâtiments comme à Sprengberg le 14 février 1945 où les hommes doivent dormir sur le terrain de sport⁸⁵⁸, sous la neige et sans couvertures⁸⁵⁹.

Il est aisé de comprendre les conséquences de telles conditions de vie, une telle exposition au froid et à l'humidité engendre son lot de malades, d'autant plus que les systèmes immunitaires sont affaiblis par la sous-alimentation. Il n'est donc guère étonnant que « *le nombre de malades augmente* »⁸⁶⁰. D'autant plus que l'arrivée à destination n'arrange rien puisque les hommes sont cantonnés dans la briqueterie désaffectée de Duderstadt, un bâtiment froid et exposé aux courants d'air⁸⁶¹ dans lequel les hommes passent trois à quatre jours dans l'inconfort et la saleté⁸⁶², notamment à cause de problèmes de sanitaires⁸⁶³.

Sur ce point, la puissance détentrice bafoue totalement l'article 10 de la convention de Genève qui interdit l'hébergement dans des logements insalubres, humides, froids et non éclairés⁸⁶⁴. Pour autant, les Allemands semblent n'accorder que peu d'intérêt aux conditions des captifs puisque les protestations et les plaintes de ces derniers ne font pas évoluer la situation. Il apparaît que dans

853 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

854 Id.

855 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu de l'homme de confiance de la compagnie 4/585 SPROTtau, 1945.

856 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

857 Id.

858 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

859 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

860 Id.

861 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

862 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu de l'homme de confiance de la compagnie 4/585 SPROTtau, 1945.

863 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

864 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 07/05/2019.

l'esprit des autorités allemandes, ces conditions soient supportables du fait de leur caractère provisoire.

Les prisonniers de guerre jetés sur les routes d'Allemagne doivent aussi faire face à la brutalité d'une partie de leurs gardiens. Selon l'un des adjoints à l'homme de confiance français du Stalag VIII C, les Allemands se montrent nerveux et menaçants surtout entre Sagan et le passage de l'Elbe, ce qui se traduit pour les prisonniers de guerre, par des mises en joue intempestives et des coups de crosse⁸⁶⁵. D'autres cas de brutalité sont mentionnés, cas que nous avons choisi de compiler dans un tableau.

Tableau n°12 : Cas de maltraitance et exécutions perpétrés par les sentinelles allemandes lors de l'évacuation du Stalag VIII C (08/02/1945 – 12/03/1945).

Maltraitance			Executions		
Date du fait	Nature du fait	Motif	Date du fait	Nature du fait	Motif
09/02/45	2 sous-officiers français blessés par balle au pied	Retard dans l'exécution d'un ordre	Inconnue	3 Français fusillés	Inconnu
09/02/45	1 infirmier français blessé par balle à la jambe	Inconnu	11/02/45	1 Français tué par balle	Vol d'une betterave le long de la route
10/02/45	1 Français blessé par balle au bras	Se repose le long du chemin	16/02/45	1 Américain tué par balle	Sortie précipitée du cantonnement
15/02/45	1 Américain blessé par balle à la jambe	Sentinelle voulant remettre de l'ordre	18/02/45	1 Américain tué par balle	Cuisson d'aliments sur le toit du cantonnement malgré interdiction de faire du feu
04/03/45	Décès d'un Français des suites de maltraitance (coups de crosse)	Inconnu			

Sources du tableau n°11 : _PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

_PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, compte rendu, auteur et date inconnus.

_PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, extrait du rapport ORSAY ROCHETTE n°4, Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, 22/04/1945.

_PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

Ce tableau permet de voir que sur les 12 cas signalés, qu'il s'agisse de maltraitance ou d'exécutions, 11 ont lieu dans les dix premiers jours de l'évacuation, ce qui confirme les dires de l'adjoint à l'homme de confiance français faisant état d'une brutalité se manifestant lors des premières étapes de l'évacuation. Les dates révèlent qu'il y a assez peu d'espace entre chaque fait (presque 1 cas par jour), d'autre part les motifs de blessure par balle et d'exécution relèvent pour

⁸⁶⁵ PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

certains de la futilité. Ces éléments traduisent un énervement des sentinelles plus poussé que d'ordinaire. Cela semble être dû à une volonté d'avancer le plus rapidement possible afin d'échapper aux Soviétiques. Enfin, la mort d'un homme des suites de maltraitance par coups de crosse témoigne de l'acharnement de certains gardiens mais témoigne également de l'état de faiblesse dans lequel se trouvent les prisonniers car un homme au mieux de sa condition physique aurait eu plus de chance de se remettre de ce « tabassage ».

Quoi qu'il en soit, ces cas constituent une violation de l'article 4 de la convention de La Haye adoptée en 1907, stipulant que les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité⁸⁶⁶. Il semble donc que dans ce mouvement de fuite, les Allemands n'accordent plus vraiment d'importance aux conventions. Cependant, il faut relativiser cela, puisqu'à partir de la fin février, la brutalité des gardiens semble s'estomper.

Au cours de cette évacuation, le manque de soins médicaux s'ajoute également aux difficultés. Pourtant, avant le départ du Stalag, les choses sont organisées et le médecin britannique SOLOMON reçoit pour consigne d'établir des postes de premiers secours entre Sagan et Spremberg afin d'établir sous la charge d'un médecin et d'un sous-officier sanitaires allemands, une chaîne de soins pour les hommes des colonnes venant par la suite⁸⁶⁷. Cependant, après Spremberg la désorganisation apparaît suite à de rapides changements d'ordres, les autorités médicales allemandes ne peuvent mettre en place cette organisation⁸⁶⁸.

En ce qui concerne les Français évacuant le 08 février, le médecin-chef français du Stalag accompagne la colonne avec trente infirmiers prisonniers de guerre⁸⁶⁹, ce qui permet d'assurer des soins convenables. Cependant, au départ de Spremberg le 14 février, les médecins reçoivent l'ordre de suivre la colonne de tête laissant les autres hommes sans soins⁸⁷⁰.

A cette mauvaise gestion du personnel sanitaire s'ajoute le manque de fournitures médicales auquel il est difficile de remédier. Les tentatives pour obtenir des fournitures auprès d'hôpitaux et pharmacies se trouvant sur le chemin demandent de longues négociations pour obtenir une faible quantité de biens médicaux⁸⁷¹, ce qui contraint certains représentants des captifs à acheter eux-mêmes des médicaments dans les pharmacies⁸⁷².

D'autre part, les malades doivent effectuer le trajet à pied dans des groupes spéciaux⁸⁷³, seuls les cas les plus graves bénéficient de véhicules hippomobiles réquisitionnés pour être évacués dans les hôpitaux voisins⁸⁷⁴.

Ainsi, pour les autorités allemandes, l'évacuation des malades et blessés du camp par trains sanitaires ou par ambulances n'est pas à l'ordre du jour. Ces moyens de transport sont réservés aux militaires des forces allemandes et se font de plus en plus précieux au fil de l'avancée du conflit. Il est donc clair que les prisonniers de guerre ne comptent pas parmi les bénéficiaires prioritaires.

Malgré tout, l'arrivée à Duderstadt améliore la situation des malades qui bénéficient de trois cantonnements distincts avec paillasses pour dormir. Ces bâtiments ne sont pas surchargés et

866 VAISSE Maurice, *La paix au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2004, 222 p., p. 49.

867 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

868 Id.

869 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, lettre de l'homme de confiance liquidateur du Stalag 369, 15/03/1945.

870 Id.

871 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

872 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport d'un adjoint à l'homme de confiance principal, 1945.

873 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

874 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, lettre de l'homme de confiance liquidateur du Stalag 369, 15/03/1945.

comptent 30 à 50 hommes en leur sein, seul un cantonnement accueille 100 malades⁸⁷⁵. Enfin, les convalescents disposent de rations alimentaires et de fournitures médicales adéquates⁸⁷⁶.

2. Des prisonniers de guerre au milieu des combats

L'article 7 de la convention de Genève oblige toute puissance détentrice de captifs militaire, à veiller à l'évacuation de ces derniers vers « *des dépôts situés dans une région assez éloignée de la zone de combat pour qu'ils se trouvent hors de danger* »⁸⁷⁷. Sur ce point, l'évacuation du Stalag VIII C semble s'accorder avec le texte officiel bien que pour les Allemands, le repli soit certainement autant motivé par la volonté de fuir l'Armée Rouge que par la volonté de mettre les captifs à l'abri.

Cependant, le respect de cette clause n'est pas toujours au goût du jour, lors de cette évacuation et un certain nombre de captifs de ce Stalag se retrouvent exposés à l'enfer des combats, situation paradoxale dans laquelle les potentiels libérateurs apportent la destruction et la mort.

Ainsi, le 27 février 1945, une colonne de prisonniers de guerre français, anglais et russes, composée des anciens *Kommandos* 838 et 873 dépendants du Stalag VIII C, ayant évacué la ville de Bresla, est prise pour cible par des avions de chasse américains, non loin de Weimar. Ce mitraillage fait 117 mort dans la colonne dont 34 Français⁸⁷⁸.

Cet événement traduit ce danger latent pesant sur les prisonniers de guerre et constitue théoriquement un manquement à la convention de Genève puisque la protection aérienne des captifs doit être assurée par une signalisation particulière, ce qui paraît difficile à mettre en œuvre avec une colonne en mouvement. De plus, ce drame est certainement dû à une erreur d'appréciation du chef de colonne allemand qui a cru bon d'emprunter un grand axe routier normalement réservé aux unités de la *Wehrmacht*⁸⁷⁹. Ce détail peut expliquer la méprise de la part des pilotes américains.

Enfin, cet événement montre que les Allemands sont bien incapables d'assurer la sécurité de leurs prisonniers. En effet, comment mener à bien cette tâche lorsque la zone hors des combats se réduit comme peau de chagrin et lorsque l'on est plus maître du ciel.

Dans le cas du Stalag VIII C, les prisonniers de guerre évacués ne sont pas les seuls à faire face au fracas des armes puisque 1 712 captifs français, anglais, serbes, italiens, polonais et russes restent cantonnés dans l'hôpital du camp⁸⁸⁰. Ces hommes sont des malades et blessés, ainsi que quelques membres du personnel sanitaire devant prendre soin d'eux. Après avoir fait la promesse de s'occuper d'eux jusqu'à l'arrivée des Russes, le commandant du camp fait ses adieux et quitte le camp avec la compagnie de garde restante. Ainsi, ce 12 février 1945 à 10h15, les prisonniers de guerre de l'hôpital restent « *les seuls maîtres des lieux* »⁸⁸¹.

Le fait de ne pas évacuer ces captifs ne constitue pas une entorse à la convention de Genève puisque celle-ci stipule, dans son article 7, qu'il est obligatoire de maintenir sur place les malades et blessés courant plus de risques à être évacués qu'à rester là où ils se trouvent⁸⁸². Le fait de les laisser livrés à eux-mêmes est en revanche plus préjudiciable, d'autant plus que ces hommes n'ont plus

875 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, 22 P 2996, rapport du capitaine R. M. SOLOMON, *Royal Army Medical Corps*, 21/04/1945.

876 Id.

877 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 07/05/2019.

878 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, lettre de l'ancien homme de confiance du *Kommando* 873 au ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 17/04/1946.

879 Id.

880 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de l'homme de confiance de l'hôpital du Stalag VIII C adressé à Pierre MORDACQ, fin mai 1945.

881 Id.

882 *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929, [en ligne] www.ihl-databases.icrc.org, consulté le 07/05/2019.

d'eau potable et d'électricité suite au sabotage de la centrale électrique du camp par les Allemands⁸⁸³. Face à cela, le personnel sanitaire s'organise et assure le stockage de denrées alimentaires provenant du magasin Croix-Rouge assurant une subsistance convenable⁸⁸⁴. D'autre part, ce personnel prend des mesures de sécurité en creusant sommairement quelques tranchées, en ouvrant les barbelés pour accéder plus rapidement aux abris existants à l'extérieur du camp et en installant plusieurs grandes croix rouges à divers endroits de celui-ci⁸⁸⁵ afin de signaler à tout belligérant la neutralité du lieu. Il est frappant de voir que ce sont les prisonniers eux-mêmes qui mettent en place les mesures de sécurité qui sont normalement du ressort de la puissance détentrice. Cet événement traduit un certain désintéressement des Allemands à l'égard de leurs prisonniers de guerre et une certaine panique face à l'arrivée imminente des Soviétiques.

Quoi qu'il en soit ces mesures ne sont pas vaines puisque ces captifs militaires se retrouvent rapidement pris entre deux feux car le 13 février 1945, des forces allemandes prennent position autour du Stalag, forces qui pillent le camp mais respectent l'hôpital à force de négociations⁸⁸⁶. A partir de ce moment, le Stalag VIII C et ses alentours sont pris sous le feu de l'artillerie russe, puis aux obus s'ajoute la mitraille qui traverse les baraquements⁸⁸⁷.

Finalement aucune perte n'est à déclarer et le 16 février un premier contact est établi avec une avant garde de l'Armée Rouge. Premier contact plutôt froid avec des officiers se bornant à dire aux captifs d'évacuer les lieux et peu enclins à empêcher le pillage du magasin de vivres auquel se livrent leurs hommes⁸⁸⁸. Cependant, cette avant garde doit reculer et les prisonniers sont à nouveau pris sous le feu de l'artillerie qui ravage les cloisons, les portes et les fenêtres des divers baraquements. L'hôpital devient lui aussi inhabitable, contraignant les hommes à déménager dans les abris⁸⁸⁹.

Cette situation instaure une certaine désunion chez les prisonniers français et le 17 février quelques hommes quittent les lieux de leur propre initiative⁸⁹⁰.

Finalement, le 18 février, un commandant anglais parti comme émissaire revient avec un groupe d'officiers russes. Ces hommes organisent avec les représentants des prisonniers de guerre, l'évacuation des derniers effectifs du Stalag. Ainsi le lendemain, bien que se livrant au pillage complet du magasin Croix-Rouge, les Soviétiques évacuent l'ensemble des captifs en ambulances militaires⁸⁹¹.

Suite à cela, les Russes enregistrent et classent les captifs par catégories (malades, biens portants, aptes au rapatriement immédiat). En revanche, les membres du personnel sanitaire doivent attendre encore un peu avant d'être libérés puisque les Soviétiques les remettent au travail dans les hôpitaux de campagne pour servir d'infirmiers auprès de leurs blessés. Ces hommes doivent finalement attendre le 11 mars pour partir vers un centre de rassemblement à Kattowice, avant de rejoindre Odessa le 22 avril 1945. Au bout du compte, les « sanitaires » n'embarquent que le 29 avril pour débarquer à Marseille le 11 mai 1945⁸⁹².

883 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de l'homme de confiance de l'hôpital du Stalag VIII C adressé à Pierre MORDACQ, fin mai 1945.

884 Id.

885 Id.

886 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de l'homme de confiance de l'hôpital du Stalag VIII C adressé à Pierre MORDACQ, fin mai 1945.

887 Id.

888 Id.

889 Id.

890 Id.

891 Id.

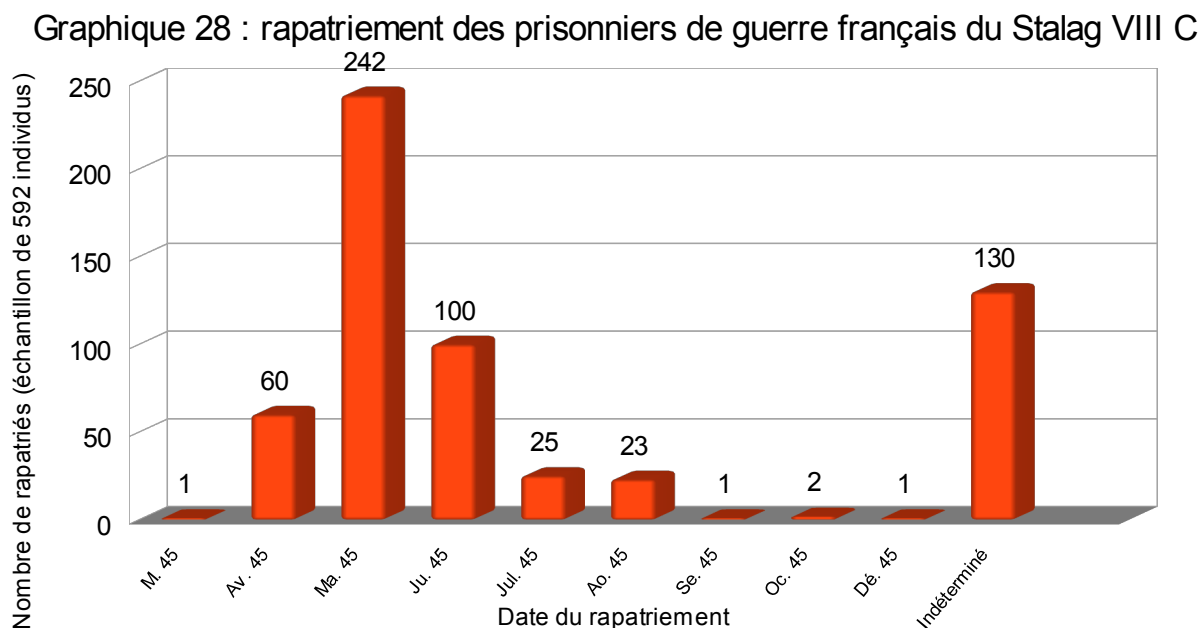
892 PAVCC, dossier *Stalag VIII C. Documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1940-1946*, 22 P 2996, rapport de l'homme de confiance de l'hôpital du Stalag VIII C adressé à Pierre MORDACQ, fin mai 1945.

II/ Le retour au pays

1. Le rapatriement des hommes du Stalag VIII C

Suite à leur libération par les Soviétiques pour certains et par les Britanniques pour d'autres, les hommes du Stalag VIII C peuvent enfin suivre le chemin du retour. Cependant, la période du rapatriement et les chemins empruntés sont variés.

Pour l'ensemble des prisonniers de guerre français, les retours s'étalent de mars à août 1945⁸⁹³, ce qui est globalement le cas pour les hommes du camp de Sagan :



Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Comme pour l'essentiel des captifs français, les hommes du Stalag ici étudié rentrent majoritairement entre mars et août 1945, avec un véritable pic en mai. Cela paraît normal puisque les libérations en masse ont lieu à partir d'avril 1945⁸⁹⁴. Cependant, quelques retours ont lieu tardivement, dans les derniers mois de l'année 1945. Ces retours concernent peut-être des hommes libérés par les Soviétiques qui retardent les libérations à cause de contrôle de sécurité plus sévères, d'un manque de coordination interalliée et suite à une pénurie de transports⁸⁹⁵.

En ce qui concerne les moyens de transport utilisés pour rapatrier les hommes du camp ici considéré, les sources à disposition ne permettent pas de le savoir avec précision.

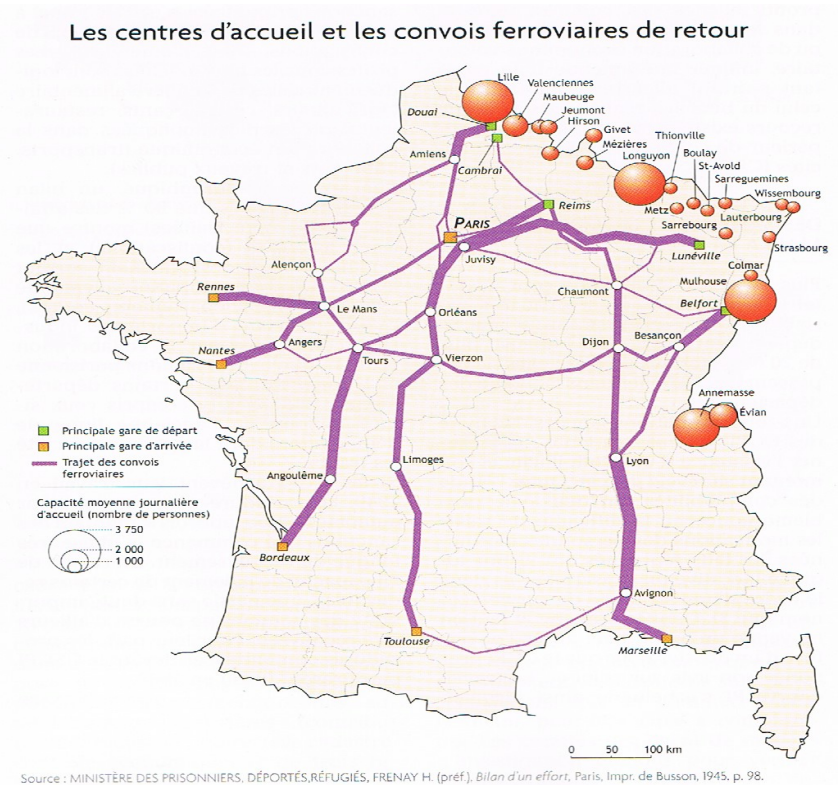
Suite à cela, les hommes du Stalag VIII C comme leurs camarades d'autres camps, sont ramenés en France selon un plan établi fin 1944 par les services du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés d'Henri FRENAY, en accord avec les autorités alliées. Selon ce plan, les militaires alliés transportent les ressortissants devant rentrer jusque dans des centres d'accueil

893 LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2010, 330p.

894 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p. 62.

895 Id., p. 66.

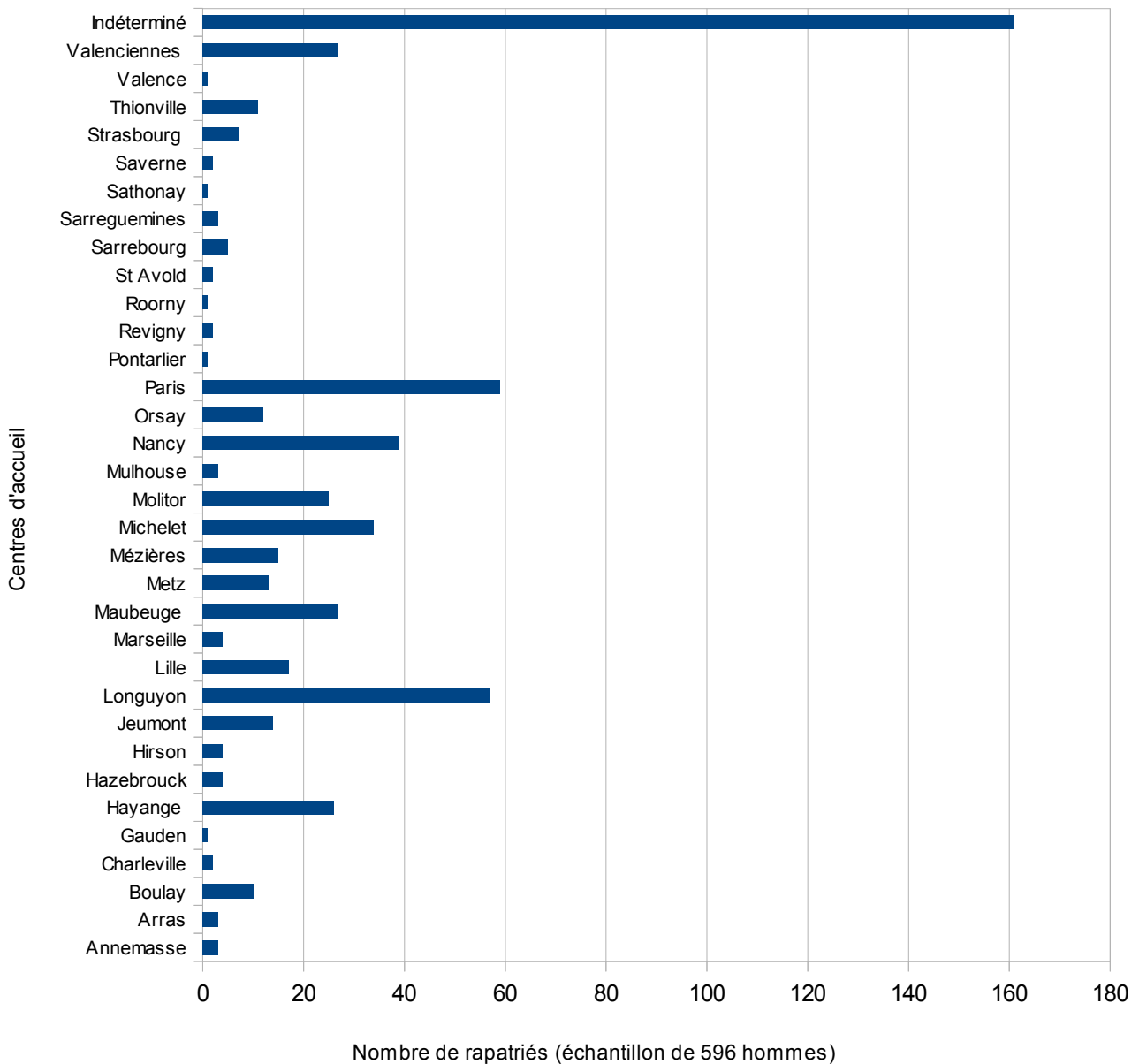
installés en France⁸⁹⁶. Les hommes du Stalag VIII C transitent globalement par les mêmes centres que leurs camarades et dans les mêmes proportions :



LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2010, 330p.

⁸⁹⁶ Id., p.61.

Graphique 29 : centres d'accueil des prisonniers de guerre français en 1945 (Stalag VIII C)



Source : PAVCC, fiches individuelles de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Ce graphique comparé à la carte des retours montre que les hommes du Stalag VIII C transitent par les mêmes centres que les autres rapatriés mais dans des proportions parfois différentes. Les centres les plus importants accueillent le plus de rapatriés du Stalag VIII C, à l'instar de Paris, Lille ou encore Longuyon. Cependant, le centre d'Annemasse accueille peu de rapatriés du camp de Sagan et Belfort n'en accueille aucun et si l'on excepte Marseille et Nancy, les rapatriements des hommes du Stalag VIII C se concentrent sur une ligne Nord-Nord-Est, contrairement aux autres prisonniers de guerre. Cependant, cette répartition est difficile à expliquer.

D'autre part, il n'est pas possible de dire si les rapatriés du Stalag étudié transitant par Marseille représentent un pourcentage plus élevé que les rapatriés d'autres camps transitant par ce centre. En effet, ces rapatriements concernent généralement des hommes libérés par les Soviétiques,

il ne serait guère étonnant que les rapatriés du Stalag VIII C constituent une part importante de ces rapatriements car plusieurs prisonniers de détachements ont été libérés par l'Armée Rouge, en plus des hommes restés à l'hôpital du camp avant sa libération.

La carte montrant la situation concernant l'ensemble des rapatriés illustre l'étape qui suit le passage par un centre d'accueil, à savoir, un trajet en train vers le chef-lieu d'origine du rapatrié, puis enfin, le retour tant attendu au domicile.

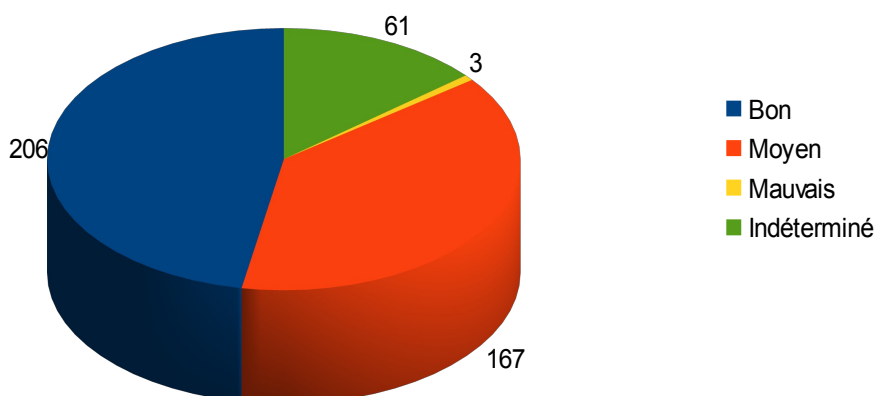
Cependant, les hommes de retour en 1945 sont dans une condition physique plutôt moyenne.

2. L'état de santé des rapatriés

Le passage en centre d'accueil se matérialise par un contrôle de sécurité, un épouillage, l'obtention de papiers d'identité, la réception d'une somme d'argent et de provisions. Ce passage par un centre est aussi l'occasion d'effectuer un contrôle sanitaire afin de prévenir tout risque épidémique⁸⁹⁷. Ce contrôle génère des fiches médicales utiles à la connaissance de l'état de santé des rapatriés mais dont les résultats doivent être considérés avec précaution, ces contrôles médicaux étant généralement rapides et sommaires⁸⁹⁸.

Selon Christophe LEWIN, l'état de santé des prisonniers de guerre rapatriés est globalement acceptable⁸⁹⁹ et l'exemple des hommes du Stalag VIII C tend à confirmer cela :

Graphique 30 : état de santé général des rapatriés du Stalag VIII C (échantillon de 437 hommes)



Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Une bonne part de l'échantillon est composée par des hommes dont l'état de santé est correct ce qui correspond aux dires de Christophe LEWIN mais les hommes étant légèrement affectés sont tout de même assez nombreux et quelques uns sont très affaiblis. Ainsi, les hommes du Stalag VIII C ayant supporté cinq années de captivité sont dans un état physique relativement acceptable mais, à l'instar des autres rapatriés français, sont physiquement diminués⁹⁰⁰, ce qui commence par une perte de poids plus ou moins sévère.

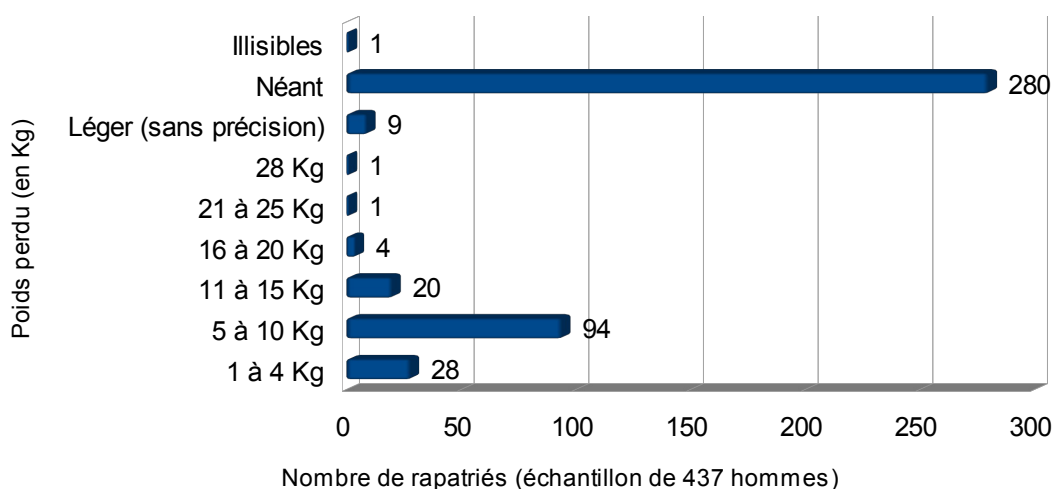
897 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p. 62.

898 Id., p. 68.

899 Id., p. 69.

900 Id., p.69.

Graphique 31 : amaigrissement global des rapatriés du Stalag VIII C

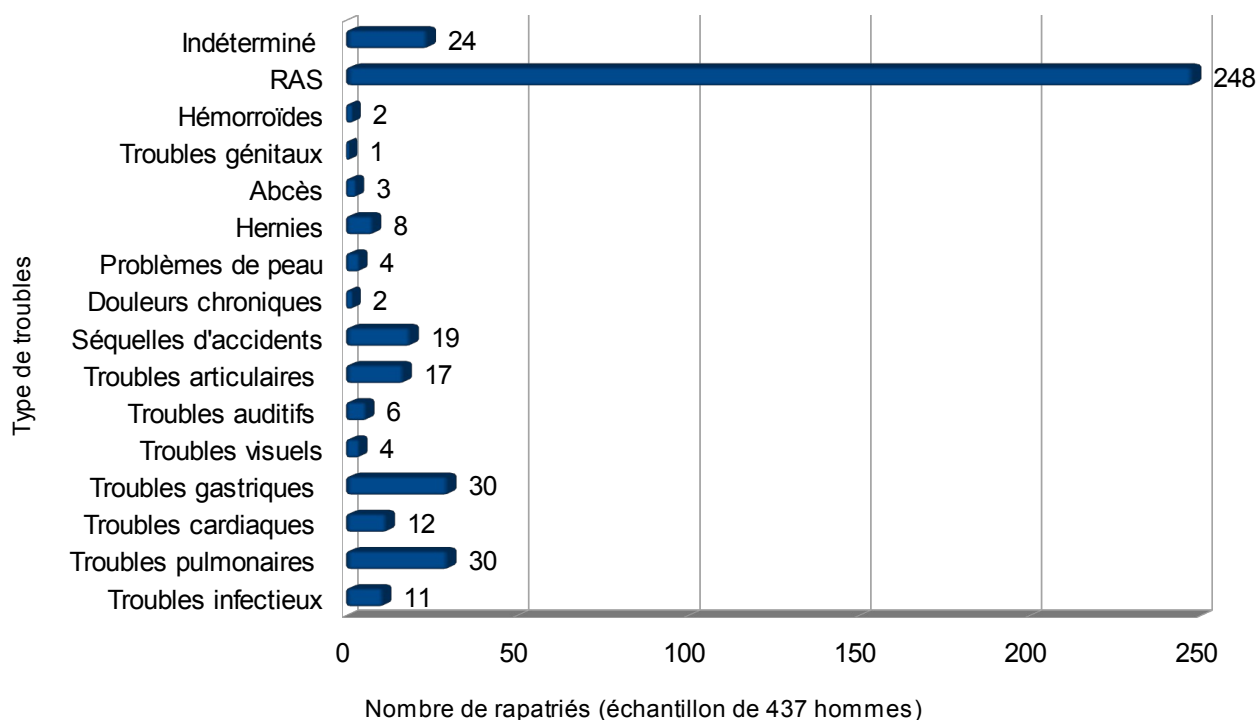


Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Les résultats montrent que la colonne « néant » regroupant les rapatriés n'ayant pas perdu de poids ou très peu est majoritaire ce qui accrédite également la thèse d'un état de santé correct. Qui plus est les hommes ayant subi un amaigrissement sévère ne sont pas si nombreux, les cas les plus représentés étant compris dans les tranches 1 à 4 et 5 à 10 Kg. Cependant ce graphique témoigne des effets de la sous-nutrition subie dans les derniers mois de la captivité.

Pour un certain nombre de rapatriés du Stalag ici étudié, il faut supporter divers troubles affectant l'état de santé :

Graphique 32 : typologie des troubles affectant les rapatriés du Stalag VIII C



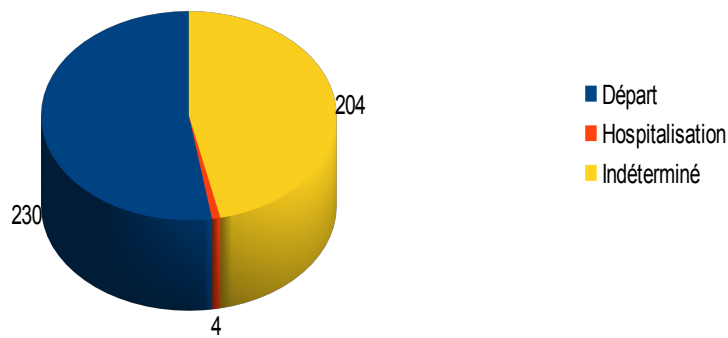
Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Ce graphique montre que les pathologies sont globalement les mêmes que celles qui devaient être affrontées au cours de la captivité. Les maladies respiratoires sont encore très présentes. Les maladies infectieuses semblent moins nombreuses mais provoquent encore une gêne. Ces pathologies, tout comme les problèmes de peau, sont certainement les suites du retour de la promiscuité en fin de captivité, comme à Duderstadt où le confinement dans une briqueterie insalubre peut être à l'origine de certains troubles de la peau. Le travail souvent intense et rude, des prisonniers de guerre a laissé son lot de séquelles physiques comme des amputations mais a aussi provoqué une certaine usure avec l'apparition de douleurs chroniques, de troubles articulaires, visuels et auditifs. La baisse d'acuité visuelle et auditive peut être due au travail en industrie, où l'exposition au bruit est constante. De plus certaines activités comme la sidérurgie par exemple, peuvent provoquer des troubles visuels suite à une exposition répétée au métal en fusion.

Les suites de la sous-alimentation des derniers mois de captivité semblent affecter les rapatriés puisque les troubles gastriques sont relativement nombreux.

Cependant, les prisonniers dont les fiches portent la mention « RAS » sont majoritaires ce qui une fois de plus montre que l'état de santé global est acceptable. Cela semble d'autant plus clair lorsque l'on regarde le nombre de rapatriés autorisés à regagner directement leur domicile :

Graphique 33 : nombre de rapatriés du Stalag VIII C pouvant quitter le centre d'accueil (échantillon de 437 hommes)



Source : PAVCC, fiches médicales de rapatriement, classement par ordre alphabétique, (1945).

Il est clair que le nombre d'hospitalisation est très faible ce qui tend à signifier que beaucoup de rapatriés disposent d'un état de santé leur permettant de rentrer chez eux. Pour autant, il faut rappeler que ces contrôles médicaux sont succins et vu le nombre de départs autorisés, il est clair que certains partent en ayant quelques troubles de santé. Qui plus est, chez les prisonniers de guerre rapatriés, un certain nombre d'hommes disposent d'un état de santé satisfaisant au cours du rapatriement mais subissent une dégradation brutale de leur condition physique quelques mois après⁹⁰¹.

Suite à ce contrôle médical et au passage dans un centre d'accueil, le rapatrié peut poursuivre son chemin vers son domicile et ainsi entamer le long et difficile processus de réintégration dans la société civile.

3. La réinsertion dans la société civile

Selon Christophe LEWIN la réinsertion professionnelle constitue peut-être l'étape principale de la réintégration sociale des prisonniers de guerre. Celle-ci permet de retrouver sa place dans la société et de redevenir maître de son destin⁹⁰². Cependant, cette réintégration se heurte aux difficultés de l'époque au sein d'une économie marquée par la guerre⁹⁰³.

Bien évidemment, les hommes revenant du Stalag VIII C doivent se confronter à cela. Cependant, sur ce point les exemples manquent mais le cas de FRANCOISE Jules, ancien prisonnier du camp de SAGAN rentré le 1^{er} juin 1945, est assez révélateur des problèmes rencontrés. Boucher depuis 1935, cet homme doit repartir de zéro pour relancer son commerce, l'immeuble abritant sa boutique étant sinistré et son matériel de travail ayant disparu⁹⁰⁴. Suite à un appel au syndicat professionnel et à la chambre des métiers pour obtenir de l'aide, le rapatrié

901 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p. 68.

902 Id., p. 77.

903 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p. 68.

904 Archives départementales du Calvados, lettre de FRANCOISE Jules à la Maison du Prisonnier du Calvados, R/4305, 05/11/1945.

s'adresse à la Maison du Prisonnier du Calvados, les deux premiers organismes n'ayant pas donné de réponse au bout de cinq mois⁹⁰⁵.

La Maison du Prisonnier prend visiblement les choses en main et après examen par la Commission Interprofessionnelle Patronale du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie donnant un avis favorable pour un soutien matériel⁹⁰⁶, le rapatrié reçoit, en janvier 1946, des bons matières⁹⁰⁷ destinés à l'obtention du matériel nécessaire au redémarrage de son activité.

Un autre exemple montre également les difficultés rencontrées par les rapatriés pour leur réinsertion professionnelle. En effet, l'ancien prisonnier du Stalag VIII C, LETELLIER Aimé doit lui aussi entreprendre diverses demandes pour obtenir un emploi. Finalement son choix d'obtenir un poste de gardien de prisonniers de guerre allemands dans les fermes françaises n'est satisfait qu'en octobre 1945⁹⁰⁸

Ces exemples montrent que la réinsertion professionnelle ne se fait pas en un jour et que les rapatriés doivent souvent repartir de zéro, comme des personnes sans emploi voulant revenir sur le marché du travail. Pour se faire il faut entreprendre de longues démarches avant de pouvoir retravailler, en effet, FRANCOISE Jules doit attendre au moins huit mois avant de relancer son commerce. De même pour LETELLIER Aimé, bien que sa date de retour ne soit pas connue, il est clair que l'obtention d'un poste dans son cas, a pris quelques mois.

Cependant, les rapatriés peuvent bénéficier de l'aide d'organismes tels les Maisons du Prisonnier qui facilitent les démarches et conseillent les demandeurs.

Pour autant, la réinsertion professionnelle n'est pas la seule réintégration à réaliser car, à l'instar de leurs camarades revenant d'autres camps, les hommes du Stalag VIII C doivent réussir leur réinsertion familiale. En effet, les hommes qui reviennent sont diminués, parfois malades et sujets à une crise d'adaptation⁹⁰⁹.

Sur ce point, le récit d'une réunion d'anciens du *Kommando* 763 dépendant du Stalag étudié ici, livre un détail intéressant.

En effet, l'auteur souligne « *le rôle immense et bienfaisant qu'ont joué les femmes pour pacifier, équilibrer, épanouir les hommes toujours inquiets, souvent meurtris et désarmés que nous étions en revenant d'Allemagne* »⁹¹⁰.

Cette citation est révélatrice de l'existence de séquelles liées à la captivité se matérialisant visiblement par une angoisse assez grande et omniprésente, ainsi que par un certain désarroi face à la nouveauté que constitue l'étape de la réintégration sociale. Peut-être faut-il aussi déceler dans cette citation la trace d'une certaine forme de neurasthénie suite à la captivité.

Quoi qu'il en soit, cet exemple confirme le placement du rapatrié sous la tutelle temporaire de son épouse, illustré par Christophe LEWIN⁹¹¹. Cette situation perturbe les mentalités d'une société patriarcale dans laquelle la femme est théoriquement placée sous l'autorité de son mari⁹¹².

Il semble cependant que dans ce cas présent, les esprits ne sont pas trop perturbés par cette mise sous tutelle puisque l'auteur, parlant certainement au nom de ses camarades, loue le rôle des

905 Id.

906 Archives départementales du Calvados, lettre de FRANCOISE Jules à la Commission Interprofessionnelle du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie, R/4305, date inconnue.

907 Archives départementales du Calvados, lettre du directeur de la Maison du Prisonnier du Calvados à FRANCOISE Jules, R/4305, janvier 1946.

908 Archives départementales du Calvados, lettre de LECAPLAIN Maurice à la Maison du Prisonnier du Calvados au nom de LETELLIER Aimé, R/4305, septembre 1945.

909 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p. 74.

910 Mémorial de Caen, « *40 ans après...* », récit d'une réunion d'anciens du *Kommando* 763, Don TE 433 00-81, 15/10/1981, p. 2.

911 LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p., p.74 .

912 Id.

femmes et montre que leur aide dans la reconstruction mentale des rapatriés est très appréciée et mérite la reconnaissance.

Concernant la réinsertion sociale des rapatriés du Stalag VIII C, les exemples manquent et il nous est impossible d'en dire plus.

Finalement, le temps passant, les anciens prisonniers du Stalag composant le cadre de cette étude ressentent le besoin d'entretenir la mémoire du périple qu'ils ont enduré.

III/ La mémoire de l'exil forcé en Silésie

1. La captivité au Stalag VIII C, une mémoire à préserver

a/ Réunions entre anciens prisonniers de guerre et « pèlerinages ».

Plusieurs années après la captivité beaucoup d'anciens captifs de guerre du Stalag ici étudié se retrouvent autour de réunions durant parfois quelques jours. Ainsi en juillet 1954, Jean BLAIZOT retrouve trois camarades de l'ancien *Kommando* 387⁹¹³. De même pour les anciens du détachement 763 qui se retrouvent en Bretagne pendant trois jours au cours de l'année 1982⁹¹⁴.

Chaque réunion constitue une occasion de faire perdurer la camaraderie née en captivité comme en atteste le champ lexical de l'amitié employé dans le récit de la réunion des anciens du

913 Archives familiales, photographie de trois anciens prisonniers de guerre du *Kommando* 387, aucune cotation, (juillet 1954).

914 Mémorial de Caen, « 40 ans après... », récit d'une réunion d'anciens du *Kommando* 763, Don TE 433 00-81, 15/10/1981, p. 1.

763⁹¹⁵.

Cependant, ces réunions constituent également un moment au cours duquel les souvenirs de captivité sont évoqués, notamment en parcourant à nouveau un menu de Noël 1941⁹¹⁶.

D'une certaine manière, ces événements participent à la construction et à la préservation de la mémoire de la captivité, cependant, celle-ci est évoquée seulement entre anciens captifs mais il arrive que les anciens employeurs allemands participent au souvenir de la captivité. En effet, Etienne GAUTHIER fait partie des anciens prisonniers de guerre éprouvant le besoin de retourner sur les lieux de son ancien exil. Celui-ci fait perdurer les liens avec les fermiers allemands qui l'ont employé et leur rend régulièrement visite à partir des années 1980⁹¹⁷. Finalement, en 1993, lui et ses employeurs d'alors se rendent dans l'ancienne ferme qu'ils ont connue et sont chaleureusement accueillis par les Polonais qui l'occupent désormais⁹¹⁸. Cet événement, au même titre que les réunions d'anciens, constituent autant d'occasions d'évoquer ce passé commun.

Cela témoigne donc d'une volonté de faire perdurer le souvenir de ces années passées derrière les barbelés, afin qu'elles ne tombent pas dans l'oubli. Pour cela, des organismes se créent.

b/ Amicale de camp et site internet : garants de la mémoire des événements

Fondées après guerre et généralement regroupées au sein de l'Union nationale des Amicales de Camp⁹¹⁹, ces associations assurent entre autre, la préservation de la mémoire de la captivité. Chaque camp dispose de son amicale et ainsi le Stalag VIII C peut bénéficier du travail de l'Amicale des Stalags VIII qui publie un bulletin mensuel, *Maintenir*, composé de témoignages d'anciens captifs et d'autres articles concernant l'ancienne captivité.

Finalement, chaque amicale assure la préservation de la mémoire de la captivité de guerre mais ce travail ne semble visiblement pas suffisant puisque certains anciens du camp de SAGAN comme Pierre DEFIVES manifestent un sentiment d'oubli.

En effet, dans un document rédigé de sa main, l'ancien prisonnier de guerre explique que si la résistance, la déportation et la libération du pays ont une juste place dans la mémoire collective et dans les musées, la captivité de guerre, elle, reste la grande oubliée⁹²⁰. Voilà pourquoi, l'auteur du document explique avoir fondé le site internet <http://www.ifrance.com/Stalag.VIII> afin que chaque ancien du camp puisse déposer ses souvenirs⁹²¹.

Ainsi, ces initiatives montrent que les anciens prisonniers ont la volonté de faire perdurer le souvenir de l'épreuve vécue. Cependant, les initiatives ne semblent pas nombreuses et sont exclusivement à l'origine d'anciens prisonniers de guerre eux-mêmes.

Finalement pour laisser une trace de cette captivité de guerre certains anciens du camp de Sagan et de ses détachements décident de fixer leur mémoire par écrit.

c/ Raconter la captivité

Il est impossible de dire combien d'anciens prisonniers de guerre du Stalag VIII C ont rédigé un témoignage mais il est certain que comme pour les autres captifs, ces hommes ont attendu

915 Id., p. 2.

916 Id., p. 2.

917 Mémorial de Caen, témoignage de GAUTHIER Etienne, TE 490 Don 01-96, (1998), p. 6.

918 Id.

919 BARCELLINI Serge, WIEWIORKA Anette, « *Passant, souviens-toi !* », *les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 256 p., p. 127.

920 Mémorial de Caen, document faisant annonce de la création d'un site internet par DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (date inconnue), p.1.

921 Id., p. 3.

longtemps pour « *passer à l'acte écrit et narrer leur captivité* »⁹²². En effet, dans les exemples que nous possédons, Jacques BRUNEAUX ne retranscrit son journal qu'en 1968, R DAUPHIN et H FOUYER ne témoigne qu'en 1995 et Etienne GAUTHIER n'écrit qu'en 1998.

Cependant leurs témoignages existent et contribuent à entretenir la mémoire des événements s'étant déroulés à Sagan et dans le reste de la Silésie. La volonté d'entretenir cette mémoire est également présente chez ces hommes puisque Jacques BRUNEAUX et Etienne GAUTHIER ont transmis ces témoignages au Mémorial de Caen. H FOUYER et R DAUPHIN ont quant à eux répondu positivement à une sollicitation d'une école de l'Orne.

Sur cette question de la mémoire, les initiatives précédemment relatées s'avèrent d'autant plus essentielles que les traces de la captivité de guerre à Sagan, ont pour ainsi dire disparu.

2. La captivité de guerre à Sagan : des traces effacées du paysage

Les baraques, les barbelés, les miradors et tout ce qui constituait le Stalag VIII C a été détruit peu après la guerre⁹²³. Cependant, le terrain conserve la mémoire des faits car les autorités soviétiques ont érigé un mémorial des victimes de la captivité représentant un corps recroquevillé couché sur une esplanade de pierre nue⁹²⁴. D'autre part, un petit tertre surmonté d'une croix latine marque l'endroit où les cendres des cinquante évadés du Stalag Luft III voisin, fusillés par la *Gestapo*, ont été déposées⁹²⁵. Enfin, un *Musée des martyrs prisonniers de guerre* a été créé non loin de ce monument⁹²⁶.

Ainsi, il faut reconnaître que le titre donné à ce chapitre n'est pas tout-à-fait exact puisque le souvenir de la captivité de guerre est inscrit dans le paysage aux alentours de la ville de Sagan. Cependant, le souvenir du Stalag VIII C reste peu présent puisque le musée s'intéresse globalement à l'évasion des aviateurs du Stalag Luft III, le monument soviétique est dédié à l'ensemble des victimes de la captivité de guerre et le tertre lui, est dédié aux aviateurs exécutés. Le souvenir du Stalag VIII C ne trouve finalement qu'une place minime dans tout cela et peu de choses viennent rappeler l'existence de ce camp, à quelques mètres de son voisin dont *La Grande Évasion* a été popularisée par le cinéma.

D'autre part, le souvenir des morts du Stalag ici étudié a lui aussi pâti de la refaction du terrain sur lequel se trouvait le camp.

De manière générale, « *les marques du souvenir des morts en captivité sont, somme toute, peu nombreuses* »⁹²⁷, à l'exception des inscriptions sur les monuments aux morts⁹²⁸ des communes françaises. Ainsi, le cimetière des prisonniers de guerre morts au Stalag VIII C aurait pu faire exception à la règle s'il avait été préservé. Cependant, peu après la fin de la seconde conflagration mondiale, sans qu'il soit possible de donner une date précise, ce lieu de souvenir est détruit. En effet, le sol est retourné⁹²⁹ ne laissant plus apparaître les sépultures individuelles matérialisées par des croix latines. Bien évidemment, avant cette étape, les corps ont été regroupés et, en ce qui concerne les Français, rapatriés sur demande des familles⁹³⁰. Bien que les sources n'en disent rien, les corps de prisonniers étrangers ont certainement été renvoyés dans leurs pays d'origine.

922 COCHET François, « Des retours « décalés » : les PG et les requis du travail », *La France de 1945, Résistances, Retours, Renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p.141-152, p. 149.

923 Mémorial de Caen, lettre de PETIT Pierre à DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (10/10/1994).

924 BARCELLINI Serge, WIEWIORKA Anette, « *Passant, souviens-toi!* » *Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 256p., p. 140.

925 Mémorial de Caen, lettre de PETIT Pierre à DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (10/10/1994).

926 Mémorial de Caen, note de D'HALLAINE Paul, TE 433 Don 00-81, (date inconnue).

927 BARCELLINI Serge, WIEWIORKA Anette, « *Passant, souviens-toi!* », *les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 256 p., p. 120.

928 Id.

929 Mémorial de Caen, lettre de PETIT Pierre à DEFIVES Pierre, TE 433 Don 00-81, (16/09/1994).

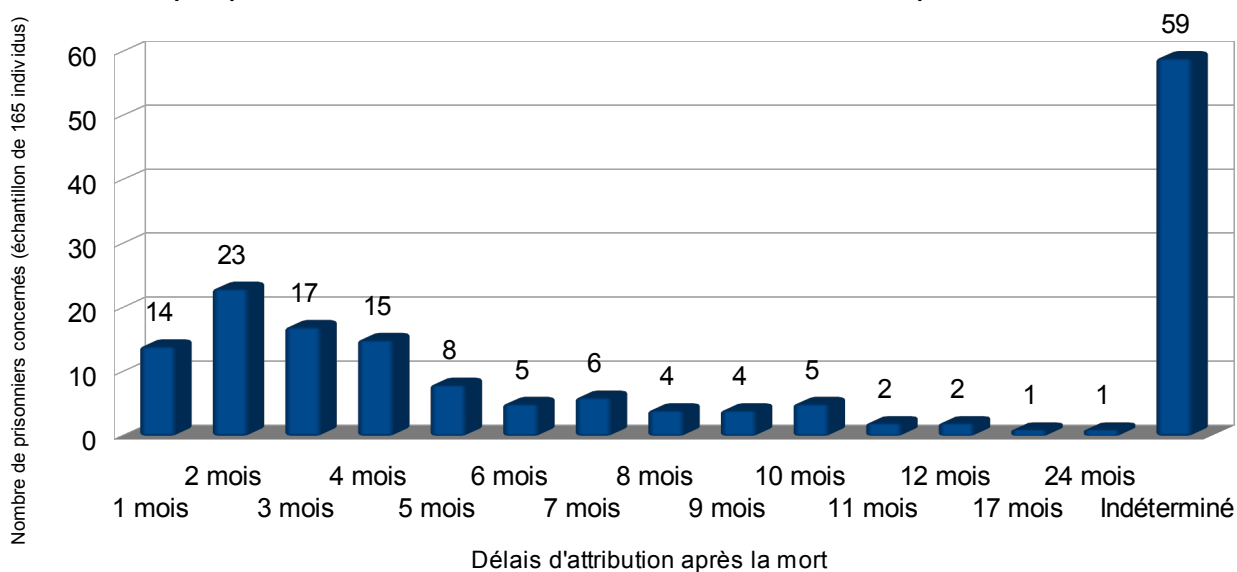
930 Id.

Cependant, il est certain que quelques défunts de ce Stalag n'avait plus de famille pour réclamer le corps et il est fort probable que ces prisonniers reposent au Mémorial national de la captivité de Montauville, en Meurthe-et-Moselle, qui accueille en 1950, les dépouilles de prisonniers de guerre non réclamées par des proches⁹³¹.

Pour autant, les prisonniers de guerre décédés disposent de l'attribution de la mention « Mort pour la France » visant à honorer leur mémoire. Cet élément n'est pas anodin et montre que pour le gouvernement français de l'époque, un prisonnier de guerre décédé reste un militaire devant disposer des mêmes honneurs qu'un homme ayant trouvé la mort face à l'ennemi. L'échantillon réalisé à partir de l'étude de dossiers de décès montre que 100 % des défunts se sont vus attribuer cette mention. Cela signifie que le gouvernement de Vichy comme le gouvernement qui lui succède ne voit aucun inconvénient à l'attribution de cette mention, car rappelons que cet échantillon intègre des décès survenus sous le gouvernement de Pétain et d'autres au moment de l'installation du Gouvernement Provisoire de la République Française. Ce pourcentage montre également que les différentes causes de décès sont suffisantes pour justifier l'attribution de la mention « Mort pour la France », il semble que seul le fait d'être « sous les drapeaux » au moment du décès compte ici. En effet, pour tout militaire, la maladie contractée en service, cause principale de décès des prisonniers de guerre, donne également le droit à l'obtention de la mention.

La seule différence, au final réside dans le délais d'attribution.

Graphique 34 : délais d'attribution de la mention "Mort pour la France"



Source : PAVCC, dossiers de décès du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre concernant 168 prisonniers de guerre français du Stalag VIII C, 21 P 103389 à 22 P 162199, (1942-1946).

Ces éléments montrent que la mention est majoritairement attribuée peu de temps après le décès, entre 1 et 4 mois. L'extension du délais dans certains cas est difficilement explicable mais tient certainement de lenteurs administratives dues à des corrections devant être apportées sur les documents officiels ou encore à diverses vérifications devant être faites.

Pour conclure cette étude qui cherchait à savoir comment les français du Stalag VIII C ont vécu leur captivité, il est possible de dire que celle-ci a été globalement subie de la même manière

931 Op. Cit., p. 120.

que pour l'ensemble des captifs de guerre français.

Comme leurs camarades d'autres camps, les français du camp de Sagan connaissent le choc de la capture, les transferts en Allemagne dans des conditions diverses, l'arrivée au camp et le traumatisme de l'immatriculation.

De la même façon que l'ensemble des prisonniers de guerre français, les hommes du Stalag ici considéré subissent la sous-alimentation, la précarité et la promiscuité ainsi que la détérioration de leurs effets vestimentaires.

A l'instar des autres prisonniers de guerre, les captifs de ce camp de base de Silésie voient leur moral pâtir de l'éloignement forcé vis-à-vis des proches et de la patrie. Cette détresse morale est également entretenue par les espoirs de libération déçus, par l'annonce de mauvaises nouvelles, en un mot, par ce statut de prisonnier de guerre.

De même que pour les autres captifs de guerre dépendants de Stalags, la plupart des prisonniers du VIII C composent avec le fait de devoir travailler chez l'ennemi et tous doivent supporter les brimades ou la brutalité qui peuvent se faire jour. Tous doivent aussi faire face à la maladie qui dans un certain nombre de cas mène au décès.

Malgré tout, comme tous les captifs d'Allemagne, les prisonniers de guerre du Stalag VIII C savent puiser dans leurs ressources pour mettre en place les parades nécessaires à leur survie. Ainsi, les hommes de confiance se mettent en place pour négocier l'amélioration des conditions de détention et assurer une certaine équité dans la répartition des secours. D'autres se consacrent au divertissement de leurs compagnons d'infortune à travers le chant, la musique, le théâtre, l'éducation via l'université ou encore à travers le sport. Les aumôniers quant à eux reprennent leur ministère et partout les réseaux de camaraderie se mettent en place, en lien avec les réseaux de solidarité. Solidarité complétée par l'arrivée des premiers colis qui améliorent l'existence et recréent un lien avec les proches, au même titre que le courrier.

Certains bénéficient des mêmes mesures que les autres prisonniers de guerre permettant leur libération avant la fin du conflit. Pour ceux qui doivent endurer cinq années de captivité, la libération se fait sous diverses formes, en différents endroits et le rapatriement se fait au cours des mêmes périodes, via les mêmes centres d'accueil que les autres rapatriés.

Au regard de ces éléments, le Stalag VIII C peut être considéré comme un camp de base classique. En effet, ce camp type dispose d'un fonctionnement guère différent d'un autre lieu de ce genre. La population qui le compose dispose d'un profil commun à la plupart des captifs d'autres camps. Les âges, les origines géographiques, les lieux de capture, les grades et les origines socio-professionnelles sont globalement représentés dans les mêmes proportions qu'au sein des autres camps.

Sur le plan politique, le pétainisme se développe, entraîné par les hommes de confiance, leurs adjoints et les chefs de quelques services. Ce courant maréchaliste s'avère dynamique au Stalag VIII C et se traduit par divers témoignages de satisfaction au maréchal Pétain, notamment à travers des articles dans le journal du camp, par des cérémonies et des expositions. Cependant, sur ce point, la différence avec d'autres camps semble minime car des exemples de manifestations de sympathie envers le représentant de l'Etat français se rencontrent, de manière similaire, dans un grand nombre d'autres camps.

Dans les mêmes proportions qu'ailleurs, le collaborationnisme se fait jour dans le camp mais la réaction patriotique se manifeste à travers un certain nombre d'actes d'insubordination.

De ce fait, les particularités du Stalag VIII C sont à chercher dans le domaine artistique car ce camp développe une pratique de l'art plutôt exceptionnelle dont les chefs de file sont les artistes du camp, pour beaucoup, des professionnels multipliant les chefs-d'œuvre et les expositions.

La vitalité artistique de ce Stalag passe aussi par les musiciens et les « théâtraux », pour reprendre un terme utilisé dans *Le Soleil Saganais*, eux-aussi professionnels pour beaucoup qui

offrent des spectacles de grande qualité et appréciés de tous. Enfin, ces hommes réalisent le journal du camp composé d'articles de qualité et dont l'aspect général est très soigné grâce aux machines à disposition.

De cette manière, nous espérons que cette étude focalisée sur le Stalag VIII C puisse, dans toute sa modestie, enrichir la connaissance plus globale de la captivité de guerre. Ainsi, les développements sur le cercle Pétain, l'université et les autres institutions du camp, permettent, à notre humble avis, de connaître plus en détail le fonctionnement d'organisations de ce type.

De même, nous avons souhaité, à travers les différents mini-échantillons intégrés à cette étude, apporter une nouvelle manière de traiter des sources telles les chansons ou le courrier.

Enfin, nous pensons que la partie consacrée à la mort au sein de ce Stalag permet une meilleure compréhension des décès en captivité mais aussi des rites funéraires et du cheminement suivi par les documents officiels, autant d'éléments peu abordés dans d'autres études.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Instruments de travail :

1. Dictionnaires, encyclopédies et lexiques

_ AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *1938-1948 les années de tourmente, de Munich à Prague, dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1 137 p.

_ BAUDOT Marcel, BERNARD Henri, BRUGMANS Hendrik, JACOBSEN Hans-Adolf (dir.), *Encyclopédie de la guerre 1939-1945*, Casterman, 1977, 439 p.

_ BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Complexe, 1992, 866 p.

_ COCHET François, *Comprendre la Seconde Guerre Mondiale*, Levallois-Perret, Studyrama, 2005, 172 p.

_ COINTET Michèle, *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000, 732 p.

_ *Dictionnaire de la Seconde Guerre Mondiale*, Tome II, Larousse, 1980, 961 p.

_ LABORIE Pierre, *Les mots de 39-45*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006, 128p.

_ MURACCIOLE Jean-François, PIKETTI Guillaume (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Robert Laffont, 2015, 1 469 p.

_ VAISSE Maurice, *Dictionnaire des relations internationales de 1900 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009, 415 p.

2. Chronologies

_ PHAN Bernard, *Chronologie de la Seconde Guerre Mondiale*, Points, 2010, 184 p.

3. Atlas

- _ KEEGAN John (dir.), *Grand atlas de la seconde guerre mondiale*, Paris, Larousse, 1990, 253p.
- _ LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Fayard, 2010, 333 p.
- _ MESSENGER Charles, *La Seconde guerre mondiale, Europe*, Paris, Autrement, 1999, 300 p.
- _ OVERY Richard, *Atlas historique du III^e Reich. 1933-1945 : la société allemande et l'Europe face au système nazi*, Paris, Autrement, 1999, 144 p.
- _ ROYER Pierre, *Dico-atlas de la seconde guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, Belin, 2015, 96 p.
- _ SIMONNET Stéphane, PRIME Christophe, *Atlas de la Seconde Guerre Mondiale, la France au combat : de la Drôle de guerre à la Libération*, Paris, Autrement, 2015, 96 p.

4. Guides méthodologiques

- _ GALLAND Bruno, *Les Archives*, Paris, PUF, 2016, 127 p.
- _ NOUSCHI André, *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Armand Colin, 2005 (1993), 309 p.
- _ LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La découverte, 2008, 120 p.

II/ Contexte international

1.La naissance des conventions internationales

- _ BUIRETTE Patricia, LAGRANGE Philippe, « Le CICR », *Le droit international humanitaire*, Paris, La découverte, 2008, 128 p., p.23.
- _ BUIRETTE Patricia, LAGRANGE Philippe, « Le droit de Genève », *Le droit international humanitaire*, Paris, La découverte, 2008, 128 p., p.41.
- _ BUIRETTE Patricia, LAGRANGE Philippe, « Les prisonniers de guerre », *Le droit international humanitaire*, Paris, La découverte, 2008, 128 p., p.47.
- _ CUVELIER Benoît, « Le régime juridique des prisonniers de guerre », *Etudes internationales*, vol.23, n°4, (1992), p. 773-796.
- _ DUFOUR Jean-Louis, VAISSE Maurice, « L'assujettissement des populations vaincues », *La guerre au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2002 (6eme édition 1992), 238 p., p.61-64.
- _ FREMEAUX Jacques, « Les prisonniers », *Les peuples en guerre (1911-1946)*, Paris, Ellipses, 2004, 206 p., p.103-104.
- _ PALMIERI Daniel, « Une institution à l'épreuve du temps ? Retour sur 150 ans d'histoire du Comité international de la Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Sélections françaises, vol.94, (2012), p.85-111.
- _ SAND-TRIGO Ariane, « Le rôle du CICR dans la mise en oeuvre du droit international humanitaire », *Etudes internationales*, vol.23, n°4, (1992), p. 745-772.

_ VANWELKENHUYZEN Jean (dir.), « Genève et le droit dans la guerre », *Les tumultes d'un siècle*, Complexe, 2000, 273 p., p. 45-59.

2. Un conflit d'ampleur mondiale

_ AGLAN Alya, FRANK Robert, *La guerre-monde, 1937-1947, I*, Gallimard, 2015, 1411 p.

_ AGLAN Alya, FRANK Robert, *La guerre-monde, 1937-1947, II*, Gallimard, 2015, 1072 p.

_ BEN-KEMOUN BOYER Joëlle, *La Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Ellipses, 2000, 160 p.

_ DURAND Yves, *Histoire de la deuxième guerre mondiale*, Editions Complexe, 1997, 990 p.

_ PREVOST Guillaume, *La seconde guerre mondiale, vie et société*, Paris, Larousse, 1992, 590 p.

III/ Contexte national : La France et ses prisonniers de guerre

1. Les prisonniers de guerre : enjeux de tractations politiques avec l'occupant

_ AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François (dir.), « Les prisonniers », *La France des années noires. 1. De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, 592 p, p. 251-271.

_ CATOIRE Maurice, « La direction des services de l'armistice à Vichy », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 14, (avril 1954), p. 27-45.

_ CHABORD Marie-Thérèse, « Les organismes français chargés des prisonniers de guerre sous le gouvernement de Vichy », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 37, (janvier 1960), p. 3-14.

_ COINTET Michèle, « Les protocoles de Paris », *Nouvelle histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 2011, 804 p, 441-448.

_ BARUCH Marc-Olivier, « La Relève », *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, 128 p, p.56-58.

_ COINTET Jean-Paul, « Les protocoles de Paris, 27-28/05/1941 », *Histoire de Vichy*, Plon, 1996, 368 p, p.195-200.

_ COINTET Jean-Paul, « Je souhaite la victoire de l'Allemagne », *Histoire de Vichy*, Plon, 1996, 368 p, p.242-248.

_ DURAND Yves, « Le sort des prisonniers de guerre », *La France dans la deuxième guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 2003 (3e édition), 224 p, p.85-89.

_ JACKSON Julian, « Relancer la collaboration : les protocoles de Paris », *La France sous l'Occupation, 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2004, 864 p, p.217-221.

_ ROUSSO Henri, « La politique de la main-d'oeuvre », *Le régime de Vichy*, Paris, PUF, 2012 (2007), 128 p, p.94-97.

2. Les prisonniers de guerre comme thématique de la propagande du régime de Vichy

_ BERTIN-MAGHIT Jean-Pierre, *Les documenteurs des années noires, les documents de propagande, France 1940-1944*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2004, 288 p.

_ BOURGET Pierre, *Sur les murs de Paris et de France, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1980, 215 p.

_ PESCHANSKI Denis, GERVEREAU Laurent (dir.), *La propagande sous Vichy, 1940-1944*, BDIC, 1990, 288 p.

_ ROSSIGNOL Dominique, « Le travail en Allemagne, volontariat, Relève et STO », *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, l'utopie Pétain*, Paris, PUF, 1991, 360 p, p.185-195.

3. Le régime de Vichy et les femmes de prisonniers de guerre

_ BONINCHI Marc, « La répression de l'adultère », *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p.71-96.

_ BONINCHI Marc, « La répression de l'abandon de famille », *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p.113-136.

_ DERMENJIAN Geneviève, FISHMAN Sarah, « *La guerre des captives* et les associations de femmes de prisonniers en France (1941-1945), *Vingtième Siècle*, N° 49, (janvier-mars 1996), p. 98-189.

_ FISCHMANN Sarah, *Femmes de prisonniers de guerre, 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, 284 p.

IV/ Ouvrages sur la captivité de guerre

1. La captivité de guerre étudiée dans sa globalité

_ CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 239 p.

_ COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruylant, 1998, 464 p.

_ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie Tunisie Maroc, 1980, 542 p.

_ PATHE Anne-Marie, THEOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^E siècle, des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin et Ministère de la Défense, 2012, 376 p.

2. La captivité de guerre étudiée à l'échelle régionale

_ BESQ Vincent, *Les prisonniers de guerre manchois durant la seconde guerre mondiale, 1939-1945*, Mémoire Master 1 et 2, Université de Caen, 2005.

_ INACIO Maria-Isabelle, *Les prisonniers de guerre du Calvados, 1939-1945*, Maîtrise, Université de Caen, 2004.

3. L'expérience des camps

_ AZEMA Jean-Pierre, WIEWIORKA Olivier, « Derrière les barbelés », *Vichy 1940-1944*, Paris, Perrin, 1997, 277 p, p.194-196.

_ BATTISTONI Thomas, *Les prisonniers de guerre français au Stalag X B de Sandbostel*, Mémoire, Université de Caen, 2008, 99p.

_ BELLENGER Claude, DEBOUZY Roger, *La presse des barbelés*, Rabat, Editions internationales du document, 1951, 205 p.

_ D'HOOP Jean-Marie, « Lübeck, Oflag X C », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 37, (janvier 1960), p. 15-29.

_ D'HOOP Jean-Marie, « Propagande et attitudes politiques dans les camps de prisonniers : le cas des Oflags », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 122, (avril 1981), p. 3-26.

_ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1987.

_ ELIAS Agnès, ELIAS Georges, *Artistes au Stalag*, Langres, Geste éditions, 2015, 385 p.

_ FLAMMENT Pierre, « La vie religieuse d'un Oflag », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 25, (janvier 1957), p. 47-65.

_ MONTANT Fabienne, *Altengrabow, Stalag XI A*, Toulouse, Les Audois, 1999, 128p.

_ MORET-BAILLY Jean, « Le camp de base du Stalag XVII B », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 25, (janvier 1957), p. 7-46.

_ SILBERT Albert, « Le camp des aspirants (I) », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 28, (octobre 1957), p. 16-34.

_ SILBERT Albert, « Le camp des aspirants (II) », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 29, (janvier 1958), p. 49-72.

_ THEOFILAKIS Fabien, « La sexualité du prisonnier de guerre, Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, N° 99, (2008), p. 203-219.

4. Une main-d'oeuvre au service du III^e Reich

_ BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, « L'économie de guerre », *L'Allemagne de 1870 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010 (7e édition), 384 p, p.192-193.

_ BILLIG Joseph, « Le rôle des PG dans l'économie du III^e Reich. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 37, (janvier 1960), p. 53-76.

_ BOUDOT François, « Les prisonniers des Kommandos et l'image de la France », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 71, (juillet 1968), p. 49-76.

_ MORET-BAILLY Jean, « Les Kommandos du Stalag XVII B », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 37, (janvier 1960), p. 30-52.

_ SPOERER Mark, « Motivations, contraintes et marges de manoeuvre des entreprises allemandes dans l'emploi de travailleurs forcés pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Histoire, Economie et Sociétés*, vol. 4, (2005), p. 545-553.

_ VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, Paris, Ramsay, 2007 (1982), 360 p.

5. Les prisonniers de guerre au contact des autres captifs et de la société allemande

_ ALÇOBERRY Pierre, « Comment cohabiter avec 10 millions d'exclus », *La société allemande sous le III^E Reich, 1933-1945*, Seuil, 1998, 434 p, p.310-320.

_ D'HOOP Jean-Marie, « Les prisonniers français et la communauté rurale allemande (1940-1945) », *Guerre mondiale et conflits contemporains*, n° 147, (juillet 1987), p. 31-47.

_ D'HOOP Jean-Marie, « Prisonniers de guerre français témoins de la défaite allemande », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 150, (avril 1988), p. 77-98.

_ PANNE Jean-Louis, « Prisonniers de guerre français et polonais : fraternité, expériences, témoignages », *Revue des études slaves*, 75-2, (2004), p. 271-284.

6. L'assistance aux prisonniers de guerre

_ BURELOUP-HAROUÉL Véronique, *Histoire de la Croix-Rouge*, Paris, PUF, 1999, 126 p.

_ CHAUVY Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre, 1935-1947*, Paris, Flammarion, 2000, 310 p.

_ DEBONS Délphine, « Le CICR, le Vatican et l'oeuvre de renseignements sur les prisonniers de guerre : rivalité ou collaboration dans le dévouement ? », *Relations Internationales*, n°138, (avril 2009), p. 39-57.

_ GORIN Valérie, « 150 ans de regard sur l'humanitaire : les archives photographiques du CICR », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Sélection française, vol.94, (2012), p.159-189.

_ KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1973, 403 p.

_ LE CROM Jean-Pierre, « La Croix-Rouge française pendant la seconde guerre mondiale. La neutralité en question », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 101, n°1, p. 149-162.

_ RYFMAN, Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2016, 128 p.

IV/ La fin de l'exil et l'après-captivité

1. Libérations et rapatriement

_ CHABORD Marie-Thérèse, « Les organismes français chargés des prisonniers, déportés et réfugiés (Alger 1943 – Paris 1945) », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 42, (avril 1961), p. 17-26.

_ COCHET François, « Pour une histoire du retour des prisonniers et des requis », *Cahiers du centre d'études d'histoire de la Défense*, N° 24, (2005), p. 99-103.

_ FRANCK Christiane, *France 1945, Résistances, Retours, Renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, 400 p.

_ LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335p.

2. Sorties de guerre et traumatismes

_ AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette, INGRAO Christian, ROUSSO Henri, *La violence de guerre, 1914-1945, approche comparée des deux conflits mondiaux*, Paris, Complexe, 2002, 348 p.

_ BECKER Anette, « Guerre totale et troubles mentaux », *Annales*, 55-1, (2000), p. 135-151.

_ CABANES Bruno, PIKETTY Guillaume (dir.), *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009, 316 p.

_ CHAPUT-LE BARS , *Traumatismes de guerre, du raccomodement par l'écriture*, Paris, l'Harmattan, 2014, 256 p.

_ CROCQ Louis, *Traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999, 432 p.

3. Aspects mémoriels

_ BARCELLINI Serge, WIEWIORKA Annette, « Les prisonniers de guerre », *Passant souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre Mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 256 p, p.116-141.

_ DEFRANCE Corine, « Les jumelages franco-allemands, aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, N° 99, (2008), p. 189-201.

INVENTAIRE DES SOURCES

I / Archives départementales du Calvados

1. Correspondance

_ Archives départementales du Calvados, R/4305, lettres de FRANCOISE Jules adressées à la Maison du Prisonnier de Caen concernant sa réinsertion professionnelle (1945).

_ Archives départementales du Calvados, R/4350, lettres de l'abbé PRODHOMME à la Maison du Prisonnier de Caen, exposant les causes de sa libération anticipée (1945).

2. Listes

_ Archives départementales du Calvados, M/15719, listes de sapeurs-pompiers prisonniers de guerre originaires de communes du Calvados situées en secteur dit « menacé » (1943).

3. Comptes rendus

_ Archives départementales du Calvados, R/4492, dossier 19 : *Commission départementale de contrôle des rapatriés*, PV de l'interrogatoire de De BOSSCHERE Daniel (1946).

II / Archives familiales

1. Paroles de chanson

_ Archives familiales, pas de côte, cahier de chant de Jean BLAIZOT écrit en Kommando (date

inconnue).

_ Archives familiales, pas de côte, paroles de la chanson *Derrière les barbelés aire le cabanon*, auteur inconnu, rédigées sur une feuille de papier allemand (1942).

2. Photographies

_ Archives familiales, pas de côte, quinze photographies de prisonniers du Stalag VIII C dans un Kommando agricole (1 photo datée 1941, les autres = sans date).

3. Réalisation artisanale

_ Archives familiales, pas de côte, plaque de bois représentant une vue du Stalag VIII C à l'aide de fil d'aluminium incrusté (auteur et date inconnus).

III / Archives nationales

1. Documentation générale

_ Archives nationales, (AJ/41/445 à 470), demandes de libération.

_ Archives nationales, (AJ/41/1824 à 1830 et 1872 à 1874), archives de l'administration allemande en France et organismes issus de l'armistice de 1940 : renseignements sur les camps de prisonniers, conditions de détention, libérations, congés de captivité, rapatriement et évasions.

_ Archives nationales, F/9/2287 à 2306, dossiers, classés par camps sur les conditions de vie matérielles dans les Kommandos.

_ Archives nationales, F/9/2360 à 2561 et 2747 à 2794, dossiers d'assistance aux prisonniers poursuivis judiciairement.

_ Archives nationales, F/9/3253 à 3419 et 3715 à 3719, Archives des missions de recherche à l'étranger (après guerre).

_ Archives nationales, F/10/5088 à 5096, archives du service des prisonniers du Ministère de l'Agriculture.

_ Archives nationales, F/60/550 à 559, archives de services de la Présidence du Conseil.

2. Correspondance

_ Archives nationales, F/9/2154 à 2170, correspondance de la Mission Scapini avec des particuliers et des PG.

_ Archives nationales, F/9/2583 à 2660, correspondance de prisonniers malades en vue d'un éventuel rapatriement.

_ Archives nationales, 2AG/89 à 117, lettres de prisonniers au maréchal Pétain.

_ Archives nationales, 83AJ/1 à 4, services de la main-d'oeuvre française en Allemagne, correspondance avec des prisonniers de guerre employés dans l'agriculture et avec les hommes de confiance des camps.

3. Comptes rendus de visites

_ Archives nationales, F/9/2706 à 2721, rapports de visite d'inspection des camps, Mission Scapini et Croix-Rouge, classés par camps.

4. Journaux de camp et autres publications

_ Archives nationales, 72AJ/2623-2639 collection de la revue illustrée *Epreuves*, éditée par Jean-Henri MICHEL (1940 – février 1941).

_ Archives nationales, F/9/2893 à 2901, collection incomplète de journaux paraissant dans les camps.

IV / Mémorial de Caen

1. Plans

_ Mémorial de Caen, Don 05-31 FQ 53, plan de la ville de Sagan avec localisation du Stalag VIII C (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 05-31 FQ 53, Plan du Stalag VIII C, (auteur et date inconnus).

2. Correspondance

_ Mémorial de Caen, TE 433 Don 00-81, lettre de DEFIVES Pierre sur le devenir de l'ancien cimetière du Stalag VIII C, (16 septembre 1994).

_ Mémorial de Caen, TE 433 Don 00-81, lettre de DEFIVES Pierre sur le souhait de créer un mémorial de la captivité (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, TE 433 Don 00-81, lettre de PAGI M sur une réunion des anciens du Kdo

763 (15 octobre 1981).

3. Journaux de camp

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, six numéros du *Soleil Saganais*, journal du Stalag VIII C, Fond René DEFIVES (1940).

4. Paroles de chansons et programmes de spectacles

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, deux programmes des *Tournées des Fol's Sag's en Kommando* (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, paroles de la chanson *Chez le prince de Sagan*, par Jean de LELYS (28 août 1940).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, paroles de *La marche des Fol's Sag's*, écrite par Jean de LELYS, livret imprimé (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, paroles de la chanson *Le Crevard* (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, paroles de la chanson *Prisonnier*, écrites sur une feuille (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, photocopie du poème *Crépuscule*, écrit par Jean de LELYS (01-02 septembre 1940).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, programme du *Concert d'adieux officiels aux membres des Fol's Sag's sanitaires en instance de libération*, (10 février 1941).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, programme d'un concert des *Fol's Sag's*, (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-27 FQ 53, programme du spectacle anniversaire des *Fol's Sag's*, orchestre du camp (juillet 1941).

5. Photographies

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition de deux photographies du cimetière du Stalag VIII C (1944-1945).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie dans la chapelle de l'hôpital du Stalag VIII C (sans date).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie de l'autel de la chapelle du Stalag VIII C (sans date).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie de l'arrivée de 2000 prisonniers de guerre au Stalag VIII C (juin 1940).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-081 FQ 53, réédition d'une photographie de l'orchestre du Stalag (date et auteur inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie de *Notre Dame de Sagan* (sans date).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie, *Procession de la « Fête Dieu », juin 42.*

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie d'une cérémonie en plein air (01/05/1942).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie des étuves (hiver 1940-1941).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie d'une inhumation au cimetière du Stalag (1944).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition d'une photographie d'un match de football sur le terrain du camp (octobre 1943).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition de trois photographies de groupes au camp (1941).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition de trois photographies de miradors et de baraques (auteur et date inconnus).

_ Mémorial de Caen, Don 01-01 01-81 FQ 53, réédition de trois photographies d'un spectacle de la troupe de théâtre (auteur et dates inconnus).

V / Pôle des archives des victimes des conflits contemporains

1. Documentation générale

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, ensemble de trois notes du ministère des PDR indiquant le nombre de PG du VIII C rapatriés (juin 1945).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, note du Ministère des PDR sur le mitraillage d'une colonne de prisonniers de guerre (non datée).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, *Note sur le repliement du Stalag VIII C*, auteur inconnu, (21/04/1945).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, note du Ministère des PDR sur le repli du Kdo 275 (16/05/1945).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, note du Ministère des PDR sur le repli d'un Kdo de 34 hommes et sur l'évacuation du Stalag VIII C (16/02/1945).

2. Correspondance

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, lettre de PAU Louis au ministre des PDR concernant l'évacuation du Stalag VIII C (15/03/1945).

3. Listes et fiches individuelles

_ PAVCC, pas de côte (classement par ordre alphabétique), fiches individuelles pour chaque prisonnier de guerre réalisées par les services de Scapini.

_ PAVCC, pas de côte (classement par ordre alphabétique), fiches individuelles du contrôle médical (1945).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°45 (30 mai 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°50 (30 mai 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°55 (04 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°60 (10 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°65 (10 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°70 (20 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°75 (30 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°80 (30 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 429, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 45 à 89, boîte 428*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°85 (30 juin 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°135 (10 août 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°140 (20 août 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°145 (20 août 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de

prisonniers du Stalag VIII C n°150 (30 août 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°155 (30 août 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°160 (05 septembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 431, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 131 à 169, boîte 430*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°165 (10 septembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 433, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°195 (30 septembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 433, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°200 (30 septembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 433, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°205 (10 octobre 1940).

_ PAVCC, 22 P 433, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°210 (10 octobre 1940).

_ PAVCC, 22 P 433, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 193 à 219, boîte 432*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°215 (10 octobre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°251 (10 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°255 (20 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°260 (20 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°265 (30 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°270 (30 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°275 (30 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 435, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 247 à 283, boîte 434*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°280 (30 novembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°310 (20 décembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°315 (20 décembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°320 (30 décembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°325 (30 décembre 1940).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°330 (10 janvier 1941).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°335 (10 janvier 1941).

_ PAVCC, 22 P 437, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 306 à 340, boîte 436*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°340 (20 janvier 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°380 (20 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°385 (20 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°390 (20 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°395 (28 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°400 (28 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°405 (28 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°410 (28 février 1941).

_ PAVCC, 22 P 439, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 380 à 419, boîte 438*, Liste de prisonniers du Stalag VIII C n°415 (10 mars 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°460 (30 mars 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°465 (30 mars 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°470 (30 janvier 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°475 (30 janvier 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°480 (10 avril 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°485 (10 avril 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°490 (10 avril 1941).

_ PAVCC, 22 P 441, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 460 à 499, boîte 440*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°495 (30 avril 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°535 (10 juillet 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°535 (10 juillet 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°540 (30 juillet 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°545 (10 août 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°550 (30 août 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°555 (20 septembre 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°560 (30 septembre 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°565 (10 décembre 1941).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°570 (10 février 1942).

_ PAVCC, 22 P 443, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 531 à 579, boîte 442*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°575 (28 février 1942).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°645 (31 mars 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de

prisonniers du Stalag VIII C n°650 (30 avril 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°655 (20 mai 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°660 (10 mai 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°666 (20 juin 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°671 (10 juillet 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°675 (10 mai 1943).

_ PAVCC, 22 P 445, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 645 à 910, boîte 444*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°680 (31 juillet 1943).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°922 (10 juillet 1944).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°927 (20 avril 1944).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°936 (25 avril 1944).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°1251 (15 octobre 1944).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°1259 (08 février 1945).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°1265 (20 mars 1945).

_ PAVCC, 22 P 446, *PG listes allemandes, Stalag VIII C, listes 917 à 1288, boîte 445*, liste de prisonniers du Stalag VIII C n°1280 (10 mars 1945).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, liste des hommes de confiance du Stalag VIII C (auteur et date inconnus).

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946, Liste des sous-officiers victimes françaises de l'attaque aérienne du 27/02/1945* (auteur et date inconnus).

4. Comptes rendus

_ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944, compte rendu sur l'évacuation du Stalag VIII C* de GROSPIRON R. (1945) .

- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, copie du rapport du maréchal des logis ROY Marcel sur le repli du Kdo F3 (5 août 1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, PV de l'interrogatoire de GUILLEZ Marcel (05/03/1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de deux pages sur l'évacuation du Stalag VIII C (auteur et date inconnus).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, rapport de l'abbé COUGOULIC sur le mitraillage d'une colonne de prisonniers de guerre (25/04/1946).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de l'adjudant-chef OLIVIER sur l'évacuation du Stalag VIII C (1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, rapport de l'homme de confiance GUERIN Pierre, sur les activités du Stalag VIII C (1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type A, B, C, D, E, F, G, H, 1944-1946*, rapport de l'homme de confiance MORDACQ Pierre, sur les activités du Stalag VIII C (1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport du sergent BERTON Yves sur les conditions de vie des hommes restés à l'hôpital du Stalag VIII C avant la libération par l'Armée Rouge (fin mai 1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport en anglais du capitaine R. M. SOLOMON sur l'évacuation du Stalag VIII C et les conditions de vie sur le lieu de rassemblement (21 avril 1945).
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR au Kdo 976, visite du 11/09/1942.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR aux Kdos 1 106; 1 258; 1 486 et 1 499, visite du 16/02/1943.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR au Kdo F3, visite du 30/04/1944.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR au Kdo F1, visite du 01/05/1944.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 24/05/1940.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 03/12/1940.
- _ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 12/06/1941.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 18/02/1942.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 21/02/1943.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, Rapport de visite du CICR, visite du 24/02/1943.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR au Kdo F2, visite du 29/04/1944.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 06/05/1944.

_ PAVCC, 22 P 2996, dossier *Stalag VIII C, documents de type I, rapports Croix-Rouge 1940-1944*, rapport de visite du CICR, visite du 23/05/1944.

VI / Sources en ligne

_ Etat-major de l'Armée de Terre, Ve bureau, *Documentation sur les camps de prisonniers de guerre*, 1945, en ligne sur le forum *Militaria 1940*.

VII / Témoignages

_ Mémorial de Caen, Don 01-23 FQ 53, *J'ai quitté Sagan dans le dernier camion*, témoignage de DARNAC Daniel (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, TE 433 Don 00-81, *Carnet d'un Gefang*, témoignage de BRUNEAUX Jacques (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, Don 07-069 FQ 53, *Evacuation des prisonniers de guerre du Camp de Zagan*, témoignage (document anonyme, date inconnue).

_ Mémorial de Caen, TE 472, *Mon évasion*, témoignage de DEFOSSEZ Joseph (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, TE 478 Don 02-55, *Le clergé du Stalag VIII C*, témoignage de PETIT Pierre (date inconnue).

_ Mémorial de Caen, TE 490 Don 01-96, *Souvenirs de captivité*, témoignage de GAUTHIER Etienne (date inconnue) .

_ Mémorial de Caen, TE 599 Don 02-39, *Mon exil de Fröbel en Silésie à Helmstedt (Hannovre)*, témoignage de JEANNEAU Eugène (date inconnue).

_ DAUPHIN Roger in Conseil Général de l'Orne, *Mémoires de captivité : témoignages de PG ornais, 1939-1945*, Alençon, Archives départementales, 1995.

_ FOUYER Henri in Conseil Général de l'Orne, *Mémoires de captivité : témoignages de PG ornais, 1939-1945*, Alençon, Archives départementales, 1995.

_ MILLET Henri, témoignage en ligne sur Sagan.webou.net .

_ VERBEKE Paul, *Récit de captivité*, témoignage en ligne sur Stalagviii-genealogie.xoiit.eu .